UNIVERSITÉ DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE « Humanités & Langues »

PSYCHOLOGIE DES ÂGES DE LA VIE et ADAPTATION

THÈSE présentée par :

Chloé DOUGEZ

soutenue le : **21 juin 2022**

pour obtenir le grade de : **Docteure de l'université de Tours**

Discipline/ Spécialité : Psychologie

Juger une personne issue de l'immigration maghrébine dans un contexte judiciaire :

Effets des stratégies d'acculturation, de l'orientation à la dominance sociale et du sexe

THÈSE dirigée par :

Monsieur COMBALBERT Nicolas	Professeur, Université de Tours
Madame TAILLANDIER-SCHMITT Anne	Maître de conférences, HDR, Université de Tours

RAPPORTEURS :

Madame GINET Magali	Professeure, Université de Clermont-Ferrand
Monsieur TESTE Benoît	Professeur, Université de Rennes 2

PRESIDENT DU JURY :

Monsieur TESTE Benoît	Professeur, Université de Rennes 2

JURY :

Monsieur COMBALBERT Nicolas	Professeur, Université de Tours
Madame ESNARD Catherine	Maître de conférences, HDR, Université de Poitiers
Madame GINET Magali	Professeure, Université de Clermont-Ferrand
Madame TAILLANDIER-SCHMITT Anne	Maître de conférences, HDR, Université de Tours
Monsieur TESTE Benoît	Professeur, Université de Rennes 2

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur et ma co-encadrante de thèse, M. Combalbert et Mme. Taillandier-Schmitt. Notre rencontre lors de mon Master 1 a marqué le début d'une agréable collaboration. Vous m'avez sensibilisée à la recherche et encouragée dans ce domaine tout en soutenant mon activité clinique, indispensable à mon épanouissement professionnel. M. Combalbert, merci pour votre optimisme sans faille qui m'a portée tout au long de ces années, pour votre approche expérimentale et clinique. Mme. Taillandier-Schmitt, merci pour votre soutien, vos précieux conseils et nos riches échanges.

Je remercie Mme. Esnard, Mme. Ginet et M. Testé, qui ont accepté d'être les membres du jury de cette thèse. Je suis honorée de pouvoir vous présenter ce travail de recherche, et d'avoir l'occasion d'en échanger avec vous lors de ma soutenance.

Je remercie Brigitte, l'ensemble du laboratoire et des doctorants, ainsi qu'Elizabeth pour ses relectures d'articles et sa disponibilité. Tout particulièrement, je remercie Nawal qui m'a été très précieuse par son soutien et son amitié. Merci pour toutes ces heures à travailler ensemble, à l'université, au café ou à distance, et pour tes encouragements. Merci également à Romain avec qui j'ai débuté cette thèse.

Je remercie les membres de ma famille, et particulièrement ma mère pour son amour, son attention, et sa prévenance.

Merci à l'ensemble de mon entourage, à mes amis qui m'ont accompagnée et soutenue, à ceux qui m'ont aidée à décompresser, et à ceux qui ont participé à la diffusion des questionnaires. Merci à Juliette d'être près de moi depuis si longtemps et d'avoir supporté mes nombreuses heures de travail. Et merci à Hugo, pour nos échanges et nos réflexions communes, pour ta disponibilité et ton soutien.

Enfin, je tiens à remercier mes collègues de travail et les jeunes que j'accompagne dans le cadre de mon activité clinique. La possibilité de mener ce travail de thèse tout en étant animée par les rencontres et les problématiques de terrain ont donné vie à mes réflexions, et à mes recherches.

RESUME

En France, les immigrés d'origine maghrébine sont généralement associés à des stéréotypes négatifs : les hommes sont appréhendés au travers des problématiques de violence et de délinquance, les femmes sont moins visibles sur la scène sociale et sont assimilées à une forme de victimisation. La menace liée au terrorisme international a semble-t-il favorisé le maintien, voire l'accroissement des préjugés à leur encontre, en soutenant le lien entre culture maghrébine et Islam. Peu de recherches en France ont porté intérêt à l'analyse des jugements envers les personnes issues de l'immigration maghrébine dans un contexte judiciaire, alors même que ce groupe social est assimilé à une forme de menace. De plus, bien que les femmes migrantes représentent un enjeu tant au niveau de l'intégration des immigrés que de la place des femmes dans la société, peu d'études à notre connaissance ont été menées sur les perceptions de la population générale à leur égard.

La justice est un lieu de traitement des conflits sociaux au sein duquel se rejouent les rapports de domination. L'institution judiciaire est aujourd'hui influencée par les médias de masse, à travers lesquels les citoyens s'emparent de l'acte de juger. Dans cette perspective, cette thèse vise à étudier les facteurs pouvant être impliqués dans les jugements émis à l'encontre d'une personne immigrée, présentée dans un contexte pénal. Plus spécifiquement, nous nous intéressons aux rapports sociaux en termes de genre et d'ethnicité, à travers les stratégies d'acculturation (Berry, 1980, 1989, 2005 ; Bourhis et al., 1997), l'orientation à la dominance sociale (ODS, Duarte et al., 2004 ; Pratto et al., 1994) et le recours aux stéréotypes (Cuddy et al., 2007 ; Fiske et al., 2002).

Dans la première partie de cette thèse (études 1 et 2), il s'agit d'examiner les jugements à l'égard d'une femme maghrébine qui a commis une agression. L'étude 1 porte sur l'effet des stratégies d'acculturation de l'agresseuse et le niveau d'ODS des participants. Sur un échantillon de 207 étudiants, les résultats montrent que ne pas adopter la culture française ou

conserver sa culture d'origine induit des jugements plus négatifs de la part des participants, particulièrement s'ils présentent un niveau d'ODS élevé. La deuxième étude examine l'effet du sexe des participants et les interactions avec ces mêmes variables sur la perception de l'agresseuse et sur l'acte commis, sur un échantillon de 132 hommes et 145 femmes. Les résultats mettent en évidence que les hommes ont globalement des jugements plus sévères à l'égard de l'auteure présumée que les femmes, et que ne pas adopter la culture française représente pour eux une circonstance aggravante. Dans cette étude, l'ODS médiatise l'effet du sexe sur la perception de l'agresseuse.

La deuxième partie de la thèse (études 3 et 4) propose l'étude des perceptions des membres de la communauté d'accueil (402 participants) à l'égard d'un terroriste présumé, dont le profil varie selon son origine ethnique (Maghrébin *vs.* Français) et le sexe (homme *vs.* femme). Les résultats de l'étude 3 montrent que l'homme d'origine maghrébine est plus sévèrement puni par les participants que les autres profils de terroristes présumés. Ils révèlent également l'impact du contenu des stéréotypes et les effets de l'ODS sur les jugements. L'étude 4 considère spécifiquement le fondamentalisme religieux perçu et ses effets sur le jugement. Les résultats montrent que cette mesure est corrélée aux attitudes punitives sévères et qu'elle médiatise l'effet de la dominance sociale sur les jugements.

D'une manière générale, ces travaux de thèse soutiennent la nécessité de prendre en compte les inégalités suscitées par le recours aux stéréotypes dans les jugements portés à l'égard des groupes minoritaires. Ils sont analysés au regard de la littérature existante et ont permis une discussion sur la place des femmes migrantes, sur les inégalités en contexte pénal, et sur les relations intergroupes.

Mots clés : jugements, orientation à la dominance, origine ethnique, sexe, stéréotypes, stratégies d'acculturation

RESUME EN ANGLAIS

In France, immigrants with North African backgrounds are associated with negative stereotypes: men are associated with violence and delinquency, women are less visible on social scene and are assimilated with victimization. The threat of international terrorism seems to have favored the maintenance and the increase of prejudices against them, by supporting the link between North African culture and Islam. Few studies in France have focused on the analysis of judgments about immigrants from North Africa in a judicial context, even though they are associated with a form of threat. Moreover, although migrant women represent an issue both in terms of the integration of immigrants and the place of women in society, few studies to our knowledge have been conducted on the perceptions of the general population towards them.

Justice is a place of treatment of social conflicts in which the relationships of domination are replayed. It is influenced today by the mass media, through which citizens take over the act of judging. In this perspective, this thesis aims to study the factors that may be involved in the judgments against an immigrant presented in a judicial context. More specifically, we are interested in social relations in terms of gender and ethnicity, through acculturation strategies (Berry, 1980, 1989, 2005; Bourhis et al., 1997), social dominance orientation (SDO, Duarte et al., 2004; Pratto et al., 1994) and stereotypes (Cuddy et al., 2007; Fiske et al., 2002).

The first part of this thesis (studies 1 and 2) examines judgments about a North African woman who committed an assault. The study observes the effect of the aggressor's acculturation strategies and the participants' level of SDO. In a sample of 207 French students, the results show that not adopting French culture or retaining one's culture of origin induces more negative judgments from participants, especially if they have a high level of SDO. The second study examines the effect of the sex of participants and the interactions with these same variables on the perception of the aggressor and on the act committed, on a sample of 132 men and 145 women. The results highlight that men have overall harsher judgments than women, and that

they perceive the non-adoption of the host culture as an aggravating circumstance. In this study, SDO mediates the effect of sex on participants' perceptions of the perpetrator.

The second part (studies 3 and 4) examines the perceptions of members of the host community (402 participants) towards a suspected terrorist, whose profile varies according to his or her ethnic origin (North African *vs*. French) and sex (man *vs*. woman). The results of the study 3 show that the North African offender is more severely punished by the participants than the other profiles of suspected terrorists. They also reveal the effect of stereotype content and the effects of SDO on judgments. Study 4 specifically considers perceived religious fundamentalism and its effects on judgment. Results reveal that this measure is correlated with harsh punitive attitudes and mediates the effect of social dominance on judgments.

Overall, this thesis supports the necessity to consider the inequalities created by the use of stereotypes in judgments made about minority groups in a judicial context. They are analyzed in reference to the existing literature and have allowed for a discussion of the place of migrant women, inequalities in the judicial context and intergroup relations.

Key words: judgments, social dominance orientation, ethnic origin, sex, stereotypes, acculturation strategies

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS **1**

RESUME **3**

RESUME EN ANGLAIS **5**

TABLE DES MATIERES **7**

LISTE DES TABLEAUX **12**

LISTE DES FIGURES **13**

LISTE DES ANNEXES **14**

INTRODUCTION GENERALE **15**

1. BREF HISTORIQUE DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE **22**

2. LES MODELES ACCULTURATION **24**

2.1. DEFINITIONS 24

2.2. LE MODELE D'ACCULTURATION 25

2.3. LE MODELE D'ACCULTURATION INTERACTIF (MAI) 28

2.4. LES ORIENTATIONS D'ACCULTURATION DES POPULATIONS D'ACCUEIL 30

2.5. STRATEGIES D'ACCULTURATION DES IMMIGRES 31

3. LA DOMINANCE SOCIALE **34**

3.1. DEFINITIONS 34

3.1.1. La notion de groupe *34*

3.1.2. Idéologie et domination *34*

3.2. LA THEORIE DE LA DOMINANCE SOCIALE 35

3.3. L'ORIENTATION A LA DOMINANCE SOCIALE 36

3.4. ORIENTATION A LA DOMINANCE SOCIALE ET ACCULTURATION 37

4. LES STEREOTYPES **39**

4.1. DEFINITIONS 39

4.2. LE MODELE DU CONTENU DES STEREOTYPES 39

4.2.1. Le contenu des stéréotypes *39*

4.2.2. Bias map *40*

4.2.3. L'évolution du modèle *43*

4.3. STEREOTYPES ET JUGEMENTS 44

4.3.1. Les personnes issues de l'immigration *44*
4.3.2. Dans le contexte pénal *45*

5. LES JUGEMENTS JUDICIAIRES **46**

5.1. REPERES HISTORIQUES 46
5.2. LES FACTEURS EXTRA-JUDICIAIRES 48
5.2.1. Le sexe des prévenus *49*
5.2.2. Le sexe de la personne qui juge *50*
5.2.3. Origine ethnique et acculturation *51*
5.2.4. Orientation à la Dominance Sociale *53*
5.3. PARTICULARITES DES AFFAIRES LIEES AU TERRORISME 54

PROBLEMATIQUE **56**

PARTIE I : LE JUGEMENT A L'EGARD D'UNE FEMME D'ORIGINE MAGHREBINE **59**

1. INTRODUCTION **60**

2. METHODOLOGIE **61**

2.1. PROCEDURE 61
2.2. MATERIEL 61
2.2.1. Scénarios *61*
2.2.2. Mesure de contrôle *62*
2.2.3. Mesures de jugement *63*
2.2.4. L'attribution des traits masculins et féminins *64*
2.2.5. L'échelle d'orientation à la dominance sociale *65*
2.2.6. Positionnement politique *65*

ÉTUDE 1 : INFLUENCE DES STRATEGIES D'ACCULTURATION SUR LE JUGEMENT D'UN ACTE VIOLENT COMMIS PAR UNE FEMME D'ORIGINE MAGHREBINE **67**

1. CADRE DE L'ETUDE ET HYPOTHESES **67**

2. METHODE **69**

2.1. PARTICIPANTS 69
2.2. MESURES 69
2.3. PLAN EXPERIMENTAL 70
2.4. ANALYSES STATISTIQUES 71

3. RESULTATS **72**

3.1. JUGEMENTS DE L'ACTE 72

3.2. EXPLICATION DE L'ACTE 73
3.3. JUGEMENT DE L'AGRESSEUSE 74
3.4. ATTRIBUTION DES TRAITS MASCULINS/FEMININS 77
4. DISCUSSION 79
5. CONCLUSION DE L'ETUDE 1 83
ÉTUDE 2 : INFLUENCE DU SEXE DES PARTICIPANTS SUR LES JUGEMENTS PORTES A L'EGARD D'UNE FEMME D'ORIGINE MAGHREBINE 85
1. CADRE DE L'ETUDE ET HYPOTHESES 85
2. METHODE 87
2.1. PARTICIPANTS 87
2.2. MESURES 88
2.3. PLAN EXPERIMENTAL 88
2.4. ANALYSES STATISTIQUES 89
3. RESULTATS 90
3.1. EFFETS DU SEXE DES PARTICIPANTS 90
3.2. EFFETS D'INTERACTION AVEC LES STRATEGIES D'ACCULTURATION 91
3.3. EFFET MEDIATEUR DE L'ODS 92
4. DISCUSSION 93
4.1. SEXE ET JUGEMENTS 93
4.2. LES STRATEGIES D'ACCULTURATION 95
4.3. L'ORIENTATION A LA DOMINANCE SOCIALE 96
5. CONCLUSION DE L'ETUDE 2 97
PARTIE II : LE JUGEMENT DANS UN CONTEXTE DE TERRORISME PRESUME 98
1. INTRODUCTION 99
2. METHODOLOGIE 100
2.1. POPULATION 100
2.2. PROCEDURE 100
2.3. MATERIEL 101
2.3.1. Scénarios 101
2.3.2. Mesure des stéréotypes et bias map 101
2.3.3. Mesures de jugement 102
2.3.4. L'Orientation à la Dominance Sociale 103

ÉTUDE 3 : INFLUENCE DU SEXE ET DE L'ORIGINE ETHNIQUE SUR LES JUGEMENTS, LES PERCEPTIONS ET LES STEREOTYPES A L'EGARD D'UNE PERSONNE ACCUSEE DE TERRORISME 104

1. CADRE DE L'ETUDE ET HYPOTHESES 104

2. METHODE 106

2.1. MESURES 106
2.2. ANALYSES STATISTIQUES 107

3. RESULTATS 108

3.1. LES VARIABLES CONTROLEES 108
3.2. LE PROFIL DE LA PERSONNE INTERPELLEE 109
3.3. LE CONTENU DES STEREOTYPES ET *BIAS MAP* 110
3.4. L'ORIENTATION A LA DOMINANCE SOCIALE 113

4. DISCUSSION 115

4.1. EFFETS DU PROFIL DE L'ACCUSE 115
4.2. CONTENU DES STEREOTYPES ET *BIAS MAP* 116
4.3. ORIENTATION A LA DOMINANCE SOCIALE 117

5. CONCLUSION DE L'ETUDE 3 119

ÉTUDE 4 : L'EFFET DU FONDAMENTALISME RELIGIEUX PERÇU SUR LE JUGEMENT D'UN SUSPECT TERRORISTE 121

1. CADRE DE L'ETUDE ET HYPOTHESES 121

2. METHODE 123

2.1. MESURES 124
2.2. ANALYSES STATISTIQUES 124

3. RESULTATS 125

3.1. VARIABLES DE CONTROLE 125
3.2. CORRELATIONS ET EFFETS DES VARIABLES 126
3.3. ORIENTATION A LA DOMINANCE SOCIALE 127
3.4. MEDIATION DU FONDAMENTALISME RELIGIEUX PERÇU 128

4. DISCUSSION 130

5. CONCLUSION DE L'ETUDE 4 133

DISCUSSION GENERALE 134

CONCLUSION GENERALE 155

***BIBLIOGRAPHIE* 158**

ANNEXES 215

Liste des tableaux

TABLEAU 1. LE MODELE BIDIMENSIONNEL DE BERRY (1980) 27

TABLEAU 2. ATTITUDES GENERALES DE « JAMILA » 62

TABLEAU 3. PLAN EXPERIMENTAL DE L'ETUDE 1 71

TABLEAU 4. STATISTIQUES DESCRIPTIVES SELON LES DIMENSIONS « CONSERVATION » ET « ADOPTION » ... 78

TABLEAU 5. PLAN EXPERIMENTAL DE L'ETUDE 2 89

TABLEAU 6. STATISTIQUES DESCRIPTIVES POUR LES MESURES DE JUGEMENT 90

TABLEAU 7. CORRELATIONS ENTRE LES VARIABLES DE CONTROLE ET LES VARIABLES DEPENDANTES 109

TABLEAU 8. MOYENNES ET ECART-TYPES OBTENUS SELON LE PROFIL DU TERRORISTE PRESUME 110

TABLEAU 9. CORRELATIONS ENTRE LES VARIABLES DU SCM ET *BIAS MAP* 111

TABLEAU 10. EFFETS DU SCM ET *BIAS MAP* SUR LA SEVERITE DE LA PEINE 112

TABLEAU 11. EFFETS DU NIVEAU D'ODS SELON LE PROFIL DU TERRORISTE PRESUME 114

TABLEAU 12. CORRELATIONS DES VARIABLES CONTROLEES ET DES VARIABLES DEPENDANTES 126

TABLEAU 13. CORRELATIONS DES VARIABLES DEPENDANTES ET DES VARIABLES INDEPENDANTES 127

TABLEAU 14. EFFETS DE L'ODS-D ET DE L'ODS-E SUR LES MESURES DE JUGEMENT 128

Liste des figures

FIGURE 1. STRATEGIES D'ACCULTURATION DES GROUPES ETHNOCULTURELS ET DANS LA SOCIETE 28

FIGURE 2. LE MODELE D'ACCULTURATION INTERACTIF 30

FIGURE 3. LE MODELE DU CONTENU DES STEREOTYPES 41

FIGURE 4. LE MODELE DU CONTENU DES STEREOTYPES INTEGRANT LA *BIAS MAP* 42

FIGURE 5. EFFETS D'INTERACTION ENTRE LE NIVEAU D'ODS, LES CONSEQUENCES DE L'ACTE ET L'ADOPTION DE LA CULTURE FRANÇAISE SUR LES JUGEMENTS 76

Liste des annexes

ANNEXE 1. SCENARIOS D'AGRESSION UTILISES POUR « JAMILA L. » 215

ANNEXE 2. SCENARIOS D'ACCULTURATION UTILISES POUR « MME. JAMILA L. » 216

ANNEXE 3. MESURES DE JUGEMENT POUR LES ETUDES 1 ET 2 218

ANNEXE 4. MESURE D'ATTRIBUTION DES TRAITS MASCULINS ET FEMININS 219

ANNEXE 5. ÉCHELLE D'ORIENTATION A LA DOMINANCE SOCIALE (DUARTE ET AL., 2004 ; SIDANIUS & PRATTO, 1999) 220

ANNEXE 6. SCENARIOS DU TERRORISTE PRESUME 221

ANNEXE 7. CONTENU DES STEREOTYPES ET *BIAS MAP* (CARRIER ET AL., 2014 ; CUDDY ET AL., 2007 ; FISKE ET AL., 2002) 222

ANNEXE 8. MESURES DE JUGEMENT POUR LES ETUDES 3 ET 4 223

Introduction générale

En France, comme en Europe et à l'international, l'immigration représente un enjeu sociétal important tant au niveau politique que social et idéologique. Les discours politiques s'articulent notamment autour des questions sécuritaires, de la régulation des flux migratoires et de l'intégration des migrants[1]. Au cours du XXème siècle, l'accroissement du nombre de réfugiés européens, leur exclusion et leur plus grande visibilité sur la scène sociale ont fait de l'accueil des immigrés et demandeurs d'asile un enjeu pour les politiques internationales, en impactant les relations entre les différents pays du monde (D. Fassin & Rechtman, 2007). En période d'élection présidentielle en France, l'immigration et la sécurité ont fait partie des sujets principaux des candidats (Clavreul, 2022 ; Trippenbach, 2022). Par ailleurs, les récents évènements internationaux et européens ont relancé les débats liés à l'immigration et à l'accueil de réfugiés en médiatisant ces minorités. En effet, le coup d'état en Afghanistan et plus particulièrement le conflit armé russo-ukrainien ont amené la population et les politiques françaises à reconsidérer l'accueil de réfugiés sur le territoire national (Courageot, 2022 ; Imbach, 2021 ; Stive, 2022). En revanche, la solidarité manifestée pour le peuple ukrainien a aussi produit des débats sur les différences de traitement opérées à l'égard de cette population et d'autres minorités ethniques (Bouanchaud, 2022).

En 2021, la population immigrée en France comptait 7 millions d'individus, représentant environ 10,3% de la population totale. Cette année-là, 47,5% des immigrés provenaient du continent africain et 32,2% étaient nés en Europe. La majorité de cette population immigrée est issue de la région du Maghreb : Algérie (12,7%), Maroc (12%), Tunisie (4,5%) (Institut national de la statistique et des études économiques, 2022).

[1] Dans cette thèse, nous avons simplifier les propos en utilisant les termes « migrants », « immigrés », « issus de l'immigration » et « étrangers » pour désigner l'ensemble des personnes qui proviennent d'un pays étranger et qui arrivent sur un territoire d'accueil. Nous sommes néanmoins conscients que ces termes renvoient à des statuts différents, qui impliquent donc des enjeux spécifiques dans la société.

Cette minorité qui représente près d'un tiers des immigrés en France a longtemps été considérée comme « ni tout à fait une autre », « ni tout à fait la même » que la majorité des membres de la population générale (Perrineau, 2005, p. 9). Elle est ainsi la cible depuis plusieurs décennies de stigmatisations, de discriminations et de préjugés. Elle est accusée d'adopter un certain communautarisme et des valeurs conservatrices, notamment à travers la confession musulmane (Brouard & Tiberj, 2005). La théorie du « grand remplacement », popularisée par Renaud Camus (2011) et reprise par Éric Zemmour, médiatise le danger que représenterait les populations étrangères pour la population française, et notamment celles provenant du Maghreb et d'Afrique-Subsaharienne, en faisant de leur exclusion une question centrale de l'élection présidentielle 2022 (Trippenbach, 2021). Cette méfiance à l'égard des personnes issues de l'immigration maghrébine trouve son origine dans le contexte socio-historique des relations entre les deux rives méditerranéennes (Ageron, 1985 ; Ben Hamouda, 2010). Elle s'est accentuée avec les débats publics sur l'intégration d'une culture perçue incompatible avec les valeurs de la République (Mignard, 2018). Elle augmente davantage avec la présence du terrorisme international qui a renforcé les préjugés à l'encontre de ce groupe social, en favorisant l'association entre culture maghrébine et Islam (Liogier, 2012).

Dans ce contexte, cette recherche doctorale vise à étudier les jugements portés à l'égard des membres de la minorité maghrébine afin de mieux comprendre quels rapports la population entretient avec elle. Pour appréhender les dynamiques d'intégration des migrants et leurs implications dans les relations entre les groupes, Berry (1980, 2005) a développé le modèle d'acculturation qui propose plusieurs stratégies selon que les migrants entretiennent des contacts avec la culture du pays d'accueil et conservent ou non leur culture d'origine. En fonction du groupe d'appartenance ethnique et de leur statut dans la société, la stratégie d'acculturation adoptée par les immigrés et les préférences de la population générale peuvent prédire la qualité des relations entre les groupes (Badea, 2012 ; Bourhis et al., 1997). De

nombreux auteurs se sont ainsi intéressés aux préférences des populations d'accueil et aux stratégies d'acculturation adoptées par les migrants (Berry et al., 2006 ; Bourhis et al., 2009b ; Bourhis et al., 2010 ; Bourhis et al., 2018 ; Bourhis & Dayan, 2004 ; Christ et al., 2013 ; Maisonneuve et al., 2014 ; Mokounkolo & Pasquier, 2008 ; Zagefka & Brown, 2002). Néanmoins, peu d'études en France ont abordé cette notion sous l'angle des rapports de genre[2], bien que les femmes d'origine maghrébine semblent représenter un instrument d'argumentation des politiques d'intégration (Frigoli & Manier, 2013). Par ailleurs, peu d'études ont identifié l'impact des stratégies d'acculturation adoptées par les migrants dans un contexte judiciaire, or les minorités ethniques sont souvent identifiées comme des acteurs principaux de l'insécurité en France (E. Fassin, 2011 ; Gastaut, 2007 ; Halidi, 2016 ; Mucchielli, 2016). C'est particulièrement le cas des hommes d'origine maghrébine qui sont souvent considérés comme auteurs d'infractions pénales (Mucchielli, 2003, 2006), violents et susceptibles d'appartenir à une organisation religieuse extrémiste (Delphy, 2008).

En tant qu'institution dominante, la justice rejoue dans l'arène institutionnelle les débats sociétaux et politiques en cours sur la scène sociale (voir Commaille & Kaluszynski, 2007). Par exemple, l'émancipation des femmes à travers le prisme des violences conjugales (Giacinti, 2021) s'accompagne d'une médiatisation et d'une politisation des débats judiciaires, comme c'était le cas pour l'affaire « Jacqueline Sauvage », graciée par le président François Hollande le 28 décembre 2016[3]. Aujourd'hui, la justice est devenue le terrain du traitement des rapports

[2] Dans cette thèse, nous employons le terme « sexe » pour désigner la différence biologique entre les hommes et les femmes ; le « genre » traduit quant à lui le concept socioculturel définissant les rôles féminins et masculins dans la société (Grange, 2010).

[3] Attia, S. (2016, 31 décembre). Pourquoi l'affaire Jacqueline Sauvage fait débat. *Le Monde.* https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/29/pourquoi-l-affaire-jacqueline-sauvage-fait-debat_5055435_4355770.html

sociaux, soumis à la rapidité et à la massivité des réseaux de communication favorisant l'influence de l'opinion publique sur la scène judiciaire. Ainsi, l'étude des jugements de la population générale portés à l'égard des minorités ethniques ou de sexe dans un contexte judiciaire permet une meilleure compréhension des dynamiques sociales en jeu dans la société.

Dans cette perspective, l'objectif de cette thèse est d'identifier plusieurs facteurs qui peuvent influencer les jugements et les perceptions à l'égard de la population maghrébine dans un contexte pénal. En s'intéressant à la vision que porte la population générale sur les femmes et les hommes issus de cette minorité, nous étudions deux concepts fondamentaux des rapports sociaux : le genre et l'origine ethnique. Ces derniers impliquent des liens avec la dominance sociale, induite dans les relations entre les hommes et les femmes, et dans les rapports entre les populations d'accueil et les immigrés. Les auteurs de la Théorie de la Dominance Sociale (TDS, Sidanius et al., 1994 ; Sidanius & Pratto, 1999) rendent compte que la préférence pour un système justifiant la supériorité d'un groupe sur un autre, qualifié de subordonné, peut prédire les attitudes négatives (voir Son Hing & Zanna, 2010) et préjudiciables (Kemmelmeier, 2005 ; Sanders, 2015) à l'égard des membres d'un groupe. L'orientation vers cette forme de hiérarchie sociale favoriserait également le recours aux stéréotypes, alors même que ces derniers produisent des effets sur les attitudes intergroupes (Klein et al., 2018) et les jugements (Wrede et al., 2015). Le Modèle du Contenu des Stéréotypes (Fiske et al., 2002 ; Glick & Fiske, 2001) permet de déterminer comment l'association d'un groupe aux stéréotypes peut prédire les émotions suscitées par ses membres et les comportements qui en émanent à l'égard de l'exogroupe (Cuddy et al., 2007 ; Schnall et al., 2008).

En s'appuyant sur des concepts théoriques fiables, cette recherche doctorale vise ainsi à produire de nouvelles données scientifiques permettant de repérer les facteurs pouvant être impliqués dans les jugements. Plus spécifiquement, elle interroge les rapports sociaux en termes de genre et d'ethnicité dans un contexte judiciaire, à travers les stratégies d'acculturation

(Berry, 1980, 1989, 2005 ; Bourhis et al., 1997), l'orientation à la dominance sociale (ODS, Duarte et al., 2004 ; Pratto et al., 1994) et le recours aux stéréotypes (Cuddy et al., 2007 ; Fiske et al., 2002).

Dans un premier temps, il s'agit d'examiner les jugements portés à l'égard d'une femme maghrébine dans un contexte d'agression. Appartenant à deux groupes minoritaires (en tant que femme et immigrée), l'intérêt est d'apporter une meilleure connaissance des relations qu'entretient la population générale à l'encontre de ces femmes migrantes, dans une situation de transgression où elles sont peu représentées. Dans un second temps, il s'agit d'étudier les jugements à l'égard de terroristes présumés, dans un contexte où l'état d'urgence instauré à partir de 2015 a laissé place à la loi antiterroriste du 30 octobre 2017. Ces modifications ont eu un impact sur la stigmatisation des populations maghrébines, notamment à travers la religion musulmane (Ragazzi et al., 2018), et sur les politiques sociales (Sèze, 2021).

Dans la suite de cette **introduction générale**, nous développons le contexte de la recherche doctorale et les principaux concepts auxquels elle se réfère. Nous exposons tout d'abord un bref historique de l'immigration maghrébine en France afin d'identifier le contexte socio-historique de la population cible. Nous présentons ensuite le modèle d'acculturation (Berry, 1980, 1989, 2005 ; Bourhis et al., 1997) qui permet d'appréhender les processus impliqués dans le contact entre deux cultures et les effets de cette rencontre. La théorie de l'Orientation à la Dominance Sociale (Sidanius et al., 1994 ; Sidanius & Pratto, 1999), fil conducteur de cette recherche doctorale, permet ensuite de montrer la manière dont les membres de la population majoritaire peuvent concevoir leurs relations avec les groupes minoritaires et subordonnés. Une partie de l'introduction est consacrée au Modèle du Contenu des Stéréotypes et *bias map* (Cuddy et al., 2008 ; Fiske et al., 2002 ; Fiske et al., 2007) qui permet de prédire les attitudes envers l'exogroupe à travers le contenu des stéréotypes. Enfin,

la dernière partie de l'introduction propose une revue de la littérature sur le jugement en contexte judiciaire et la manière dont les facteurs étudiés peuvent l'influencer.

La thèse est ensuite composée de deux parties qui présentent chacune deux études construites selon la même structure : cadre de l'étude et hypothèses, méthode, résultats, discussion et conclusion.

La **première partie** de cette thèse permet de repérer comment les facteurs énoncés peuvent influencer les jugements d'une population tout-venant à l'égard d'une femme maghrébine qui a commis une agression. Plus spécifiquement, la première étude porte sur l'effet des stratégies d'acculturation de l'agresseuse et le niveau d'ODS des participants. La seconde étude examine l'effet du sexe des participants et les interactions avec ces mêmes variables sur la perception de l'agresseuse et de l'acte commis.

La **deuxième partie** propose d'identifier la manière dont les stéréotypes sur les hommes et les femmes d'origine maghrébine influencent les jugements d'une population tout-venant dans un contexte de terrorisme présumé. L'étude 3 concerne l'effet du profil de l'accusé (sexe et origine ethnique) et l'impact des stéréotypes sur la perception de l'acte et son auteur. La dernière étude est spécifiquement centrée sur le fondamentalisme religieux perçu et ses effets sur le jugement.

Enfin, la dernière partie de ce document présente une **discussion générale** qui permet de reprendre les résultats saillants des études menées et comprend le développement des questions suggérées à l'issue des conclusions apportées par la recherche. Elle propose également une ouverture sur leur interprétation.

1. Bref historique de l'immigration maghrébine en France

Le Maghreb correspond à l'ensemble des trois pays Nord-Africains intégrant l'empire colonial français. Ces territoires nationaux deviennent des terres d'émigration à partir de l'établissement de leur indépendance. Le Maroc et la Tunisie signent les accords d'indépendance en 1956, tandis que l'Algérie sera déclarée État indépendant en 1962, suite à une guerre qui marquera profondément les relations des populations maghrébine et française. Si l'immigration nord-africaine trouve son origine au début du XXème siècle, elle se développera de manière importante dans la période d'après-guerre, dans les années 1950. L'immigration maghrébine, majoritairement algérienne dans les premiers temps, concernait principalement des hommes seuls et isolés qui venaient travailler en France pour subvenir aux besoins de leurs familles restées dans leur pays d'origine.

Après 1950, l'immigration maghrébine se modifie en prenant une dimension familiale et permanente. La croissance économique en France et les problématiques démographiques que rencontrent les pays accentuent l'arrivée de migrants qui s'installent en métropole avec leur famille. Ces années marquent également une diversification des migrations avec l'arrivée de populations issues majoritairement du Portugal et d'Afrique. Dans les années 1960, la guerre d'Algérie a généré des conflits importants entre la population française et la population maghrébine, perçue comme dangereuse (Dewitte, 2005). Cette période de conflit armé marque l'intensification des comportements racistes à l'égard des populations maghrébines. Les tensions seront accentuées par la crise économique et l'accroissement du chômage qui induiront de nouvelles représentations de menace dans l'inconscient collectif français (Ageron, 1985).

Dès la fin des années 1960, de nouvelles préoccupations apparaissent autour de l'intégration des populations étrangères en France, des incompréhensions entre le monde

occidental et les régions du Maghreb, ou encore du développement des ghettos (Dewitte, 2005). En 1978, le gouvernement lance un processus de retour forcé durant lequel près d'un demi-million d'immigrés d'origine maghrébine devaient quitter la France et rejoindre leur pays d'origine. S'ensuivent de nombreuses mesures de restrictions et un durcissement des conditions d'accueil en France. Parallèlement, les décennies de 1970 et 1980 sont marquées par l'augmentation du sentiment d'insécurité parmi la population française avec l'exploitation d'une image associant l'étranger (en particulier maghrébin) à la délinquance[4] (Gastaut, 2007). Puis, la série d'attaques terroristes survenus en 1986 va générer un durcissement des politiques migratoires (Lagrange, 2010).

A la suite de ces évènements, des soulèvements populaires liés à la précarité industrielle apparaissent entre 1994 et 1998. Éclatent ensuite les émeutes de 2005, associées à la situation dans les quartiers populaires, qui illustrent les tensions sociales, culturelles et politiques du pays. Lors de ces affrontements, la minorité maghrébine est rapidement ciblée pour ses comportements délinquants (Tersigni, 2001). Le visage des quartiers populaires, dans lesquels on retrouve une forte concentration de la population immigrée, est représenté sur la scène sociale par les jeunes hommes maghrébins (Boukhobza, 2005). Les autorités politiques et les médias ont ainsi diffusé l'idée qu'ils étaient à l'origine des problèmes sécuritaires (Palidda, 1999).

Les préjugés envers les immigrés maghrébins se sont endurcis dans les années 1980 durant lesquelles leur association avec la violence des banlieues se cristallise (Gastaut, 2007). Portée par l'image de ces jeunes hommes nord-africains, la délinquance a été directement associée à l'insécurité d'une population française menacée par cette minorité étrangère. Les médias ont particulièrement véhiculé cette image dévalorisante de la minorité maghrébine dans

[4] Le terme « délinquance » est utilisé pour désigner l'ensemble des comportements délictueux et criminels définis comme répréhensibles par la loi.

les années 1980 et continuent d'alimenter les débats politiques et sociaux autour des questions sécuritaires et de gestion des flux migratoires.

En 1993, la réforme du Code de la nationalité évoque que son acquisition dépend de la volonté des individus d'être français, c'est-à-dire que les immigrés doivent être capables d'assimiler les valeurs, les normes et les traditions de leur pays d'accueil pour obtenir la nationalité française. Cependant, les processus migratoires impliquent un double mouvement : l'émigration, qui consiste à quitter son pays d'origine et sa culture traditionnelle, et l'immigration, qui correspond à l'arrivée dans une nouvelle zone géographique et culturelle. Le modèle d'acculturation permet de modéliser ces deux aspects et d'identifier les processus qu'ils induisent, ainsi que les conséquences sur les relations intergroupes.

2. Les modèles acculturation

2.1. Définitions

Le terme « immigration » a été introduit dans la langue française au XVIIIème siècle, il est issu du latin *immigrare* qui signifie « venir dans, s'introduire dans ». Le verbe « immigrer » correspond quant à lui à l'action de venir dans un pays étranger, c'est un verbe apparu plus tardivement au XIXème siècle, dans la continuité du sens d'émigrer (action de quitter son pays pour aller vers un autre). L'immigrant est un individu qui se déplace vers un pays étranger ; l'immigré est celui qui est arrivé dans ce nouveau territoire. « Migrant » est un terme qui n'a quant à lui aucune définition juridique à l'échelle internationale, il a néanmoins été défini par les Nations Unies comme « toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays » (cité dans Réfugiés et Migrants, s. d.).

Cette sémantique rend compte du mouvement inhérent au principe migratoire qui implique des modifications complexes au niveau individuel et groupal dont font partie les

bouleversements culturels. En effet, les personnes migrantes doivent s'adapter à un nouvel environnement dans lequel les codes sociaux, les normes de référence ainsi que les repères structurels de la société diffèrent de leurs propres organisations culturelles. L'émergence des études sur les phénomènes migratoires et l'identification de la multiplicité des pratiques culturelles ont mené au concept d'acculturation. Il traduit l'ensemble des processus induits par le double mouvement (quitter/arriver) qui s'impose aux personnes immigrées et aux effets du contact entre deux cultures différentes. La culture est entendue comme l'ensemble des valeurs et des normes qui définissent les orientations morales, les habitudes et les attitudes sociales des individus dans une société. Elle intervient dès la naissance et joue un rôle essentiel dans les processus de socialisation et agit comme une référence identitaire (Lagrange, 2010).

2.2. Le modèle d'acculturation

L'immigration induit nécessairement la rencontre et l'échange entre deux groupes culturels distincts. John Wesley Powell (1880) serait le premier auteur à proposer le terme d'acculturation pour définir les changements qui en émanent. Ce concept a été repris et précisé pour caractériser « l'ensemble des phénomènes résultant du contact direct et continu entre des groupes d'individus de cultures différentes, avec des changements subséquents dans les types de cultures d'origine de l'un ou des deux » [*acculturation comprehends those phenomena which result when groups of individuals having different cultures come into continuous first-hand contact with subsequent changes in the original culture patterns of either or both groups*] (Redfield et al., 1936, p.149). Cette définition rend compte de la complexité et de la richesse des mouvements culturels inhérents aux processus migratoires qui font évoluer les pratiques culturelles et sociales des personnes immigrées, mais également de la population d'accueil par le contact de ces deux groupes.

Graves (1967) différencie l'acculturation en tant que phénomène collectif pour traduire les influences culturelles entre les groupes, et l'acculturation psychologique pour désigner les changements internes individuels. Les individus et les groupes s'influencent mutuellement et opèrent des modifications dans leur mode de vie et dans les comportements individuels (Berry, 1980). Deux attitudes distinctes sont identifiées : le maintien des attitudes de sa culture traditionnelle, et la recherche d'échanges et de contacts avec la culture du pays d'accueil (Berry, 1984). Berry (1980, 1984, 1989) développe ainsi quatre manières d'opérer ces changements qui peuvent être d'ordre individuel ou groupal : l'assimilation, la séparation, l'intégration et la marginalisation.

L'assimilation fait référence aux immigrés qui se détachent de leur culture d'origine pour adopter presque exclusivement les modes de vie et les attitudes des membres de la majorité. Elle renvoie aux travaux de Gordon (1964) qui distinguait deux types d'assimilation : 1) l'assimilation culturelle ou comportementale, qui est une manière de se comporter conformément aux membres du pays d'accueil ; 2) l'assimilation structurelle, qui consiste à participer de manière active à l'ensemble des systèmes sociaux de la société. L'intégration est une stratégie considérant le maintien de l'intégrité culturelle du groupe d'origine et une dynamique d'inscription dans l'ensemble du cadre sociétal du pays d'accueil. En référence au modèle du biculturalisme de Gordon (1964), elle nécessite une assimilation structurelle (participation à la vie sociale de la société d'accueil) et peu d'assimilation culturelle (préservation des attitudes liées à sa culture d'origine). Le désir de maintenir ses traditions culturelles et de ne pas participer au cadre sociétal du pays d'accueil est figuré par la stratégie de séparation (Berry et al., 1989). Enfin, la marginalisation caractérise les individus ou les groupes sociaux qui opèrent une perte de contact avec l'ensemble des systèmes sociaux et culturels de leur pays d'origine et du pays d'accueil (Tableau 1).

Tableau 1. Le modèle bidimensionnel de Berry (1980)

		Relations avec la culture du pays d'accueil	
		+	-
Conservation des caractéristiques de la culture d'origine	+	Intégration	Séparation
	-	Assimilation	Marginalisation

Note. + : recherche de contacts/conservation. - : peu de contacts/non conservation.

Le modèle d'acculturation est considéré comme une approche dynamique dans laquelle les groupes (dominants et non-dominants) et les individus s'influencent mutuellement. Ainsi, Berry (1974, 1980) décrit également quatre formes d'acculturation pouvant être imposées par les communautés d'accueil aux immigrés. Lorsque l'intégration est recherchée par la population d'accueil, elle prend la dénomination de multiculturalisme tandis que la recherche d'une stratégie d'assimilation est appelée « Melting-Pot ». La ségrégation correspond à une stratégie de séparation imposée par le groupe dominant et l'exclusion renvoie à la forme exigée de la marginalisation (Figure 1).

Figure 1. Stratégies d'acculturation des groupes ethnoculturels et dans la société

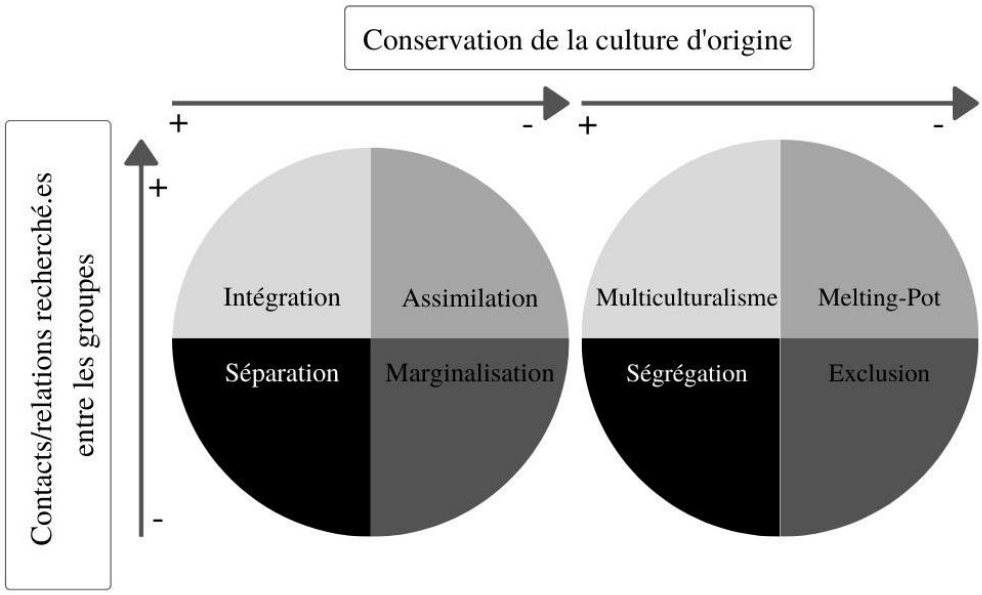

Note. Schéma inspiré du modèle de Berry (Berry, 2009, p. 366).

2.3. Le Modèle d'Acculturation Interactif (MAI)

Bourhis et al. (1997) ont apporté des modifications au modèle de Berry (1980, 1989) en proposant de remplacer la conception du « contact » avec les membres de la communauté d'accueil par « l'adoption » de la culture du pays d'accueil. Ils développent le Modèle d'Acculturation Interactif (MAI) en considérant que les groupes sont influencés et se transforment par les contacts qu'ils entretiennent entre eux. Ce modèle bidirectionnel examine trois axes du phénomène migratoire : 1) les stratégies d'acculturation adoptées par les migrants, 2) les orientations des populations d'accueil, 3) les relations interpersonnelles et intergroupes entre les migrants et les populations d'accueil, considérées sur un continuum allant de relations harmonieuses, à problématiques et conflictuelles (Bourhis et al., 2009a). Ce troisième aspect s'appuie sur la combinaison des deux premiers (les stratégies d'acculturation adoptées par les migrants et les orientations d'acculturation des populations d'accueil).

Le MAI définit six orientations d'acculturation dont trois orientations accueillantes (l'individualisme, l'intégration et l'intégration de transformation) et trois orientations non accueillantes (l'assimilationnisme, le ségrégationnisme et l'exclusion). Les communautés d'accueil qui s'orientent vers l'individualisme favoriseraient les caractéristiques telles que les traits de personnalité ou les compétences, considérant les immigrés comme des sujets individuels plutôt que comme les membres d'un groupe ethnique. Cette orientation implique un traitement égal des personnes issues de l'immigration et des membres de la communauté d'accueil. L'intégration accepte le maintien des traditions culturelles des communautés immigrantes en favorisant l'adoption de la culture du pays d'accueil. Les populations majoritaires qui s'orientent vers l'intégration de transformation acceptent de modifier certains aspects de leur propre culture en favorisant une implication des communautés immigrantes dans la société (Montreuil et al., 2004). L'assimilationnisme renvoie au renoncement de la culture d'origine des immigrés en impliquant une adoption complète des valeurs de la culture d'accueil. Dans le ségrégationnisme, les populations accueillantes acceptent que les immigrés maintiennent leurs valeurs et leurs comportements traditionnels, mais refusent le contact interculturel en favorisant la mise en place d'une ségrégation. Enfin, les communautés s'orientant vers l'exclusion sont les moins accueillantes envers les immigrés, elles refusent l'ensemble des dimensions d'intégration et rejettent tout contact interculturel. La Figure 2 illustre l'ensemble du MAI et montre les rapports d'influence entre les politiques gouvernementales d'immigration et d'intégration, et les orientations d'acculturation des communautés d'accueil et des populations immigrées. De plus, elle présente la manière dont les orientations d'acculturation des populations d'accueil et des communautés immigrantes influencent les relations intergroupes qui, selon le modèle, se situent sur un continuum allant de relations harmonieuses à des relations conflictuelles (Figure 2).

Figure 2. Le Modèle d'Acculturation Interactif

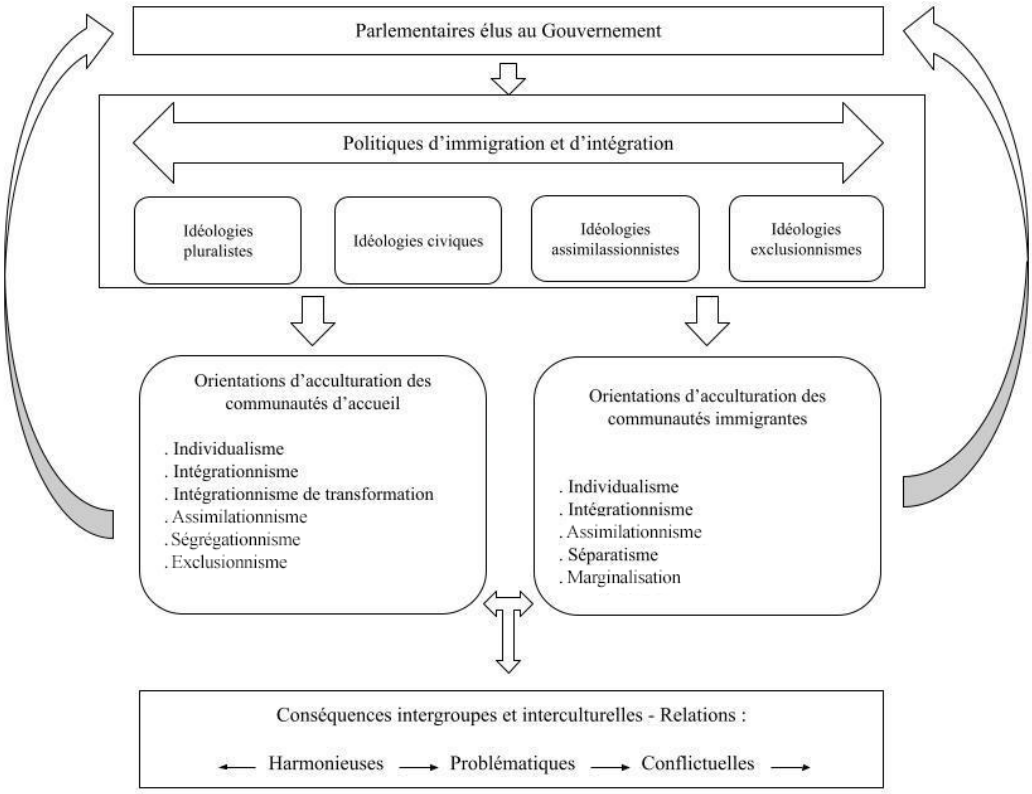

Note. Schéma de Bourhis et al. (2018, p. 7), inspiré des travaux de Bourhis et al. (1997) et de Bourhis et al. (2010).

Pour mesurer les préférences d'acculturation des populations d'accueil, Bourhis et Bougie (1998) développent l'Échelle d'Acculturation de la Communauté d'Accueil (EACA) au travers des domaines de l'emploi, du logement, des traditions culturelles et du mariage.

2.4. Les orientations d'acculturation des populations d'accueil

Les orientations d'acculturation participent à un ensemble d'attitudes, de croyances et d'intentions comportementales qui vont mener à certaines façons de penser et d'agir (Montreuil & Bourhis, 2001, 2004). Elles dépendent de l'origine des immigrés et de leur statut valorisé ou

dévalorisé dans la société, déterminé par le contexte socio-historique et colonial. Les orientations d'acculturation accueillantes seront davantage privilégiées envers des communautés immigrantes valorisées (Bourhis & Dayan, 2004), tandis que les orientations non accueillantes seront visées pour les groupes dévalorisés (Bourhis et al., 2008 ; Bourhis et al., 2009a, Bourhis et al., 2010). En France par exemple, les préférences d'acculturation s'orientent davantage vers l'assimilation, la ségrégation et l'exclusion pour les Arabes musulmans considérés dévalorisés, comparés aux immigrés d'origine asiatique pour lesquels des orientations accueillantes sont préférées (Barrette et al., 2004).

De plus, les études montrent que les orientations d'assimilation et de ségrégation sont étroitement liées aux préjugés et aux comportements discriminatoires envers les immigrés dévalorisés (Bourhis & Dayan, 2004 ; Levin et al., 2012 ; Montreuil & Bourhis, 2001 ; Safdar et al., 2008 ; Zick et al., 2001). Plusieurs études établissent un lien entre les orientations non accueillantes (assimilationnisme, ségrégationnisme et exclusion) et les attitudes défavorables envers les immigrés, un sentiment de menace perçue à leur égard, une forte identification à l'endogroupe et une préférence pour une organisation hiérarchique de la société (Bourhis et al., 2008 ; Bourhis et al., 2010, Montreuil & Bourhis, 2001).

2.5. Stratégies d'acculturation des immigrés

L'étude des profils d'acculturation a permis de mettre en évidence qu'il existe une différence entre l'idéal attendu par la population d'accueil et les perceptions réelles des stratégies qu'adoptent les migrants (Navas et al., 2005). Taillandier et Maisonneuve (2005) ont montré que les français jugent différemment les migrants selon leur origine ethnique alors même que cette disparité de jugement est considérée inacceptable dans la société.

Il serait possible de hiérarchiser les préférences des populations pour différents groupes ethnoculturels (Berry et al., 1977 ; Berry & Kalin, 1995). Certaines études mettent en évidence

que selon l'origine ethnique de la population migrante étudiée, les préférences d'acculturation de la communauté d'accueil sont en corrélation avec la nature des relations qu'entretiennent ces deux groupes (Bourhis et al., 1997 ; Bourhis et al., 2009b ; Montreuil & Bourhis, 2001). Il semblerait également que les orientations d'acculturation des populations d'accueil dépendent du sentiment de menace identitaire et sécuritaire, de la perception d'une compétition et de la distance culturelle perçue (Montaruli et al., 2011). Par ailleurs, Barrette et al. (2004) ont montré que la dévalorisation d'une population migrante dépendait du contexte social et de l'histoire coloniale entre les deux pays.

Si l'EACA a démontré sa validité scientifique (Bourhis & Bougie, 1998), elle a aussi été critiquée pour les effets non négligeables de désirabilité sociale lorsque les individus sont interrogés directement (Taillandier & Maisonneuve, 2005). Pour limiter ces effets, la méthode des scénarios a été développée, permettant de mesurer les préférences d'acculturation des populations d'accueil. Déployée par Van Oudenhoven et al. (1998), cette méthode indirecte et plus écologique s'appuie sur la présentation de scénarios décrivant une personne immigrée dans différentes sphères de la vie quotidienne, en correspondance avec une des quatre stratégies d'acculturation (séparation, intégration, assimilation ou marginalisation). Maisonneuve et Testé (2007) ont montré à travers ces scénarios qu'ils ont adaptés en français, que les stratégies d'intégration et d'assimilation sont davantage préférées par la population française que les stratégies de séparation et de marginalisation.

En France, la politique gouvernementale s'orienterait vers un modèle assimilationniste (Sabatier & Boutry, 2006) indiquant que les immigrés doivent adopter la culture française, accepter et respecter ses principes républicains (Guimond, 2010) en abandonnant dans l'espace public leurs traditions culturelles. Néanmoins, l'ensemble des études montre l'importance de prendre en compte le contexte socio-historique et l'origine des immigrés. De plus, l'assimilationnisme n'exclut pas totalement que les immigrés puissent conserver certains

aspects de leur culture d'origine dans la sphère privée. Navas et al. (2007) différencient bien les domaines centraux tels que les relations familiales, la religion et la façon de penser, des domaines périphériques (travail, politiques, vie en société). En effet, les immigrés adaptent leurs attitudes et comportements en fonction des contextes de vie, de même que les populations d'accueil jugent les groupes selon les stratégies d'acculturation adoptées dans ces différents contextes (Arends-Toth & Van de Vijver, 2003 ; Brown & Zagefka, 2011). Par exemple, les migrants qui adoptent une stratégie d'assimilation dans les sphères publiques et privées sont jugés moins honnêtes que ceux qui conservent une part de leur culture d'origine (Maisonneuve et al., 2014). Les auteurs expliquent que cette croyance selon laquelle les immigrés sont incapables d'abandonner leur culture d'origine sans être malhonnêtes peut être entendue par un besoin de la population d'accueil de maintenir des frontières entre les deux groupes.

Par ailleurs, l'assimilation semble être favorisée lorsqu'une menace forte est perçue, tandis que l'intégration est préférée pour une population suscitant un sentiment d'enrichissement (Florack et al., 2014). Les immigrés dévalorisés ont tendance à susciter un plus fort sentiment de menace qu'un groupe valorisé (López-Ródriguez et al., 2014). Discriminer un groupe minoritaire pourrait permettre de maintenir les rapports « dominants-dominés » en alimentant une stratification sociale, là où l'immigration opère comme facteur de déséquilibre (Bisi, 2011 ; Gastaut, 2007). Cela peut également être un moyen de maintenir l'ordre social établi par le groupe dominant en justifiant le système, comme les théories sur les préjugés (S. A. Goodwin et al., 1998), sur les croyances méritocratiques (McCoy & Major, 2007) et sur la dominance sociale (Levin et al., 2012). L'étude des jugements intergroupes nécessite de prendre en compte ces idéologies qui permettent aux individus de structurer l'organisation sociale pour mieux appréhender les rapports sociaux mis en jeu.

3. La dominance sociale

3.1. Définitions

3.1.1. La notion de groupe

En tant qu'êtres sociaux, la manière dont les êtres humains agissent et interagissent entre eux est orientée par leur appartenance et leur identification à un groupe (famille, amis, travail, ethnie, etc.). Les auteurs de la Théorie de l'Identité Sociale (Tajfel & Turner, 1979, 1986) définissent un groupe comme un ensemble d'individus qui se reconnaissent en tant qu'appartenant à une même catégorie, à laquelle est rattaché un consensus sur l'évaluation de ce groupe. La conscience d'appartenir à un groupe s'accompagne d'une valeur et d'une signification émotionnelle spécifiques et permet l'identification à un groupe social. De nombreux auteurs en psychologie sociale ont étudié les notions de groupes dominants et groupes dominés pour comprendre les relations humaines en identifiant que certains groupes dans la société agissaient avec une forme de supériorité sur les autres (voir Lorenzi-Cioldi, 2009). L'appartenance à l'un d'eux pourrait définir certaines attitudes ou comportements et expliquerait en partie la manière dont les individus et les groupes sont traités dans la société. Les psychologues sociaux mettent par ailleurs en lien la notion de dominance et d'idéologie pour expliquer ces interrelations entre les groupes (Sidanius & Pratto, 1993b, 1993c).

3.1.2. Idéologie et domination

Le terme d'idéologie a été utilisé à la fin du XVIIIème siècle par Destutt de Tracy (1796) dans son ouvrage intitulé « Mémoire sur la faculté de penser ». Il introduit un nouveau champ d'étude désigné comme une science des idées permettant d'examiner leur origine, leur nature et leur caractère ainsi que le système de représentations qui les définissent. L'idéologie s'est ensuite inscrite dans les réflexions sociales du marxisme pour évoquer l'ensemble des idées

véhiculées par les groupes dominants pour imposer leur vision du monde qui justifiait leur supériorité sur les groupes subordonnés (Althusser, 1970 ; Marx & Engels, 1845 ; Pêcheux & Fuchs, 1975). Max Weber (2013) a ainsi défini la domination comme une notion structurelle désignant l'assujettissement de sa propre manière de se représenter le monde social à d'autres. Elle induit un rapport de subordination qui est admise comme légitime par l'ensemble des acteurs concernés. La dominance renvoie à une position de supériorité d'un individu ou d'un groupe sur d'autres, pour imposer sa propre vision en exerçant une contrainte, par le recours à des idéologies intergroupes. Doïse (1982) suppose ainsi que les idéologies reposent sur un système de croyances et de représentations qui permettent d'organiser le monde social et notamment de légitimer la position de dominance de certains groupes sur d'autres.

Si les idéologies ont été introduites pour expliquer une forme de dominance sociale, les auteurs ont plus récemment montré que les groupes subordonnés ont également recours à ces systèmes de pensée pour lutter contre la hiérarchie sociale (McCoy & Major, 2007 ; Lerner, 1980). Les idéologies intergroupes peuvent ainsi être plus largement définies comme l'ensemble des constructions intellectuelles sur lesquelles s'appuient les groupes pour orienter leurs attitudes et leurs actions dans la société. L'identification de groupes dominants et dominés ainsi que l'importance de l'étude des idéologies pour comprendre le monde social ont conduit au développement de la théorie de la dominance sociale.

3.2. La Théorie de la Dominance Sociale

La théorie de la dominance sociale (TDS) est inspirée de nombreux travaux (Sidanius et al., 1991a ; Sidanius et al., 1991b ; Sidanius et al., 1992 ; Sidanius & Liu, 1992 ; Sidanius & Pratto, 1993a, 1993b). Ces auteurs constatent l'omniprésence des préjugés et de l'oppression entre les groupes, et synthétisent les théories antérieures liées aux relations intergroupes en s'appuyant sur l'existence d'une hiérarchisation sociale. Cette organisation hiérarchique entre

les groupes humains s'est révélée être universelle et a été observée dans de nombreuses sociétés (Sidanius & Pratto, 1993a, 2012). Les auteurs de la TDS supposent que les sociétés minimisent les conflits intergroupes en créant un consensus sur des idéologies qui promeuvent la supériorité d'un groupe (dominant) sur les autres (subordonnés/dominés) (Sidanius et al., 1994). En ce sens, la stabilité du système social hiérarchique serait déterminée par l'existence de deux types d'institutions :

- Les institutions qui favorisent la dominance d'un groupe sur un ou plusieurs autre(s) groupe(s), telles que les départements de police, le système judiciaire criminel, les forces de sécurité, etc. ;
- Les institutions qui favorisent l'égalité entre les groupes sociaux, c'est-à-dire celles qui promeuvent les intérêts de tous, notamment des groupes subordonnés contre les plus dominants (instances de défense publique, associations de charité, etc.).

Selon la TDS, les discriminations et les stéréotypes à l'égard des groupes subordonnés sont légitimés par l'utilisation d'instruments idéologiques et d'attitudes intergroupes. Les auteurs parlent de « mythes légitimateurs », tels que le racisme ou le sexisme par exemple, qui justifient la valeur sociale accordée au groupe subordonné et favorisent ainsi le maintien de l'ordre social établi. Les discours moraux, idéologiques et politiques reflèteraient les dimensions de pouvoir et de subordination (Unger, 1986).

3.3. L'Orientation à la Dominance Sociale

Sur la base de cette théorie, les auteurs ont construit l'échelle d'Orientation à la Dominance Sociale (ODS ; Pratto et al., 1994). Elle permet de mesurer l'orientation générale des individus envers les relations intergroupes, reflétant une préférence soit pour des relations égales, soit pour des relations hiérarchiques. La version anglophone originale est composée de

seize items pour lesquels les répondants doivent indiquer leur degré d'accord sur une échelle de type Likert. Elle a été validée à travers plusieurs cultures (I.-C. Lee et al., 2011), et est corrélée au sexisme, aux préjugés ethniques et aux attitudes envers l'hégémonie locale (Pratto et al., 2000). En 2004, l'échelle d'ODS a été validée en français sur un échantillon de 2 128 participants, cette étude a permis de dégager une bonne fiabilité de l'échelle ainsi que sa validité prédictive (Duarte et al., 2004).

Principalement utilisée de manière unidimensionnelle, l'ODS peut être étudiée de manière bidimensionnelle (A. K. Ho et al., 2012 ; A. K. Ho et al., 2015 ; Jost & Thompson, 2000 ; Kugler et al., 2010) : l'ODS-Dominance (ODS-D) ou « dominance basée sur des groupes », qui mesure la préférence pour des relations hiérarchiques, le groupe d'appartenance domine l'exogroupe ; l'ODS-Égalitaire (ODS-E) ou « opposition à l'égalité », qui mesure la désirabilité des sujets à maintenir des inégalités entre les groupes (Duarte et al., 2004). L'ODS-D correspondrait davantage à une subordination active et agressive (racisme, recours à la violence, etc.), tandis que l'ODS-E renverrait à une opposition subtile à l'égalité entre les groupes (conservatisme politique, opposition passive et préjugés subtils, etc.) (Ellenbroek et al., 2014 ; Hindriks et al., 2014 ; Jost & Thompson, 2000 ; Kugler et al., 2010). Ces deux dimensions possèderaient une importante validité prédictive, l'ODS constituant le plus fort prédicteur des attitudes et des comportements intergroupes (A. K. Ho et al., 2012). Elle agirait comme modérateur des préjugés, de la discrimination et des préjudices ethniques (Kteily et al., 2011 ; Thomsen et al., 2008).

3.4. Orientation à la Dominance Sociale et acculturation

Dans des études nord-américaines, plusieurs auteurs ont montré que les personnes Blanches qui présentaient des niveaux d'ODS élevés toléraient davantage les inégalités entre

les groupes et qu'ils étaient plus conservateurs que les personnes Noires (Fang et al., 1998 ; Sidanius et al., 2001). Il existerait par ailleurs une corrélation entre les stratégies d'acculturation et l'ODS. Les résultats obtenus par Bourhis et Dayan (2004) ont montré qu'en Israël, les stratégies d'intégration et d'individualisme sont préférées par des étudiants ayant un faible score à l'ODS, tandis que les stratégies d'assimilation, de marginalisation et de séparation sont privilégiées par ceux qui présentent un score élevé à cette échelle. Ces constats concordent avec ceux d'une étude américaine qui révèle une corrélation positive entre la préférence pour la stratégie d'assimilation et un niveau d'ODS élevé (Levin et al., 2012).

Néanmoins, si la dominance sociale soutient les orientations de ségrégation et d'exclusion (Bourhis & Dayan, 2004), Thomsen et al. (2008) montrent que lorsque les immigrés présentent des signes d'assimilation à la culture d'accueil, ils peuvent être dévalorisés, voire persécutés, par les personnes ayant un niveau élevé d'ODS. Les auteurs suggèrent que l'adoption exclusive de la culture du pays d'accueil peut être vécue par les membres de la population d'accueil comme une violation du statut subordonné, qui permet de légitimer la perception des immigrés comme membres d'un groupe inférieur. Cette étude illustre la complexité des modèles d'intégration dans la mesure où les attentes de la communauté d'accueil dépendent du groupe d'appartenance ethnique. Elle soutient la nécessité de prendre en compte l'orientation idéologique des populations accueillantes, mais également des représentations communes associées aux minorités étudiées. En effet, la dynamique d'interaction entre l'ODS et les jugements dépend de la manière dont les individus recourent aux stéréotypes pour construire leurs perceptions et définir leurs attitudes envers les différents groupes sociaux.

4. Les stéréotypes

4.1. Définitions

La catégorisation est un processus humain et commun à l'ensemble des individus, elle permet une économie cognitive par la structuration de l'environnement social. Elle favorise l'émergence des stéréotypes et des préjugés qui peuvent ainsi se traduire en comportements discriminants (Dardenne et al., 2007 ; Dumont et al., 2010). Les stéréotypes sont définis comme des croyances partagées à l'égard des membres d'un groupe. Ils concernent les caractéristiques qui leur sont attribuées telles qu'un trait de personnalité, un comportement ou une attitude (Leyens et al., 1994). Les stéréotypes permettent une économie cognitive tout en réduisant les perceptions à une représentation collective. Ils prescrivent la manière dont les groupes agissent en société et ainsi la façon de répondre à ces comportements. Par exemple, le stéréotype « Arabe » est relatif à une forme d'agressivité qui induirait nécessairement une réponse défensive (Mange et al., 2016).

Les préjugés représentent des jugements négatifs et des attitudes défavorables portés à l'égard des membres d'un groupe, ils émergent d'une généralisation des représentations sociales erronées (Allport, 1954). Ils peuvent être à l'origine de la discrimination, définie comme l'ensemble des comportements négatifs à l'encontre des membres d'un groupe dévalorisé (Dovidio & Gaertner, 1986).

4.2. Le modèle du contenu des stéréotypes

4.2.1. Le contenu des stéréotypes

Le Modèle du Contenu des Stéréotypes (*Stereotype Content Model*, SCM) permet l'observation et la mesure des biais relatifs aux croyances généralisées portées à l'égard des membres d'un groupe (Fiske et al., 2002 ; Glick & Fiske, 2001). Le contenu des stéréotypes

serait fondé sur deux modalités structurelles de relations interindividuelles et intergroupes : le mode d'interdépendance (coopération *vs.* compétition) et le statut social (élevé *vs.* bas). Les auteurs proposent de catégoriser les stéréotypes selon deux axes indépendants en fonction de modalités structurelles qui définissent les rapports entre les individus et les groupes : la chaleur (*warmth*) et la compétence (*competence*) (Cuddy et al., 2008 ; Fiske et al., 2002 ; Fiske et al., 2007). Le contenu de stéréotype « chaleur » permettrait d'obtenir des informations sur les intentions perçues des membres d'un groupe dans l'espace social (moralité, loyauté, sociabilité, etc.). Le contenu « compétence » estiment leurs capacités pour atteindre leurs objectifs (persévérance, efficacité, créativité, intelligence, etc.). Les auteurs appuient sur la dynamique ambivalente des stéréotypes, leur valeur n'étant que rarement exclusivement positive ou négative. Ils parlent de stéréotypes « mixtes » pour indiquer les combinaisons possibles selon les axes décrits.

4.2.2. Bias map

Les auteurs suggèrent que la combinaison des stéréotypes selon les dimensions chaleur et compétence prédisent les réactions émotionnelles à l'égard de l'exogroupe (Cuddy et al., 2008 ; Fiske et al., 2007) (Figure 3). Ainsi, les auteurs décrivent quatre types d'émotions émergeant du modèle (Cuddy et al., 2008) :

- La pitié est ressentie à l'égard des individus ou groupes, perçus comme chaleureux, mais peu compétents. Ils bénéficieraient ainsi de préjugés paternalistes car leurs intentions sont décrites comme bonnes et ils ne représentent pas une menace pour les groupes dominants.
- L'envie serait suscitée par des individus ou groupes identifiés comme compétents, mais peu chaleureux. Leur statut social est valorisé mais leur ambition les rend hostiles.

- Le mépris serait éprouvé envers les personnes ou les groupes perçus comme incompétents et froids.
- L'admiration serait attribuée aux groupes présentant un statut social élevé, ils seraient compétents et chaleureux.

Figure 3. Le Modèle du Contenu des Stéréotypes

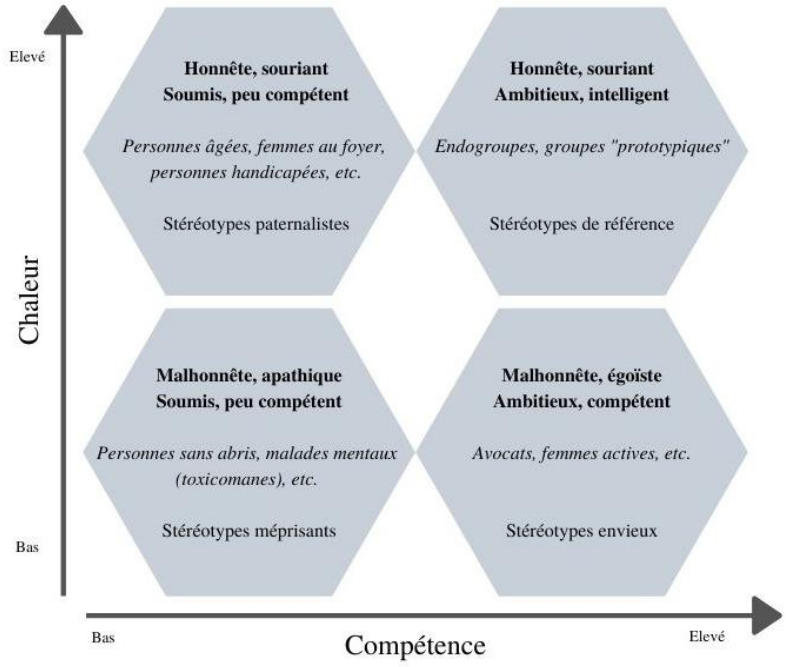

Note. Schéma inspiré du modèle de Cuddy et al. (2008) et Fiske et al. (2007).

Le SCM a permis de déterminer de manière universelle la perception des membres et des relations intergroupes à travers une trentaine de pays différents (Cuddy et al., 2009 ; Durante et al., 2013), et pourrait expliquer 82% de la variance des perceptions interpersonnelles (Wojciszke et al., 1998). Les auteurs révèlent que les individus attribuent à leur propre groupe d'appartenance des scores élevés en termes de chaleur et de compétence alors que l'exogroupe est généralement considéré avec des niveaux plus faibles dans ces deux dimensions. Ce phénomène pourrait expliquer l'hypothèse d'un favoritisme envers l'endogroupe.

Pour compléter leur modèle, Cuddy et al. (2007) intègrent quatre comportements déterminés par la valeur des dimensions chaleur et compétence et des réactions émotionnelles. Ils définissent ainsi un schéma des comportements issus des stéréotypes et des affects intergroupes : *Behaviors from Intergroup Affect and Stereotypes (bias) map* (Figure 4). Les comportements sont caractérisés par leur type (facilitation *vs.* dommage) et leur nature (active *vs.* passive). La dimension actif-passif distingue les conduites et les attitudes nécessitant une implication des individus et celles qui demandent peu d'initiatives ; la dimension facilitation-dommage qualifie les comportements favorables aux groupes et ceux qui entraînent des conduites préjudiciables. Ainsi, la facilitation active identifie les comportements d'aide, de soutien et de défense des individus ou groupes ; la facilitation passive suggère une acceptation et une tolérance des relations intergroupes sans y participer nécessairement ; le dommage actif entend la volonté de blesser l'autre et de l'attaquer ; enfin, le dommage passif renvoie à une forme d'exclusion et de rejet de l'autre.

Figure 4. Le modèle du contenu des stéréotypes intégrant la *bias map*

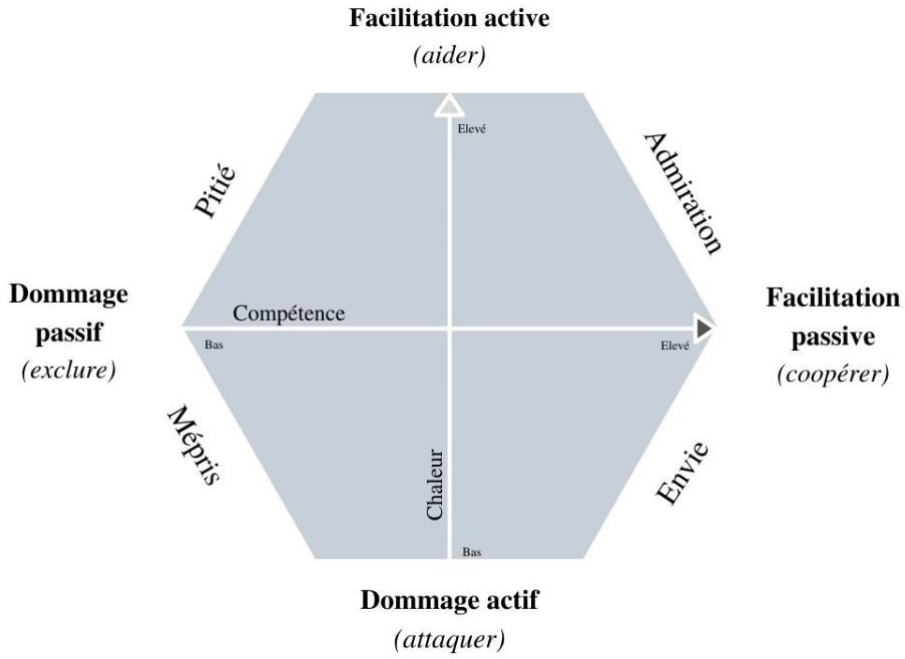

Note. Schéma inspiré de Cuddy et al. (2008, p. 70), en référence aux travaux de Cuddy et al. (2007).

4.2.3. L'évolution du modèle

D'autres auteurs ont également distingué le contenu des stéréotypes selon deux dimensions : le pouvoir (*agency*) et le partage (*communion*) (Abele & Wojciske, 2007). La dimension « pouvoir » fournit des informations sur l'existence d'un groupe ou d'un individu (indépendance, ambition, dominance), tandis que la dimension « partage » renseigne sur la participation d'un individu au groupe (convivialité, gentillesse, honnêteté, confiance). Plusieurs études ont mis en lien les deux théories pour obtenir un modèle à plusieurs facteurs, permettant d'analyser plus précisément le contenu des stéréotypes.

La dimension chaleur peut être définie selon deux catégories : la sociabilité et la moralité (Leach et al., 2007 ; Leach et al., 2015). La sociabilité renvoie à la manière dont les individus facilitent les relations avec les autres par l'amitié, la sympathie ou la gentillesse. La moralité s'appuie sur la capacité des individus à entretenir des relations cordiales (honnêteté, confiance, sincérité). Les auteurs montrent que ces deux composantes agissent de manière différente sur les perceptions sociales (Leach et al., 2008). La moralité serait davantage prise en compte dans la formation des impressions à l'égard d'une personne inconnue que la sociabilité ou les compétences (Brambilla et al., 2012). En effet, cette mesure représenterait un enjeu fort pour la survie de l'endogroupe (Brambilla et al., 2013) et serait un meilleur indicateur de la valeur de l'exogroupe (Ellemers & van den Bos, 2012). Par ailleurs, Carrier et al. (2014) ont montré qu'un modèle à trois facteurs - Chaleur, Compétence, Pouvoir - était particulièrement efficient pour expliquer la manière dont le statut social détermine l'évaluation des compétences d'un groupe.

4.3. Stéréotypes et jugements

4.3.1. Les personnes issues de l'immigration

L'application du SCM à la perception des immigrés montre l'ambivalence des stéréotypes dont les contenus sont influencés par l'origine ethnique et le statut professionnel perçu (T. L. Lee & Fiske, 2006). Les stéréotypes incarnent ainsi des valences positives et négatives sur les dimensions de compétence et chaleur, différentes selon la nationalité du groupe considéré. Une étude nord-américaine a montré que si les stéréotypes envers les immigrés apparaissent complexes et ambivalents, leur valence prédit les attitudes adoptées à leur égard : l'association d'un groupe à des stéréotypes négatifs (vengeurs, arrogants, etc.) prédit des attitudes négatives, tandis que des stéréotypes positifs (intelligents, éduqués, victimes de discrimination, etc.) augurent des attitudes plus favorables (Reyna et al., 2013). Les résultats de cette recherche montraient également que les politiques d'immigration vers lesquelles les individus s'orientent seraient influencées par les stéréotypes les plus visibles et saillants dans la société.

Par ailleurs, selon certains auteurs, la perception des immigrés serait davantage dépendante des caractéristiques liées à l'honnêteté et à la fiabilité qu'à des caractéristiques non morales (G. P. Goodwin et al., 2014 ; Pagliaro et al., 2013). La dimension « moralité » permettrait à la population d'évaluer le niveau de menace des immigrés (Brambilla et al., 2012), or et comme précédemment énoncé, si les membres d'un groupe sont perçus comme immoraux, ils représentent un danger pour l'endogroupe (Brambilla et al., 2013). Dans le sens de ces constats, une étude américaine a montré que les délits considérés comme immoraux étaient davantage associés aux criminels Noirs, alors que les délits dont la perception est mauvaise mais pas immorale, étaient plutôt attribués aux individus Blancs (Avery et al., 2021).

4.3.2. Dans le contexte pénal

En Europe, les personnes issues de l'immigration sont souvent associées à la délinquance (Eberl et al., 2018 ; Figgou et al., 2011), ce qui conduit à des représentations similaires à celles des criminels dont l'image partagée collectivement est vigoureusement négative (Van de Plas, 2016). Le SCM peut permettre de mieux comprendre comment sont perçus ces préjugés raciaux dans un contexte pénal. Certains auteurs ont montré que l'adhésion aux stéréotypes liés aux criminels prédisait l'expression d'attitudes punitives à l'égard des prévenus[5] (Correll et al. 2007 ; Graham & Lowery, 2004 ; D. Johnson, 2009 ; Tam et al., 2008). Les criminels seraient généralement perçus comme étant en concurrence avec la société, peu chaleureux et ayant un niveau social bas (Chapman, 2013). Côté-Lussier (2016) a mis en évidence que la colère est associée aux attitudes punitives, elles-mêmes influencées par les croyances que les criminels ont des niveaux de statut social bas, qu'ils sont des êtres froids (peu chaleureux) et indignes de confiance (êtres immoraux). Dans cette étude anglaise, les attitudes punitives étaient également corrélées avec le sentiment de colère et la volonté d'exclure les criminels de la société. Par ailleurs, la manière dont sont perçus les prévenus peut également dépendre de l'orientation idéologique de la personne qui juge, l'adhésion aux stéréotypes relatifs aux criminels par exemple (nature violente et malveillante, insensibilité, etc.) serait associée à des attitudes punitives plus sévères (Correll et al., 2007 ; Dixon & Maddox, 2005 ; Tam et al., 2008).

En France, bien que certaines études portent sur les liens entre délinquance et immigration (Bancel & Tsoukala, 2003), l'utilisation des statistiques ethniques est très réglementée (loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés), ce qui limite les perspectives de recherche dans ce domaine (Meron, 2009 ; Simon, 2014 ; Simon & Clément,

[5] Le terme « prévenu » est utilisé pour désigner toute personne qui est citée à comparaître devant un tribunal pour répondre d'un acte délictuel ou criminel.

2006). Néanmoins, de nombreuses études américaines confirment l'existence d'un lien entre les stéréotypes associés aux criminels et aux personnes issues d'une minorité ethnique, et les attitudes punitives (voir par exemple, Dukes & Gaither, 2017 ; Entman & Gross, 2008 ; Hurwitz & Peffley, 1997 ; MacLin & Herrera, 2006). E. V. Hall et al. (2015) montrent que les étiquettes ethniques ont une implication sur la manière dont sont attribués les stéréotypes. Le contenu du stéréotype associé au groupe « Noirs » apparaît plus négatif, moins chaleureux et compétent que celui associé au groupe « Afro-Américains ». Les participants ont également témoigné d'émotions plus négatives envers un suspect criminel Noir qu'un prévenu américain Blanc (E. V. Hall et al., 2015). Ainsi, la manière de désigner un groupe pourrait avoir une influence sur les perceptions, les interprétations et les décisions émises dans un cadre judiciaire.

5. Les jugements judiciaires

5.1. Repères historiques

Selon Paul Ricœur (cité dans Mazabraud, 2020), l'acte de juger reposerait sur deux finalités : une finalité courte qui consisterait à émettre une solution et mettre fin à l'ambiguïté d'une situation, et une finalité longue qui établit la nécessité d'agir en faveur de la paix publique. En s'appuyant sur l'idée que l'institution judiciaire procède en fonction de fondements spécifiquement (les lois, les tribunaux, les juges et les décisions), le philosophe décrit quatre conditions ordonnant le système judiciaire : l'existence de lois et d'institutions compétentes (1), la présence de professionnels expérimentés maîtrisant l'acte de juger (2), la constitution de procédures spécifiques régissant la prise de décision (3), et enfin, le jugement comme l'établissement d'une décision (4). Le jugement judiciaire s'apparenterait ainsi à un « art de l'application » en ce qu'il nécessite une « articulation d'une dialectique entre interprétation et argumentation » (Mazabraud, 2020, p. 649). Le jugement judiciaire pourrait être assimilé au « jugement réfléchissant » décrit par Kant dans le sens où il émanerait d'une

situation singulière pour aboutir à une règle universelle (Mazabraud, 2020). En articulant l'imagination et l'entendement, il est par définition soumis à la subjectivité et aspire à l'objectivité par sa possible extension à des situations similaires. Ainsi, le jugement judiciaire pourrait être quasiment objectif par le recours à l'argumentation et à l'expérience antérieure, qui définissent les règles et les principes de prise de décision. En effet, les lois évoluent en fonction de celles qui ont été définies antérieurement et de l'existence de nouvelles situations singulières. Cette approche du jugement judiciaire rend compte de la nature des prises de décision qui se fondent sur des interprétations et argumentations subjectives. Elles tendent à être objectivées par la constitution de règles et de principes universels, à l'image de la récente loi du 3 août 2018, renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qui s'inscrit dans l'évolution des pratiques sociétales.

Dans cette perspective, Kaluszynski (2007) explique que l'évolution de la société a amené à un processus de judiciarisation des phénomènes sociaux durant le XXème siècle, par un recours massif à l'institution judiciaire par les acteurs sociaux. Selon Commaille (2007), la judiciarisation serait liée à un affaiblissement des instances de règlementation et de régulation sociale. La mobilisation de l'instance judiciaire permettrait ainsi à la fois une nouvelle forme de pratiques démocratiques en tant qu'espace de régulation des conflits sociaux et lieu d'engagement citoyen, et serait également une source de soutien politique. L'auteur ajoute que le développement des outils de communication et l'affluence des médias ont impacté le droit et les pratiques judiciaires. Ces nouvelles sources d'information, d'échanges et de diffusion prennent place et fonction des institutions traditionnelles dont le pouvoir de décision s'est fragilisé. Les autorités politiques et judiciaires sollicitent les médias pour atteindre leurs objectifs, faisant apparaître une diminution des pratiques du Savoir, c'est-à-dire une moindre prise en compte des facteurs légaux (Commaille, 2007). La justice pénale serait donc moins

celle des experts que de l'opinion publique (Garland, 2001). En ce sens est apparue la notion anglo-saxonne de « populisme pénal » (Desrosiers & Bernier, 2009 ; Roberts et al., 2002) qui désigne les pratiques judiciaires de répression et de contrôle pénal, fondées sur des logiques sécuritaires. Les politiciens et les législateurs chercheraient ainsi à développer la justice en fonction des opinions des électeurs qui deviennent une source privilégiée de l'orientation des politiques pénales (Garland, 2007). La dynamique répressive s'inscrirait dans une logique de contrôler les menaces pesant sur l'ordre social (Staerklé, 2008). Dans cette perspective, mieux comprendre les facteurs susceptibles d'influencer les jugements de la population générale représente un enjeu capital puisqu'ils représentent actuellement la source d'influence des institutions politiques et judiciaires.

5.2. Les facteurs extra-judiciaires

Une étude française a montré que les décisions prises par les magistrats reposaient globalement sur des critères judiciaires (nature du crime ou délit commis, précédents judiciaires des prévenus, etc.), mais n'excluaient pas l'influence des caractéristiques personnelles des prévenus (Gautron & Retière, 2016). Townsend (1996) suppose l'existence d'un biais pro-endogroupe dans la prise de décision, bien que les critères pénaux qui sont directement liés avec l'acte commis, comme la nature du crime ou délit ou les conséquences pour la victime, soient pris en compte (Steffensmeier et al., 1995). Les facteurs extra-judiciaires tels que l'origine ethnique, le sexe ou l'âge des victimes et des auteurs de crime ou délit pourraient également influencer les jugements (Sabatier & Schadron, 2010).

5.2.1. Le sexe des prévenus

L'observatoire de la délinquance annonce qu'entre 2008 et 2013[6], le pourcentage de femmes ayant commis des atteintes volontaires à l'intégrité physique d'une personne a augmenté de 0,8% tandis qu'il a diminué de 0,9% pour les hommes (Le Graët, 2014). Le fait qu'une femme puisse être l'auteure d'une agression physique ne va pas de soi (Burricand & Grobon, 2015). L'agressivité est volontiers associée au stéréotype masculin alors que la douceur est attribuée au stéréotype féminin (Bem, 1984 ; Glick & Fiske, 2001). Compte tenu de la forte valeur prescriptive des stéréotypes de genre (Heilman & Okimoto, 2007 ; Prentice & Carranza, 2002), une femme qui commet une agression physique sur autrui transgresse la norme stéréotypique[7]. En effet, la répartition des rôles sociaux en matière de genre exige des caractéristiques pacifistes aux femmes et un caractère agressif aux hommes (Cardi & Pruvost, 2011). En ce sens, la part des femmes condamnées par les tribunaux est moins importante que celle des hommes et elles ne subiraient pas les mêmes sanctions pour des actes criminels pourtant similaires (Blatier, 2002). Les femmes bénéficieraient de jugements plus indulgents que les hommes, leur implication dans les affaires criminelles étant souvent considérée comme secondaire, c'est-à-dire qu'elles ne seraient pas considérées comme étant à l'initiative des délits (Duprez & Kokoreff, 2000). Une femme qui commet une agression physique peut, selon la théorie du *subtyping* (Z. Richards & Hewstone, 2001), être perçue comme une « exception qui confirme la règle ».

[6] Nous ne détenons pas de statistiques plus récentes à ce sujet au regard de la décision émise par le Gouvernement en octobre 2019 de supprimer l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) et de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

[7] La norme stéréotypique est relative à ce qui est communément admis par l'attribution des stéréotypes à un groupe donné.

Une catégorie de femmes semble être particulièrement subordonnée à l'injonction stéréotypée : les femmes issues des cultures orientales et traditionalistes (Hofstede, 1980). Les médias diffusent particulièrement l'image stéréotypée des femmes maghrébines à travers une forme de passivité et de soumission aux hommes (Cossée et al., 2013). Elles sont souvent perçues comme dépendantes, soumises à leur mari et contraintes de s'occuper du foyer (Boukhobza, 2005 ; Guénif-Souilamas, 2000). Nader et Armengaud (2006) expliquent que la manière dont la subordination de ces femmes est utilisée par les occidentaux agit comme référence morale pour imposer leur domination face à l'orient. Ainsi, une femme migrante d'origine maghrébine peut être jugée plus féminine si elle répond à cette subordination, alimentée par les stéréotypes liés à sa culture d'origine, que si elle s'assimile à la femme occidentale. Nous pouvons effectivement constater que les femmes migrantes sont surreprésentées dans les emplois désignés comme féminins (Chaïb, 2004, 2006). Ainsi, l'origine ethnique est un facteur susceptible d'avoir un effet sur la manière dont on perçoit une femme auteure d'un acte délinquant et sur la manière dont elle peut suivre la prescription stéréotypique.

5.2.2. Le sexe de la personne qui juge

Dans des affaires impliquant des enfants victimes d'abus sexuels aux États-Unis, des travaux ont montré que les hommes et les femmes ne présentaient pas de différence de verdict, mais les femmes attribuaient néanmoins une plus grande culpabilité à l'agresseur que les hommes (Dunlap et al., 2012 ; Golding et al., 2007) et se montraient davantage en faveur des victimes (Bottoms et al., 2014 ; Quas et al., 2002 ; Schneider et al., 2009). Belleau et R. Johnson (2005) émettent l'hypothèse qu'il existerait une position féminine spécifique issue de leurs expériences sociales les rendant plus sensibles aux inégalités. Juger une femme qui appartient

à un groupe stigmatisé pourrait ainsi différer selon que le jugement est prononcé par un membre de l'endogroupe ou un membre de l'exogroupe (Bottoms et al., 2004).

Par ailleurs, les hommes seraient plus susceptibles d'être influencés par le facteur ethnique que les femmes (Steffensmeier & Demuth, 2006). Une étude suisse a montré, dans une population jeune, que les garçons étaient plus susceptibles que les filles de justifier l'exclusion d'individus sur la base de leur nationalité ou de leur personnalité (Malti et al., 2012). En ce sens, les hommes qui montrent une forte adhésion aux croyances de genre légitimeraient ainsi les statuts de pouvoir et de dominance (Mahalingam et al., 2008). Une femme migrante qui commet un acte transgressif pourrait représenter une forte menace pour eux en exprimant une forme de masculinité (Berke et al., 2020).

5.2.3. Origine ethnique et acculturation

De nombreuses études réalisées dans le contexte Nord-Américain ont mis en évidence le rôle central de l'origine ethnique sur les jugements relatifs à des actes délinquants et sur leurs auteurs (Beaton et al., 2011). Par exemple, les criminels ou auteurs de délits Noirs seraient plus susceptibles de subir des attitudes négatives que les personnes Blanches (Hurwitz & Peffley, 2005). Ils seraient également considérés plus coupables pour des faits similaires (Abwender & Hough, 2001). De plus, dans les sociétés qui renforcent la hiérarchie sociale, les politiques auraient tendance à soutenir des sanctions pénales sévères à l'égard des membres de groupes dévalorisés (Sidanius et al., 2006a). De la même manière, le niveau d'ODS prédit positivement la déshumanisation des immigrés et les attitudes négatives à leur égard (Hodson & Costello, 2007).

En France, les personnes originaires d'Afrique du Nord font l'objet depuis plusieurs décennies de préjugés et de stigmatisation et sont associées aux comportements délinquants (Mucchielli, 2003 ; Sorel-Sutter, 2011). Un accusé catégorisé comme étranger ou d'origine

étrangère en raison de sa couleur de peau, de son physique ou de son nom, sera jugé plus sévèrement et sera sanctionné par une peine plus lourde qu'un accusé qui n'est pas catégorisé comme tel (Calverley, 2010). Il existe une corrélation positive entre la dissimilarité ethnique jury-accusé et la sévérité de la sanction pénale (Chadee, 1996). Par ailleurs, lorsque l'auteur d'une infraction pénale appartient à un groupe social soumis à des représentations négatives, les jurés semblent favoriser des facteurs explicatifs personnels (internes) plutôt que situationnels (externes). La gravité de l'acte est alors accentuée, l'accusé ne pouvant bénéficier de circonstances atténuantes (Jones & Kaplan, 2003).

Au regard de l'influence des stratégies d'acculturation adoptées par les migrants sur les perceptions des communautés d'accueil à leur égard, ces constats nous amènent à interroger leurs effets sur les jugements dans un contexte judiciaire. Néanmoins, à notre connaissance il n'existe que très peu d'études s'intéressant à la manière dont les communautés d'accueil perçoivent les hommes et les femmes immigrés dans un contexte judiciaire et prenant en compte leur stratégie d'acculturation. Comme énoncé précédemment, en France il serait plutôt attendu que les immigrés adoptent la culture française sous la forme d'une stratégie d'assimilation ou d'une stratégie d'intégration. Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que les prévenus immigrés seraient jugés de manière plus favorable s'ils adoptent une stratégie valorisée par la population générale que s'ils endossent une stratégie moins appréciée. De plus, dans cette recherche doctorale, nous nous intéressons à un groupe ethnique stigmatisé dont les attitudes représenteraient un danger potentiel pour la société. En tant que groupe subordonné, la prise en compte de l'orientation idéologique des membres de la communauté d'accueil peut permettre de mieux comprendre les enjeux impliqués dans les jugements (Forsterlee et al., 1999), et le recours aux stéréotypes. En effet, les travaux de Mahfud et al. (2015) mettent en évidence que l'orientation idéologique influence la perception de la distance culturelle avec le migrant, s'accompagnant alors d'un niveau plus ou moins élevé de préjugés.

5.2.4. Orientation à la Dominance Sociale

Lieu de représentation et de régulation des rapports sociaux, l'institution judiciaire semble être soumise aux effets de la hiérarchisation des catégories sociales. En effet, les condamnations pénales apparaissent moins favorables aux membres des groupes subordonnés si la société légitime une forme de hiérarchie sociale (Sidanius et al., 2006a). En ce sens, les politiques pénales s'inscriraient dans un système qui favorise les rapports hiérarchiques entre les groupes (Sidanius, 1993c ; Sidanius et al.,1994). Le recours à des sanctions pénales sévères serait donc un moyen de maintenir la dominance sociale en légitimant les inégalités entre les groupes, par l'oppression envers les groupes subordonnés. Aux États-Unis par exemple, les personnes Noires subiraient des peines plus longues que les personnes Blanches (Sidanius, 1988).

De plus, des études révèlent qu'un niveau d'ODS élevé est positivement corrélé au soutien à des sanctions pénales sévères (Green et al., 2009), et à l'usage de la force mortelle par la police (Perkins & Bourgeois, 2006). Il permettrait également de prédire les préjugés envers les criminels (Saunders et al., 2016), et serait associé aux attitudes négatives envers un groupe, au sexisme et à la discrimination raciale (Sidanius & Pratto, 1999). Les personnes ayant un niveau d'ODS élevé seraient également susceptibles de considérer un membre d'un groupe ethnique subordonné plus coupable qu'un membre du groupe dominant (Kemmelmeier, 2005). Par ailleurs, rappelons que les hommes ont généralement un niveau d'ODS plus élevé que les femmes à travers les cultures (Caricati, 2007 ; Pratto et al., 2000 ; Sidanius et al., 2006b). Ainsi, une femme qui transgresserait les lois ainsi que les stéréotypes de genre pourraient être la cible d'attitudes particulièrement hostiles (Eagly & Karau, 2002) et de sanctions sévères de la part des hommes, du fait de son appartenance à un groupe subordonné. Des résultats similaires seraient attendus si le prévenu appartenait à une minorité ethnique.

Dans cette revue de la littérature, nous avons fait état des préjugés à l'encontre des femmes et des hommes issus de l'immigration maghrébine et des rapports de domination qu'ils impliquent. Nous avons rendu compte du renforcement des stéréotypes à leur égard dans un contexte de terrorisme international qui cible particulièrement l'Europe et la France. Une étude allemande a montré en ce sens que la menace terroriste renforçait les conflits entre les groupes (Fritsche et al., 2009). Ainsi, les politiques françaises et européennes se sont adaptées à cette nouvelle menace en faisant évoluer le cadre juridique. Cette nouvelle forme de judiciarisation ne semble pas sans effet sur la manière d'appréhender les personnes issues de l'immigration et questionne certains organismes sur le respect des droits de l'homme[8].

5.3. Particularités des affaires liées au terrorisme

Le terme de terrorisme est intégré au Code Pénal et au Code de Procédure Pénal dans la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, qui est devenue un enjeu national et international important. Les textes évoluent régulièrement et de nombreuses mesures gouvernementales sont entrées en vigueur (loi de lutte contre le terrorisme, établissement et prolongation d'un État d'Urgence, création d'outils législatifs, de prévention et d'enquête). Depuis les années 2000, les pays de l'Union Européenne ont développé des actions pour lutter contre la radicalisation[9]. Elles induisent des questions de sécurité et de problématiques sociales, conduisant à la sécurisation des politiques sociales (A. Richards, 2011). Les lois antiterroristes françaises permettent de déroger au droit commun (élargissement des moyens d'enquête,

[8] Voir la publication du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), diffusée en 2020.

[9] Dans les textes adoptés par la Commission Européenne, la radicalisation correspond au « phénomène où des individus adoptent des opinions, des points de vue et des idées qui pourraient conduire à des actes terroristes » (cité dans le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, 2016).

régime spécifique pour les détenus, etc.) afin de répondre à la complexité et à la gravité des actes commis (Menabe, 2016 ; Milano, 2017). Cette dérogation appuie la singularité de ces affaires, très souvent portées par les médias qui véhiculent à la population générale des images stéréotypées (Mégie & Pawella, 2017).

Depuis 2014, les autorités assistent à une augmentation du nombre de procès menés dans le cadre du terrorisme en France. En revanche, les femmes restent relativement peu représentées au sein de ces instances judiciaires, bien qu'elles participent de manière active aux actes terroristes (propagande, recrutement, conflits armés, etc.) (Berko & Erez, 2007 ; Chowdhury Fink et al., 2013 ; Sjoberg et al., 2011). Souvent, les femmes interpellées pour participation à des actes terroristes ont été perçues comme étant des féministes extrêmes ou victimes d'un enrôlement masculin (Hamilton, 2007 ; Talbot, 2001), bien qu'elles puissent montrer un niveau de violence au moins similaire à celui des hommes (Agara, 2015) et qu'elles représentent une menace pour la société (Sjoberg & Gentry, 2007). Cependant, le « terroriste type » est aujourd'hui encore largement représenté par un jeune homme, d'origine maghrébine ou orientale, et qui porte une barbe (Mégie & Pawella, 2017). Ces stéréotypes s'accompagnent d'une anxiété vécue collectivement, suggérée par la violence des actes commis sous l'égide d'une organisation terroriste (Tapia, 2017), qui sont dirigés non pas contre un individu, mais contre un groupe, une entité, une société et ses valeurs. Dans un contexte particulièrement menaçant, la propension à discriminer les personnes selon leur groupe d'appartenance peut également jouer un rôle dans les instances judiciaires. Par exemple, des études américaines ont montré que les politiques pénales convergeaient vers une sévérité accrue envers les minorités ethniques (Ousey & Unnever, 2012 ; Unnever & Cullen, 2010).

PROBLEMATIQUE

Porter attention aux opinions de la population générale à l'égard d'affaires judiciaires apparaît aujourd'hui comme une nécessité au regard des enjeux sociaux qu'elles impliquent. En effet, l'introduction générale a permis d'énoncer les fonctions politiques et sociales de la justice (Comaille & Kaluszynski, 2006). Ces phénomènes sont à entendre dans une dynamique interactionnelle des rapports sociaux. Instrument démocratique, la justice pénale est par ailleurs soumise à l'accessibilité simplifiée, voire erronée, de l'actualité à travers les médias, les divertissements ou les réseaux sociaux, qui favorisent l'émergence d'une critique publique mise à l'œuvre dans l'espace social et politique (Salas, 2010).

Ainsi, au travers des concepts théoriques présentés dans l'introduction générale, cette recherche doctorale vise à identifier les facteurs susceptibles d'influencer les jugements d'une population tout-venant à l'égard d'une personne maghrébine présentée dans une situation pénale. Elle fournit un intérêt novateur dans le domaine de la psychologie en proposant, à travers la présentation de scénarios, une analyse des perceptions à l'égard de profils peu étudiés dans ce contexte. Les expérimentations menées s'appuient sur des concepts théoriques tels que les stratégies d'acculturation (Berry, 1980, 2005, 2009 ; Bourhis et al., 1997), l'orientation à la dominance sociale (Sidanius & Pratto, 1999) et le modèle du contenu des stéréotypes (Cuddy et al., 2008 ; Fiske et al., 2002 ; Fiske & Glick, 2001), partagés par l'ensemble de la communauté scientifique comme prédicteurs des relations intergroupes (Bourhis et al., 2010, 2018 ; Cuddy et al., 2009 ; Durante et al., 2013 ; A. K. Ho et al., 2012).

Comme énoncé dans l'introduction générale, les stratégies d'acculturation adoptées par les migrants représentent un facteur non négligeable à prendre en compte dans la perception des immigrés (Maisonneuve & Testé, 2007 ; Maisonneuve et al., 2014) et sont susceptibles d'influencer les jugements dans une situation judiciaire (Taillandier-Schmitt & Combalbert,

2017). Ainsi, on peut s'attendre à ce que les prévenus immigrés bénéficient d'un jugement plus indulgent s'ils adoptent la culture du pays d'accueil que s'ils ne l'adoptent pas. Une préférence pour l'égalité sociale (*vs.* dominance) semble également pouvoir conduire à des jugements moins punitifs envers les immigrés. Néanmoins, nous pouvons nous attendre à des différences selon le sexe de la personne qui juge, au regard d'un niveau d'ODS généralement plus élevé pour les hommes que pour les femmes. De plus, la revue de la littérature a mis en évidence que le recours à des stéréotypes, favorisé par une préférence pour la dominance sociale, est susceptible d'impacter les jugements à l'égard des membres d'une minorité ethnique ou de sexe. Comme énoncé précédemment, l'étude de ces groupes est peu répandue en France, bien que les différences culturelles et les traitements différentiels représentent des enjeux sociétaux, politiques et judiciaires importants.

L'intérêt porté au domaine judiciaire dans cette recherche doctorale s'inscrit dans une logique de compréhension des rapports sociaux, qui seront notamment étudiés à travers deux catégories sociales fondamentales que sont le sexe et l'ethnicité[10]. Elles seront spécifiquement introduites par l'étude des jugements d'une population tout-venant à l'égard d'une migrante maghrébine qui commet une agression (Partie I - Études 1 et 2), et d'une personne, dont le sexe et l'origine ethnique varient, qui est suspectée de terrorisme (Partie II – Études 3 et 4). A travers ces études, cette recherche doctorale vise à produire de nouvelles données scientifiques permettant d'alimenter le débat social et politique sur le sujet, au regard de la littérature existante. Nous nous attendons à ce que les stratégies d'acculturation adoptées par l'agresseuse, son sexe et son appartenance ethnique (maghrébine), ainsi que l'orientation idéologique et le sexe des participants, influencent les jugements. La première partie de ce document permet de

[10] Dans cette thèse, nous utilisons le terme « ethnicité » pour désigner l'appartenance à une ethnie (du grec *ethnos* qui signifie « nation, peuple »). Elle correspond à un ensemble d'individus qui partagent un socle commun de leur patrimoine culturel (histoire, habitudes sociales, coutumes, normes, langue, etc.).

mettre en évidence comment est perçue et jugée une femme d'origine maghrébine présentée dans un contexte d'agression. La seconde partie expose l'effet des stéréotypes dans un contexte de terrorisme présumé.

Partie I : Le jugement à l'égard d'une femme d'origine maghrébine

1. Introduction

L'immigration maghrébine s'est particulièrement développée en France depuis les années 1950 lors de l'appel aux travailleurs étrangers dans l'ère d'après-guerre (Ageron, 1985). Elle s'est peu à peu féminisée avec l'émergence de l'émigration familiale et économique dans les années 1960-70. Néanmoins, les femmes restent peu visibles sur la scène sociale française du fait de leur migration plus tardive que les hommes et de la manière dont elles sont considérées dans la société. Les médias participent à la construction d'une image stéréotypée (Joutet, 2014) et insufflent la représentation des femmes maghrébines et plus particulièrement des femmes musulmanes, comme des individus passifs et dominés (Cossée et al., 2013). Subissant cette image de subordination, nous nous interrogeons sur les représentations qui peuvent être associées à ces femmes dans un contexte où elles ne sont pas victimes, mais auteures. En effet, les femmes maghrébines font à la fois partie d'un groupe ethnique dévalorisé et associé à une forme de violence, et du groupe des femmes, considérées comme subordonnées aux hommes.

A ce jour, peu d'auteurs se sont intéressés aux effets des stratégies d'acculturation des femmes migrantes. Néanmoins, l'étude de Durand-Delvigne et al. (2017) montre que l'intégration semble la stratégie la plus appréciée par la population d'accueil comparée à l'assimilation, concernant les femmes migrantes. Enfin, l'étude de Taillandier-Schmitt et Combalbert (2017) a permis de mettre en évidence qu'une agression commise par un homme d'origine maghrébine est considérée par les participants comme moins grave et que l'auteur est jugé moins sévèrement lorsqu'il adopte la culture française (assimilation et intégration) que lorsqu'il ne l'adopte pas (séparation et marginalisation). Dans cette même étude, les participants qui présentaient un score élevé à l'échelle d'ODS ont préconisé un jugement plus sévère et ont attribué l'acte commis à la personnalité de l'individu plutôt qu'au contexte. Ainsi, au regard des caractéristiques attribuées aux femmes maghrébines qui semblent reproduire les rapports

de domination dans la société, l'objectif de cette partie de la thèse est d'examiner l'effet de ces facteurs sur le jugement à l'égard d'une femme d'origine maghrébine ayant commis une agression physique.

2. Méthodologie

Les deux études qui constituent cette partie de la thèse suivent la même méthode d'expérimentation. Nous préciserons leurs spécificités méthodologiques (échantillon, regroupement des items, fiabilité des échelles, etc.) dans la présentation de chacune d'elles.

2.1. Procédure

Principalement recrutés dans des bibliothèques universitaires, un document était remis en mains propres aux participants. Il contenait des scénarios d'agression et d'acculturation, suivis d'un questionnaire qui comprenaient cinq mesures : une mesure de contrôle, permettant d'évaluer la compréhension de la stratégie d'acculturation, des items de jugement, une mesure de l'attribution de traits masculins et féminins, l'échelle d'orientation à la dominance sociale, et une mesure du positionnement politique. Enfin, les participants devaient indiquer leur âge, leur sexe, leur filière d'étude, leur année d'étude, leur profession (si salarié) et leur diplôme ou leur niveau de qualification le plus élevé.

2.2. Matériel

2.2.1. Scénarios

Le texte décrit une altercation entre une femme nommée « Mme. Jamila L. » qui agresse physiquement une autre femme, « Mme. Valérie C. ». L'agression a deux types de

conséquences possibles : faibles (« Très rapidement, Mme. Valérie C. arrive à s'échapper en courant »), ou élevées (« Très rapidement, Mme. Valérie C. reste au sol, inanimée, après le dernier coup asséné ») (Annexe 1). La description de cette altercation contient des ambiguïtés quant à la motivation du suspect à commettre l'acte, afin que le participant puisse être entièrement libre dans son jugement. Le récit de l'agression est suivi d'un texte décrivant l'agresseuse selon une des quatre stratégies d'acculturation (assimilation, intégration, séparation, marginalisation), d'après les scénarios développés par Van Oudenhoven et al. (1998), traduits et adaptés par Maisonneuve et Testé (2007). Nous avons modifié ces scénarios qui décrivaient le mode de vie d'un homme afin de l'adapter à notre personnage féminin (Annexe 2). Le Tableau 2 présente les attitudes générales de « Jamila » selon la stratégie d'acculturation adoptée.

Tableau 2. Attitudes générales de « Jamila »

Stratégies d'acculturation	Contacts / population d'origine	Contacts / population française	Éducation des enfants	Mariage des enfants	Relations au travail	Nationalité
Intégration	Oui	Oui	Mixte	Libre	Mixte	Double
Assimilation	Non	Oui	Française	Avec un(e) français(e)	Avec des français	Française
Séparation	Oui	Non	Maghrébine	Avec un(e) maghrébin(e)	Avec des maghrébins	Maghrébine
Marginalisation	Non	Non	Française	Libre	Aucune	Maghrébine

2.2.2. Mesure de contrôle

La mesure de contrôle permet de s'assurer que les scénarios présentés sont bien perçus tels qu'ils le devraient, c'est-à-dire que la stratégie d'acculturation adoptée par le personnage a

bien été comprise. La consigne commune à cette mesure et à celle du jugement est la suivante : « Nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes ». Sur une échelle d'appréciation de type Likert en 7 points (de 1, *Absolument pas* à 7, *Totalement*), les participants devaient répondre à deux items relatifs à la compréhension de la stratégie d'acculturation qui était présentée dans le texte : « Selon vous, Jamila L. souhaite-t-elle conserver sa culture d'origine ? », « Selon vous, Jamila L. souhaite-t-elle adopter la culture française ? ».

2.2.3. Mesures de jugement

Les participants devaient répondre aux items sur des échelles de type Likert en 7 points (Annexe 3).

Jugement de l'acte. Les participants devaient estimer la gravité du délit commis par l'agresseuse (de 1, *Pas grave du tout* à 7, *Extrêmement grave*). Ils indiquaient la sévérité de la peine (de 1, *Pas du tout* à 7, *Tout à fait/Extrêmement*) à travers quatre items (sanction, sévérité, emprisonnement avec sursis, emprisonnement ferme). Les notions d'emprisonnement ferme et d'emprisonnement avec sursis étaient expliquées en bas de page.

Explication du comportement. Les participants devaient attribuer sur deux items, la responsabilité de l'agresseuse dans l'acte commis (facteur interne) et l'influence du contexte (facteur externe). Un score composite a été calculé pour cette mesure : score attribué au facteur interne - score attribué au contexte. Ainsi, un score élevé indiquait une plus forte attribution de l'acte à l'agresseuse tandis qu'un score faible signifiait une attribution de l'acte au contexte. Les participants devaient également indiquer dans quelle mesure (de 1, *Pas du tout* à 7, *Tout à fait*) ils attribuaient des circonstances aggravantes et atténuantes à l'agresseuse. Ces deux notions étaient expliquées aux participants.

Jugement de l'agresseuse. Les participants jugeaient l'agresseuse à travers plusieurs dimensions. Un item était relatif à la culpabilité de l'agresseuse (« Selon vous, Jamila L. est-elle coupable de l'acte qu'on lui reproche ? »), auquel les participants devaient répondre par oui ou par non. A l'item suivant, ils devaient indiquer le niveau de certitude dans leur décision (de 1, *Pas du tout certain* à 7, *Tout à fait certain*). Nous avons combiné les deux premières réponses afin d'obtenir un score de confiance du jugement (Kassin & Wrightsman, 1981). Au premier item, le jugement de culpabilité (« oui ») est coté 1 et la valeur de -1 est attribuée au jugement de non culpabilité (« non »). Cette valeur est ensuite multipliée par le niveau de certitude du participant ; ainsi un score de 7 renvoie au niveau de certitude maximal du jugement de culpabilité, et un score de -7 correspond au niveau de certitude minimal du jugement de non culpabilité.

Il était demandé dans quelle mesure les participants considéraient l'agresseuse comme violente, dangereuse et agressive (de 1, *Pas du tout* à 7, *Tout à fait*) à travers trois items. Ils devaient également donner leur impression générale sur l'agresseuse (de 1, *Très mauvaise* à 7, *Très bonne*). Enfin, les participants devaient indiquer dans quelle mesure ils pensaient que l'auteure de l'agression présentait un risque de récidive.

2.2.4. L'attribution des traits masculins et féminins

La mesure d'attribution des traits masculins et féminins était précédée de la consigne « A présent, nous vous demandons de bien vouloir donner votre avis sur les affirmations suivantes, concernant votre vision générale de Jamila. ». Cette mesure a été inspirée des travaux de Bem (1974) et de ceux de Mateo et Fernández (1991) qui ont défini six stéréotypes féminins et six stéréotypes masculins. Nous avons conservé trois caractéristiques de chaque sexe que nous avons traduits pour obtenir six items relatifs aux stéréotypes de genre : trois items correspondaient aux stéréotypes masculins (forte personnalité, prendre des décisions

facilement, autoritaire), les trois autres étaient relatifs aux stéréotypes féminins (émotive, sensible aux besoins des autres, douce). Les participants devaient indiquer dans quelle mesure ils attribuaient ces traits de personnalité à l'agresseuse sur une échelle de type Likert en 7 points (de 1, *Pas du tout* à 7, *Tout à fait*) (Annexe 4).

2.2.5. L'échelle d'orientation à la dominance sociale

L'ODS a été mesurée par l'échelle composée de dix items, traduite et adaptée en français par Duarte et al. (2004), et inspirée des travaux de Sidanius et Pratto (1999) (Annexe 5). Cinq items sont relatifs à l'orientation favorable à la dominance sociale (par exemple, « Il y aurait moins de problèmes si certains groupes acceptaient de rester à leur place. »), un score élevé signifie que le participant est favorable à la hiérarchisation des relations intergroupes, avec un groupe dominant sur l'exogroupe (ODS-Dominance). Les cinq autres items sont relatifs à une orientation défavorable à la dominance sociale (par exemple, « Dans la mesure du possible, nous devons agir pour que les conditions des différents groupes soient égales ».). Les réponses obtenues à ces cinq items sont inversées ; ainsi, plus le score obtenu est élevé, plus le sujet est favorable aux inégalités sociales entre les groupes. Les participants devaient répondre aux items sur une échelle d'appréciation de type Likert en 7 points (de 1, *Pas du tout d'accord* à 7, *Tout à fait d'accord*). Un score élevé correspond à une préférence pour un système hiérarchique entre les groupes et peu d'intérêt pour l'égalité sociale.

2.2.6. Positionnement politique

Les deux derniers items du questionnaire étaient relatifs au positionnement politique du participant : « Si vous deviez vous situer au niveau politique, dans quelle mesure vous percevriez-vous comme une personne de gauche ? », « Si vous deviez vous situer au niveau politique, dans quelle mesure vous percevriez-vous comme une personne de droite ? ». Les

participants devaient répondre sur une échelle d'appréciation de type Likert en 7 points (de 1, *Pas du tout,* à 7, *Tout à gauche/droite*). En revanche, cette mesure n'a pas pu être traitée dans les résultats au regard d'un manque de réponses à ces items par l'ensemble des participants.

Étude 1 : Influence des stratégies d'acculturation sur le jugement d'un acte violent commis par une femme d'origine maghrébine[11]

1. Cadre de l'étude et hypothèses

L'introduction générale a permis d'identifier la manière dont sont perçues les femmes issues de l'immigration maghrébine, et la manière dont les stratégies d'acculturation qu'adoptent les migrants peut impacter les jugements à leur égard. Leur appartenance à une double minorité soutient la nécessité de considérer l'orientation idéologique des membres de la communauté d'accueil, afin de mieux comprendre les rapports qu'ils entretiennent avec ce groupe social. Dans cette présente étude, nous nous intéressons aux jugements portés à l'égard d'une femme maghrébine, citée comme auteure d'un acte agressif avéré vis-à-vis d'une autre femme. Il s'agit d'examiner les facteurs extrajudiciaires susceptibles d'influencer le jugement des participants dans un contexte de transgression. Une variable judiciaire, directement liée à l'acte commis, a également été introduite à l'étude pour observer les effets d'interaction avec les autres variables.

Plus spécifiquement, cette étude expérimentale, conduite auprès d'une population d'étudiants français, examine les effets de trois facteurs sur la manière dont ils évaluent la gravité de l'agression, l'explication de cet acte, mais aussi sur le jugement porté sur l'agresseuse : 1) l'influence des conséquences de l'acte (faibles *vs.* élevées) sur la victime (variable

[11] Cette étude a fait l'objet d'un article intitulé « *Influence of acculturation strategies on the judgment of a violent act committed by a North African woman* » (Dougez et al., 2018), publié dans la revue « *International Review of Social Psychology* ».

factuelle), 2) l'influence de la stratégie d'acculturation (assimilation, intégration, séparation, marginalisation) adoptée par la migrante, 3) l'influence du niveau d'ODS des participants.

En tant que facteur judiciaire directement lié à l'acte commis, nous faisons l'hypothèse que les conséquences de l'agression sur la victime influencent le jugement des participants concernant l'acte ou son auteure. Ainsi, lorsque les conséquences de l'agression sont faibles, l'acte serait jugé moins sévèrement, il serait expliqué par un facteur externe, l'auteure serait jugée plus positivement, comme étant moins violente et on lui attribuerait moins de traits masculins, comparé à une situation où les conséquences pour la victime sont élevées (H1).

Comme suggéré dans l'étude de Taillandier-Schmitt et Combalbert (2017), notre seconde hypothèse postule que la stratégie d'acculturation adoptée par l'agresseuse influence le jugement des participants à son encontre. Ainsi, lorsqu'elle est décrite selon un profil d'acculturation impliquant l'adoption de la culture du pays d'accueil (assimilation et intégration), elle serait perçue plus positivement, son acte serait jugé moins sévèrement et sera expliqué de manière externe, comparativement à une situation où elle est décrite selon un profil n'impliquant pas l'adoption de la culture française (séparation et marginalisation) (H2). Au regard de la corrélation entre l'ODS et la stratégie d'assimilation (Levin et al., 2012), nous nous attendons à ce que cet effet de l'adoption de la culture du pays d'accueil soit particulièrement observé lorsque le niveau d'ODS des participants est élevé (H3).

De plus, nous faisons l'hypothèse que le jugement des participants sur l'acte commis et son auteure varie selon le niveau d'ODS des participants (Green et al., 2009 ; Kemmelmeier, 2005). Ainsi, plus la préférence pour un système social hiérarchique est élevée, plus le jugement porté sur l'agresseuse devrait être sévère et négatif, et plus l'acte devrait être expliqué de manière interne (H4). Enfin, la stratégie d'acculturation adoptée par l'agresseuse devrait influencer la perception de ses caractéristiques genrées, au regard des stéréotypes associées aux femmes maghrébines. Ainsi, lorsqu'elle adopte une stratégie d'acculturation impliquant la

conservation de sa culture d'origine (intégration et séparation), elle serait décrite comme plus féminine que si elle endosse d'autres stratégies d'acculturation (assimilation et marginalisation) (H5).

2. Méthode

2.1. Participants

Deux cent sept étudiants ont participé à cette étude dont 123 femmes et 84 hommes. Ils étaient âgés de 17 à 42 ans (M = 20.79, ET = 3.15). Ils ont été recrutés dans des bibliothèques universitaires en Indre-et-Loire. Les étudiants provenaient de différentes filières d'études : psychologie (23%), droit (20%), médecine et pharmacie (11%), biologie et sciences (13%), arts et sciences humaines (13%), management et économie (8%), ingénierie (9%), géographie (2%), et langues (1%). Ils étaient libres de refuser de contribuer à l'étude ; ceux qui ont accepté d'y participer ont été informés que les questionnaires portaient sur le jugement d'un acte délinquant.

2.2. Mesures

Mesures du jugement. Concernant la mesure de jugement de l'acte, un score global a été calculé pour la sévérité de la sanction à partir des items concernant la sanction, la sévérité de la peine et l'emprisonnement ferme[12] (α = .71). Les items relatifs à la perception de l'agresseuse comme étant violente, dangereuse et agressive, étaient corrélés entre eux (α = .89). Un score composite a été calculé. La mesure de risque de récidive était positivement corrélée avec la violence perçue, r = 0,62, p < .001, et négativement corrélée avec l'impression générale de l'auteure, r = -.41, p < .001. Les autres items relatifs au jugement ont été analysés de manière indépendante (score d'internalité, circonstances aggravantes et atténuantes, culpabilité).

[12] Une peine de prison est perçue comme la forme la plus sévère de peine judiciaire (Jobard & Névanen, 2007).

Attribution des traits masculins et féminins. Un score global a été calculé pour la dimension masculine en retirant l'item « prend des décisions facilement », faiblement corrélé aux autres. Nous avons conservé les items « forte personnalité » et « autoritaire », positivement corrélés entre eux, $r = .43$, $p < .001$. De la même manière, l'item « émotive » a été supprimé de la dimension féminine, et la corrélation inter-items entre « sensible aux autres » et « douce », $r = .45$, $p < .001$, a permis de calculer un score global.

Échelle d'ODS. Les items de l'échelle d'ODS étaient positivement corrélés entre eux ($\alpha = .84$), un score composite a été calculé pour traduire le niveau de préférence des participants pour une forme de dominance sociale.

2.3. Plan expérimental

Comme précédemment énoncé, les scénarios présentés aux participants comprenaient les deux variables indépendantes de cette étude : les conséquences de l'acte pour la victime (faibles *vs*. élevées) et les stratégies d'acculturation (assimilation, intégration, séparation, marginalisation). Nous avons ainsi obtenu un plan factoriel à huit groupes indépendants (Tableau 3).

Tableau 3. Plan expérimental de l'étude 1

Stratégies d'acculturation	Conséquences pour la victime	*N*
Assimilation *(adoption : 1/conservation : -1)*	Faibles	27
	Élevées	25
Intégration *(adoption : 1/conservation : 1)*	Faibles	25
	Élevées	25
Séparation *(adoption : -1/conservation : 1)*	Faibles	25
	Élevées	28
Marginalisation *(adoption : -1/conservation : -1)*	Faibles	24
	Élevées	28

Note. N = 207.

2.4. Analyses statistiques

Pour examiner les effets respectifs de la conservation de la culture d'origine et de l'adoption de la culture française, en référence au modèle d'acculturation bidirectionnel (Berry, 1980 ; Bourhis et al., 1997), les quatre stratégies d'acculturation ont été recodées en deux dimensions : conservation et adoption. Ainsi, l'assimilation a été recodée -1/1, l'intégration 1/1, la séparation 1/-1, et la marginalisation -1/-1. Des analyses de régression factorielle ont été effectuées sur toutes nos mesures afin de tester l'effet modérateur de l'ODS (Cohen et al., 2013). Nous avons tout d'abord vérifié que les variables manipulées n'avaient aucun effet sur le niveau d'ODS des participants en effectuant une ANOVA : 2 (conservation) x 2 (conséquences de l'acte) en considérant le niveau d'ODS (score composite) comme une variable dépendante. Aucun effet significatif n'a été observé. Les analyses de régression factorielle ont été exécutées sur le modèle : 2 (adoption de la culture française, recodée -1/1) x 2 (conservation de la culture d'origine, recodée -1/1) x 2 conséquences (faibles, codées -1 et élevées, codées 1) x ODS (centrée réduite).

3. Résultats

3.1. Jugements de l'acte

Les analyses statistiques ne révèlent aucun effet significatif des différentes variables sur les mesures de gravité de l'acte et d'emprisonnement avec sursis. Comme attendu, les résultats ont montré un effet principal des conséquences de l'acte sur la mesure de sévérité de la peine, $F(1, 191) = 9.27$, $p < .005$, $\eta^2_p = .05$. Lorsque les conséquences pour la victime étaient élevées, les participants ont attribué une peine plus sévère à l'agresseuse ($M = 4.08$, $ET = 1.13$) que lorsqu'elles étaient faibles ($M = 3.67$, $ET = 1.08$). Si aucun effet principal de l'adoption de la culture française et du niveau d'ODS sur les jugements de l'acte n'est observé, des effets d'interaction sont repérés pour ces mesures. L'adoption de la culture française et la conservation de la culture d'origine ont interagi pour la mesure de sévérité de la peine, $F(1, 191) = 7.93$, $p < .01$, $\eta^2_p = .04$. Les comparaisons post-hoc révèlent que les participants ont attribué une peine plus sévère à l'agresseuse lorsqu'elle n'adoptait pas la culture française et qu'elle conservait sa culture d'origine (séparation : $M = 4.22$, $ET = 1.02$) que si elle adoptait une stratégie d'intégration ($M = 3.59$, $ET = 1.11$) ou de marginalisation ($M = 3.69$, $ET = .98$), LSD de Fisher, $p < .01$ (Tableau 4).

Les analyses révèlent par ailleurs un effet d'interaction entre le niveau d'ODS des participants et l'adoption de la culture d'accueil, $F(1, 191) = 5.83$, $p < .05$, $\eta^2_p = .03$. Pour explorer cette interaction, nous avons conduit des analyses de régression simple pour les conditions « pas d'adoption » et « adoption ». Les résultats ont montré que le niveau d'ODS des participants prédisait positivement la sévérité de la sanction, $ß = .25$, $t(103) = 2.62$, $p < .01$. Ainsi, lorsque l'agresseuse n'adopte pas la culture française (séparation, marginalisation), les participants présentant un niveau d'ODS élevé sont plus susceptibles d'accorder une peine sévère. Le niveau d'ODS semble avoir un impact différent selon que l'agresseuse adopte ou non la culture du pays d'accueil, confirmant ainsi notre hypothèse (H4).

Les analyses statistiques révèlent un effet d'interaction entre le niveau d'ODS des participants, l'adoption de la culture française et les conséquences de l'acte, $F(1, 191) = 3.88$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$. Afin d'examiner cette interaction, nous avons mené des analyses de régression simple pour les conditions « pas d'adoption/conséquences faibles », « pas d'adoption/conséquences élevées », « adoption/conséquences faibles », « adoption/conséquences élevées ». Les résultats montrent que le niveau d'ODS prédit positivement la sévérité de la peine pour la condition « pas d'adoption/conséquences faibles », $ß = .30$, $t(47) = 2.18$, $p < .05$. Ainsi, lorsque l'agresseuse n'adopte pas la culture française (séparation, marginalisation) et que les conséquences pour la victime sont faibles, les participants ayant un niveau d'ODS élevé attribuent une sanction plus sévère (Figure 5).

3.2. Explication de l'acte

Contrairement à nos hypothèses, aucun effet principal des conséquences de l'acte et de la variable « adoption » n'a été observé sur le score d'internalité et sur les circonstances atténuantes et aggravantes. Néanmoins, comme attendu (H3), nous avons observé un effet principal du niveau d'ODS des participants sur le score d'internalité, $F(1, 191) = 4.65$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$. Les participants ayant un niveau d'ODS élevé sont plus susceptibles d'expliquer l'agression par des facteurs internes relatifs à l'agresseuse ; ceux qui présentent un niveau d'ODS faible auraient davantage tendance à l'expliquer par des facteurs externes (contexte). Les résultats montrent par ailleurs un effet d'interaction entre l'adoption de la culture française, les conséquences de l'acte et le niveau d'ODS, $F(1, 191) = 4.60$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$. Afin d'explorer cette interaction, nous avons conduit des analyses de régression simple pour les conditions « pas d'adoption/conséquences faibles », « pas d'adoption/conséquences élevées », « adoption/conséquences faibles », « adoption/conséquences élevées ». Ces analyses révèlent alors que le niveau d'ODS des participants prédit positivement le score d'internalité pour la

condition « pas d'adoption/conséquences faibles », *ß* = .36, *t*(47) = 2.64, *p* < .01. Ainsi, lorsque l'agresseuse n'adopte pas la culture française et que les conséquences pour la victime sont faibles, les participants ayant un niveau d'ODS élevé sont plus susceptibles d'expliquer l'agression par des facteurs internes (Figure 5).

Un effet d'interaction est également observé entre la conservation de la culture d'origine et les conséquences de l'acte, $F(1, 191) = 4.25$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$. Les comparaisons post-hoc montrent que lorsque les conséquences sont élevées, les participants attribuent davantage de circonstances atténuantes à l'agresseuse lorsqu'elle ne conserve pas sa culture d'origine (*M* = 3.70, *ET* = 1.93) que si elle maintient ses traditions culturelles (*M* = 2.74, *ET* = 1.28), LSD de Fisher, *p* < 01. Enfin, un effet d'interaction est observé sur les circonstances aggravantes entre conservation et adoption, $F(1, 191) = 5.37$, $p < .05$, $\eta^2_p = .03$. Les tests post-hoc révèlent que lorsque l'agresseuse n'adopte pas la culture française, les participants lui attribuent plus de circonstances aggravantes si elle ne maintient pas ses traditions culturelles (assimilation : *M* = 3.29, *ET* = 1.67) que si elle conserve sa culture d'origine (intégration : *M* = 2.46, *ET* = 1.54), LSD de Fisher, *p* < .05 (Tableau 4).

3.3. Jugement de l'agresseuse

Aucun effet significatif des différentes variables n'est observé sur la mesure de culpabilité. Les analyses révèlent des effets principaux des variables indépendantes sur la mesure d'impression générale. En effet, l'adoption de la culture du pays d'accueil influence la mesure, $F(1, 191) = 7.05$, $p < .01$, $\eta^2_p = .04$; l'agresseuse a reçu une meilleure impression si elle adoptait la culture française (*M* = 3.47, *ET* = 1.07) que si elle ne l'adoptait pas (*M* = 3.01, *ET* = 1.26). Un effet principal du niveau d'ODS des participants est également repéré, $F(1, 191) = 8.76$, $p < .01$, $\eta^2_p = .04$; un score élevé prédirait une impression générale négative.

Les résultats montrent un effet d'interaction entre les mesures d'adoption et de conservation, $F(1, 191) = 14.37$, $p < .001$, $\eta^2_p = .07$. Les tests post-hoc révèlent que si l'agresseuse conserve sa culture d'origine, elle est perçue plus positivement si elle adopte également la culture française (intégration : $M = 3.68$, $ET = .87$) que si elle ne l'adopte pas (séparation : $M = 2.62$, $ET = 1.26$), LSD de Fisher, $p < .001$ (Tableau 4).

Nous observons par ailleurs une interaction entre les conséquences de l'acte, la mesure d'adoption et le niveau d'ODS des participants, $F(1, 191) = 3.97$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$. Des analyses de régression simple ont ainsi été menées pour les conditions « pas d'adoption/conséquences faibles », « pas d'adoption/conséquences élevées », « adoption/conséquences faibles », « adoption/conséquences élevées ». Elles révèlent que le niveau d'ODS prédit positivement l'impression générale des participants sur l'agresseuse pour les conditions « pas d'adoption/conséquences faibles », $ß = -.345$, $t(47) = -2.52$, $p < .05$, et « adoption/conséquences élevées », $ß = -.30$, $t(47) = 2.64$, $p < 05$ (Figure 5).

Figure 5. Effets d'interaction entre le niveau d'ODS, les conséquences de l'acte et l'adoption de la culture française sur les jugements

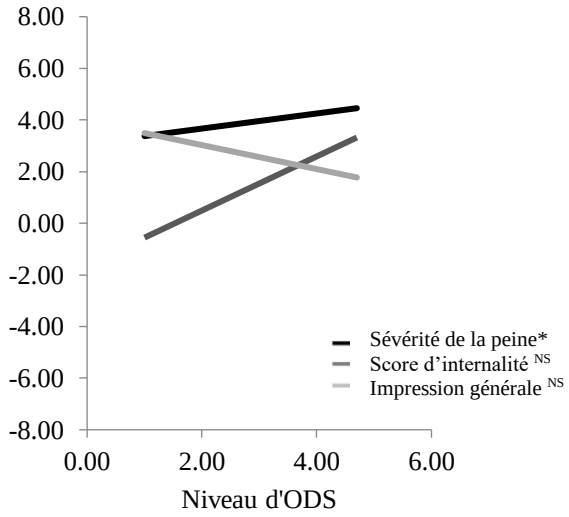

Non adoption - Conséquences faibles

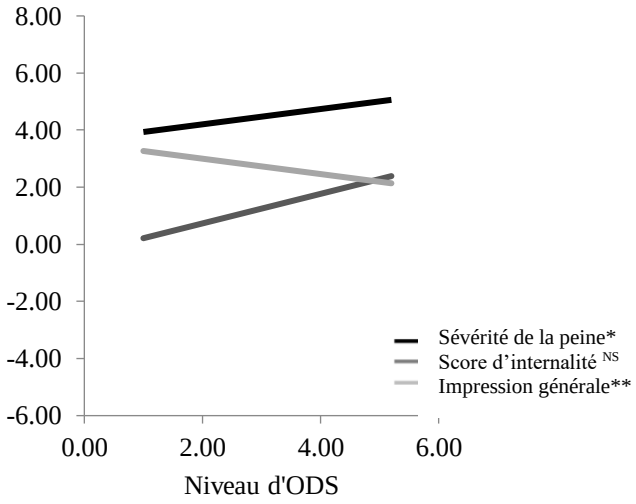

Adoption - Conséquences faibles

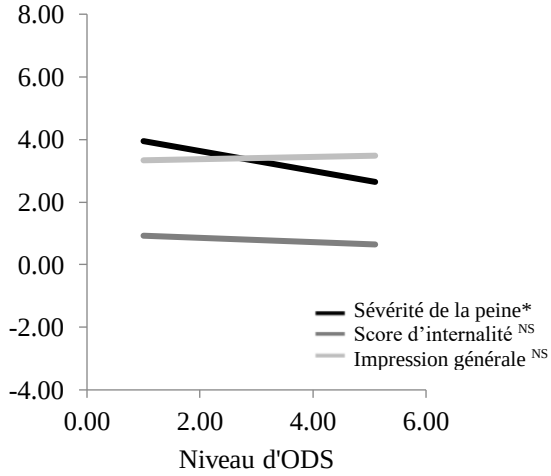

Non adoption - Conséquences élevées

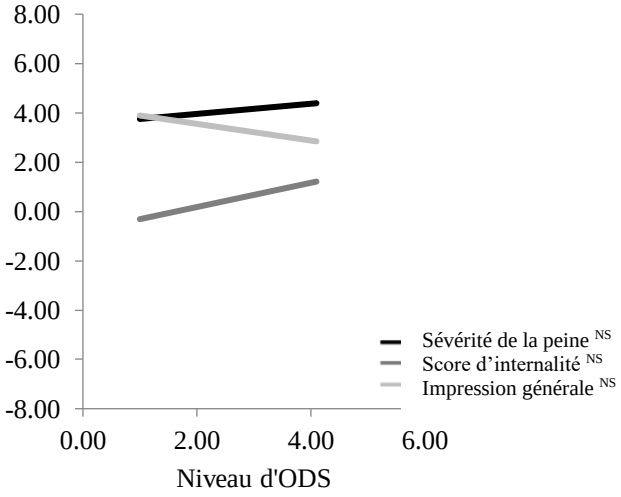

Adoption - Conséquences élevées

Note. NS = non significatif. * $p < .05$. ** $p < .01$.

Sur la perception de la violence, un effet du niveau d'ODS est notable, $F(1, 191) = 8.45$, $p < .01$, $\eta^2_p = .04$, les participants ayant un niveau élevé à cette mesure sont plus susceptibles de considérer l'agresseuse comme violente. De plus, nous observons une interaction entre les mesures d'adoption et de conservation pour cette variable, $F(1, 191) = 6.86$, $p = .01$, $\eta^2_p = .03$.

Les tests post-hoc montrent que si l'agresseuse n'adopte pas la culture française, elle est considérée plus violente lorsqu'elle conserve sa culture d'origine (séparation : *M* = 4.86, *ET* = 1.48) que si elle ne la conserve pas (marginalisation : *M* = 3.92, *ET* = 1.38), LSD de Fisher, $p < .01$ (Tableau 4).

Enfin, nous observons un effet de la conservation de la culture d'origine sur l'attribution du risque de récidive de l'agresseuse, $F(1, 191) = 3.93$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$, et un effet principal de l'adoption de la culture française, $F(1, 191) = 13.22$, $p < .001$, $\eta^2_p = .06$. Les participants ont considéré que l'agresseuse présentait un risque de récidive plus élevé si elle conservait sa culture d'origine (*M* = 4.31, *ET* = 1.78), que si elle ne la conservait pas (*M* = 3.79, *ET* = 1.86). De plus, si elle n'adopte pas la culture française, le risque est perçu plus important (*M* = 4.51, *ET* = 1.89) que si elle l'adopte (*M* = 3.58, *ET* = 1.67). Enfin, un effet principal du niveau d'ODS est également repéré pour cette mesure, $F(1, 191) = 3.90$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$; les participants ayant un niveau plus élevé avaient tendance à accorder un risque de récidive plus élevé à l'agresseuse.

3.4. Attribution des traits masculins/féminins

Les résultats révèlent un effet principal de la mesure de conservation sur les traits masculins, $F(1, 191) = 6.30$, $p < .05$, $\eta^2_p = .03$. Lorsque l'agresseuse était décrite comme conservant sa culture d'origine, les participants lui ont attribué plus de caractéristiques masculines (*M* = 5.35, *ET* = 1.13) que lors d'une description de non conservation (*M* = 4.84, *ET* = 1.31). Les analyses statistiques montrent également un effet d'interaction entre les mesures d'adoption et de conservation, $F(1, 191) = 6.92$, $p < .01$, $\eta^2_p = .03$. Les comparaisons post-hoc indiquent que si l'agresseuse n'adopte pas la culture française, les participants lui ont attribué plus de caractéristiques masculines lorsqu'elle conservait sa culture d'origine

(séparation : *M* = 5.65, *ET* = 1.11), que lorsqu'elle ne la conservait pas (marginalisation : *M* = 4.69, *ET* = 1.36), LSD de Fisher, $p < .01$ (Tableau 4).

Tableau 4. Statistiques descriptives selon les dimensions « conservation » et « adoption »

Items	Non conservation		Conservation	
	Non adoption (Marginalisation)	Adoption (Assimilation)	Non adoption (Séparation)	Adoption (Intégration)
Sévérité de la peine**	3.69 (*.98*)	4.01 (*1.27*)	**4.22** (*1.02*)	3.59 (*1.11*)
Circonstances aggravantes*	2.54 (*1.86*)	**3.29** (*1.67*)	3.02 (*2.09*)	2.46 (*1.54*)
Impression générale***	3.40 (*1.14*)	3.27 (*1.21*)	**2.62** (*1.26*)	3.68 (*.87*)
Violence perçue**	3.92 (*1.38*)	4.20 (*1.62*)	**4.86** (*1.47*)	4.03 (*1.33*)
Traits masculins**	4.69 (*1.36*)	4.99 (*1.26*)	**5.65** (*1.11*)	5.02 (*1.06*)

* $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$.

Le niveau d'ODS des participants a eu quant à lui un effet principal sur l'attribution des traits féminins, $F(1, 191) = 8.56$, $p < .01$, $\eta^2_p = .04$; la mesure prédit négativement cette attribution, $ß = -.20$, $t(205) = -2.89$, $p < .01$. Ces résultats sont complétés par l'effet d'interaction entre la mesure d'ODS et les conséquences de l'acte, $F(1, 191) = 7.26$, $p < .01$, $\eta^2_p = .04$; l'effet principal du niveau d'ODS s'observant particulièrement lorsque les conséquences de l'acte sont faibles, $ß = -.37$, $t(99) = -3.99$, $p < .001$. Dans la condition de conséquences élevées pour la victime, le niveau d'ODS n'influence pas l'attribution des traits féminins, $p > .05$. Enfin, les analyses montrent un effet d'interaction entre les conséquences de l'acte, la conservation de la culture d'origine et le niveau d'ODS, $F(1, 191) = 4.69$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$. Dans une condition de conservation et de conséquences faibles, le niveau d'ODS des participants prédit négativement le score de féminité, $ß = -.49$, $t(48) = -3.94$, $p < .001$.

4. Discussion

L'objectif de cette étude était d'examiner les facteurs qui peuvent influencer la manière de juger une femme d'origine maghrébine ayant commis une agression. Nous avons fait l'hypothèse que la stratégie d'acculturation qu'elle adopte, les conséquences de l'acte pour la victime et l'orientation idéologique des participants influenceraient les jugements de l'acte et de l'auteure. Conformément aux études préalables sur l'influence des stratégies d'acculturation (Maisonneuve & Testé, 2007 ; Maisonneuve et al., 2014 ; Taillandier-Schmitt & Combalbert, 2017), nos résultats permettent de répondre aux hypothèses de l'étude.

Le fait que l'auteure du délit adopte ou non la culture française et conserve ou non sa culture d'origine a affecté l'ensemble des jugements, ainsi que les prises de décision. Plus précisément, ne pas adopter la culture française ou conserver sa culture d'origine a conduit les participants à percevoir l'agresseuse plus négativement, a augmenté le risque de récidive perçu et la sévérité de la sanction. De plus, lorsque l'auteure du délit endosse une stratégie de séparation (conservation sans adoption), elle est perçue plus négativement d'une manière générale, mais aussi plus violente et une sanction plus sévère est recommandée à son encontre, que si elle endosse une autre stratégie d'acculturation. Les participants accordent plus de circonstances atténuantes si l'auteure du délit ne conserve pas sa culture d'origine, particulièrement en condition de conséquences élevées pour la victime. Rappelons que plusieurs études mettent en évidence une forte stigmatisation de la population maghrébine en France (Mucchielli, 2003 ; Sorel-Sutter, 2011), et que plus un groupe est dévalorisé, plus le sentiment de menace perçu à son encontre est important (López-Ródriguez et al., 2014). Certaines études ont révélé que ce sentiment de menace peut être corrélé aux préférences d'acculturation (Tip et al., 2012). Par exemple, du point de vue de la population d'accueil, un fort sentiment de menace serait associé à la préférence pour une stratégie d'assimilation. Dans notre étude, l'agresseuse a pu représenter un danger pour les personnes interrogées, expliquant

qu'elles ont jugé plus négativement l'auteure de l'agression lorsqu'elle conservait sa culture d'origine et qu'elle n'adoptait pas la culture française (séparation). Par ailleurs, Mahfud et al. (2015) ont montré le lien existant entre la distance culturelle perçue et les préjugés, notamment concernant les immigrés Maghrébins et Africains, et indépendamment de l'orientation idéologique du participant. Dans la présente étude, nous pouvons alors considérer que le fait de ne pas endosser la culture française augmente la perception de la distance culturelle, favorisant un jugement plus négatif des participants.

Un autre résultat, non attendu, mérite notre attention et montre que la stratégie de séparation n'est peut-être pas la seule stratégie menaçante pour l'endogroupe. En effet, lorsque les conséquences de l'acte étaient élevées, les participants ont attribué plus de circonstances aggravantes à l'agresseuse si cette dernière adoptait la culture française tout en ne conservant pas sa culture d'origine, ce qui correspond à une stratégie d'assimilation. Cette stratégie d'acculturation pourrait conduire la personne immigrée à se rapprocher du groupe dominant au point d'en faire partie. En tant que personne parfaitement assimilée, elle n'aurait en quelque sorte « aucune excuse » et dans ce cas, le comportement délictueux viendrait ternir l'image du groupe. Ce résultat est sans doute à rapprocher de l'effet « brebis galeuse » (Marques & Paez, 1994) qui revient à être plus sévère vis-à-vis d'un membre de l'endogroupe pour préserver une image positive du groupe. Il faut toutefois être prudent avec cette explication car d'autres résultats nous incitent à penser que « Jamila » n'est pas considérée comme un membre de l'endogroupe par certains participants.

Nos résultats suggèrent que les conséquences de l'acte, qui constituent un élément factuel, influencent les jugements des participants : ces derniers préconisent une sanction plus sévère si les conséquences pour la victime sont élevées plutôt que faibles. Toutefois, on observe que le plus souvent c'est en interaction avec les variables d'adoption et d'ODS qu'elles influent sur les jugements. Si les répercussions de l'agression sur la victime sont graves, les différences

d'orientation idéologique semblent s'atténuer, les participants condamnent l'acte avec la même sévérité. Par ailleurs, le fait de ne pas adopter la culture française engendrerait une sanction plus sévère de la part des participants ayant un niveau élevé d'ODS, lorsque les conséquences de l'acte sont faibles. Elle est aussi jugée plus négativement dans ces conditions et son comportement est davantage expliqué par un effet de sa personnalité. De faibles conséquences sur la victime et l'adoption de la culture française se sont révélées être deux éléments fondamentaux pour les participants ayant un niveau d'ODS élevé.

En référence à la théorie de l'identité sociale (Tajfel, 1982), on peut supposer que l'adoption de la culture française permet de réduire les différences intergroupes, le migrant sera plus volontiers catégorisé comme membre de l'endogroupe par les participants. Ce sera particulièrement vrai pour des individus qui considèrent que les hiérarchies dans la société sont légitimes. Par ailleurs, les travaux de Durand-Delvigne et al. (2017) mettent en évidence que la stratégie d'assimilation vient elle-même renforcer le niveau d'ODS chez les membres de la population d'accueil. Les auteurs indiquent que l'assimilation caractérise la dominance de la culture d'accueil sur la culture d'origine, renforçant ainsi le sentiment de domination du groupe majoritaire. Dans la présente recherche, nous pouvons donc considérer que le fait d'adopter la culture française et de rejeter la culture d'origine (assimilation) vient appuyer la dominance sociale des participants, le jugement est ainsi moins sévère que pour les autres stratégies d'acculturation pour lesquelles la dominance du groupe majoritaire est davantage remise en question.

Le niveau d'ODS a joué un rôle essentiel dans cette étude. La comparaison des participants ayant un faible niveau d'ODS à ceux dont le niveau est élevé, révèle que ces derniers ont tendance à penser que l'auteure est seule responsable de son comportement, qu'elle serait plus violente et présenterait un risque de récidive plus élevé. De plus, ils ont préconisé une sanction plus sévère, particulièrement lorsque l'agresseuse déclare ne pas adopter la culture

française. Ces résultats vont dans le sens de ceux obtenus antérieurement, montrant qu'un score élevé à l'échelle d'ODS induit un jugement plus négatif des personnes issues de l'immigration et assimilées à des groupes minoritaires et subordonnés (De Oliveira et al., 2008 ; Duarte et al., 2004).

Cette recherche peut se situer dans une approche intersectionnelle (O'Brien et al., 2015) à travers laquelle il s'agit d'examiner de quelle manière on juge une femme maghrébine auteure d'une agression physique. Nous nous sommes intéressés en particulier à la manière dont les participants jugent ce personnage-cible sur des caractéristiques féminines et masculines. Nous avions fait l'hypothèse que le fait de conserver sa culture d'origine (séparation et intégration) conduirait les participants à attribuer à cette femme davantage de caractéristiques féminines. Nos résultats ne confortent pas cette hypothèse et montrent qu'une femme maghrébine qui commet une agression physique est considérée comme étant plus masculine lorsqu'elle adopte une stratégie de séparation que dans les autres conditions. Ce résultat est compliqué à interpréter. Les stéréotypes de genre ont une forte valeur prescriptive (Heilman & Okimoto, 2007 ; Prentice & Carranza, 2002). Dans le contexte présent, cette femme transgresse la norme stéréotypique en agressant physiquement une autre femme, la violence physique étant plutôt associée aux hommes. Les participants vont plus volontiers lui attribuer des caractéristiques contre-stéréotypées, c'est-à-dire masculines. On pourrait même parler de double transgression puisque son comportement va également à l'encontre du stéréotype associé aux femmes maghrébines. Plusieurs auteurs ont pu montrer qu'une femme qui transgresse les prescriptions stéréotypées est victime de jugements négatifs (Burgess & Borgida, 1999 ; Delacollette et al., 2010). Nos résultats semblent aller dans ce sens. Par ailleurs, l'attribution de traits masculins s'est produit lorsque l'agresseuse conserve sa culture d'origine sans adopter la culture française (séparation). Il n'est pas exclu que le personnage de « Jamila » soit vu dans cette situation avant tout comme une personne « issue de l'immigration maghrébine », menaçante en raison de la

stratégie d'acculturation qu'elle endosse. Une facette de l'identité sociale peut être plus saillante que l'autre dans cette situation (Turner et al., 1987). De plus, dans la présente étude, nous désignons une femme maghrébine qui agresse une autre femme dont le prénom « Valérie » suppose qu'elle est d'origine française. Le scénario désigne donc une agression commise par un membre de l'exogroupe sur un membre de l'endogroupe. Les membres de la population d'accueil la considèrent avant tout comme une personne étrangère qui met à mal leur position dominante. Par ailleurs, notre hypothèse était issue du stéréotype selon lequel les femmes maghrébines sont considérées comme des femmes soumises et dépendantes de l'autorité de leur mari (Boukhobza, 2005), ce qui serait particulièrement vrai si elles endossent une stratégie de séparation. Cependant, ce stéréotype n'exclut pas l'idée qu'elles puissent être considérées comme dangereuses ou violentes.

5. Conclusion de l'étude 1

Cette étude met en évidence la manière dont certains facteurs extra-judiciaires influencent les jugements. Les résultats permettent également d'identifier leur interaction avec des variables factuelles directement liées à l'acte délictueux. Bien que l'impact de l'origine ethnique dans les jugements judiciaires ait été relativement bien documentée, notamment dans des études nord-américaines, l'effet des stratégies d'acculturation adoptées par les migrants n'a pas fait l'objet d'une grande attention dans ce domaine. C'est principalement l'aspect novateur de cette recherche, notamment en identifiant l'effet de cette variable dans la perception à l'égard d'une femme issue de l'immigration maghrébine. La manière dont les migrantes interagissent avec la culture du pays d'accueil et celle de leur pays d'origine ainsi que la prise en compte de l'orientation idéologique des participants semblent jouer un rôle décisif dans les jugements. Cette étude est pertinente au regard des préjugés à l'égard des femmes maghrébines et plus largement des populations migrantes.

La présente étude n'a pas pris en compte le sexe des participants, or comme nous avons pu le mentionner dans la revue de la littérature, il pourrait exister des positionnements différents selon que la personne qui émet le jugement soit un homme ou une femme. Nous pouvons notamment nous interroger sur la manière dont cette variable pourrait interagir avec les facteurs étudiés (stratégies d'acculturation, niveau d'ODS), au regard de la littérature existante. En effet, si les résultats obtenus dans cette étude pourraient être étendus dans le champ pénal, repérer les traitements différentiels préconisés par les hommes et les femmes représente un enjeu pour l'homogénéisation des pratiques et des suivis judiciaires, et plus largement dans la prise en compte des inégalités sociales.

Étude 2 : Influence du sexe des participants sur les jugements portés à l'égard d'une femme d'origine maghrébine[13]

1. Cadre de l'étude et hypothèses

Comme nous l'avons discuté dans l'étude 1, les jugements peuvent être affectés si l'auteure d'un crime ou d'un délit transgresse les normes stéréotypiques, et peuvent être influencés par son appartenance à l'endogroupe ou à l'exogroupe (Bottoms et al., 2004). Les hommes pourraient être particulièrement sensibles à cette position, se sentir menacés et rendre un jugement particulièrement négatif parce que la transgression remettrait en question le rôle organisateur des stéréotypes de genre en faveur de leur statut dominant (Mahalingam et al., 2008). Les stéréotypes s'acquièrent au cours de l'apprentissage social, durant lequel les individus intègrent également comment sanctionner la transgression de leur dimension prescriptive (Addis et al., 2010). Les normes de masculinité persistent dans la société (Paek et al., 2011), elles recommandent les comportements masculins socialement acceptables et inacceptables, et s'appliquent à l'ensemble de l'univers social (Mahalik et al., 2003). Les femmes qui présentent une forme de violence pourraient être dépréciées, voire punies, pour le renversement des rapports de sexe qu'elles produisent (Niget, 2012). Rappelons par ailleurs que plus un migrant est perçu comme une menace, plus les membres de la majorité favorisent l'assimilation (Zagefka et al., 2012). Ainsi, on peut imaginer que les préférences d'acculturation

[13] Cette étude a fait l'objet d'une article intitulé « *Influence of sex on judgments of an aggressive North African woman* », actuellement en cours de publication dans la revue « Psychologie Française » (Dougez et al., sous presse).

des hommes et des femmes diffèrent à l'encontre d'une migrante, notamment si elle est perçue comme menaçante. En ce sens, une étude finlandaise a révélé que les femmes soutiendraient davantage que les hommes la stratégie d'intégration plutôt que l'assimilation (Nshom & Croucher, 2018). Ces constats vont dans le sens que les femmes seraient plus favorables à l'égalité intergroupe, à la diversité culturelle et au multiculturalisme, que les hommes (Dandy & Pe-Pua, 2010 ; Richardson et al., 2011).

Dans la présente étude, nous examinons comment les hommes et les femmes jugent une femme maghrébine qui transgresse les normes stéréotypiques de deux minorités (celles des femmes, celles des migrantes). En effet, l'agressivité est une caractéristique plutôt attribuée aux hommes (Cardi & Pruvost, 2011) et s'inscrit à l'inverse des stéréotypes associés aux femmes maghrébines dont l'image est liée à la soumission et à la discrétion (Cossée et al., 2013). Ainsi, nous avons examiné dans cette deuxième étude l'effet d'un facteur judiciaire (les conséquences de l'acte pour la victime) et de variables extra-judiciaires (stratégies d'acculturation et niveau d'ODS).

Nous avons émis l'hypothèse que les hommes participant à l'étude auraient un jugement plus sévère concernant l'acte et son auteure, que les femmes. En tant que membre de l'exogroupe, l'agresseuse serait perçue plus menaçante pour les hommes (Bottoms et al., 2004). Ces derniers auraient ainsi tendance à lui attribuer une peine plus sévère que les femmes, pour lesquelles on suppose une plus grande sensibilité à la stigmatisation liée à la double appartenance de l'auteure à une minorité (Belleau & R. Johnson, 2005). De plus, les hommes devraient percevoir la transgression plus menaçante et juger les conséquences de l'acte pour la victime plus sévèrement que les femmes (H1).

Malgré le manque de documentation sur les différences des préférences d'acculturation entre les hommes et les femmes, la seconde hypothèse postule l'existence d'une interaction entre la stratégie d'acculturation adoptée par l'auteure de l'agression et le sexe des participants.

Les hommes présenteraient un jugement plus sévère que les femmes lorsque l'agresseuse n'adopte pas la culture française et/ou qu'elle conserve sa culture d'origine (stratégie de séparation), au regard de la plus grande sensibilité des hommes à l'origine ethnique de l'auteure (Steffensmeier & Demuth, 2006) et aux stéréotypes (H2).

Puisque les hommes présentent généralement des niveaux d'ODS plus élevés que les femmes (Caricati, 2007 ; Sidanius et al., 2006b), nous faisons l'hypothèse que ce facteur agirait comme médiateur[14] des effets du sexe (H3). Le niveau d'ODS des participants pourrait ainsi en partie expliquer les différences de jugement observées entre les hommes et les femmes.

2. Méthode

2.1. Participants

Deux cent soixante-dix-sept étudiants, dont 132 hommes et 145 femmes, ont participé à l'étude. Ils étaient âgés de 18 à 39 ans (M = 21.03, ET = 2.75). Les participants ont été recrutés dans des bibliothèques universitaires de la région Centre-Val-de-Loire et étaient issus de différentes filières d'études (psychologie, droit, sciences, art et sciences humaines, économie). Ils répondaient de manière individuelle au questionnaire dont ils savaient qu'il portait sur le thème « Jugement et Responsabilités ». Ils étaient libres de refuser de participer à l'étude et

[14] Les effets médiateurs d'une variable sont à distinguer des effets modérateurs (Brauer, 2000 ; Caceres & Vanhamme, 2003 ; Cadario et al., 2017 ; Klein et al., 2008). Une variable modératrice (ou modulatrice) intervient dans la relation entre deux variables, c'est-à-dire que l'effet d'une variable indépendante sur une variable dépendante est modulé par le niveau de la variable modératrice. Une variable médiatrice conceptualise l'effet de la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante, en décomposant par exemple les effets directs et indirects.

aucune compensation financière n'était offerte. L'échantillon a été aléatoirement distribué dans les différentes conditions d'expérimentation (Tableau 5).

2.2. Mesures

Jugement de l'acte. Afin d'évaluer le jugement des participants concernant l'acte commis, un score global de la sévérité de la peine a été calculé en regroupant quatre items corrélés entre eux (sanction, sévérité, emprisonnement avec sursis, emprisonnement ferme) (α = .73).

Explication du comportement. Les items de circonstances atténuantes et de circonstances aggravantes, ainsi que le score d'internalité ont été analysés de manière indépendante.

Jugement de l'agresseuse. Un score composite a été calculé en regroupant les items mesurant le caractère violent, dangereux et agressif de l'auteure (α = .88). Il indiquait le degré de menace perçue par les participants. Les mesures de culpabilité, d'impression générale et de risque de récidive ont été analysées de manière indépendante.

Mesure d'ODS. Un score composite a été calculé pour l'ensemble des items de l'échelle d'ODS (α = .83). Un score élevé indiquait une préférence pour un système social hiérarchique et peu d'intérêt pour l'égalité sociale.

2.3. Plan expérimental

Le Tableau 5 montre la répartition de l'échantillon dans les huit conditions expérimentales de l'étude comprenant les variables indépendantes suivantes : conséquences de l'acte pour la victime (faibles *vs*. élevées), stratégies d'acculturation (assimilation, intégration, séparation, marginalisation), sexe des participants (homme *vs*. femme).

Tableau 5. Plan expérimental de l'étude 2

Stratégies d'acculturation	Conséquences pour la victime	n_{hommes}	n_{femmes}
Assimilation *(adoption : 1/conservation : -1)*	Faibles	15	18
	Élevées	17	19
Intégration *(adoption : 1/conservation : 1)*	Faibles	21	16
	Élevées	18	18
Séparation *(adoption : -1/conservation : 1)*	Faibles	17	19
	Élevées	17	18
Marginalisation *(adoption : -1/conservation : -1)*	Faibles	14	21
	Élevées	13	16

Note. N = 277.

2.4. Analyses statistiques

Toutes les analyses statistiques ont été menées avec le logiciel SPSS software, version 27. Nous avons testé les hypothèses selon un plan expérimental 2 (adoption de la culture française, codée -1/1) x 2 (conservation de la culture d'origine, codée -1/1) x 2 conséquences (faibles, codées -1, et élevées, codées 1) x 2 sexe des participants (homme, codé 1, et femme codée -1) x ODS (centré réduit). Des tests de comparaison ont permis de tester la première hypothèse. Les effets d'interaction entre le sexe et les stratégies d'acculturation ont été examinés par des ANOVAs et des tests de comparaison de moyennes. Enfin, les effets de médiation ont été testés par des analyses de régression simple (Baron & Kenny, 1986 ; Klein et al., 2008) et le test de Sobel (1982). Seuls les résultats significatifs sont présentés.

3. Résultats

3.1. Effets du sexe des participants

Comme attendu (H1), les analyses statistiques ont révélé un effet principal du sexe des participants sur les mesures de jugement concernant l'acte et l'agresseuse. Cette variable a influencé les circonstances atténuantes, $t(275) = -2.27$, $p < .05$, le degré de menace attribué à l'agresseuse, $t(275) = 2.98$, $p < .005$, la sévérité de la peine, $t(275) = 2.33$, $p < .05$, et la mesure d'impression générale, $t(275) = -2.37$, $p < .02$. Le Tableau 6 indique que les femmes ont accordé plus de circonstances atténuantes à l'agresseuse que les hommes, qui ont eux-mêmes préconisé une peine plus sévère, et ont attribué un degré de menace plus élevé et une moins bonne impression générale à « Jamila ».

Tableau 6. Statistiques descriptives pour les mesures de jugement

Items	Hommes		Femmes	
	M	*ET*	*M*	*ET*
Sévérité de la peine*	**4.35**	.98	4.08	1.01
Circonstances aggravantes [NS]	3.14	1.93	2.71	1.67
Circonstances atténuantes*	2.86	1.83	**3.35**	1.79
Menace perçue**	**4.44**	1.39	3.93	1.45
Risque de récidive [NS]	4.05	1.70	3.81	1.80
Impression générale*	3.12	1.16	**3.45**	1.13

Note. NS = non significatif. * $p < .05$. ** $p < .005$.

Contrairement à notre hypothèse, les analyses n'ont révélé aucun effet d'interaction entre le sexe des participants et les conséquences de l'acte hormis pour la mesure de menace perçue, $F(1, 276) = 7.21$, $p < .01$, $\eta^2_p = .03$. Lorsque les conséquences pour la victime étaient

faibles, les hommes ont considéré l'agresseuse comme plus menaçante (M = 4.77, ET = .17), que les femmes (M = 3.82, ET = .16). De manière inattendue, elle apparaît moins menaçante pour eux lorsque les conséquences sont élevées (M = 4.10, ET = .18).

3.2. Effets d'interaction avec les stratégies d'acculturation

Nous nous sommes préalablement assurés que les scénarios ont été perçus correctement par les participants. Les ANOVAs révèlent des effets significatifs des stratégies d'acculturation. Les scénarios d'intégration et de séparation étaient associés avec une plus forte conservation de la culture d'origine (intégration : M = 6.37, ET = .87 ; séparation : M = 6.69, ET = .99), que les autres stratégies (assimilation : M = 2.32, ET = 1.61 ; marginalisation : M = 2.94, ET = 1.75), $F(3, 276) = 197.48$, $p < .001$, $\eta^2_p = .32$. Les scénarios d'assimilation et d'intégration étaient associés à une plus forte adoption de la culture française (assimilation : M = 5.97, ET = 1.45 ; intégration : M = 5.33, ET = 1.39), que les autres stratégies d'acculturation (séparation : M = 1.85, ET = 1.51 ; marginalisation : M = 2.05, ET = 1.26), $F(3, 275) = 161.74$, $p < .001$, η^2_p = .36.

Contrairement à notre hypothèse (H2), aucun effet d'interaction entre le sexe des participants et les stratégies d'acculturation n'est observé pour les mesures de jugement concernant l'acte commis. Néanmoins, les résultats montrent un effet d'interaction sur les jugements portés à l'agresseuse. Ils révèlent ainsi un effet d'interaction entre l'adoption de la culture française et le sexe des participants sur la mesure des circonstances aggravantes, $F(1, 276) = 4.87$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$. Lorsque l'agresseuse n'adoptait pas la culture française, les hommes ont attribué plus de circonstances aggravantes (M = 3.43, ET = .23), que les femmes (M = 2.49, ET = .21). De la même manière, ces variables ont interagi pour la mesure d'impression générale, $F(1, 276) = 4.03$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$. Les femmes ont perçu l'agresseuse plus positivement lorsqu'elle adoptait la culture française (M = 3.73, ET = .13) que si elle ne

l'adoptait pas (*M* = 3.18, *ET* = .13). Cette différence n'est pas observée pour les participants masculins.

3.3. Effet médiateur de l'ODS

Pour les analyses de médiation, quatre conditions doivent être respectées (Klein et al., 2008). 1) La variable indépendante doit présenter un effet significatif sur la variable médiatrice. Cette condition est validée par l'analyse de régression révélant un effet significatif du sexe des participants sur le niveau d'ODS, *ß* = .24, *t*(275) = 4.14, *p* < .001, les hommes ayant un score plus élevé (*M* = 2.16, *ET* = .96) que les femmes (*M* = 1.72, *ET* = .78), *t*(275) = 4.10, *p* < .001.

2) La variable indépendante (sexe) doit avoir un effet significatif sur la variable dépendante (jugements), vérifié par la première hypothèse. Les résultats montrent un effet principal du sexe des participants sur les circonstances atténuantes, *ß* = -.14, *t*(275) = -2.28, *p* < .05, sur la mesure d'impression générale, *ß* = -.14, *t*(275) = -2.38, *p* < .05, sur le degré de menace, *ß* = .18, *t*(275) = 2.97, *p* < .005, et sur la sévérité de la peine, *ß* = .14, *t*(275) = 2.33, *p* < .05.

3) La variable médiatrice (niveau d'ODS) doit avoir un effet significatif sur la variable dépendante (jugements). Nous avons uniquement testé cet effet pour les mesures dont un effet significatif a été observé concernant le sexe des participants. Le niveau d'ODS ne prédit pas les circonstances atténuantes, *ß* = .11, *t*(275) = 1.86, *p* > .05, ou la sévérité de la peine, *ß* = .09, *t*(275) = 1.48, *p* > .05. Néanmoins, cette troisième condition est vérifiée pour la mesure d'impression générale, *ß* = -.18, *t*(275) = -3.00, *p* < .005, et le degré de menace perçue, *ß* = -.18, *t*(275) = -3.00, *p* < .005.

4) L'effet de la variable indépendante (sexe) sur la variable dépendante (jugements) doit être nul (médiation totale) ou réduit (médiation partielle), lorsque le médiateur est ajouté au modèle. L'examen de cette condition montre une médiation totale du niveau d'ODS entre l'effet

du sexe du participant et la mesure d'impression générale, $ß$ = -.11, $t(275)$ = -1.73, $p > .05$, z = -2.53, $p < .05$. Une médiation partielle est observée pour le degré de menace, $ß$ = .14, $t(275)$ = 2.33, $p < .05$, z = 2.46, $p < .05$.

Ainsi, l'ODS des participants médiatise l'effet du sexe sur la mesure d'impression générale et le médiatise partiellement pour la perception de la menace. La troisième hypothèse est partiellement validée.

4. Discussion

L'étude en contexte judiciaire offre un moyen utile d'illustrer les représentations sociales et les relations intergroupes. Rappelons que Sidanius et Pratto (1994) supposaient que la justice pénale est assimilable à une institution dominante en reproduisant les effets de la hiérarchisation sociale. Des études ont révélé que le jugement d'un délinquant d'origine maghrébine peut être influencé par la stratégie d'acculturation qu'il adopte et par le niveau d'ODS des participants (Taillandier-Schmitt & Combalbert, 2017). Bien que peu de recherches françaises aient été menées sur l'intégration des femmes immigrées, il a été démontré que la féminisation de l'immigration produisait des effets sur les rôles de genre (Niget, 2012) et de domination (Bisi, 2011). Ainsi, l'objectif de cette deuxième étude était d'examiner les différences induites par le sexe des participants dans les jugements portés à l'égard d'une femme maghrébine, auteure d'une agression.

4.1. Sexe et jugements

Les résultats de cette étude confirment la première hypothèse selon laquelle les hommes et les femmes portent un jugement différent sur l'agresseuse et l'acte commis. Les hommes ont préconisé une peine plus sévère et moins de circonstances atténuantes à l'agresseuse que les

femmes. Ils ont également perçu l'auteure de l'agression plus menaçante et ont exprimé une moins bonne opinion générale à son égard. Ces résultats peuvent être expliqués en termes d'identité sociale et d'appartenance à un groupe (Bottoms et al., 2004 ; Tajfel, 1982), en témoignant d'une forme de favoritisme pro-endogroupe. Ils soutiennent que les femmes seraient plus sensibles aux inégalités (Belleau & R. Johnson, 2005).

Le fait que les hommes aient considéré l'agresseuse plus menaçante lorsque les conséquences pour la victime étaient faibles supporte l'idée que l'effet du sexe des participants peut exister indépendamment des facteurs judiciaires. Selon Timmers et al. (2003), les hommes auraient davantage recours aux stéréotypes que les femmes afin de favoriser le maintien de leur statut dominant. Ainsi, les hommes participant à l'étude ont pu se sentir davantage menacés que les femmes parce que l'auteure de l'acte, membre de deux groupes subordonnés, a adopté un comportement typiquement masculin. Un jugement sévère et une perception négative de l'agresseuse pourraient être un moyen de s'assurer du maintien de l'ordre établi. Cette hypothèse aurait pu être étayée par le recours au modèle du contenu des stéréotypes (Fiske et al., 2002 ; Glick & Fiske, 2001). Il aurait permis d'identifier comment l'attribution de stéréotypes à l'agresseuse pouvait prédire les émotions suscitées pour les participants et leurs intentions comportementales (Cuddy et al., 2008), et de spécifier les différences de jugements observées. Néanmoins, il est important de mesurer cette explication pour ne pas légitimer les différences et accentuer les inégalités entre les hommes et les femmes. Une étude conduite auprès de juges de famille a trouvé une grande homogénéité dans les jugements rendus par les hommes et les femmes, malgré des différences de trajectoires personnelles et d'attitudes professionnelles (Bessière & Mille, 2013). Les résultats obtenus dans la présente étude encouragent l'intérêt de poursuivre les recherches relatives au jugement porté à l'égard des hommes et des femmes issus de l'immigration.

4.2. Les stratégies d'acculturation

La seconde hypothèse de l'étude est partiellement validée puisque le facteur d'acculturation n'a pas montré d'effet d'interaction avec le sexe des participants sur les mesures de jugement de l'acte. Cependant, les hommes ont attribué plus de circonstances aggravantes que les femmes lorsque l'agresseuse n'adoptait pas la culture française (séparation et marginalisation). La condition d'adoption apparaît ainsi comme un facteur de gravité. Le sentiment qu'il existe un communautarisme des minorités ethniques a légèrement augmenté en France, et il semble également que certains membres de la majorité « ne se sentent plus chez eux » (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, 2019). Ne pas adopter la culture française peut renforcer cette idée de communautarisme et agir comme une double transgression : ne pas s'assimiler à la culture d'accueil et adopter un comportement menaçant. Étonnamment, les résultats de cette deuxième étude révèlent que les femmes ont perçu l'agresseuse plus positivement lorsqu'elle adoptait la culture française. Être impliquée dans la société d'accueil pourrait favoriser l'idée que l'auteure de l'agression est intégrée au groupe des femmes issues de la communauté majoritaire, générant une meilleure impression. Le risque de catégorisation sociale repose sur l'idée que les auteurs de crimes et délits sont jugés sur la base de leur appartenance à un groupe, plutôt que comme des individus à part entière.

Des études ont examiné la relation entre la féminité et la migration (González- González & Zarco, 2008 ; Güngör & Bornstein, 2009 ; Harris, 1994), mais peu de recherches se sont penchées sur la façon dont les femmes immigrées sont perçues par la communauté d'accueil. Leur place dans la société contemporaine susciterait pourtant un bouleversement des rapports de genre. Cette étude apporte un nouvel éclairage sur la manière dont les femmes maghrébines sont considérées en contexte judiciaire.

4.3. L'Orientation à la Dominance Sociale

Dans cette étude, les hommes ont présenté un score d'ODS plus élevé que les femmes, corroborant les résultats de recherches précédentes (Sidanius et al., 2006b). Les personnes favorisant la dominance sociale sont plus susceptibles de percevoir les immigrés de manière défavorable, particulièrement si la distance culturelle perçue est importante (Mahfud et al., 2015). Ce résultat pourrait expliquer en partie les différences de jugement observées entre les hommes et les femmes. Néanmoins, les analyses ne permettent de valider que partiellement la dernière hypothèse (H3). Elles révèlent que le niveau d'ODS des participants médiatise totalement l'effet du sexe sur la mesure d'impression générale et médiatise partiellement cet effet sur la menace perçue. La sévérité de la peine a ainsi été influencée par le sexe des participants, indépendamment de leur orientation idéologique. De la même manière, les femmes ont accordé plus de circonstances atténuantes à l'agresseuse que les hommes, supportant l'idée que ces deux groupes présentent des attitudes différentes envers les prévenus et les criminels (Belleau & R. Johnson, 2005), en fonction de leur groupe d'appartenance (Bottoms et al., 2014 ; Quas et al., 2002 ; Schneider et al., 2009).

Les résultats de cette étude sont cohérents avec l'idée que le niveau d'ODS influence la manière dont les criminels immigrés sont perçus, en fonction des préjugés partagés à leur encontre (Kteily et al., 2011 ; Thomsen et al., 2008). En effet, les deux mesures sur lesquelles l'ODS explique totalement ou partiellement les effets du sexe des participants, concernent la manière dont ils ont perçu l'agresseuse. Il ne s'agit donc pas de mesures directement liées à l'acte commis. L'ODS apparaît comme un facteur favorisant les attitudes discriminatoires (Dumont et al., 2010 ; Saunders et al., 2016), et nos résultats soutiennent l'idée que les hommes et les femmes ont des préjugés différents qui impactent leurs attitudes envers les groupes ethniques (Navarrete et al., 2010).

5. Conclusion de l’étude 2

L'identification et la sensibilisation aux facteurs susceptibles d'influencer les jugements contribueraient à améliorer l'impartialité des affaires judiciaires en limitant les biais éventuels. La justice pénale est considérée comme représentative des relations intergroupes dans la société (Pratto et al., 1994), l'observation des processus décisionnels permet de mieux comprendre la manière dont les perceptions et les relations entre les groupes se construisent et évoluent. Les résultats de cette étude soulignent la nécessité de mener d'autres recherches sur les rapports qu’entretiennent les facteurs culturels pour examiner les représentations idéalisées et leurs implications dans les rapports sociaux (Mahalingam & Leu, 2005). Ils entretiennent l'hypothèse de l'existence d'un biais de favoritisme pro-endogroupe.

En prenant comme cible du jugement une femme issue de l’immigration maghrébine, et donc appartenant à une double minorité, cette étude soulève des questions sur le rôle de ces femmes dans la société et met en lumière l’influence des facteurs extrajudiciaires. Plus spécifiquement, les résultats révèlent comment la stratégie d’acculturation adoptée par l’agresseuse et le niveau d’ODS interagissent avec le sexe des participants. Les personnes de l’échantillon ont pu être tentées de juger la coupable présumée en tant que membre d’un groupe subordonné, plutôt que de prendre en compte les circonstances de l’acte. Ainsi, les facteurs personnels et professionnels peuvent jouer un rôle dans la manière dont les juges des tribunaux rendent leurs jugements. L'augmentation du nombre de femmes parmi les magistrats pourrait bouleverser la manière dont les affaires sont jugées, bien que les professionnels du droit aient tendance à éviter le recours aux stéréotypes (Paillet & Serre, 2014). Néanmoins, les résultats obtenus dans la présente étude suggèrent que les stéréotypes continuent d'avoir une influence non négligeable. Ils prennent une dimension sociale et politique dans le contexte actuel où le terrorisme et la lutte antiterroriste tendent à renforcer les préjugés à l’encontre des immigrés d’origine maghrébine.

Partie II : Le jugement dans un contexte de terrorisme présumé

1. Introduction

Depuis 2012, la France a été ciblée par plusieurs attaques terroristes. Ces actes ont eu une répercussion à la fois économique, psychologique (R. Goodwin et al., 2017) et physiologique (Della Rosa et al., 2016) sur la population française. Une étude européenne a montré qu'en juin 2016, 86% des européens interrogés estimaient que le terrorisme représentait une priorité pour l'Union Européenne (UE), et 83% recommandaient une augmentation des mesures anti-terroristes (Wernet, 2018). Par ailleurs, une enquête menée par l'observatoire de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) en janvier 2022 a révélé que les personnes interrogées considéraient la lutte contre le terrorisme comme l'un des trois sujets prioritaires de l'UE (Pollet, 2022). Ces politiques de lutte antiterroriste suggèrent l'existence d'une menace que représente le risque de radicalisation, qui se confond rapidement avec la question de l'intégration des migrants. L'Islam est alors considéré comme le principal ennemi dans la lutte contre le terrorisme (Mythen & Walklate, 2006 ; Rigouste, 2017 ; Sèze, 2021). En France, l'attaque contre « Charlie Hebdo » a généré un mouvement populaire massif pour la défense des valeurs républicaines, principalement articulée autour du principe de laïcité (Mayer & Tiberj, 2016 ; Zerhouni et al., 2016). Le criminel terroriste est souvent décrit comme un homme issu de l'immigration (Mégie & Pawella, 2017), renforçant le stéréotype des jeunes hommes maghrébins perçus comme violents, irrespectueux envers les femmes et susceptibles de se radicaliser (Delphy, 2008). Les relations entre la population française et la population nord-africaine sont anciennes et ont été alimentées par des conflits armés tels que la guerre d'Algérie. Depuis les années 1970, la société française a développé un sentiment d'insécurité à l'égard des personnes originaires d'Afrique du Nord (Froehlich & Schulte, 2019). Ces attitudes négatives ont conduit au développement d'une structure sociale favorisant l'association de l'immigré à la criminalité (Gastaut, 2007). De plus, rappelons qu'adhérer aux stéréotypes criminels favorise le soutien à des politiques de répression (Correll et al. 2007 ; Graham &

Lowery, 2004 ; D. Johnson, 2009 ; Tam et al., 2008). Par ailleurs, la récente loi sur le séparatisme islamiste du 24 août 2021 a pu renforcer l'idée d'une incompatibilité entre la population majoritaire et les minorités issues d'une culture musulmane (Geisser, 2021 ; Valencia Espinosa, 2021), en favorisant une fracture sociale (Coulon, 2020). Ainsi l'objectif de cette partie de la thèse est d'examiner l'effet des stéréotypes associés aux femmes et aux hommes issus de l'immigration maghrébine, dans un contexte de terrorisme présumé.

2. Méthodologie

2.1. Population

Quatre cent deux adultes ont participé à l'étude, dont 60,9% étaient des femmes. Ils étaient âgés de 18 à 80 ans (M = 30.26, ET = 14.90). Les participants ont été recrutés sur Internet *via* les réseaux sociaux et par mails. 54,7% étaient des étudiants issus de différentes filières, 33,1% étaient salariés, et 12,2% d'entre eux étaient sans emploi ou à la retraite. L'ensemble de l'échantillon a donné son accord pour participer à l'étude et pour la diffusion des résultats. Il a été distribué de manière aléatoire dans les quatre conditions d'expérimentation. Aucune compensation financière n'a été distribuée.

2.2. Procédure

Le questionnaire diffusé aux participants contenait un scénario de terrorisme présumé, suivi de plusieurs mesures : l'échelle d'ODS, la mesure du contenu des stéréotypes et *bias map*, et des mesures de jugement. Les participants indiquaient également leur sexe, leur âge, et leur situation professionnelle.

Nous précisons que les études 3 et 4 sont issues du même recueil de données. La méthodologie de recherche est commune, mais les analyses sont différentes. Elles seront décrites précisément dans les parties dédiées à chacune d'elles.

2.3. Matériel

2.3.1. Scénarios

Les participants devaient lire un scénario qui apparaissait à chaque nouvelle page du questionnaire, leur permettant de répondre à l'ensemble des items. Ce scénario décrivait l'arrestation d'une personne portant une ceinture explosive, à l'abord d'un centre commercial parisien, un samedi après-midi. Le scénario permettait de connaître le nom du coupable présumé, qui variait selon 1) le sexe (homme *vs*. femme), et 2) la connotation ethnique de son prénom (française *vs.* maghrébine) : Monsieur ou Madame « T. Roche », Monsieur ou Madame « A. Abdelkadi », noms utilisés dans une précédente étude (Dambrun & Vatiné, 2010). Il était indiqué que la personne était âgée de 29 ans et travaillait dans un bureau de poste, et qu'elle était actuellement en détention provisoire et en attente de son jugement (Annexe 6).

2.3.2. Mesure des stéréotypes et *bias map*

Après avoir lu le scénario, les participants devaient répondre aux items relatifs au SCM et *bias map* (Brambilla et al., 2012 ; Carrier et al., 2014 ; Leach et al., 2007), sur des échelles de type Likert en 7 points (de 1, *Pas du tout d'accord* à 7, *Tout à fait d'accord*). Ils devaient indiquer dans quelle mesure ils percevaient la personne interpellée selon douze traits de personnalité : trois relatifs à la compétence (compétente, ingénieuse, intelligente), trois concernant la dimension « agentique » (déterminée, sûre d'elle, ambitieuse), trois portaient sur la socialité (chaleureuse, sociable, sympathique) et trois sur la moralité (honnête, sincère,

fiable). Les items ont été combinés en scores composites pour les dimensions : compétence (α = .75) et chaleur (α = .85).

Les participants devaient indiquer l'émotion suscitée par le personnage cible (Cuddy et al., 2007 ; Fiske et al., 2002) : admiration (fierté, admiration, r = .55, p < .01), mépris (mépris, dégoût, r = .61, p < .01), envie (envie, jalousie, r = .66, p < .01), et pitié (pitié, compassion, r = .48, p < .01). Enfin, les participants indiquaient la manière dont ils pourraient se comporter avec le personnage (Cuddy et al., 2007) : facilitation active (aider, protéger, r = .65, p < .01), facilitation passive (coopérer, s'associer, r = .42, p < .01), dommage actif (combattre, agresser, r = .47, p < .01), et dommage passif (exclure, dénigrer, r = .51, p < .01) (Annexe 7).

2.3.3. Mesures de jugement

Sur des échelles de type Likert en 5 points (de 1, *Pas du tout d'accord* à 5, *Tout à fait d'accord*), les participants indiquaient leur degré d'accord concernant l'acte et leur jugement à l'égard du coupable présumé (Annexe 8). Les participants devaient désigner le degré de culpabilité de la personne interpellée avec trois items : « Indiquez dans quelle mesure la personne interpellée est coupable de l'acte qu'on lui reproche. », « Il/elle allait passer à l'acte et commettre un attentat. », « Indiquez son degré de responsabilité dans les faits qui lui sont reprochés. ». Ils devaient indiquer si elle pouvait être rattachée à une organisation extrémiste et dans quelle mesure elle pouvait être considérée comme un fondamentaliste religieux (« La personne interpellée est un.e fondamentaliste religieux.se. »). Deux items concernaient les sources possibles d'influence pouvant agir sur le comportement du coupable présumé : « La personne interpellée a agi sous l'influence d'autres personnes. », « La personne interpellée a été victime d'endoctrinement. ». Ils considéraient également dans quelle mesure le personnage représentait une menace pour la société (« Selon vous, dans quelle mesure la personne interpellée est-elle une menace pour les valeurs de la société française ? ») et pour la sécurité

du pays (« Selon vous, dans quelle mesure exerce-t-elle une menace pour la sécurité des personnes en France ? »). Ils estimaient le risque de récidive et donnaient leur impression sur le coupable présumé à travers trois items (« Selon vous, dans quelle mesure la personne interpellée peut-elle être qualifiée d'agressive/violente/dangereuse ? »). Enfin, les participants indiquaient dans quelle mesure ils pensaient que la peine devait être sévère (« Selon vous, à quel point la peine devrait-elle être sévère ? »).

2.3.4. L'Orientation à la Dominance Sociale

Les participants devaient répondre à l'échelle d'ODS (Duarte et al., 2004 ; Sidanius & Pratto, 1999), présentée préalablement à la lecture des scénarios et du reste du questionnaire. Dans l'étude 3, un score global a été calculé tandis que la mesure est analysée selon ses deux dimensions (ODS-D et ODS-E) dans l'étude 4.

Étude 3 : Influence du sexe et de l'origine ethnique sur les jugements, les perceptions et les stéréotypes à l'égard d'une personne accusée de terrorisme[15]

1. Cadre de l'étude et hypothèses

Rappelons qu'associer un groupe avec des stéréotypes négatifs prédit l'adoption d'attitudes négatives ; inversement, l'association d'un groupe avec des stéréotypes positifs prédit des attitudes plus positives (Reyna et al., 2013). D'une manière générale, les immigrants d'origine maghrébine sont particulièrement discriminés en France (CNCDH, 2020), associés notamment à l'insécurité, aux crises dans les banlieues populaires et à la croissance du chômage (Boukhobza, 2005). La confusion entre musulmans et Maghrébins (Liogier, 2012) accentue les tensions ethniques envers cette population (Kamiejski et al., 2012). Ils sont assimilés à une forme de menace (Dambrun & Guimond, 2001 ; Spire, 1999), et certains aspects de leur culture, notamment religieux, heurtent les valeurs de la culture française (Tersigni, 2001). Les personnes nord-africaines sont considérées comme des individus vengeurs et susceptibles de se livrer au terrorisme (Oswald, 2005), mais peuvent également être perçus comme intelligents et persécutés (stéréotypes positifs). Ainsi, les auteurs d'infractions, de délits ou de crimes associés à la population maghrébine sont particulièrement victimes de préjugés car ils entérinent les stéréotypes établis à leur encontre. Les criminels pour lesquels les stéréotypes correspondent

[15] Cette étude a permis la rédaction d'un article intitulé « *Influence of gendering and ethnicity on judgments, perceptions and stereotypes of a person accused of a terrorist act* », actuellement en soumission dans une revue scientifique.

au crime ou délit commis ont tendance à bénéficier de sanctions pénales sévères (McKimmie et al., 2013).

L'un des objectifs de cette recherche est de mettre en lien les facteurs de sexe et d'origine ethnique puisque de récentes études ont montré que l'implication des femmes dans les activités terroristes attire aujourd'hui l'intérêt des autorités et des recherches dans tous les domaines (Banks, 2019 ; Brugh et al., 2019 ; González et al., 2014 ; Nacos, 2005). Elle vient particulièrement interroger les rapports de genre dans la société en interrompant les stéréotypes de la femme pacifiste (Agara, 2015 ; Sjoberg & Genty, 2007), plutôt chaleureuse et peu compétente (Cuddy et al., 2008). Par ailleurs, les résultats de nos deux premières études ont montré que la présentation d'une femme d'origine maghrébine pouvait bousculer les stéréotypes de genre dans un contexte judiciaire et soutiennent l'effet modérateur de l'ODS dans la perception et les jugements des participants. Le genre et l'ethnicité sont deux concepts indépendants qui interagissent entre eux (P.T. Reid & Comas-Diaz, 1990) et qui influencent particulièrement les prises de décision. De plus, le terrorisme suscite un enjeu important autour de la récidive et nécessite l'étude approfondie des dynamiques psychosociales impliquées.

Dans la présente étude, nous examinons la perception des participants à l'égard d'une personne interpellée pour des faits de terrorisme présumé, dont le profil varie selon le sexe (homme *vs*. femme) et l'origine ethnique (Français *vs*. Maghrébin) (variables indépendantes). Nous avons examiné la manière dont les participants percevaient la personne mise en cause à travers le contenu des stéréotypes, les émotions suscitées et les intentions comportementales des participants (Cuddy et al., 2008 ; Fiske et al., 2002). Nous avons également examiné la préférence des participants pour une certaine forme de dominance sociale.

Si les personnes issues de l'immigration adoptent des comportements qui correspondent aux stéréotypes selon lesquels ils représentent une menace criminelle, les attitudes punitives seront plus sévères (Stansfield & Stone, 2018). Au regard des stéréotypes et des préjugés envers

la population maghrébine (Mange et al., 2016 ; Ragazzi et al., 2018), le profil « homme d'origine maghrébine » serait perçu plus coupable, plus menaçant et bénéficierait d'une peine plus sévère que les autres profils (H1a). Les femmes seraient considérées comme moins coupables et plus influencées par une source extérieure que les hommes (Hamilton, 2007 ; Talbot, 2001) (H1b).

Étant accusé d'un acte criminel, le personnage cible se verra attribuer des scores faibles pour les contenus de compétence et de chaleur (Côté-Lussier, 2016) (H2a). Nous nous attendons à ce que l'homme d'origine maghrébine soit perçu comme moins chaleureux que les autres profils, impliquant un mépris de la part des participants et un désir d'exclusion (H2b) parce qu'il répond au stéréotype menaçant (Mange et al., 2016 ; Oswald, 2005). Par ailleurs, les profils féminins devraient être considérés plus chaleureux que ceux des hommes (T. L. Lee et al., 2010) et devraient susciter plus de pitié et de volonté d'aide (H2c).

Le terrorisme est perçu comme une menace pour la société et les valeurs républicaines, et un danger pour l'ordre hiérarchique établi. Le niveau d'ODS, mesuré en amont de la présentation des scénarios, devrait affecter les jugements, particulièrement si la personne accusée de terrorisme appartient à un groupe dévalorisé (ici, issue de l'immigration maghrébine) (H3a). Prédicteur des préjugés (Wagner-Guillermou et al., 2013), l'ODS devrait influencer les mesures de stéréotypes, les participants ayant un niveau élevé à cette mesure attribueront des scores de chaleur et de compétence plus faibles (H3c).

2. Méthode

2.1. Mesures

Mesures de jugement. Dans cette étude, un score global a été calculé pour mesurer le degré de culpabilité attribuée à l'accusé en regroupant les items « culpabilité », « risque de passage à l'acte » et « degré de responsabilité » (α = .72). L'influence de facteurs externes a

été mesurée par deux items (« agi sous l'influence d'autres personnes », « victime d'endoctrinement ») (α = .83). Les participants identifiaient également le niveau de menace de la personne interpellée à travers une série de six items (menace pour les valeurs de la société française, menace pour la sécurité des personnes en France, risque de récidive, agressive, violente, dangereuse) (α = .81). L'item relatif à la sévérité de la peine est analysé indépendamment des autres.

Échelle d'ODS. Les items de cette échelle étaient positivement corrélés entre eux (α = .87), un score composite a donc été calculé. Rappelons qu'un score élevé à cette échelle suppose une préférence des participants pour une hiérarchisation des groupes sociaux et une faible sensibilité à l'égalité sociale.

2.2. Analyses statistiques

L'étude présente un plan expérimental à mesures indépendantes, constituée de 2 (sexe de la personne interpellée : homme *vs*. femme) x 2 (origine ethnique : Français *vs*. Maghrébin). Les analyses statistiques ont été réalisées avec SPSS, version 27. Des analyses ANOVA ont permis d'examiner les effets principaux du profil du coupable présumé et des tests de comparaison ont été utilisés pour mesurer les effets du sexe et de l'origine ethnique séparément. Des analyses de régression simple ont été menées pour étudier les effets du SCM et de la *bias map* sur les mesures de jugement, ainsi que pour mesurer l'effet de l'ODS.

3. Résultats

3.1. Les variables contrôlées

L'âge des participants était négativement corrélé avec la pitié perçue à l'égard de la personne interpellée, indiquant que plus ils étaient âgés, moins ils l'ont considérée avec pitié. Cette observation est cohérente avec la corrélation positive observée entre l'âge et les mesures d'influence externe et de menace perçue (Tableau 7). Le sexe des participants était négativement corrélé avec la mesure de dommage actif et le niveau d'ODS (Tableau 7). Les tests de comparaison n'ont montré aucun effet du sexe sur cette première mesure, $t(400) = 4.17$, $p > .05$. Les hommes ont néanmoins montré un score plus élevé à l'échelle d'ODS ($M = 2.79$, $ET = 1.09$), que les femmes ($M = 2.38$, $ET = .88$), $t(400) = 4.13$, $p < .005$. Ce résultat concorde avec les conclusions d'études précédentes (Caricati, 2007).

Le statut professionnel des participants a été positivement corrélé avec la mesure d'envie et le sexe (Tableau 7). L'ANOVA ne révèle aucun effet sur la première mesure, $F(2, 402) = .97$, $p > .05$. Comme nous pouvions nous y attendre, l'âge moyen a été différent selon le statut professionnel : les étudiants sont globalement plus jeunes ($M = 21.08$, $ET = 2.50$) que les salariés ($M = 37.90$, $ET = 12.63$) et les personnes sans emploi et les retraités ($M = 50.78$, $ET = 20.23$), $F(2, 401) = 222.63$, $p < .001$, $\eta^2_p = .53$ (LSD de Fisher, $p < .05$). Enfin, les analyses statistiques révèlent que les étudiants ont obtenu un score plus élevé à l'échelle d'ODS ($M = 2.69$, $ET = 1.00$), que les salariés ($M = 2.35$, $ET = .96$) ou que les personnes sans emploi et retraitées ($M = .37$, $ET = .90$), $F(2, 401) = 5.71$, $p < .005$, $\eta^2_p = .03$ (LSD de Fisher, $p < .05$).

Tableau 7. Corrélations entre les variables de contrôle et les variables dépendantes

	Âge	Sexe	Statut professionnel
Compétence	.005	.044	.073
Chaleur	-.079	-.090	-.022
Pitié	-.135**	-.041	- ;010
Envie	.048	-.075	.102*
Mépris	-.094	-.017	-.095
Admiration	-.038	-.073	.031
Facilitation Active	-.014	.011	.065
Facilitation Passive	-.066	-.012	.024
Dommage Actif	.043	-.204**	.010
Dommage Passif	.013	-.071	-.050
Culpabilité	.075	-.017	.007
Influence externe	.130**	-.010	-.010
Menace perçue	.110*	.061	.053
Sévérité peine	.078	.013	.030
ODS	-.061	-.202**	-.149**
Âge	-	.095	.724**
Sexe	.095	-	.148**
Statut professionnel	.724**	.148**	-

Note. * $p < .01$. ** $p < .01$.

3.2. Le profil de la personne interpellée

Conformément à notre hypothèse (H1a), le profil « homme d'origine maghrébine » a été perçu comme l'auteur le plus coupable ($M = 4.03$, $ET = .65$), comparé aux autres, $F(3, 401) = 3.53$ $p < .05$ $\eta^2_p = .03$ (LSD de Fisher, $p < .05$). Les participants ont également attribué une

peine plus sévère lorsque ce personnage était présenté (*M* = 3.96, *ET* = .82), que lorsqu'il s'agissait d'un homme d'origine française (*M* = 3.67, *ET* = .78) ou d'une femme d'origine maghrébine (*M* = 3.67, *ET* = .80), $F(3, 401) = 2.83$ $p < .05$ $\eta^2_p = .02$ (LSD de Fisher, $p < .05$). Néanmoins, il n'a pas été perçu plus menaçant que les autres profils. Les moyennes et les écart-types sont présentés dans le Tableau 8.

Tableau 8. Moyennes et écart-types obtenus selon le profil du terroriste présumé

	Homme français		Homme maghrébin		Femme française		Femme maghrébine	
	M	*ET*	*M*	*ET*	*M*	*ET*	*M*	*ET*
Culpabilité*	3.78	.08	**4.03**	.07	3.81	.06	3.75	.07
Influence ext.^{NS}	3.34	.74	3.71	.78	3.70	.85	3.82	.76
Menace ^{NS}	3.61	.08	3.78	.07	3.61	.06	3.60	.07
Sev. peine*	3.67	.09	**3.96**	.08	3.78	.07	3.67	.09
Compétence^{NS}	3.43	.12	3.17	.10	3.34	.10	3.54	.11
Chaleur*	2.77	.12	**2.40**	.10	2.61	.10	2.81	.11

Note. NS = non significatif. * $p < .05$.

3.3. Le contenu des stéréotypes et *bias map*

Le Tableau 9 présente les corrélations entre les différentes variables constituant le modèle du contenu des stéréotypes et du *biais map* qui confirment les relations entre elles.

Tableau 9. Corrélations entre les variables du SCM et *bias map*

	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**
1. Chaleur	-	.60**	.27**	-.28**	.31**	.25**	.25**	-.08	-.18**
2. Pitié		-	.23**	-.33**	.24**	.41**	.29**	-.21**	-.24
3. Envie			-	.05	.67**	.10**	.22**	.07	.09
4. Mépris				-	.01	-.27**	-.18**	.25**	.49**
5. Admiration					-	.11*	.17**	.06	.08
6. Facilitation Active						-	.50**	-.17**	-.41**
7. Facilitation Passive							-	-.06	-.13*
8. Dommage Actif								-	.49**
9. Dommage Passif									-

Note. * $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$

Conformément à notre hypothèse (H2a), les analyses de régression révèlent que la dimension « chaleur », les émotions suscitées et les intentions comportementales ont influencé l'attribution de la sévérité de la peine (Tableau 10). Les résultats montrent que la sévérité de la peine attribuée par les participants est prédite par des faibles scores aux mesures « chaleur », « pitié », « envie », « admiration », « facilitation active » et « facilitation passive ». En revanche, plus le coupable est considéré avec mépris et suscite les dommages passifs et actifs, plus la sévérité de la peine est élevée (Tableau 10).

Tableau 10. Effets du SCM et *bias map* sur la sévérité de la peine

Items	*ß*	*t*
Chaleur***	-.24	.04
Pitié***	-.27	-9.74
Envie*	-.14	-2.40
Mépris***	.22	10.33
Admiration**	-.15	-3.24
Facilitation active***	-.17	-7.34
Facilitation passive***	-.15	-4.60
Dommage actif***	.16	5.72
Dommage passif***	.19	7.51

Note. * $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$.

La mesure de compétence n'a pas été influencée par le sexe ou l'origine ethnique de la personne interpellée. Les participants ont attribué aux quatre profils un niveau de compétence relativement bas (M = 3.36, ET = 1.09). Cependant, les résultats montrent que l'homme d'origine maghrébine a été considéré moins chaleureux (M = 2.40, ET = 1.07), que l'homme d'origine française (M = 2.78, ET = 1.05) et que la femme d'origine maghrébine (M = 2.81, ET = 1.13), $F(3, 401) = 3.01$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$ (voir Tableau 8). L'hypothèse n'est que partiellement validée au regard de l'absence de différence significative pour les mesures de *bias map*. L'ensemble des profils a effectivement suscité des scores faibles pour les émotions de pitié (M = 2.79, ET = 1.26), d'envie (M = 1.28, ET = .68) et d'admiration (M = 1.45, ET = .86), et un score un peu plus élevé pour la mesure de mépris (M = 4.24, ET = 1.70). En revanche, les profils de femmes ont suscité plus de pitié (M = 2.91, ET = 1.23) que les profils d'hommes (M = 2.66, ET = 1.28), $F(1,401) = 4.09$, $p < .05$ $\eta^2_p = .01$. De la même manière, le score d'envie est plus élevé concernant les femmes (M = 1.36, ET = .68), que pour les hommes (M = 1.19, ET = .53), $F(1, 401) = 6.52$, $p < .05$, $\eta^2_p = .02$.

Globalement, les participants ont attribué des scores faibles aux différents profils de la personne interpellée, pour la facilitation active (*M* = 3.37, *ET* = 1.70), la facilitation passive (*M* = 2.03, *ET* = 1.23), le dommage actif (*M* = 2.90, *ET* = 1.43), et le dommage passif (*M* = 3.13, *ET* = 1.57). Le profil du prévenu a uniquement influencé la mesure de facilitation active : les participants avaient davantage tendance à aider l'homme d'origine française (*M* = 3.48, *ET* = 1.80), la femme d'origine française (*M* = 3.58, *ET* = 1.66) ou maghrébine (*M* = 3.63, *ET* = 1.66) que l'homme d'origine maghrébine (*M* = 2.85, *ET* = 1.61), $F(1, 401) = 4.93$, $p < .01$, $\eta^2_p = .04$. De la même manière, les profils de femmes ont suscité des scores plus élevés pour cette mesure (*M* = 3.60, *ET* = 1.66), que ceux des hommes (*M* = 3.12, *ET* = 1.72), $F(1, 401) = 8.24$, $p < .01$, $\eta^2_p = .02$. Enfin, les profils maghrébins ont suscité moins d'aide (*M* = 3.20, *ET* = 1.67) que les prévenus français (*M* = 3.54, *ET* = 1.72), $F(1,401) = 3.98$, $p < .05$, $\eta^2_p = .01$, validant l'hypothèse (H2c).

3.4. L'orientation à la dominance sociale

Avant de tester l'hypothèse 3a, nous avons vérifié que les scores obtenus à l'échelle d'ODS ne différaient pas significativement selon les conditions d'expérimentation : origine ethnique, $F(1, 401) = 1.35$, $p > .05$; sexe, $F(1, 401) = 2.03$, $p > .05$.

Les analyses statistiques ont montré que le niveau d'ODS des participants a influencé leur jugement et leurs perceptions, particulièrement lorsque la personne interpellée appartenait à une minorité ethnique (H3a). Comme le montrent les résultats présentés dans le Tableau 11, le niveau d'ODS des participants prédit positivement les scores de culpabilité, de menace perçue et de sévérité de la peine pour les accusés nord-africains, tandis qu'il prédit uniquement la sévérité de la peine pour les accusés français. De plus, ce facteur prédit positivement les scores de culpabilité et de sévérité de la peine pour les accusés hommes et femmes, mais prédit la menace perçue uniquement pour les femmes (Tableau 11).

Tableau 11. Effets du niveau d'ODS selon le profil du terroriste présumé

Items	Profils français			Profils maghrébins		
	ß	*t*	*p*	*ß*	*t*	*p*
Culpabilité	.13	1.80	.07	.24	3.52	**.00**
Menace	.08	1.13	.26	.22	3.15	**.00**
Fond. religieux	.06	.87	.39	.21	3.05	**.00**
Sev. Peine	.23	3.41	**.00**	.29	4.22	**.00**
Chaleur	-.00	-.04	.97	-.02	-.21	.84

Items	Profils hommes			Profils femmes		
	ß	*t*	*p*	*ß*	*t*	*p*
Culpabilité	.18	2.52	**.01**	.18	2.70	**.01**
Menace	.14	2.00	.05	.15	2.19	**.03**
Fond. religieux	.17	2.41	**.02**	.13	1.92	.06
Sev. Peine	.20	2.71	**.01**	.31	4.71	**.00**
Chaleur	.01	.11	.91	-.02	-.26	.80

Enfin, contrairement à notre hypothèse (H3b), le niveau d'ODS des participants n'a pas eu d'influence sur l'attribution des contenus de compétence, $ß = .02$, $t = .39$, $p > .05$, et de chaleur, $ß = -.01$, $t = -.22$, $p > .05$.

4. Discussion

4.1. Effets du profil de l'accusé

Conformément à notre première hypothèse (H1a), nos résultats indiquent que les participants ont attribué un niveau de culpabilité plus élevé et une peine plus sévère à l'homme d'origine maghrébine qu'aux autres profils. Puisque l'image du terroriste dangereux diffusée dans les médias renvoie souvent à ce même profil, nos résultats confirment que les stéréotypes négatifs promeuvent l'émergence d'attitudes punitives (Reyna et al., 2013). Ils convergent également avec l'observation qu'un crime attribué à l'origine ethnique de l'auteur augmente la perception de sa dangerosité (Chen et al., 2015). De la même manière, des études ont révélé que le soutien à des politiques pénales sévères et à la peine de mort est corrélé aux attitudes négatives et au désir d'exclusion à l'encontre des minorités ethniques, en Amérique du Nord et en Europe (Ousey & Unnever, 2012 ; Unnever & Cullen, 2010). Cependant, nos résultats ne montrent pas de différence significative concernant le niveau de menace perçue, ce qui suggère que la relation entre la perception d'un danger et les jugements peut être implicite et inconsciente.

Le poids des stéréotypes se manifeste également à travers la validation des premières hypothèses (H1b, H1c), puisque les profils de femmes ont été considérés moins coupables et davantage influencés par une source extérieure que les hommes (Hamilton, 2007 ; Talbot, 2001). Ces résultats suggèrent que les stéréotypes influencent les jugements dans une affaire de terrorisme. Bien qu'en France, les jurés soient absents des tribunaux dans ce type de jugement, les affaires judiciaires relatives aux actes de terrorisme sont particulièrement médiatisées et alimentées par l'opinion publique. De plus, le fait de recevoir des informations de différentes sources médiatiques augmentent le sentiment de peur (Nossek, 2008 ; Williamson et al., 2019). Comme évoqué dans la revue de la littérature, la couverture médiatique suggère l'idée d'une division entre le monde occidental et le monde oriental (Said, 1978) en stigmatisant les Arabes

(Bhatia, 2008). K. A. Powell (2011) a révélé la création d'un champ spécifique à la couverture médiatique des évènements terroristes, qui diabolise les musulmans et renvoie *à contrario* une image positive des « bons chrétiens ». Contrairement aux terroristes nationaux, les terroristes issus d'une immigration seraient ainsi dépersonnalisés. La représentation des musulmans est particulièrement négative dans les médias (Scharrer & Ramasubramanian, 2015) depuis les attentats du 11/09/2001 (Persson & Musher-Eizenman, 2006), alors que les membres des minorités sont déjà considérés plus coupables et bénéficient de peines plus sévères (Ames & Fiske, 2015). De plus, les représentations négatives portées par la population générale augmentent les réactions préjudiciables (Persson & Musher-Eizenman, 2006) et orientent le traitement des auteurs par les différents groupes sociaux (Hoffman & Wallach, 2007). Ainsi, il semble que les criminels terroristes ne soient plus considérés dans leur singularité, mais comme l'objet d'une idéologie à combattre, à exclure, voire à exterminer. Ce phénomène appuie certainement l'effet de déshumanisation permettant de ne plus considérer l'accusé comme tout à fait humain.

4.2. Contenu des stéréotypes et *bias map*

Conformément aux études précédemment menées sur la perception des criminels (Côté-Lussier, 2016), les quatre profils présentés ont été perçus peu compétents et peu chaleureux. Les mesures du SCM et *biais map* ont influencé la sévérité de la peine (H2a). Il semble que ces facteurs ont un effet sur les attitudes punitives, indépendamment du sexe et de l'origine ethnique de l'auteur présumé. Ainsi, la prise en compte globale de la personne jugée dans sa subjectivité peut être ignorée. Les évènements terroristes justifient la mise en place d'un État d'Urgence et de mesures de sécurité plus strictes, suggérant un danger latent. La violence des actes encourage la perception des auteurs comme immoraux, ce qui est lié à la perception du danger (Brambilla et al., 2013) et provoque des attitudes punitives plus sévères.

Comme prédisait notre hypothèse (H2b), l'homme d'origine maghrébine a été perçu moins chaleureux que les autres profils. Notre étude a néanmoins révélé peu de différences entre les émotions suscitées par les quatre personnages. Cette absence d'effet pourrait s'expliquer par l'aspect anxiogène de l'acte terroriste (Lemyre et al., 2006) qui suggère, par sa violence, des émotions nécessairement négatives à l'encontre de la personne qui le commet, peu importe le profil de l'auteur des faits. Les résultats de cette étude valident l'hypothèse selon laquelle les femmes suscitent davantage de pitié et d'aide que les hommes (H2c). Notons néanmoins qu'ils ne montrent pas de différence sur la sévérité de la peine selon que la personne interpellée soit un homme ou une femme. Les femmes sont globalement absentes de la scène judiciaire terroriste (Nacos, 2005), les scores obtenus pour les émotions suscitées et les intentions comportementales dans cette présente étude pourraient expliquer le fait que les femmes soient poursuivies dans des systèmes judiciaires « parallèles » favorisant l'aide plutôt que l'incarcération (Duprez & Kokoreff, 2000). Bien que l'implication des femmes dans des actes terroristes bouscule les représentations occidentales de la féminité (Agara, 2015 ; Sjoberg & Gentry, 2007), il semble que les stéréotypes de genre puissent imprégner les perceptions et jugements à leur encontre. Nos résultats supposent qu'elles suscitent une certaine forme de victimisation (par la pitié et la volonté d'aide) qui pourrait permettre d'expliquer leur acte irrationnel. Cette hypothèse est appuyée par le résultat montrant que les femmes de cette étude ont été jugées moins coupables et davantage considérées comme influencées par une source extérieure.

4.3. Orientation à la dominance sociale

Notre étude permet d'apporter de nouvelles indications sur l'effet de l'ODS dans les jugements émis dans un contexte judiciaire. Rappelons que dans le protocole de recherche, l'échelle d'ODS a été placée avant la présentation des scénarios aux participants. Nos résultats

mettent ainsi en évidence l'activation d'une préférence pour la dominance sociale lorsque le profil de l'accusé appartient à une minorité, notamment ethnique (H3a). Certains auteurs ont montré que le niveau d'ODS augmentait avec la menace perçue (Morrison et al., 2009 ; Morrison & Ybarra, 2008, 2009). Notre résultat illustre que les immigrés représentent globalement une menace pour les membres de la population d'accueil (Velasco González et al., 2008). Il confirme par ailleurs, comme dans nos deux premières études, la corrélation entre le niveau d'ODS et les attitudes punitives (Sidanius & Liu, 1992 ; Taillandier-Schmitt & Combalbert, 2017).

Globalement, ce résultat montre que lorsque l'auteur d'un acte terroriste appartient à une minorité ethnique, les membres du groupe majoritaire activent une idéologie légitimant une hiérarchie sociale. La mesure d'ODS semble ainsi être tributaire de la perception de la menace d'identité sociale et agir comme modérateur des préjugés (Dambrun et al., 2002 ; Guimond et al., 2003). La menace de sa propre sécurité et de son mode de vie, inhérente aux actes de terrorisme, favoriserait l'identification de l'auteur à un groupe radical comme tentative de maîtrise de la menace (Skitka et al., 2004). Elle accentue l'identification au groupe majoritaire et légitime une préférence pour la dominance sociale (Hogg & Adelman, 2013). Ainsi, lorsque l'auteur des faits commis correspond aux représentations sociales du criminel terroriste et qu'il n'appartient pas à l'endogroupe, le niveau d'ODS influence sa culpabilité, la menace perçue et renforce l'association entre musulmans et Maghrébins. Cette mesure semble agir comme une réaction de défense face à la violence des faits. Le recours aux stéréotypes apparaît facilité dans ce contexte et renforce les attitudes punitives.

De manière inattendue, notre dernière hypothèse (H3b) n'a pas été validée car le niveau d'ODS des participants n'a pas affecté leur perception des contenus de chaleur et compétence, quel que soit le profil présenté. Ce résultat n'est pas cohérent avec les conclusions d'études précédentes selon lesquelles l'ODS prédisait l'utilisation de stéréotypes (Richeson & Ambady,

2003). Cela soulève deux questions : tout d'abord, celle de savoir si le SCM est adapté à l'étude des jugements dans un cas de terrorisme. En effet, l'anxiété et les émotions collectives générées par les actes terroristes (Menabe, 2016 ; Milano, 2017 ; Tapia, 2017) pourraient s'appuyer sur des phénomènes spécifiques car ils mobilisent le besoin d'auto-préservation. Ensuite, les criminels sont globalement perçus comme peu chaleureux et peu compétents dans la société. Il semble que le niveau d'ODS puisse avoir une plus grande influence sur les mesures de jugement, sans l'utilisation du SCM. Comme déjà énoncé, les effets de l'ODS peuvent être renforcés par le sentiment de menace que représente l'acte terroriste associé à une menace pour les valeurs républicaines, et donc pour le groupe dominant.

Enfin, nous avons observé des corrélations positives entre l'âge des participants et les mesures de pitié, de menace perçue et de culpabilité. Ces résultats méritent notre attention. En effet, l'utilisation des données personnelles et sociodémographiques peut être un soutien aux politiques de sécurité et de lutte antiterroriste. Dans une étude américaine relative à ces politiques, des auteurs ont montré que l'âge ne prédit pas la perception de la menace alors qu'il prédit négativement l'anxiété. En revanche, l'âge et la perception de la menace prédisent positivement le soutien à la « surveillance des Arabes », à « plus de contrôle de sécurité pour les visiteurs arabes » et à « plus de restrictions sur les visas » (Huddy et al., 2005). Ainsi, les futures études sur les jugements et les effets du terrorisme et de l'antiterrorisme devraient prendre en compte les variables sociodémographiques telles que l'âge, le sexe, les orientations politiques et la religion.

5. Conclusion de l'étude 3

Cette étude visait à étudier l'influence de plusieurs facteurs extra-judiciaires dans le jugement porté à l'égard d'un auteur présumé de terrorisme dont le profil variait selon son origine ethnique et le sexe. Les résultats ont permis d'illustrer la manière dont les stéréotypes

ont influencé les réponses des participants. Nos analyses révèlent notamment des attitudes punitives plus sévères envers l'homme d'origine maghrébine, correspondant au « terroriste-type » décrit dans les médias. Les résultats de la présente étude soutiennent la complexité des affaires de terrorisme dans lesquelles les médias jouent un rôle d'influence particulièrement important et qui suscitent des réactions politiques immédiates (État d'Urgence par exemple). Cette étude apporte de nouvelles perspectives dans la compréhension des représentations et des jugements portés à l'égard d'une personne impliquée dans une affaire de terrorisme. Elle permet notamment de montrer que le poids des stéréotypes est particulièrement important dans les perceptions de la population générale. Par ailleurs, l'activation de la menace perçue et des stéréotypes favoriserait le recours à une idéologie intergroupe (ODS) en légitimant la réduction de l'égalité sociale et d'attitudes punitives plus sévères. Nos conclusions amènent des questionnements sur le jugement émis. Ce dernier porte-t-il sur l'individu qui commet l'acte ou est-il l'instrument d'une lutte contre une idéologie, un groupe de personnes, voire une religion ?

Étude 4 : L'effet du fondamentalisme religieux perçu sur le jugement d'un suspect terroriste[16]

1. Cadre de l'étude et hypothèses

Une étude allemande a révélé que les perceptions à l'égard des immigrés varient selon leur statut migratoire et leur appartenance religieuse, et que les réfugiés d'origine maghrébine et les musulmans étaient les groupes les plus dévalorisés socialement (Kotzur et al., 2019). Dans les médias, les Arabes sont confondus régulièrement avec les musulmans et sont associés à la barbarie, au mal et au manque de liberté (Bhatia, 2008). Comme énoncé précédemment, certains auteurs ont montré que la couverture médiatique dépersonnalise les terroristes musulmans, ce qui accroît le fossé entre les sociétés ayant des cultures religieuses différentes (voir K. A. Powell, 2011). Tournier (2011) montre que la perception du terrorisme est intimement liée à celle de l'Islam. Cette religion est aujourd'hui prise dans une toile de violence et le fondamentalisme religieux est perçu comme la menace ultime pour le monde occidental (Rigouste, 2017). Les terroristes ont généralement été considérés comme des fanatiques appartenant à des minorités qui utilisent la violence pour s'opposer aux règles établies par le pouvoir dominant. Ils sont perçus comme une menace maléfique, associée au lien ambigu entre l'appartenance religieuse et le danger pour les démocraties (Froehlich & Schulte, 2019). Comme évoqué dans l'introduction générale, la couverture médiatique alimente également les préjugés à l'égard des musulmans et des autres minorités (Scharrer & Ramasubramanian, 2015), notamment lorsque cette appartenance peut justifier des attitudes criminelles (Chen et

[16] Cette étude a fait l'objet d'un article intitulé « *The effect on judgment of attributing religious affiliation to a terrorist suspect* » (Dougez et al., 2022), publié dans la revue « *Psychiatry, Psychology and Law* ».

al., 2015). Dans un contexte judiciaire, les délinquants perçus comme ayant une appartenance religieuse recevraient des peines plus sévères (Noor et al., 2019). En France, la visibilité publique de l'Islam est un sujet de débat politique actuel. De plus, la majorité des français déclare ne pas croire en Dieu, selon une étude de l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP, 2021), et bien que la culture française ait de fortes racines judéo-chrétiennes, les personnes d'origine française sont moins susceptibles d'être affiliées à une religion que celles d'origine maghrébine. Les interactions entre ces groupes peuvent donc être envisagées non seulement à la lumière des différences en termes d'appartenance religieuse, mais aussi selon les rapports entre groupes dominants et groupes subordonnés.

Rappelons que la théorie de la Dominance Sociale permet de mieux comprendre l'oppression sociale et les préjugés envers les groupes subordonnés (Pratto et al., 1994). Plusieurs auteurs étudient la mesure d'ODS selon deux dimensions : l'ODS-Dominance (ODS-D) qui correspond à l'oppression active et agressive des groupes subordonnés, et l'ODS-Égalité (ODS-E) relative à l'opposition à l'égalité (A. K. Ho et al., 2012 ; Jost & Thompson, 2000 ; Kugler et al., 2010). L'ODS-D permettrait de prédire le soutien à des politiques agressives envers les groupes subordonnés, tandis que l'ODS-E prédirait les préjugés et l'opposition aux politiques égalitaires (voir A. K. Ho et al., 2015).

Comme mentionné précédemment, le système judiciaire pénal favoriserait le maintien d'une forme d'oppression sur les groupes subordonnés (Sidanius et al., 1994). De plus, en s'attaquant aux symboles de la culture occidentale, les actes terroristes sont perçus comme un affront aux valeurs républicaines. La violence et le nombre de victimes des attaques terroristes menées par les organisations djihadistes mettent en péril les relations entre les groupes minoritaires (musulmans) et le groupe majoritaire.

L'objectif de la présente étude est d'examiner comment des membres de la population générale jugent une personne accusée de terrorisme. Plus spécifiquement, nous nous intéressons

à l'effet de l'origine ethnique sur les jugements et à l'association implicite entre cette variable et la perception d'une affiliation religieuse dans une affaire de terrorisme. Pour mieux comprendre la relation entre le fondamentalisme religieux perçu et les jugements portés par les participants, nous avons mesuré leur niveau d'ODS avant de présenter le scénario. Pour rappel, le profil du suspect terroriste variait en fonction du sexe (homme *vs*. femme) et de l'origine ethnique (Français *vs*. Maghrébin).

Nous avons d'abord émis l'hypothèse que les prévenus nord-africains seraient perçus comme plus fondamentalistes sur le plan religieux que les prévenus français (H1), étant donné l'amalgame entre la culture maghrébine et l'Islam (Liogier, 2012 ; Ragazzi et al., 2018). Deuxièmement, nous nous attendions à des corrélations positives entre l'attribution du fondamentalisme religieux et le jugement (culpabilité, probabilité de passer à l'acte, risque de récidive, perception d'une menace, sévérité de la peine) (H2). Nous avons émis l'hypothèse que les deux dimensions de l'ODS (ODS-D et ODS-E) entraîneraient des différences dans les jugements. Étant donné la nature violente des actes terroristes, nous nous attendions à ce que l'ODS-D ait plus d'effets sur les jugements que l'ODS-E (H3), en raison de la nature active de la dimension de l'ODS-D. L'affiliation religieuse semble être l'un des facteurs les plus menaçants du terrorisme, une étude néerlandaise a montré que l'hostilité envers les musulmans est liée à une forme de soutien aux politiques de domination (mesures de plus en plus dures contre les immigrants) (Sniderman & Hagendoorn, 2007). Ainsi, la perception d'un suspect terroriste comme fondamentaliste religieux médiatiserait l'effet de l'ODS-D sur les mesures de jugement (H4).

2. Méthode

Cette dernière étude est issue de la collecte de données de l'étude 3, l'échantillon est donc le même que celui présenté préalablement. Néanmoins, les mesures de jugement ainsi que

l'ODS ne sont pas examinées de la même manière afin de répondre aux objectifs définis. Cette étude ne prend pas en compte les mesures du SCM et *bias map*, ayant été analysées dans l'étude précédente.

2.1. Mesures

Mesures de jugement. Deux items concernaient la culpabilité et la responsabilité du suspect, $r = .69$, $p < .001$. Les autres items concernaient la probabilité d'exécution de l'acte, le risque de récidive et le degré de menace pour la sécurité du pays et de la société. Les participants ont également indiqué le degré d'agressivité et de violence qu'ils percevaient chez la personne interpellée : agressive, violente, dangereuse, ($\alpha = .77$), ainsi que la sévérité de la peine. Enfin, ils ont indiqué si elle pouvait être considérée comme un fondamentaliste religieux.

Échelle d'ODS. Dans cette étude, nous avons étudié de manière spécifique les deux dimensions de l'ODS. Cinq items mesuraient la préférence pour la dominance sociale ($\alpha = .79$). Un score élevé indiquait un soutien à une hiérarchie des relations intergroupes, le groupe d'appartenance dominant le groupe minoritaire (ODS-D). Les cinq autres items mesuraient l'orientation à la dominance antisociale ($\alpha = .86$). Les scores ont été inversés pour obtenir la mesure d'ODS-E, les scores plus élevés indiquant une préférence pour l'inégalité entre les groupes.

2.2. Analyses statistiques

Les analyses statistiques ont été menées avec le logiciel SPSS Software, version 28. Nous avons mené des analyses de corrélation ainsi que des analyses de comparaison pour étudier l'effet de l'origine ethnique sur les mesures de jugement, et en particulier sur l'attribution du fondamentalisme religieux. Des analyses de médiation ont permis de mesurer

l'effet médiateur du fondamentalisme religieux perçu sur les effets de l'ODS-D sur les jugements. Elles ont été menées selon la méthode Hayes (2013), modèle 4 avec 5000 *bootstraps*. Les variables « sexe » et « origine ethnique » ont été étudiées séparément pour répondre aux objectifs de l'étude.

3. Résultats

3.1. Variables de contrôle

Comme présenté dans le Tableau 12, le sexe des participants est corrélé aux mesures d'ODS-D et d'ODS-E. Les analyses de comparaisons montrent que les hommes ont obtenu un score plus élevé à l'ODS-D (M = 2.94, ET = 1.22), que les femmes (M = 2.65, ET = 1.06), $t(400) = 2.54$, $p < .05$. De la même manière, leur score à l'ODS-E était plus élevé (M = 2.64, ET = 1.22) que celui des femmes (M = 2.11, ET = .98), $t(400) = 4.76$, $p < .001$. Ces résultats concordent avec la littérature existante (Caricati, 2007 ; Sidanius et al., 2006b), et nos résultats précédents (études 2 et 3).

De manière inattendue, nous avons observé des corrélations positives entre l'âge des participants et plusieurs variables dépendantes (Tableau 12) : passage à l'acte, fondamentalisme religieux perçu, perception d'une menace pour la société et agressivité perçue. Ainsi, plus les participants étaient âgés, plus la personne était considérée comme menaçante. Nous avons donc contrôlé cette variable dans les analyses statistiques.

De plus, nous avons également observé des corrélations entre le statut professionnel et les mesures de fondamentalisme religieux, de menace pour la société et d'ODS-D. Néanmoins, les ANOVAs révèlent qu'il n'y a pas d'effet significatif sur le fondamentalisme religieux perçu, $F(2, 401) = .79$, $p > .05$, et la perception d'une menace pour la société, $F(2, 401) = .54$, $p > .05$. Un effet significatif du statut professionnel est cependant observé sur le score d'ODS-D, $F(2, 401) = 7.39$, $p < .001$, $\eta^2_p = .04$. Les tests post-hoc indiquent que les étudiants ont obtenu des

scores plus élevés (*M* = 2.95, *ET* = 1.15) que les personnes salariées (*M* = 2.55, *ET* = 1.07), sans emploi ou retraitées (*M* = 2.47, *ET* = 1.08), LSD de Fisher, $p < .05$.

Tableau 12. Corrélations des variables contrôlées et des variables dépendantes

	Sexe	Âge	Statut professionnel
Passage à l'acte	.049	.180**	.092
Affiliation religieuse	.014	.174**	.125*
Risque de récidive	.071	.015	-.039
Menace société	.005	.169**	.122*
Menace sécurité	-.012	-.012	-.074
Sévérité peine	.013	.078	.030
Agressivité	.080	.110*	.073
Culpabilité	-.055	-.010	-.050
ODS-D	-.126*	-.041	-.179*
ODS-E	-.231**	-.067	-.082
Sexe	.095	-	.148
Âge	-	.095	.724
Statut professionnel	-.020	-.023	-

Note. * $p < .05$. ** $p < .01$.

3.2. Corrélations et effets des variables

Comme attendu (H1), les participants ont attribué un score plus élevé à la mesure « fondamentaliste religieux » aux personnes maghrébines (*M* = 3.08, *ET* = .89) qu'aux prévenus français (*M* = 2.79, *ET* = .83), $F(1, 401) = 10.90$, $p < .01$, $\eta^2_p = .03$. De plus, l'origine ethnique a influencé la perception du risque de récidive, $F(1, 401) = 5.31$, $p < .05$, $\eta^2_p = .01$. Ce facteur n'a pas eu d'effet significatif sur les autres mesures de jugement. Le Tableau 12 montre que le

sexe du suspect est corrélé à la perception de son agressivité et à l'attribution de la culpabilité. Les ANOVAs révèlent que les hommes ont été perçus comme plus agressifs (M = 3.62, ET = .76) que les femmes (M = 3.46, ET = .83), $F(1, 401) = 4.24$, $p < .05$, $\eta^2_p = .01$, et qu'ils ont été considérés comme plus coupables de l'acte reproché (M = 4.04, ET = .69) que les profils de femmes (M = 3.84, ET = .80), $F(1, 401) = 7.24$, $p < .01$, $\eta^2_p = .02$ (Tableau 13).

Tableau 13. Corrélations des variables dépendantes et des variables indépendantes

	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**
1. Sexe	-											
2. Origine ethnique	.154**	-										
3. Passage à l'acte	-.008	.114*	-									
4. Fond. Religieux	.002	.163**	.299**	-								
5. Récidive	-.039	.109*	.378**	.435**	-							
6. Menace société	.031	.005	.459**	.316**	.417**	-						
7. Menace sécurité	-.067	.008	.413**	.237**	.466**	.536**	-					
8. Sévérité peine	-.065	.056	.473**	.262**	.442**	.488**	.506**	-				
9. Agressivité	-.102*	.062	.431**	.294**	.441**	.454**	.488**	.440**	-			
10. Culpabilité	.133**	.033	.435**	.210**	.355**	.389**	.431**	.571**	.400	-		
11. ODS-D	-.088	.061	.155**	.172**	.192**	.232**	.162**	.248**	.123*	.182*	-	
12. ODS-E	-.037	.041	.078	.086	.127*	.105*	.071	.215**	-.024	.131**	.553**	-

Note. * $p < .05$. ** $p < .01$.

3.3. Orientation à la dominance sociale

La mesure de fondamentalisme religieux est positivement corrélée avec l'ODS-D, r = .17, $p < .01$, mais pas avec l'ODS-E (Tableau 13). Le Tableau 14 montre les analyses de régression conduites pour les deux dimensions de l'ODS : les participants ayant un niveau élevé à l'ODS-D ont également obtenu des scores plus élevés aux mesures de culpabilité perçue, de risque de passage à l'acte et de récidive, ils étaient plus susceptibles de considérer la cible comme agressive et comme une menace pour la société et ont recommandé une peine plus

sévère. L'ODS-E présente moins d'effets sur les jugements, mais est liée à la culpabilité perçue, au risque de récidive, à la menace pour la société et à la sévérité de la peine (Tableau 14).

Tableau 14. Effets de l'ODS-D et de l'ODS-E sur les mesures de jugement

Items	ODS-D		ODS-E	
	ß	*t*	*ß*	*t*
Culpabilité	.18**	3.69	.13*	2.65
Passage à l'acte	.16*	3.15	.08^{NS}	1.56
Récidive	.19**	3.91	.13*	2.56
Agressivité	.12*	2.48	-.02^{NS}	-.47
Menace sécurité	.16**	3.28	.07^{NS}	1.42
Menace société	.23**	4.76	.11*	2.11
Sévérité peine	.24**	5.13	.22**	4.40

Note. NS = non significatif. * $p < .05$. ** $p \leq .001$.

3.4. Médiation du fondamentalisme religieux perçu

Nous avons testé l'effet médiateur du fondamentalisme religieux perçu dans la relation entre le niveau d'ODS-D des participants et les mesures de jugement. Nous avons vérifié que les corrélations positives entre les variables de contrôle (sexe, âge et statut professionnel) n'interféraient pas dans les analyses de médiation. Ainsi, nous présentons uniquement les résultats montrant que le fondamentalisme religieux perçu médiatise significativement l'effet du niveau d'ODS-D sur le jugement. L'effet du niveau d'ODS-D des participants sur le médiateur « fondamentalisme religieux » était significatif et positif ($a = .13$, $t = 3.49$, $p < .001$).

Culpabilité perçue. En contrôlant l'effet du niveau d'ODS-D, l'effet médiateur du fondamentalisme religieux perçu sur la variable dépendante « culpabilité » est significatif et positif (b = .17, t = 3.82, p < .005). De plus, en contrôlant l'effet du médiateur « fondamentalisme religieux », l'effet direct du niveau d'ODS-D sur la variable dépendante est significatif et positif (c = .10, t = 2.99, p < .005). Enfin, l'effet indirect du niveau d'ODS-D sur la variable dépendante à travers l'attribution du fondamentalisme religieux était significatif et positif (a x b = .22), avec un intervalle de confiance de 95% incluant 0 (IC = [.01 à .04]).

Menace perçue pour la sécurité du pays. En contrôlant l'effet du niveau d'ODS-D, l'effet médiateur du fondamentalisme religieux perçu sur la variable « menace pour la sécurité du pays » était positif et significatif (b = .20, t = 4.40, p < .001). De plus, en contrôlant l'effet du médiateur « fondamentalisme religieux », l'effet direct du niveau d'ODS-D sur la variable dépendante est significatif et positif (c = .09, t = 2.55, p < .05). L'effet indirect du niveau d'ODS-D sur la variable dépendante à travers l'attribution du fondamentalisme religieux était positif et significatif (a x b = .03), avec un intervalle de confiance de 95% incluant 0 (IC = [.01 à .05]).

Sévérité de la peine. En contrôlant l'effet du niveau d'ODS-D, l'effet médiateur de l'attribution du fondamentalisme religieux sur la variable « sévérité de la peine » était significatif et positif (b = .22, t = 4.79, p < .001). De plus, en contrôlant l'effet du médiateur « fondamentalisme religieux », l'effet direct du niveau d'ODS-D sur la variable dépendante est significatif et positif (c = .15, t = 4.37, p < .001). L'effet indirect du niveau d'ODS-D sur cette variable à travers la variable médiatrice était positif et significatif (a x b = .03), avec un intervalle de confiance de 95% incluant 0 (IC = [.01 à .05]).

4. Discussion

L'objectif de la présente étude était d'examiner les corrélations entre l'attribution du fondamentalisme religieux et les jugements, et d'observer l'effet médiateur de cette variable sur la relation entre le niveau d'ODS-D et les jugements. Le résultat le plus intéressant concerne l'effet de l'origine ethnique sur l'attribution du fondamentalisme religieux (H1). Bien que le scénario ne fasse aucune mention d'une quelconque affiliation du suspect à une organisation terroriste ou religieuse, son nom à connotation maghrébine a conduit les participants à le considérer comme fondamentaliste religieux. Ce résultat est conforme à notre première hypothèse et appuie celle d'une confusion entre les personnes d'origine maghrébine et la religion, nous pouvons supposer qu'il s'agit ici d'une confusion avec l'Islam.

Les résultats montrent que le fondamentalisme religieux perçu est positivement corrélé avec les mesures de jugement (H2), notamment avec des jugements plus sévères (en termes de culpabilité, risque de récidive, menace pour la sécurité du pays et pour les valeurs de la société, sévérité de la peine et agressivité perçue). Au regard de l'absence d'effet du sexe et de l'origine ethnique sur la majorité de ces variables, ces résultats sont particulièrement intéressants. Ils supposent que l'attribution du fondamentalisme religieux à un suspect terroriste a un impact plus important sur les jugements portés à son égard que son origine ethnique. Les effets du sexe des suspects sur les mesures de culpabilité et d'agressivité perçues peuvent probablement être expliquées par l'influence des stéréotypes de genre. Bien que les perceptions de la société évoluent, les stéréotypes qui associent l'agressivité aux hommes et un caractère inoffensif aux femmes sont toujours bien perceptibles (Le Bohec & Lebon, 2021).

Certaines études ont montré que les pensées liées à la mort générées par les attaques terroristes augmentent les attitudes préjudiciables (Das et al., 2009 ; Kastenmüller et al., 2011). Ainsi, les participants ont pu implicitement lier le suspect terroriste à une organisation religieuse, en particulier s'il est d'origine maghrébine, soutenant l'hypothèse que l'amalgame

entre cette origine ethnique et la religion constitue un danger (Bhatia, 2008 ; Garcia & Dubé, 2017). Par ailleurs, nos résultats confirment l'existence d'un biais de jugement, l'attribution du fondamentalisme religieux étant associée à des attitudes punitives plus sévères (Noor et al., 2019). De plus, nous ne pouvons exclure la possibilité que les débats politiques actuels et les représentations de l'Islam dans les médias aient accentué les effets de cette variable. Dans de futures études, il serait particulièrement intéressant d'introduire l'affiliation religieuse comme variable indépendante afin de mesurer le poids relatif de l'influence de l'origine ethnique et de la religion dans des affaires de terrorisme.

Notre troisième hypothèse a été validée par la significativité de l'effet de l'ODS-D sur les mesures de jugement. Alors que le niveau d'ODS-E des participants a prédit positivement les scores de plusieurs mesures (culpabilité perçue, de risque de récidive, de menace perçue et de sévérité de la peine), le niveau d'ODS-D a prédit significativement toutes les mesures du jugement. Cela suggère que la perception de l'acte et du suspect a été davantage influencée par le soutien actif pour une hiérarchie sociale que par une opposition subtile aux politiques égalitaires (ODS-E). En effet, la mesure d'ODS-D est spécifiquement liée au soutien agressif pour un système dans lequel un groupe domine les groupes subordonnés (A. K. Ho et al., 2015). Dans les affaires de terrorisme, le recours à cette dimension peut être considéré comme une tentative de contrôle sur une minorité trop menaçante.

La mesure d'ODS-D est également liée aux croyances qui renforcent la hiérarchie par rapport à l'assimilation (Hindriks et al., 2014), cette dernière étant incompatible avec l'affiliation religieuse, en particulier si elle diffère des valeurs judéo-chrétiennes. Ce constat s'accorde avec nos résultats, révélant que la perception d'un fondamentalisme religieux affecte l'effet du niveau d'ODS-D des participants sur leurs jugements (mesure de culpabilité perçue, menace perçue pour la sécurité du pays et la sévérité de la peine) (H4). Rappelons à nouveau que les discours médiatiques sur le terrorisme représentent les terroristes musulmans de manière

diabolisée, et les considèrent comme un groupe qui poursuit sa volonté de détruire une culture occidentale idéalisée. Le lien indirect entre le niveau d'ODS-D et plusieurs aspects du jugement, à travers la perception d'une affiliation religieuse, peut être expliqué par l'utilisation de cette représentation. En effet, un niveau élevé à l'ODS est un fort prédicteur des préjugés (voir Son Hing & Zanna, 2010). L'idée que le fondamentalisme religieux est dangereux et représente un danger augmenterait ainsi la perception d'une menace pour le pays, la culpabilité du suspect et la sévérité de la peine. La nature active de la mesure d'ODS-D pourrait impliquer la lutte contre la menace extérieure que représente une religion méconnue et considérée comme « l'ennemi de l'Europe » (Mythen & Walkate, 2006 ; Rigouste, 2017 ; Sèze, 2021).

Les effets de médiation observés sont particulièrement intéressants, ils illustrent que l'effet des différences individuelles (par exemple, le soutien à la hiérarchie sociale) peut être médiatisé par une conception commune liée à une représentation collective. Cela suggère que le fondamentalisme religieux perçu peut expliquer en partie pourquoi le niveau d'ODS-D prédit positivement les attitudes punitives et les préjugés. Dans une société où le concept de laïcité est souvent utilisé dans les débats politiques, il serait intéressant d'examiner l'impact des opinions reçues sur l'effet des orientations idéologiques. Les différences individuelles (par exemple, l'attitude religieuse, le niveau d'ODS et les interactions intergroupes) et les variables situationnelles (par exemple, la saillance de la mortalité) prédisent les préjugés religieux (Hewstone et al., 2011). Notre étude confirme ainsi la complexité des attitudes et des perceptions intergroupes, et la nécessité de poursuivre les investigations sur les préjugés religieux et les orientations idéologiques. Par exemple, une étude récente (Lockhart et al., 2020) a montré que l'identification religieuse et spirituelle peut interagir avec le conservatisme politique à travers l'ODS et l'autoritarisme de droite (Altemeyer, 1998), et donc que les questions politiques peuvent être associées à l'affiliation religieuse et aux opinions politiques et sociales.

5. Conclusion de l'étude 4

Les résultats de la présente étude posent un défi pour le processus judiciaire concernant les affaires de terrorisme : quel rôle la religion joue-t-elle dans la prise de décision lorsqu'un acte terroriste est associé à l'appartenance religieuse ? En outre, dans quelle mesure la violence d'un acte et sa relation avec les valeurs sociétales activent-elles des facteurs, tels que l'ODS, qui peuvent influencer la prise de décision ? Cette étude présente trois contributions importantes : 1) elle confirme l'association implicite entre l'origine ethnique et l'appartenance religieuse perçue dans une affaire de terrorisme, 2) le fondamentalisme religieux perçu pourrait être un facteur significatif et avoir plus d'impact que le profil personnel du suspect (sexe, origine ethnique) sur les jugements, 3) cette mesure peut médiatiser l'influence du profil de la population étudiée. Les résultats pourraient avoir des implications majeures dans de nombreux domaines, en faisant prendre conscience des biais de décision, ainsi que de leur influence sur les politiques sociales, judiciaires et d'immigration.

Discussion générale

Cette recherche doctorale s'inscrit dans un contexte d'évolution des pratiques judiciaires et dans la nécessité d'actualiser l'analyse des rapports sociaux (Boucher, 2012). En effet, l'augmentation de la judiciarisation des problématiques sociales s'est accompagnée du développement accru des acteurs médiatiques. L'arène judiciaire est ainsi devenue, à travers la massivité des réseaux de communication, une scène publique sur laquelle les débats sortent de leur contexte institutionnel (Salas, 2021). L'ensemble des professionnels du droit se trouvent alors soumis aux injonctions et aux critiques de citoyens qui s'emparent de ces nouvelles formes de communication pour punir publiquement.

Au regard de l'évolution conjointe des pratiques judiciaires, sociales et politiques, l'étude des jugements de la population générale dans un contexte pénal permet d'apporter de nouvelles données, nécessaires à la compréhension de ce nouveau système de représentations qui structure les rapports entre les groupes sociaux. Le genre et l'origine ethnique sont deux concepts fondamentaux à prendre en compte dans l'analyse de ce système, au regard des thématiques sociales actuelles telles que la lutte féministe (Perrot, 2020) et les débats sur l'immigration (Héran, 2017), réactualisés par l'élection présidentielle en France (Carretero, 2022). A notre connaissance, aucune étude française n'a à ce jour porté sur les jugements à l'égard des femmes issues de l'immigration dans un contexte pénal, ainsi qu'aux perceptions de la population sur des terroristes présumés.

Ainsi, cette thèse avait pour objectif d'examiner plusieurs facteurs susceptibles d'influencer les jugements et les perceptions des membres de la population générale dans ce contexte. Plus précisément, nous nous sommes intéressés aux effets de la stratégie d'acculturation adoptée par l'agresseuse (études 1 et 2), à ses caractéristiques en termes d'appartenance ethnique et de sexe (études 2 et 3), et aux stéréotypes associés à un terroriste présumé (études 3 et 4). Nous avons également considéré les caractéristiques des participants

tels que le sexe (étude 2), et l'orientation à la dominance sociale, examinée dans l'ensemble des études.

La première partie de cette recherche doctorale avait pour but d'identifier comment le jugement porté sur une femme d'origine maghrébine, désignée comme agresseuse, pouvait être influencé. Comme attendu, les résultats des deux premières études ont montré que la stratégie d'acculturation adoptée par la migrante, le niveau d'ODS et le sexe des participants avaient des effets sur les jugements de l'acte et son auteure. Les orientations punitives sont apparues plus sévères lorsque l'agresseuse adoptait une stratégie de séparation, ou lorsque les participants étaient des hommes, et qu'ils présentaient un niveau élevé d'ODS. En proposant quatre profils de terroristes présumés variant selon le sexe et l'origine ethnique, la deuxième partie de la thèse visait à mesurer l'impact de ces deux facteurs et des stéréotypes, identifiés dans la revue de la littérature et discutés dans la première partie, sur le jugement. Les résultats ont montré que les représentations liées au sexe, à l'origine ethnique et à la perception religieuse impactaient le jugement des participants de manière significative (études 3 et 4).

L'ensemble des effets observés dans les quatre études a été analysé au regard de la littérature existante, en lien avec les stéréotypes véhiculés sur les hommes et les femmes issus de l'immigration maghrébine. Les discussions ont reposé sur l'idée que les participants aient pu percevoir une menace liée à l'appartenance des profils présentés à un groupe minoritaire dévalorisé. Le danger symbolique que représenterait cette catégorie de la population génèrerait ainsi des positionnements communs sur le soutien à une certaine forme d'intégration (notamment au travers de l'adoption de la culture française), et sur le recours à des attitudes punitives. Par ailleurs, les résultats obtenus dans l'ensemble des études confirment que le soutien à la dominance sociale encourage des attitudes punitives sévères (Sidanius et al., 2006a) et qu'il peut être favorisé par le contexte (études 3 et 4).

Cette recherche doctorale s'inscrit dans une volonté d'approche intersectionnelle en appréhendant la complexité des relations intergroupes et des inégalités sociales (Bilge, 2009 ; Crenshaw, 1991, Crenshaw & Bonis, 2005). Si nos études s'appuient sur la catégorisation des groupes sociaux en termes de sexe et d'origine ethnique, il convient de reconnaître la multiplicité et la complexité des systèmes d'oppression qui s'alimentent mutuellement. Ainsi, la discussion de cette thèse s'articule autour de trois axes permettant une réflexion sur les dynamiques sociales, culturelles et politiques qui interagissent dans les rapports sociaux de domination. Tout d'abord, la première partie concerne la place et l'image des femmes d'origine maghrébine dans la société. Nous engageons ensuite une réflexion sur les discriminations dans un contexte judiciaire au regard de l'ensemble des résultats obtenus. Enfin, nous discutons la manière de favoriser des relations plus harmonieuses entre les différents groupes sociaux, en portant un regard critique sur les préjugés religieux et la couverture médiatique.

- **Intégration des femmes d'origine maghrébine**

Le contexte sociétal actuel implique de nombreux mouvements de populations et une forte interaction entre les groupes sociaux, qui favorisent les contacts interculturels. Le modèle d'acculturation (Berry, 1980, 2005 ; Bourhis et al., 1997), utilisé dans la première partie de cette recherche doctorale, permet de rendre compte des processus induits par le contact entre des groupes de cultures différentes. Les résultats de nos études fournissent de nouvelles données scientifiques qui enrichissent ce domaine de recherche en ciblant une femme d'origine maghrébine dans un contexte de transgression. Conformément aux études préalables (Maisonneuve & Testé, 2007 ; Maisonneuve et al., 2014), la stratégie de séparation a produit des jugements plus négatifs (étude 1). L'absence d'interaction directe entre le sexe des participants et les stratégies d'acculturation adoptées par l'agresseuse sur les jugements de l'acte (étude 2) conduit à l'hypothèse que les représentations activées dans un contexte pénal

pourraient être davantage liées aux rapports entre population majoritaire (française) et population minoritaire (maghrébine). Cette hypothèse est appuyée par la similarité des résultats obtenus dans notre première étude, et celle de Taillandier-Schmitt et Combalbert (2017) qui présentait un homme d'origine maghrébine dans ce même contexte d'agression. Si peu de travaux ont examiné l'impact de la migration féminine dans la société, elle semble bouleverser les rapports de genre (Niget, 2012) et de domination (Bisi, 2011), ce que confirment les résultats obtenus dans l'étude 2. Ces derniers nous amènent à questionner la manière dont sont perçues les femmes issues de l'immigration en France et la place qu'elles occupent dans l'espace social.

L'intérêt porté à l'égard des femmes immigrées s'est développé depuis les années 2000, en lien avec l'évolution générale de la place des femmes dans la société. Elles deviennent alors un enjeu politique important, dont témoignent la publication de rapports ministériels pour lutter contre les discriminations, ainsi que la signature d'accords encourageant leur intégration par plusieurs organismes en 2003 puis en 2007 (voir Gourdeau, 2015). Bien qu'elles soient relativement peu visibles sur la scène sociale et médiatique (Morokvasic, 2011), leur place dans le système social semble favoriser le maintien des rapports de domination (Sayad, 1999). En effet, les femmes migrantes sont principalement identifiées par les médias et visées par les politiques publiques au travers d'une forme de victimisation, en étant associées aux phénomènes prostitutionnels, à des épouses soumises ou à des complices de criminels (Dumitru & Marfouk, 2015). Les femmes d'origine maghrébine semblent particulièrement subir les désavantages de leur double appartenance à une minorité (en tant que femme et migrante). Par exemple, l'étude de Pailhé (2008) a montré que si les descendantes d'immigrés d'origine maghrébine subissaient moins de discriminations liées à leur origine que les hommes dans l'accès à l'emploi, l'accumulation des désavantages liés à leur appartenance ethnique et de sexe les défavorise de manière significative. Ce statut pourrait permettre de maintenir une forme de domination à l'intersection de leur double appartenance : dominées par la population générale

en tant qu'étrangères, et subordonnées au statut des hommes. Les femmes immigrées semblent par ailleurs instrumentalisées sur les plans médiatiques et politiques comme outil de contrôle des politiques d'intégration et de supériorité de genre. Les représentations véhiculées et associées à l'un ou l'autre de ces phénomènes favorisent la persistance d'une image stéréotypée (Beski, 2011). En effet, elles sont à la fois perçues comme soumises à l'autorité masculine et associées à une forme de modernité lorsque leur statut les assimile à la femme occidentale (Beski, 1997). Elles sont ainsi la cible privilégiée des politiques d'intégration. En ce sens, les débats publiques sur le port du voile (Donnard, 2005) semblent instrumentaliser les femmes issues de l'immigration en articulant les discours autour des questions d'intégration et d'émancipation des femmes (Frigoli & Manier, 2013), dans un contexte de tension entre laïcité et Islam.

Selon le contexte dans lequel ces femmes sont représentées, l'une de leur catégorie d'appartenance (sexe, origine ethnique) pourrait être plus saillante que l'autre, comme le suggèrent les résultats obtenus dans les études 1 et 2. Les effets observés dans les études 3 et 4 confirment qu'elles peuvent à la fois intégrer le groupe « Maghrébins » (comme pour la perception d'un fondamentalisme religieux), et le groupe « femmes » en suscitant par exemple davantage d'attitudes positives que les hommes. Dans cette perspective, la condition des femmes issues d'une minorité peut permettre à celles du groupe majoritaire de préserver une forme de supériorité, malgré leur appartenance à une catégorie sociale subordonnée aux hommes. Dorlin (2009) montre qu'aux États-Unis, les activités produites par les femmes Noires induisent une division, reposant sur l'origine ethnique, qui permet aux femmes Blanches de maintenir une place privilégiée dans la société. A ce titre, Danièle Kergoat (2011) parle de « consubstantialité » des rapports sociaux en postulant qu'ils interagissent d'une manière globale sans que l'un d'eux domine les relations intergroupes. Ainsi, l'ensemble des variables de genre, d'ethnicité et de classes sociales coproduisent des effets sur la société et les rapports

qu'entretiennent les individus et les groupes entre eux. En ce sens, une étude menée sur la société plantocratique aux Antilles a montré comment les rapports de pouvoir liés au genre et à l'ethnicité se combinent pour maintenir un idéal féminin correspondant aux femmes Blanches (Dorlin, 2005).

Au regard de l'interaction constante entre les rapports sociaux et les pratiques individuelles, nous tenons à interroger le vécu subjectif de ces femmes issues de l'immigration, qui subissent des prescriptions liées à leur appartenance à deux minorités. Nous savons notamment que le « stress acculturatif » induit par les différences culturelles (Phinney et al., 2000) peut produire des conflits internes associés à un sentiment d'être partagé entre deux cultures et d'être confronté à « l'inévitable rejet social » (Giguère et al., 2010). En effet, les études en psychiatrie transculturelle (voir par exemple l'ouvrage de Baubet & Moro, 2013) ont montré comment les remaniements psychiques et identitaires liés à la migration devaient être considérés dans la prise en charge des patients immigrés et de leurs descendants. Par ailleurs, les femmes issues d'une immigration sont particulièrement confrontées à des conditions sociales précaires et aux problèmes de santé (Berchet & Jusot, 2010 ; Kerouedan, 2019), avec des spécificités comme ceux liés à l'excision (Vissandjée et al., 2014). Par manque de visibilité dans l'espace social, la réalité des conditions de vie des femmes migrantes a été relativement peu étudiée, négligeant ainsi la prise en compte de leurs besoins. Enfin, une étude québécoise a révélé que le contexte de tensions, entretenu entre la population d'accueil et les immigrés, serait défavorable à la santé mentale des familles migrantes, en termes d'accès aux soins et de collaboration avec les professionnels de santé (Nadeau et al., 2020).

Relatif à ces problématiques d'intégration, le modèle d'acculturation de Berry (1980, 1989, 2005) a été critiqué par plusieurs auteurs francophones (Sabatier & Boutry, 2006), notamment du fait d'une conception ethnocentrique de la culture. Il proposerait une vision unilatérale des processus mis en jeu dans le contact entre des cultures différentes. Néanmoins,

Belkaïd et Guerraoui (2003) rappellent que le concept d'acculturation prend en compte les bouleversements qui s'opèrent pour l'ensemble de la société dans les phénomènes d'immigration. Les changements se passent ainsi tant au niveau de la culture des pays d'origine que de la culture des pays d'accueil. L'écueil serait également de focaliser les problématiques d'intégration uniquement du côté des migrants, prétexte pouvant servir à défendre le système assimilationniste en France (Guimond, 2010). Néanmoins, si les contacts entre différentes cultures peuvent apparaître conflictuels dans certains pays occidentaux et considérés dominants, ils ne sont pas nécessairement universels.

Le modèle des stratégies identitaires de Camilleri (1989, 1990) suppose de replacer l'individu au centre des préoccupations interculturelles et identitaires. En reconnaissant les enjeux qu'impliquent la domination d'une population sur les minorités et la nature objective des influences qu'ils induisent sur les phénomènes d'intégration, il rappelle que chaque individu intègre ces préoccupations de manière subjective et le conflictualise dans la sphère intrapsychique. Il semblerait par exemple que les femmes d'origine maghrébine puissent trouver des formes subjectives d'intégration, en essayant de s'émanciper à la fois des injonctions conservatrices et des attentes liées à une vision moderne attendue par la population dominante (Guerraoui & Reveyrand-Coulon, 2011). De plus, comme le révèle l'étude de Frigoli et Manier (2013) sur le port du voile, les femmes interrogées présentent un vécu différent de la vision dichotomique opprimée/militante. Si les comportements et les attitudes des femmes immigrées sont généralement entendues dans cette binarité entre passivité (liée à la soumission) et réactivité (liée à un rejet de valeurs conservatrices), le processus de socialisation reste soumis à la subjectivité des expériences vécues et intégrées (Rouyer et al., 2010).

Une articulation du modèle de Berry (1980, 1989, 2005) et de celui de Camilleri (1989, 1990) est avancé par Amin (2012), qui indique la nécessité de proposer un modèle prenant en compte l'ensemble des processus individuels, groupaux et sociétaux mis en jeu dans les

phénomènes d'immigration. L'ensemble de ces modèles et des études relatives aux processus d'intégration des migrants montre la complexité et l'intersectionnalité de ces questions, notamment pour les femmes migrantes. L'enrichissement des connaissances sur les effets des concepts liés à l'ethnicité, au genre et aux rapports de domination permet de mieux considérer et de faire évoluer, tant les pratiques sociales et institutionnelles que les pratiques individuelles. Prendre en compte l'ensemble des facteurs impliqués dans la vulnérabilité d'un groupe social et engager des réflexions sur la réduction des conflits intergroupes représentent des enjeux majeurs en termes de dynamique sociale, politique et judiciaire.

- **Les inégalités dans la sphère judiciaire**

  - ***Les personnes issues de l'immigration***

Dans le domaine judiciaire, il semble que le passage à l'acte transgressif peut être lié tant à des fragilités individuelles qu'à des conséquences de pratiques collectives et discriminatoires de la part des systèmes politiques et judiciaires. Les résultats de cette recherche doctorale montrent que les stéréotypes jouent un rôle non négligeable dans le jugement. Il est probable que les différents facteurs étudiés puissent avoir un impact dans le système judiciaire. Par exemple, rappelons l'étude de Gautron et Retière (2016) qui montre que les critères sur lesquels s'appuient les magistrats pour prendre leurs décisions sont d'ordre pénaux (tels que la nature des crimes et délits commis, la récidive, etc.), mais qu'ils prennent également en compte certaines caractéristiques personnelles des prévenus. C'est également ce que révèlent les deux premières recherches de cette thèse, dans lesquelles les participants ont en partie pris en compte les conséquences de l'acte pour la victime, mais principalement en interaction avec les stratégies d'acculturation et le niveau d'ODS. Les deux précédents auteurs mettent en évidence que les immigrés et les personnes Sans Domicile Fixe (SDF) ont beaucoup plus de risque d'être placées en détention provisoire que d'autres prévenus. Ils précisent que « tout se passe comme

si ces discriminations négatives-là revêtaient, au nom de la légalité, une légitimité difficilement contestable » (Gautron & Retière, 2016, p. 17). En effet, cette discrimination semble globalement admise et partagée parmi la profession des magistrats, qui trouvent des justifications liées au statut social de ces personnes, en tant qu'elles risquent d'échapper à la justice du fait de leur instabilité sociale.

En tant que public vulnérable, les immigrés sont souvent issus des groupes défavorisés et victimes de ségrégation (McAvay, 2018 ; Pan Ké Shon, 2011). Ainsi, Gautron et Retière (2016) montrent également qu'ils sont globalement sous-représentés parmi les auteurs d'infractions routières et peu représentés dans les crimes, tandis qu'ils se retrouvent davantage dans les catégories « Vols » et « Atteintes aux biens », délits qualifiés de « délinquance de survie ». Cette vulnérabilité sociale génère d'une part, une vision négative de la population dominante envers les immigrés, et agit d'autre part comme un facteur de risque des pratiques délinquantes. Le statut migratoire est également à l'origine de disparités en termes d'accès au droit (Léonard, 2010), de la même manière que les inégalités sociales renforcent les systèmes d'oppression des groupes vulnérables (Lejeune & Spire, 2020). Les groupes dominés tels que les immigrés sont par exemple moins bien préparés pour l'ensemble de la procédure judiciaire que les justiciables aisés (Galanter et al., 2013 ; Herpin, 2013), et se retrouvent ainsi dessaisis de leur judiciarisation par l'institution. C'est en ce sens que la justice participe, dans une certaine mesure, à la persistance des inégalités et favorise le maintien d'un système hiérarchique représenté par la dominance sociale. Or, l'institution judiciaire constitue l'espace privilégié de représentations des systèmes sociaux et détient le pouvoir de légitimer l'organisation structurelle de la société. Le traitement judiciaire des étrangers représente ainsi un enjeu important tant au niveau sociétal que politique.

Le rejet de sa culture d'origine, notamment des pratiques religieuses visibles, peut être un facteur favorisant des attitudes punitives moins sévères (Mucchielli, 2016). Néanmoins,

l'assimilation peut être tout autant dépréciée par la population d'accueil (études 1 et 2), notamment pour celles qui ont un niveau élevé d'ODS (Guimond et al., 2010). En effet, pour les personnes favorisant un système hiérarchique, les immigrés qui adoptent la culture dominante peuvent représenter une menace, au regard du besoin pour le groupe dominant de maintenir une distance qui soutient leur propre supériorité (Thomsen et al., 2008). De plus, l'assimilation pourrait avoir des effets pervers, en tant qu'elle impose aux étrangers une négation de leurs valeurs traditionnelles de référence. Elle serait particulièrement corrélée aux conduites déviantes (Malewska-Peyre, 1982, 1983, 1989). L'étude de Combalbert et al. (2007) a montré que les adolescents délinquants issus d'une immigration maghrébine étaient davantage orientés vers la culture française que les adolescents non délinquants issus de la même origine. Ils souffriraient ainsi d'une tension intrapsychique induite par la contradiction entre des comportements orientés vers la culture française et la manière dont ils se définissent eux-mêmes à travers des références étrangères à cette culture. Qribi et al. (2010) ont identifié que l'assimilation des jeunes adultes d'origine maghrébine pouvaient fragiliser leur socialisation au regard d'une perte des valeurs traditionnelles. Ces éléments appuient la nécessité de prendre en compte les aspects interculturels dans l'accompagnement des populations migrantes délinquantes.

Par ailleurs, il semblerait que les personnes immigrées susceptibles de commettre des crimes sont celles qui présentent les mêmes facteurs de risque que les membres de la population dominante (Bovenkerk & Fokkema, 2016). Dans cette perspective, les membres des groupes immigrés sont particulièrement désavantagés en termes d'accès à l'éducation et à l'emploi (Burt et al., 2012 ; Haeth et al., 2008 ; Le & Stockdale, 2011 ; Liebkind & Jasinskaja-Lahti, 2000 ; Martin et al., 2011 ; van Leeuwen et al., 2012). Plusieurs études montrent qu'ils sont surreprésentés dans les classes populaires, habitant souvent des logements sociaux (Fougère et al., 2011 ; Verdugo, 2011). Ils seraient également plus exposés que le reste de la population aux

discriminations (Beauchemin et al., 2010), qui augmentent le risque de passage à l'acte délinquant (Schmidt et al., 2019). Ces phénomènes favorisent un processus d'exclusion qui participe en partie à générer des attitudes délinquantes.

La connaissance des facteurs de risque liés aux conduites délinquantes permet de développer de nouvelles pratiques d'intervention et de prévention. De plus, l'identification et la sensibilisation des acteurs de justice aux facteurs pouvant influencer les jugements contribuent à améliorer l'impartialité dans les affaires judiciaires en limitant les biais éventuels. Les résultats de cette recherche doctorale soutiennent la nécessité de poursuivre les études relatives à l'acculturation et au genre, pour examiner les représentations idéalisées et leur implication dans les relations intergroupes (Mahalingam & Leu, 2005).

- ***Le sexe***

Les résultats de nos études confirment l'effet prédicteur des stéréotypes. Ces derniers auraient une essence prescriptive en indiquant la manière dont les membres d'un groupe doivent se comporter dans la société (Burgess & Borgida, 1999) pour permettre le maintien de l'ordre social. Les femmes doivent présenter des caractéristiques relatives à la chaleur (douceur, gentillesse, bienveillance, etc.) et ne pas adopter d'attitudes de domination. A l'inverse, les stéréotypes prescrivent aux hommes de montrer des caractéristiques relatives à la compétence (T. L. Lee et al., 2010). Ainsi, la transgression des stéréotypes prescriptifs pourrait prédire des comportements négatifs : une femme qui se montre trop ambitieuse et dont les traits sont relatifs à la compétence pourrait subir une forme de rejet et de discrimination (Heilman et al., 2004). Des études ont montré que les injonctions sociales liées à la dimension prescriptive des stéréotypes permettaient le maintien de l'ordre social établi, les stéréotypes de genre appuieraient notamment la persistance du statut dominant des hommes dans la société (Delacollette et al., 2013). Le fait que les hommes aient attribué une peine plus sévère à

l'agresseuse que les femmes et qu'ils l'aient perçue plus menaçante témoigne des effets produits lors d'une transgression (étude 2). Nous ne pouvons exclure également que la perception même de l'agression ait pu jouer un rôle déterminant dans les jugements. En effet, les femmes auraient tendance à considérer l'agression comme une expérience négative et relative à un manque de contrôle de soi. En revanche, les hommes l'associeraient davantage à une action positive, associée à une forme de maîtrise de l'autre et induite par un sentiment de compétitivité (Campbell & Muncer, 2008 ; Leone & Parrott, 2018).

Le recours au contenu des stéréotypes et au *bias map* dans l'étude 3 a permis de mettre en évidence que les femmes ont suscité davantage d'attitudes positives (facilitation active) que les hommes, peu importe leur origine ethnique. Si l'appartenance à une minorité ethnique peut être pénalisant pour une femme étrangère, ses caractéristiques genrées peuvent néanmoins induire d'autres perspectives. Bien que la violence d'une femme bouscule les stéréotypes, en particulier dans les affaires de terrorisme (Sjoberg et al., 2011), plusieurs études montrent que les femmes ne connaissent pas les mêmes issues judiciaires que les hommes (Blatier, 2002). Cet effet serait notamment conséquent aux représentations qui les placent du côté des victimes (Hamilton, 2007). Cette considération génèrerait un désir de protection à leur égard (Lelièvre & Léonard, 2012), qui pourrait expliquer que leur judiciarisation soit plutôt dirigée vers une alternative à la détention, contrairement aux hommes (Duprez & Kokoreff, 2000).

Les stéréotypes de genre, et plus largement l'ensemble des représentations sociales, joueraient donc un rôle non négligeable dans l'application des pratiques judiciaires, à l'image de ce que révèlent les résultats des études menées dans cette recherche doctorale. Les effets obtenus concernant le SCM dans la troisième étude ont par ailleurs mis en évidence que le jugement pouvait dépendre de certains stéréotypes, indépendamment des effets liés aux représentations de genre et d'ethnicité. La sévérité des jugements a été discutée en termes de transgression (étude 2) ou d'adhésion aux stéréotypes (étude 4), ce qui se révèle antinomique.

En effet, nous supposons d'une part (étude 2), que la transgression des normes stéréotypiques peut générer des jugements plus sévères et d'autre part (étude 4), nous appuyons l'idée que l'homme d'origine maghrébine a été jugé plus négativement au regard de sa correspondance avec l'image du « terroriste type ». Néanmoins, les deux hypothèses ne sont pas nécessairement opposables et soulignent le rôle structurant des stéréotypes. En effet, la structuration catégorielle et l'attribution de caractéristiques spécifiques à chaque entité sociale permet d'organiser le monde qui nous entoure. Ces constats nous amènent à porter intérêt à la complexité et la multiplicité des représentations individuelles et collectives dans les rapports sociaux. Dans une autre perspective, que les attitudes punitives soient expliquées par une correspondance du criminel aux stéréotypes de son groupe d'appartenance ou qu'elles soient entendues comme une réponse aux transgressions des normes stéréotypiques, nos études mettent en évidence la constante impliquant des rapports de domination.

- **Favoriser des relations plus harmonieuses entre les groupes**

Les résultats obtenus dans nos études montrent que le niveau d'ODS des participants peut partiellement expliquer les effets observés sur les jugements portés à l'égard d'une personne appartenant à une minorité ethnique ou de sexe. Néanmoins, si les débats politiques sur l'accueil et l'intégration des immigrés en France sont très médiatisés, la reconnaissance des minorités ethniques n'est pas véritablement admise, car contraire à la Constitution de la République qui se veut indivisible. Comme déjà énoncé, le modèle démocratique français participerait à l'élaboration de pratiques d'assimilation, de républicanisme et de multiculturalisme envers les immigrés (Guimond, 2010). En prônant l'unité de la République, ces politiques tendent à gommer les différences culturelles et groupales en favorisant les propriétés individuelles. Néanmoins, le propos de cette recherche met en évidence l'instrumentalisation des catégorisations sociales, notamment en termes de sexe et d'ethnicité,

par les médias et les institutions dominantes. Nous avons pu dégager comment l'arène judiciaire, à travers sa fonction politique, peut favoriser le maintien d'une stratification sociale en faveur de la dominance sociale. De plus, selon Hannah Arendt (1984), le recours à des représentations sociales erronées et à la discrimination est favorisé par un manque de repérage des différences culturelles dans les systèmes sociaux et politiques. Dans son ouvrage intitulé « Le déni des cultures », Hugues Lagrange (2010) propose que reconnaître les différences ethniques n'entraîne pas nécessairement une division des groupes sociaux. Il propose en revanche que la reconnaissance des spécificités culturelles permet une limitation de ce qui est acceptable dans la société. En favorisant une meilleure compréhension de l'autre et de sa différence, les inégalités sociales pourraient se réduire. Ces postulats vont également dans le sens de la nécessaire prise en considération des caractéristiques culturelles et des pratiques différentielles dans l'accompagnement psychiatrique des migrants (Moro, 2013).

Par ailleurs, la nature des discriminations et des relations entre les groupes sociaux dépend également de leur contexte socio-historique (Barrette et al., 2004). Ainsi, les difficultés réciproques d'acceptation et d'intégration des étrangers et de leurs descendants d'origine maghrébine seraient induites par l'histoire coloniale, postcoloniale et les relations politiques entre les pays concernés (Kydjian, 2015). Les préférences d'acculturation de la population française s'orientent alors vers l'assimilationnisme, le ségrégationnisme et l'exclusion (Barrette et al., 2004), comme tentative de mise à distance d'une minorité non acceptée. On sait également que l'assimilation favorise l'expression d'une dominance sociale en réprimant la culture d'origine des migrants, alors que le multiculturalisme favorise la réduction des préjugés (Levin et al. 2012 ; Wagner-Guillermou et al., 2013). La préférence pour une orientation d'assimilation concernant les populations maghrébines s'accompagne d'une dégradation de l'image des musulmans en France (Cohu, 2017). Les questions d'accueil et d'intégration des migrants et de leurs descendants d'origine maghrébine interagissent avec les problématiques

liées à la religion, notamment en s'articulant autour des concepts de citoyenneté et de laïcité (Kamiejski et al., 2012). L'aversion envers les pratiques musulmanes serait liée à un soutien aux politiques de domination écrasante envers les immigrés (Sniderman & Hagendoorn, 2007). Une étude norvégienne a montré que l'association d'un groupe à une identité religieuse n'était pas corrélée avec les préférences d'acculturation, mais qu'elle augmentait l'anxiété islamophobe et le recours aux stéréotypes, variables associées à une préférence pour l'assimilation (Kunst et al., 2015). Les musulmans devraient ainsi réduire la visibilité de certains marqueurs culturels afin de réduire le sentiment de menace perçue à leur égard (Bourhis et al., 2009 ; Montreuil & Bourhis, 2001 ; Tip et al., 2012).

- ***Les préjugés religieux***

Alors que le nombre de musulmans augmente dans les pays européens (Pew Research Center, 2011), cette minorité semble éprouver une intensification des discriminations à la suite de l'établissement des politiques antiterroristes. La quatrième étude de cette thèse a mis en évidence l'implicite association des profils Maghrébins au fondamentalisme religieux. Bien qu'aucune information n'ait été indiquée sur la nature de l'affiliation religieuse et le type de religion, cette association semble pouvoir s'inscrire dans la confusion entre l'origine nord-africaine, la religion musulmane et le terrorisme (Saeed, 2007). Le fondamentalisme religieux est apparu dans cette étude comme un facteur déterminant des attitudes punitives et des jugements négatifs envers la personne interpellée. L'affiliation religieuse perçue peut effectivement être punie sévèrement, ce qui peut être entendu comme une tentative de contrôle de cette menace symbolique (Obaidi et al., 2018).

Nous avons discuté les résultats de l'étude 4 au regard des stéréotypes liés notamment à l'amalgame entre Maghrébins et musulmans. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que si l'identification d'un groupe à une religion peut augmenter les préjugés à l'égard de ses membres

(D. L. Hall et al., 2010), cette confusion est normale, dans la mesure où chaque société s'inscrit dans un cadre spirituel spécifique (Verkuyten & Martinovic, 2012). Elle pose plusieurs interrogations : la conscience d'une menace terroriste augmente-t-elle les préjugés envers les minorités ethniques et religieuses ? Comment penser la prévention de la radicalisation et de la menace terroriste tout en ne légitimant pas les discriminations envers les minorités ethniques et religieuses ? Dans quelle mesure le fondamentalisme religieux est-il pris en compte dans les affaires mettant en cause des criminels terroristes ? Si l'intérêt pour les affaires liées au terrorisme augmente, notre propos se dirige davantage sur l'impact des stéréotypes et leurs effets sur le jugement, plus largement sur les relations intergroupes. Ainsi, au regard des tensions liées au contexte de terrorisme international qui alimente les discours sur l'accueil et l'intégration des immigrés ainsi que sur la laïcité, nous questionnons la manière de favoriser des relations intergroupes moins conflictuelles.

Si l'on peut reconnaître que les questions d'intégration et de pacification des relations intergroupes sont extrêmement complexes, il apparaît néanmoins que certaines pratiques puissent favoriser des interactions apaisées et une réduction des préjugés et des attitudes négatives envers les membres d'une minorité. Les politiques d'intégration ne peuvent pas différer selon les groupes d'appartenance ethnique des immigrés, mais nous savons que des orientations individualiste et intégrationniste favorisent des relations harmonieuses entre les groupes (Bourhis et al., 1997 ; Bourhis et al., 2009a). Dans cette perspective, nous pouvons rappeler qu'à l'origine des théories relatives aux contacts intergroupes, Allport (1954) avait développé quatre conditions permettant de réduire les préjugés : 1) les groupes doivent avoir des statuts égaux, 2) ils doivent s'orienter vers des objectifs communs, 3) ils doivent s'inscrire dans une relation de coopération plutôt qu'être en compétition, et 4) ils doivent bénéficier d'un soutien social et institutionnel (autorités, lois et coutumes) (Allport, 1958 ; Pettigrew & Tropp, 2006). Ces conditions permettraient surtout de favoriser des attitudes positives envers l'Autre

(Pettigrew et al., 2011). Dans une étude finlandaise, il a été montré que des contacts positifs entre des membres de la population dominante et des immigrés induisaient des attitudes positives et une réduction de l'appréhension (Jasinskaja-Lahti et al., 2011). Par ailleurs, une étude québécoise a révélé que des pratiques éducatives inclusives et soutenant les élèves issus de l'immigration favorisaient des relations positives entre les élèves de la majorité dominante et ceux issus d'une minorité (Steinbach & Grenier, 2013). Une autre recherche menée sur l'intégration des Roms en France a mis en évidence que les politiques municipales pouvaient favoriser leur intégration et réduire les préjugés de la population à leur égard (Gagnon, 2018). Enfin, aux Pays-Bas, des auteurs indiquent qu'encourager le contact des membres de la population générale avec des personnes de confession musulmane en milieu professionnel permet de réduire les attitudes négatives envers ces dernières (Savelkoul et al., 2011). Dans la continuité de ces questionnements sur l'intégration des migrants, Aude-Claire Fourot (2013) appuie sur la nécessité de recourir aux politiques municipales pour apaiser les relations entre les groupes sociaux. Berthet et Poirier (2000) supposent également que l'intégration des personnes immigrées doit être penser par le recours aux relations sociales de proximité.

- ***La couverture médiatique***

Scharnitzky et Kalampalikis (2007) ont écrit que les jugements judicaires ne pouvaient exclure l'impact des médias : « Le procès aux assises est une procédure pénale, qui s'inscrit dans une culture, dans un système politique et dans un cadre législatif, façonnés, de plus en plus, par la communication de masse » (pp. 428-429). Rappelons par ailleurs que les médias sont un outil déterminant dans le processus d'acculturation des populations immigrées (M. A. Johnson, 2010). Ils occupent une place dominante dans la transmission des représentations et des phénomènes sociaux en diffusant l'actualité sous forme de récit (Demichelis, 2021), or les médias sociaux polarisent les discours et usent de la désinformation (Levy, 2021).

Comme nous l'avons discuté dans la deuxième partie de la recherche doctorale, les émotions communes liées au terrorisme sont particulièrement inférées par la couverture médiatique, qui produit une succession d'images et adopte des termes connotés émotionnellement (Cho et al., 2013). En générant des peurs collectives, le terrorisme suppose que les émotions partagées par la majorité de la population conduisent à des structurations sociales en réponse à la déstabilisation qu'elles génèrent (Kim, 2016). La fabrication d'une opinion collective induit un recours à la catégorisation et à des représentations sociales communes à travers les médias (M. A. Johnson, 2010 ; S. A. Reid, 2012 ; Rigoni, 2012).

Par ailleurs, les données statistiques sont souvent instrumentalisées dans les discours politiques et médiatiques alors qu'elles ne semblent pas refléter la réalité. Certains auteurs signalent que des inégalités de traitements pouvaient être identifiés dans les premières instances de la chaîne judiciaire (Bovenkerk & Fokkema, 2016). Ces biais ont pourtant un impact non négligeable sur les relations intergroupes et dans le champ pénal. En immisçant des manières de vivre, de penser, d'agir et de réagir (Scharnitzky & Kalampalikis, 2007), les médias influencent les jugements (Beauvallet & Cirendini, 2004) et façonnent l'opinion publique par le recours à des experts médiatiques (Acrimed, 2020), comme à la suite des attentats de Paris (Brahimi, 2015). Ils s'inscrivent dans des conduites de réactivités immédiates et binaires et s'approprient le pouvoir d'accuser, en sortant les plaidoiries de la sphère institutionnelle et judicaire (Salas, 2021). La fabrication d'un discours négatif concernant l'immigration pourrait générer un soutien plus ferme aux politiques anti-immigration (Sheets et al., 2016). En décrivant négativement les minorités, certains médias participent au maintien et à la perpétuation des préjugés ethniques (Mastro, 2009), raciaux et genrés. A l'inverse, l'étude de Schemer (2014) montre que présenter les immigrés à travers la légitimité des demandeurs d'asile et des « victimes innocentes » permet de diminuer les préjugés à leur égard. Cette étude suisse révèle également que la diffusion d'une image positive de ces minorités réduit les

croyances négatives et favorise une perception positive. Ainsi, dans le sens des théories du contact intergroupe (Allport, 1954 ; Pettigrew, 1998, 2016 ; Pettigrew et al., 2011), il apparaît possible de réduire les préjugés et les attitudes négatives à l'égard des minorités en favorisant une représentation contre-stéréotypée.

Dans une autre perspective et se plaçant du côté des minorités, les effets du processus d'acculturation semblent avoir favorisé l'apparition de médias spécifiques dédiés aux minorités ethniques (Rigoni, 2010). Ils permettraient une forme de familiarisation avec les normes culturelles du pays d'accueil en s'appuyant sur les valeurs de la culture d'origine (W.-N. Lee & Tse, 1994). Cette presse ethnique favoriserait l'émergence d'une identité culturelle pour le groupe minoritaire. Néanmoins, Herbert et Regany (2018) ont analysé les couvertures de la revue « Gazelle », ciblant les femmes maghrébines de deuxième et troisième génération, et ont identifié la vision dichotomique que nous discutions précédemment. En effet, les images véhiculées s'articuleraient autour de cette vision binaire qui soutient les stéréotypes à leur encontre : ces couvertures dessinent ainsi le portrait d'une femme moderne soutenant les valeurs occidentales, et d'une femme orientale et exotique. La visibilité des minorités dans les médias peut tout à la fois enraciner les préjugés et les discriminations en usant de propos négatifs, ou encourager les contacts et les échanges culturels (Béji-Bécheur, 2018). Il apparaît néanmoins que cette dernière perspective offre toujours la possibilité de maintenir des rapports de domination en présentant les minorités au travers d'un « exotisme commercialisé » (Veresiu & Giesler, 2018).

Cette stigmatisation et l'usage des stéréotypes sont inhérents aux interactions intergroupes qui dépendent de la manière dont la population associe un groupe à une représentation (Goffman, 1977). Néanmoins, nous tenons à préciser que l'utilisation de certaines catégories sociales dans cette recherche doctorale doit être entendue comme une

tentative de compréhension des rapports sociaux. L'utilisation de la catégorie « Maghrébin » dans cette thèse ne prend pas en compte les diversités culturelles et les spécificités de chacun des trois pays que constituent la zone géographique du Maghreb (Kydjian, 2015). De plus, la vignette proposée sur les stratégies d'acculturation doit pouvoir s'accompagner d'une prise en compte de l'aspect dynamique et interactionnel des processus mis à l'œuvre. En effet, les stratégies d'acculturation des migrants, si elles sont modélisées, doivent pouvoir s'entendre dans un mouvement perpétuel, qui s'inscrit dans des relations complexes entre le contexte socio-historique, les politiques d'accueil et les processus individuels. Enfin, nous avons peu évoqué les distinctions entre les différentes générations d'immigration, or les processus d'acculturation diffèrent et ont des effets spécifiques dans les rapports avec la population d'accueil (Abouguendia & Noels, 2001 ; Christmas & Barker, 2014 ; J. Ho, 2010 ; Kunst & Sam, 2014).

Conclusion générale

Conscients des effets que produisent les classifications sociales sur les inégalités structurelles dans leurs aspects politiques et symboliques, cette thèse s'inscrit dans une perspective globale de compréhension des phénomènes sociaux et de leurs effets. La reconnaissance des différences de traitement social a d'importantes implications dans les domaines politiques, judiciaires et sociaux. Les résultats obtenus dans ce travail de thèse soutiennent la nécessité de considérer l'influence des stéréotypes sur les jugements pour comprendre les rapports sociaux. En effet, la surmédiatisation des minorités ethniques à travers des sujets politiques tels que l'accueil des migrants, la sécurité intérieure ou la visibilité de la religion, témoigne de l'importance de considérer ces individus dans la société. Cette recherche doctorale soutient la nécessité de poursuivre et de réactualiser les données scientifiques concernant les jugements, au regard de l'importante judiciarisation des conflits sociaux et des évolutions sociétales. Elle participe à sortir les femmes migrantes de l'invisibilité sociale et rend compte du contexte dans lequel s'inscrivent plus largement les immigrés et descendants d'immigrés maghrébins. Elle présente également de nouveaux apports sur les préjugés religieux (Nugier et al., 2016) et les perceptions à l'égard des prévenus terroristes. Ces nouvelles connaissances ont des implications pratiques dans la reconnaissance des diversités qui constituent notre monde social. Les problématiques relationnelles qu'elles soulèvent peuvent être entendues, non pas comme le maintien du fossé qui existe entre les groupes culturels, mais comme un moyen nouveau de concevoir la diversité, telle qu'applicable dans le domaine de la santé mentale (Goguikian Ratcliff & Rossi, 2014).

Si nous avons étudié dans cette thèse l'influence des stratégies d'acculturation adoptées par les migrants sur les jugements portés à leur égard, les modèles d'acculturation spécifient que la société se modifie également par les contacts interculturels, favorisés par le contexte de

mondialisation. Rappelons que les médias de masse jouent un rôle non négligeable dans la modification et la régulation des rapports sociaux, particulièrement durant les périodes de crise (Bogui & Agbobli, 2021). A ce titre, la France a été marquée par d'importants bouleversements ces dernières années, en particulier par les attaques terroristes qui l'ont visée, le mouvement des « Gilets Jaunes », la crise liée à la Covid-19, et plus récemment, par la guerre en Ukraine. Ces évènements génèrent un sentiment d'insécurité dans la population générale, affectant par exemple la santé mentale (Rossier, 2022) et les rapports sociaux (Madec & Murard, 2002). Ils créent également de sérieuses perturbations dans la société, notamment à travers l'augmentation des inégalités sociales, qui touchent principalement la population des quartiers populaires (Febvrel, 2020), et les femmes particulièrement (Ouassak, 2020). Une étude récente a montré que les inégalités sociales de santé font intervenir les concepts d'ethnicité, de genre et de statut économique (Carde, 2021), or la croissance des inégalités représente un enjeu économique majeure (Saraceno, 2014).

Cette recherche doctorale suppose que les stéréotypes à l'égard des personnes immigrées ont des effets importants sur les jugements, et nous savons qu'ils favorisent les pratiques discriminatoires (Chappe et al., 2016). De plus, les attitudes punitives exercées par les médias et l'arène judiciaire peuvent apparaître comme des solutions aux conflits sociaux et aux problématiques sociétales, et servir de légitimation à la répression politique (Codaccioni, 2021). Ils peuvent, par ailleurs, être pris dans la toile des jugements de masse qui affluent à travers les multiples réseaux de communication. Dans cette perspective, ce travail de thèse a permis de montrer que l'origine ethnique et le sexe de l'auteur présumé d'un acte délictueux ou criminel pouvaient influencer les jugements de la population générale. Nous avons pu également révéler l'importance des effets liés aux stéréotypes, aux stratégies d'acculturation et à la dominance sociale. Ces conclusions ne peuvent se restreindre à l'usage universitaire au regard de l'intérêt de mobiliser ces connaissances pour favoriser la réduction des inégalités.

Cette recherche doctorale pourrait par exemple avoir des implications directes dans le traitement et l'accompagnement judiciaire des personnes immigrées. Elle pourrait être un support pour la formation des professionnels de justice. En effet, Leborgne (2018) a montré que le traitement différentiel des personnes en situation de handicap était favorisé par une méconnaissance, voire un déni des professionnels du droit concernant la problématique discriminatoire. Ainsi, pour éviter que la justice ne reproduise les inégalités structurelles, il semble nécessaire de les reconnaître dans la sphère publique et politique et de favoriser une meilleure connaissance des professionnels à ce sujet. Les résultats de cette recherche doctorale pourraient également s'appliquer au domaine journalistique au regard des enjeux médiatiques qui sont associés au renforcement des stéréotypes et de leur valence émotionnelle. Aujourd'hui, la formation des journalistes semble promouvoir le maintien de l'ordre social en réservant son accès à une certaine élite et en favorisant l'homogénéisation de discours stéréotypés (Chupin et al., 2016 ; Navarro et al., 2019). Néanmoins, l'apport de données scientifiques telles que celles développées dans cette thèse pourrait permettre aux professionnels de reconnaître les traitements différentiels qu'ils promeuvent, dans l'objectif de réduire leurs effets dans les discours médiatiques. Dans cette perspective, ce travail de thèse peut servir de soutien à la mise en place d'action sur les réseaux sociaux (Seurrat, 2010) et au niveau des politiques locales, pour favoriser la réduction des conflits intergroupes dans l'espace social.

Bibliographie

Abele, A. E., & Wojciszke, B. (2007). Agency and communion from the perspective of self versus others. *Journal of Personality and Social Psychology, 93*(5), 751-763. http://doi.org/10.1037/0022-3514.93.5.751

Abouguendia, M., & Noels, K. A. (2001). General and acculturation-related daily hassles and psychological adjustment in first- and second-generation South Asian immigrants to Canada. *International Journal of Psychology, 36*(3), 163-173. http://doi.org/10.1080/741930008

Abwender, D. A., & Hough, K. (2001). Interactive effects of characteristics of defendant and mock juror on U.S. participants' judgment and sentencing recommendations. *The Journal of Social Psychology, 141*(5), 603-615. http://doi.org/10.1080/00224540109600574

Acrimed. (2020). Des mots médiatiques qui parlent de la justice. *Délibérée*, *9*(1), 28-34. http://doi.org/10.3917/delib.009.0028

Addis, M. E., Mansfield, A. K., & Syzdek, M. R. (2010). Is "Masculinity" a Problem? Framing the effects of gendered social learning in men. *Psychology of Men & Masculinity, 11*(2), 77-90. http://doi.org/10.1037/a0018602

Agara, T. (2015). Gendering Terrorism: Women, gender, terrorism and suicide bombers. *International Journal of Humanities and Social Science, 5*(6), 115-125. http://www.ijhssnet.com/journals/Vol_5_No_6_1_June_2015/13.pdf

Ageron, C.-R. (1985). L'immigration maghrébine en France. *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire,* (7), 59-70. http://doi.org/10.3406/xxs.1985.1182

Allport, G. (1954). *The nature of prejudice*. Addison-Wesley.

Allport, G. (1958). *The nature of prejudice*. Doubleday Anchor Books.

Altemeyer, B. (1998). The Other "Authoritarian Personality". *Advances in Experimental Social Psychology, 30,* 47-92. http://doi.org/10.1016/S0065-2601(08)60382-2

Althusser, L. (1970). *Idéologie et appareils d'État*. Éditions Sociales. http://doi.org/doi:10.1522/030140239

Ames, D. L., & Fiske, S. T. (2015). Perceived intent motivates people to magnify observed harms. *Proceedings of the National Academy of Sciences, 112*(12). http://doi.org/10.1073/pnas.1501592112

Amin, A. (2012). Stratégies identitaires et stratégies d'acculturation : Deux modèles complémentaires. *Alterstice, 2*(2), 103-116. http://doi.org/10.7202/1077569ar

Arends-Tóth, J., & Van de Vijver, F. J. R. (2003). Multiculturalism and acculturation: Views of Dutch and Turkish-Dutch. *European Journal of Social Psychology, 33*(2), 249-266. http://doi.org/10.1002/ejsp.143

Arendt, H. (1984). *Les origines du totalitarisme : Sur l'antisémitisme*. Seuil.

Attia, S. (2016, 31 décembre). Pourquoi l'affaire Jacqueline Sauvage fait débat. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/29/pourquoi-l-affaire-jacqueline-sauvage-fait-debat_5055435_4355770.html

Avery, J. J., Oh, D., & Cooper, J. (2021). Race and perceived immorality in stereotypes of criminal subtypes. *Basic and Applied Social Psychology, 43*(5), 307-318. http://doi.org/10.1080/01973533.2021.1931220

Badea, C. (2012). Modèles d'intégration, identification nationale et attitudes envers les immigrés en France. *L'Année Psychologique, 112*(4), 575-592. http://doi.org/10.3917/anpsy.124.0575

Bancel, N., & Tsoukala, A. (2003). La stigmatisation de « l'étranger » : Un phénomène européen. *Hommes & Migrations,* (1241), 53-65. http://doi.org/10.3406/homig.2003.3948

Banks, C. (2019). Introduction. Women, gender, and terrorism: gendering terrorism. *Women & Criminal Justice, 29*(4-5), 181-187. http://doi.org/10.1080/08974454.2019.1633612

Baron, R. M., & Kenny, D. A. (1986). The moderator-mediator variable distinction in social psychological research: Conceptual, strategic, and statistical considerations. *Journal of Personality and Social Psychology, 51*(6), 1173-1182. http://doi.org/10.1037//0022-3514.51.6.1173

Barrette, G., Bourhis, R. Y., Personnaz, M., & Personnaz, B. (2004). Acculturation orientations of French and North African undergraduates in Paris. *International Journal of Intercultural Relations, 28*(5), 415-438. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2004.08.003

Baubet, T., & Moro, M. R. (2013). *Psychopathologie transculturelle* (2ème Ed.). Elsevier Masson.

Beaton, A. M., Dovidio, J. F., & LeBlanc, J. (2011). Traditional prejudice and justice judgments: Does bias sup- pression moderate the relationship? *Personality and Individual Differences, 51*(5), 579–583. https://doi.org/10.1016/j.paid.2011.05.022

Beauchemin, C., Christelle, H., & Patrick, S. (2010). *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*. Grandes Enquêtes.

Beauvallet, C., & Cirendini, O. (2004). *Cour d'assises : Et si demain, vous étiez juré ?* Jalan Publications.

Béji-Bécheur, A. (2018). Déconstruire la figure du consommateur ethnique ou questionner le rôle du marketing en tant qu'ensemble de pratiques et discipline scientifique. Dans V. Silhouette-Dercourt, M. Möhring, & M. Poinsot (dirs.), *La figure du consommateur immigré en Europe : Regards franco-allemands*. Presses de l'Inalco.

Belkaïd, N., & Guerraoui, Z. (2003). La transmission culturelle. *Empan, 51*(3), 124-128. http://doi.org/10.3917/empa.051.0124

Belleau, M.-C., & Johnson, R. (2005). Les femmes juges feront-elles véritablement une différence ? Réflexions sur leur présence depuis vingt ans à la Cour Suprême du Canada. *Canadian Journal of Women and the Law, 17*(1), 27-39. http://doi.org/10.1353/jwl.2006.0005

Bem, S. L. (1974). The measurement of psychological androgyny. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 42*(2), 155-162. http://doi.org/10.1037/h0036215

Bem, S. L. (1984). *Androgyny and gender schema theory: A conceptual and empirical integration*. University of Nebraska Press.

Ben Hamouda, H. (2010). Le rôle de la France envers le Maghreb au sein de la communauté européenne (1963-1969). *Matériaux pour l'histoire de notre temps, 99*(3), 90-97. http://doi.org/10.3917/mate.099.0090

Berchet, C., & Jusot, F. (2010). L'état de santé des migrants de première et de seconde génération en France. Une analyse selon le genre et l'origine. *Revue Économique, 61*(6), 1075-1098. http://doi.org/10.3917/reco.616.1075

Berke, D. S., Leone, R., Parrott, D., & Gallagher, K. E. (2020). Drink, don't drink: The role of masculinity and thought suppression in men's alcohol-related aggression. *Psychology of Men & Masculinities, 21*(1), 36-45. http://doi.org/10.1037/men0000199

Berko, A., & Erez, E. (2007). Gender, Palestinian women, and terrorism: Women's liberation or oppression? *Studies in Conflict and Terrorism, 30*(6), 493-519. http://doi.org/10.1080/10576100701329550

Berry, J. W. (1974). Psychological aspects of cultural pluralism: Unity and identity reconsidered. In R. Brislin (Ed.), *Topics in culture learning*. East-West Culture Learning Institute.

Berry, J. W. (1980). Acculturation as varieties of adaptation. In A. M. Padilla (Ed.), *Acculturation, theory, models and some new findings* (pp. 9-25). Westview Press.

Berry, J. W. (1984). Cultural relations in plural societies: Alternatives to segregation and their sociopsychological implications. In N. Miller & M. Brewer (Eds.), *Groups in contact*. Academic Press.

Berry, J. W. (1989). Acculturation et adaptation psychologique. Dans J. Retschitzki, M. Bossel-Lagos, & P. Dasen (dirs.), *La recherche interculturelle* (pp. 135-145). L'Harmattan.

Berry, J. W. (1990). Psychology of acculturation. In J. Bernan (Ed.), *Nebraska symposium on motivation: cross-cultural perspectives* (pp. 201-233). University of Nebraska Press.

Berry, J. W. (2005). Acculturation: Living successfully in two cultures. *International Journal of Intercultural Relations, 29*(6), 679-712. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2005.07.013

Berry, J. W. (2009). A critique of critical acculturation. *International Journal of Intercultural Relations, 33*(5), 361-371. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2009.06.003

Berry, J. W., & Kalin, R. (1995). Multicultural and ethnic attitudes in Canada: An overview of the 1991 National Survey. *Canadian Journal of Behavioural Science, 27*(3), 301-320. http://doi.org/10.1037/0008-400X.27.3.301

Berry, J. W., Kalin, R., & Taylor, D. (1977). *Multiculturalism and ethnic attitudes in Canada*. Ministry of Supply and Services.

Berry, J. W., Kim, U., Power, S., Young, M., & Bujaki, M. (1989). Acculturation attitudes in plural societies. *Applied Psychology, 38*(2), 185-206. http://doi.org/10.1111/j.1464-0597.1989.tb01208.x

Berry, J. W., Phinney, J. S., Sam, D. L., & Vedder, P. (2006). Immigrant youth: Acculturation, identity, and adaptation. *Applied Psychology: An International Review, 55*(3), 303-332. http://doi.org/10.1111/j.1464-0597.2006.00256.x

Berthet, T., & Poirier, C. (2000). Politiques locales d'intégration et immigrants aisés : Une comparaison France-Québec. *Politique et Société, 19*(2-3), 181-213. http://doi.org/10.7202/040230ar

Beski, C. (1997). Les femmes immigrées maghrébines : Objet ou sujet ? *Migrations Société, 52*(9), 37-46.

Beski, C. (2011). Femmes issues de l'immigration : L'urgence d'une approche complexe. *Ville École Intégration,* (13), 37-41. https://www.adric.eu/index.php/nos-publications/66-publications/152-chahka-beski-femmes-issues-des-immigrations-lurgence-dune-approche-complexe

Bessière, C., & Mille, M. (2013). Le juge est (souvent) une femme. Conceptions du métier et pratiques des magistrates et magistrats aux Affaires familiales. *Sociologie du travail, 55*(3), 341-368. http://doi.org/10.1016/j.soctra.2013.07.002

Bhatia, A. (2008). Discursive illusions in the American National Strategy for combating terrorism. *Journal of Language and Politics, 7*(2), 201-227. http://doi.org/10.1075/jlp.7.2.02bha

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène, 225*(1), 70-88. http://doi.org/10.3917/dio.225.0070

Bisi, R. (2011). Migrations et société globalisée. *Cahiers de la Sécurité,* (17-18), 32-42. https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/cs17-18.pdf

Blatier, C. (2002). *La délinquance des mineurs : L'enfant, le psychologue, le droit* (2ème Ed.). Presses universitaires de Grenoble.

Bogui, J.-J., & Agbobli, C. (2017). L'information en périodes de conflits ou de crises : Des médias de masse aux médias sociaux numériques. *Communication, Technologies et Développement, 4*. http://doi.org/10.4000/ctd.705

Bottoms, B. L., Davis, S. L., & Epstein, M. A. (2004). Effects of victim and defendant race on jurors' decisions in child sexual abuse cases. *Journal of Applied Social Psychology, 34*(1), 1-33. http://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2004.tb02535.x

Bottoms, B. L., Peter-Hagene, L. C., Stevenson, M. C., Wiley, T. R. A., Schneider Mitchell, T., & Goodman, G. S. (2014). Explaining gender differences in jurors' reactions to child sexual assault cases. *Behavioral Sciences and the Law, 32*(6), 789-812. http://doi.org/10.1002/bsl.2147

Bouanchaud, C. (2022, 02 mars). Guerre en Ukraine : « La solidarité avec le peuple ukrainien est sans comparaison avec les épisodes précédents » de vagues migratoires. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/03/02/guerre-en-ukraine-le-contraste-est-frappant-avec-l-accueil-des-refugies-venant-des-pays-anciennement-colonises-qui-restent-indesirables-quels-que-soient-les-drames-qu-ils-vivent_6115889_3210.html

Boucher, M.-P. (2012). *Institution de la justice et inégalités sociales*. Sociologies, Débats. http://doi.org/10.4000/sociologies.3760

Boukhobza, N. (2005). Les filles naissent après les garçons. *Revue Européenne des Migrations Internationales, 21*(1), 227-242. http://doi.org/10.4000/remi.2333

Bourhis, R. Y., & Bougie, E. (1998). Le modèle d'acculturation interactif : Une étude exploratoire. *Revue Québécoise de Psychologie, 19*(3), 75-114.

Bourhis, R. Y., & Dayan, J. (2004). Acculturation orientations towards Israeli Arabs and Jewish immigrants in Israel. *International Journal of Psychology*, *39*(2), 118-131. http://doi.org/10.1080/00207590344000358

Bourhis, R. Y., Barrette, G., & Moriconi, P.-A. (2008). Appartenances nationales et orientations d'acculturation au Québec. *Canadian Journal of Behavioural Science, 40*(2), 90-103. http://doi.org/10.1037/0008-400X.40.2.90

Bourhis, R. Y., Barrette, G., El-Geledi, S., & Schmidt R. Sr. (2009b). Acculturation orientations and social relations between immigrant and host community members in California. *Journal of Cross-Cultural Psychology, 40*(3), 443-467. http://doi.org/10.1177/0022022108330988

Bourhis, R. Y., Bosset, D.-A., & Sioufi, R. (2018). Orientations d'acculturation des québécois francophones à l'égard des italiens « valorisés » et des mafieux « dévalorisés ». *Revue Québécoise de Psychologie, 39*(1), 5-33. http://doi.org/10.7202/1044842ar

Bourhis, R. Y., Moïse, L. C., Perreault, S., & Senécal, S. (1997). Towards an interactive acculturation model : A social psychological approach. *International Journal of Psychology, 32*(6), 369-386. http://doi.org/10.1080/002075997400629

Bourhis, R. Y., Montaruli, E., El-Geledi, S., Harvey, S.-P., & Barrette, G. (2010). Acculturation in multiple host community settings. *Journal of Social Issues, 66*(4), 780-802. http://doi.org/10.1111/j.1540-4560.2010.01675.x

Bourhis, R. Y., Montreuil, A., Barrette, G., & Montaruli, E. (2009a). Acculturation and immigrant-host community relations in multicultural settings. In S. Demoulin, J.-P. Leyens, & J. F. Dovidio (Eds.), *Intergroup misunderstandings: Impact of divergent social realities* (pp. 39-61). Psychology Press.

Bovenkerk, F., & Fokkema, T. (2016). Crime among young Moroccan men in the Netherlands: Does their regional origin matter? *European Journal of Criminology, 13*(3), 352-371. http://doi.org/10.1177/1477370815623566

Brahimi, S. (2015, 24 novembre). #OccupyPlateauxTV : la valse des experts douteux en terrorisme. *Slate*. https://www.slate.fr/story/110375/faux-experts-terrorisme

Brambilla, M., Sacchi, S., Pagliaro, S., & Ellemers, N. (2013). Morality and intergroup relations: Threats to safety and group image predict the desire to interact with outgroup and ingroup members. *Journal of Experimental Social Psychology, 49*(5), 811-821. http://doi.org/10.1016/j.jesp.2013.04.005

Brambilla, M., Sacchi, S., Rusconi, P., Cherubini, P., & Yzerbyt, V. (2012). You want to give a good impression? Be honest! Moral traits dominate group impression formation. *British*

Journal of Social Psychology, 51(1), 149-166. http://doi.org/10.1111/j.2044-8309.2010.02011.x

Brauer, M. (2000). L'identification des processus médiateurs dans la recherche en psychologie. *L'Année psychologique, 100*(4), 661-681. http://doi.org/10.3406/psy.2000.28668

Brouard, S., & Tiberj, V. (2005). *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*. Presses de Sciences Po.

Brown, R., & Zagefka, (2011). The dynamics of acculturation: An intergroup perspective. In J. M. Olson & M. P. Zanna (Eds.), *Advances in Experimental Psychology* (pp. 129-184). Academic Press. http://doi.org/10.1016/B978-0-12-385522-0.00003-2

Brugh, C. S., Desmarais, S. L., Simons-Rudolph, J., & Zottola, S. A. (2019). Gender in the jihad: Characteristics and outcomes among women and men involved in jihadism-inspired terrorism. *Journal of Threat Assessment and Management, 6*(2), 76-92. http://doi.org/10.1037/tam0000123

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. (2020). *Gestion des risques et menaces liés aux « combattants terroristes étrangers » : orientations sur une approche conforme aux droits de l'homme* (Rapport No. 978-83-66089-27-3). https://www.osce.org/files/f/documents/4/1/458266.pdf

Burgess, D., & Borgida, E. (1999). Who women are, who women should be: Descriptive and prescriptive gender stereotyping in sex discrimination. *Psychology, Public Policy and Law, 5*(3), 665–692. https://doi.org/10.1037/1076-8971.5.3.665

Burricand, C., & Grobon, S. (2015). *Quels stéréotypes sur le rôle des femmes et des hommes en 2014 ?* Études et résultats, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), 907.

Burt, C. H., Simons, R. L., & Gibbons, F. X. (2012). Racial discrimination, ethnic-racial socialization, and crime: A micro-sociological model of risk and resilience. *American Sociological Review, 77*(4), 648-677. http://doi.org/10.1177/0003122412448648

Caceres, R. C., & Vanhamme, J. (2003). Les processus modérateurs et médiateurs : Distinction conceptuelle, aspects analytiques et illustrations. *Recherche et Applications en Marketing, 18*(2), 67-100. http://doi.org/10.1177/076737010301800204

Cadario, R., Butori, R., & Parguel, B. (2017). Chapitre 8. Tests des effets médiateurs. Dans R. Cadario, R. Butori, & B. Parguel (dirs.), *Méthode expérimentale : analyse de modération et médiation* (pp. 181-210). De Boeck Supérieur. https://www.cairn.info/methode-experimentale-analyses-de-moderation--9782807313378-page-181.htm

Calverley, D. (2010). Adult correctional services in Canada, 2008/2009. *Juristat, 30*(3), 1-32.

Camilleri, C. (1989). La culture et l'identité : Champ notionnel et devenir. Dans C. Camilleri & M. Cohen-Emerique (dirs.), *Choc de cultures. Concepts et enjeux pratiques de l'interculturel* (pp. 21-73). L'Harmattan.

Camilleri, C. (1990). Identité et gestion de la disparité culturelle : Essai d'une typologie. Dans C. Camilleri, J. Kastersztein, E. Lipianski, H. Malewska-Peyre, I. Taboada-Léonetti, & A. Vasquez (dirs.), *Stratégies identitaires* (pp. 85-110). P.U.F.

Campbell, A., & Muncer, S. (2008). Intent to harm or injure? Gender and the expression of anger. *Aggressive Behavior, 34*(3), 282-293. http://doi.org/10.1002/ab.20228

Camus, R. (2011). *Le grand remplacement*. David Reinharc.

Carde, E. (2021). Les inégalités sociales de santé au prisme de l'intersectionnalité. *Sciences Sociales et Santé, 39*(1), 5-30. http://doi.org/10.1684/sss.2021.0189

Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : Entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société. 31(1).* 3-23. http://doi.org/10.3917/ds.311.0003

Cardi, C., & Pruvost, G. (2011). La violence des femmes : Occultations et mises en récit. *Champ Pénal, 8*. http://doi.org/10.4000/champpenal.8039

Caricati, L. (2007). The relationship between social dominance orientation and gender: The mediating role of social values. *Sex Roles, 57*(3-4), 159-171. http://doi.org/10.1007/s11199-007-9231-3

Carretero, L. (2022, 2 février). Présidentielle 2022 : « Le sujet migratoire n'est pas nouveau mais le débat s'est radicalisé ». *Infomigrants*. https://www.infomigrants.net/fr/post/38535/presidentielle-2022--le-sujet-migratoire-nest-pas-nouveau-mais-le-debat-sest-radicalise

Carrier, A., Louvet, E., Chauvin, B., & Rohmer, O. (2014). The primacy of agency over competence in status perception. *Social Psychology, 45*(5), http://doi.org/10.1027/1864-9335/a000176

Chadee, D. (1996). Race, trial evidence and jury decision making. *Caribbean Journal of Criminology and Social Psychology, 1*(1), 59-86.

Chaïb, S. (2004). Femmes, migration et marché du travail en France. *Les Cahiers du CEDREF, 12*, 211-237. http://doi.org/10.4000/cedref.559

Chaïb, S. (2006). Femmes immigrées et emploi : Le bas de l'échelle pour propriété ? Dans P. Cours-Salies (dir.), *Le bas de l'échelle : La construction sociale des situations subalternes* (pp. 146-165). Érès. http://doi.org/10.3917/eres.lelay.2006.01.0146

Chapman, D. (2013). *Sociology and the stereotype of the criminal*. Routledge.

Chappe, V.-A., Eberhard, M., & Guillaume, C. (2016). La fabrique des discriminations. *Terrains & Travaux, 29*(2), 5-19. http://doi.org/10.3917/tt.029.0005

Chen, C. Y., Purdie-Vaughns, V., Phelan, J. C., Yu, G., & Yang, L. H. (2015). Racial and mental illness stereotypes and discrimination: An identity-based analysis of the Virginia

tech and Columbine shootings. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology, 21*(2), 279-287. https://doi.org/10.1037/a0037881

Cho, S., Crenshaw, K. W., & McCall, L. (2013). Toward a field of intersectionality studies: Theory, applications, and praxis. *Journal of Women in Culture and Society, 38*(4), 785-810. http://doi.org/10.1086/669608

Chowdhury Fink, N., Barakat, R., & Shetret, L. (2013). *The roles of women in terrorism, conflict and violent extremism: Lessons for the United Nations and international actors.* Center on Global Counterterrorism Cooperation. https://www.globalcenter.org/wp-content/uploads/2013/04/13Apr11_Women-and-Terrorism-Prevention_Final.pdf

Christ, O., Asborck, F., Dhont, K., Pettigrew, T. F., & Wagner, U. (2013). The effects of intergroup climate on immigrants' acculturation preferences. *Zeitschrift für Psychologie, 221*(4), 252-257. http://doi.org/10.1027/2151-2604/a000155

Christmas, C. N., & Barker, G. G. (2014). The immigrant experience: Differences in acculturation, intercultural sensitivity, and cognitive flexibility between, first and second generation of Latino immigrants. *Journal of International and Intercultural Communication, 7*(3), 238-257. http://doi.org/10.1080/17513057.2014.929202

Chupin, I., Soubiron, A., & Tasset, C. (2016). Entre social et ethnique : Les dispositifs d'ouverture à la « diversité » dans les écoles de journalisme en France. *Terrains & Travaux, 29*(2), 217-236. http://doi.org/10.3917/tt.029.0217

Clavreul, G. (2022, 27 janvier). Présidentielle : l'immigration va-t-elle faire l'élection ? *L'Express*. https://www.lexpress.fr/actualite/politique/presidentielle-l-immigration-va-t-elle-faire-l-election_2166721.html

Codaccioni, V. (2021). Empêcher, dépolitiser, punir : Le triptyque de la répression politique. *Savoir/Agir, 55*(1), 49-56. http://doi.org/10.3917/sava.055.0049

Cohen, J., Cohen, P., West, S. G., & Aiken, L. S. (2013). *Applied multiple regression/correlation analysis for the behavioral science*. Routledge.

Cohu, M. (2017). *Approche psychosociale des croyances relatives à la laïcité : Création d'un outil de mesure et mise en relation avec la perception des minorités culturelles et ethniques en France* [Thèse de doctorat, Université de Rennes 2]. HAL. Archives-Ouvertes. https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01671433/

Combalbert, N., Lemghairbat, A., & Andronikof, A. (2007). Perception de soi, de l'appartenance culturelle et de l'éducation parentale chez des adolescents délinquants issus de l'immigration maghrébine. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, 55*(1), 10-16. http://doi.org/10.1016/j.neurenf.2007.01.007

Commaille, J. (2007). La justice entre détraditionnalisation, néolibéralisation et démocratisation : Vers une théorie de sociologie politique de la justice. Dans J. Commaille & M. Kaluszynski (dirs.), *La fonction politique de la justice* (pp. 293-321). La Découverte. http://doi.org/10.3917/dec.comma.2007.01.0293

Commaille, J., & Kaluszynski, M. (2007). *La fonction politique de la justice*. La Découverte.

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. (2019). *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et xénophobie* (Rapport No. 978-2-11-157118-1). https://www.cncdh.fr/sites/default/files/rapport_racisme_-_v_definitive_08_06_2020.pdf

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. (2020). *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie* (Rapport No. 978-2-11-157286-7). https://www.cncdh.fr/fr/publications/rapport-2019-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-xenophobie

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. (2016). *Prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau locales. Lignes directrices à l'intention des collectivités locales et régionales*. https://rm.coe.int/1680718f06

Correll, J. Park, B., Judd., C. M., & Wittenbrink, B. (2007). The influence of stereotypes on decisions to shoot. *European Journal of Social Psychology, 37*(6), 1102-1117. http://dx.doi.org/10.1002/ejsp.450

Cossée, C., Navarro, L., Rigoni I., & Saitta, E. (2013). Des médias par et pour les minoritaires ? (Re)production du genre et imbrication des rapports de domination. *e-Migrinter, 10*, 3-13. http://doi.org/10.4000/e-migrinter.461

Côté-Lussier, C. (2016). The Functional relation between social inequality, criminal stereotypes and public attitudes toward punishment of crime. *Psychology, Public Policy, and Law, 22*(1), 46-57. http://dx.doi.org/10.1037/law0000073

Coulon, C. (2020). *Séparatisme islamiste. De quoi s'agit-il ?* HAL SHS. Sciences Humaines et Sociales. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03200029

Courageot, S. (2022, 7 mars). Guerre en Ukraine : Accueil de réfugiés en France, 5 choses à savoir avant de s'engager. *France 3 Régions*. https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/doubs/besancon/guerre-en-ukraine-accueil-de-refugies-en-france-5-choses-a-savoir-avant-de-s-engager-2481214.html

Crenshaw, K. W. (1991). Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review, 43*(6), 1241-1299. http://doi.org/10.2307/1229039

Crenshaw, K. W., & Bonis, O. (2005). Cartographie des marges : Intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre, 39*(2), 51-82. http://doi.org/10.3917/cdge.039.0051

Cuddy, A. J. C., Fiske, S. T., & Glick, P. (2007). The BIAS map: Behaviors from intergroup affect and stereotypes. *Journal of Personality and Social Psychology, 92*(4), 631-648. https://doi.org/10.1037/0022-3514.92.4.631

Cuddy, A. J. C., Fiske, S. T., & Glick, P. (2008). Warmth and competence as universal dimensions of social perceptions: The Stereotype Content Model and the BIAS Map. In M. P. Zanna (Ed.), *Advances in experimental social psychology* (pp. 61-149). Academic Press.

Cuddy, A. J. C., Fiske, S. T., Virginia S. Y. Kwan, Glick, P., Demoulin, S., Leyens, J.-P., Bond M. H., Croizet, J.-C., Ellemers, N., Sleebos, E., Htun, T. T., Kim, H. Maio, G., Perry, J., Petkova, K., Todorov, V., Rodríguez-Bailón, R., Morales, E., Moya, M., …, & Ziegler, R. (2009). Stereotype content model across cultures: Towards universal similarities and some differences. *British Journal of Social Psychology, 48*(1), 1-33. http://doi.org/10.1348/014466608X314935

Dambrun, M., & Guimond, S. (2001). La théorie de la privation relative et l'hostilité envers les Nord-Africains en France. *International Review of Social Psychology, 14*(1), 57-89. https://psycnet.apa.org/record/2001-18052-003

Dambrun, M., & Vatiné, E. (2010). Reopening the study of extreme social behaviors: Obedience to authority within an immersive video environment. *European Journal of Social Psychology, 40*(5), 760-773. http://doi.org/10.1002/ejsp.646

Dambrun, M., Maisonneuve, C., Duarte, A., & Guimond, S. (2002). Modélisation de quelques déterminants psychosociaux de l'attitude envers l'extrême droite. *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, 55*, 49-63. https://psycnet.apa.org/record/2003-03173-004

Dandy, J., & Pe-Pua, R. (2010). Attitudes to multiculturalism, immigration and cultural diversity: Comparison of dominant and non-dominant groups in three Australian states. *International Journal of Intercultural Relations, 34*(1), 34-46. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2009.10.003

Dardenne, B., Dumont, M., & Bollier, T. (2007). Insidious dangers of benevolent sexism: Consequences for women's performance. *Journal of Personality and Social Psychology, 93*(5), 764-779. http://doi.org/10.1037/0022-3514.93.5.764

Das, E., Bushman, B. J., Bezemer, M. D., Kerkhof, P., & Vermeulen, I. E. (2009). Terrorism News reports increase prejudice against outgroups: A terror management account. *Journal of Experimental Social Psychology, 45*(3), 453-459. http://doi.org/10.1016/j.jesp.2008.12.001

De Oliveira, P., Dambrun, M., & Guimond, S. (2008). L'effet de la dominance sociale sur les idéologies de légitimation : Le rôle modérateur de l'environnement normatif. *Revue Internationale de Psychologie Sociale, 21*(4), 115–150.

Delacollette, N., Dardenne, B. & Dumont, M. (2010). Stéréotypes prescriptifs et avantages des groupes dominants. *L'année psychologique, 110*(1), 127-156. http://doi.org/10.4074/S0003503310001053

Delacollette, N., Dumont, M., Sarlet, M., & Dardenne, B. (2013). Benevolent sexism, men's advantages and the prescription of warmth to women. *Sex Roles, 68*(5-6), 296-310. http://doi.org/10.1007/s11199-012-0232-5

Della Rosa, F., Dongay, B., Van Rothem, J., Farah, B., & Pathak, A. (2016). We are Charlie: Emotional stress from "Charlie Hebdo attack" extensively relayed by media increases the risk of cardia events. *Archives of Cardiovascular Diseases Supplements, 8*(1), 2. http://doi.org/10.1016/S1878-6480(16)30007-6

Delphy, C. (2008). *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?* La Fabrique.

Demichelis, R. (2021). Médias et sphères de justice : Réduire la prédominance des plateformes internet de recommandation. *Les Cahiers du Journalisme et de l'Information,* (7), 67-89. https://cahiersdujournalisme.org/V2N7/CaJ-2.7-R067.html

Desrosiers, J., & Bernier, D. (2009). Sexe, adolescence et populisme pénal… Ou comment la différence d'âge est devenue un crime. *Les Cahiers de Droit, 50*(3-4), 637-662. http://doi.org/10.7202/039336ar

Destutt de Tracy, A. (1796). *Mémoire sur la faculté de penser. Mémoires de l'Institut national des sciences et des arts, pour l'an IV de la République*. Baudoin.

Dewitte, P. (2005). 1950-2000. Des cahiers nord-africains. *Hommes & Migrations,* (1257), 62-68. https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2005_num_1257_1_4870

Dixon, T. L., & Maddox, K. B. (2005). Skin tone, crime news, and social reality judgments: Priming the stereotype of the dark and dangerous Black criminal. *Journal of Applied Social Psychology, 35*(8), 1555-1570. http://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2005.tb02184.x

Doïse, W. (1982). *L'explication en psychologie sociale*. Sociologies. Presses Universitaires de France.

Donnard, G. (2005). Mettre les voiles… *Multitudes, 20*(1), 5-12. http://doi.org/10.3917/mult.020.0005

Dorlin, E. (2005). « Les Blanchisseuses » : La société plantocratique antillaise, laboratoire de la féminité moderne ». Dans H. Rouch, E. Dorlin, & D. Fougeyrollas (dirs.), *Le corps, entre sexe et genre* (pp. 143-165). L'Harmattan.

Dorlin, E. (2009). *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Presses Universitaires de France.

Dougez, C., Taillandier-Schmitt, A., & Combalbert, N. (2018). Influence of acculturation strategies on the judgment of a violent act committed by a North African woman. *International Review of Social Psychology, 31*(1), Article 10. https://doi.org/10.5334/irsp.106

Dougez, C., Taillandier-Schmitt, A., & Combalbert, N. (2022). The effect on judgment of attributing religious affiliation to a terrorist suspect. *Psychiatry, Psychology and Law*. http://doi.org/10.1080/13218719.2022.2059027

Dougez, C., Taillandier-Schmitt, A., & Combalbert, N. (sous presse). Influence of sex on judgments of an agressive North African woman. *Psychologie Française*.

Dovidio, J. F., & Gaertner, S. L. (1986). Prejudice, discrimination, and racism: Historical trends and contemporary approaches. In J. F. Dovidio & S. L. Gaertner (Eds.), *Prejudice, discrimination, and racism* (pp. 1-34). Academic Press.

Duarte, S., Dambrun, M., & Guimond, S. (2004). La dominance sociale et les « mythes légitimateurs » : validation d'une version française de l'échelle d'orientation à la dominance sociale. *Revue Internationale de Psychologie Sociale, 17*(4), 97-126. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00114615

Dukes, K. N., & Gaither, S. E. (2017). Black racial stereotypes and victim blaming: Implications for media coverage and criminal proceedings in cases of police violence against racial and ethnic minorities. *Journal of Social Issues, 73*(4), 789-807. http://doi.org/10.1111/josi.12248

Dumitru, S., & Marfouk, A. (2015). Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? Féminisation de la migration qualifiée et invisibilité des diplômes. *Hommes et Migrations, 1311*, 31-41. http://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3244

Dumont, M., Sarlet, M., & Dardenne, B. (2010). Be too kind to a woman, she'll feel incompetent: Benevolent sexism shifts self-construal and autobiographical memories toward incompetence. *Sex Roles: A Journal of Research, 62*(7-8), 545-553. http://doi.org/10.1007/s11199-008-9582-4

Dunlap, E. E., Hodell, E. C., Golding, J. M., & Wasarhaley, N. E. (2012). Mock jurors' perception of stalking: the impact of gender and expressed fear. *Sex Roles: A Journal of Research, 66*(5-6), 405-417. https://doi.org/10.1007/s11199-011-9970-z

Duprez, D., & Kokoreff, M. (2000). *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers.* Odile Jacob.

Durand-Delvigne, A., Castel, D., & Boza, M. (2017). L'impact des stratégies d'acculturation des migrantes sur le sexisme, l'orientation à la dominance sociale et la façon dont la

migrante est perçue en pays d'accueil et en pays d'origine. *International Review of Social Psychology, 30*(1), 80-91. http://doi.org/10.5334/irsp.27

Durante, F., Fiske, S. T., Kervyn, N., Cuddy, A. J. C., Akande, A. D., Adetoun, B. E., Adewuyi, M. F., Tserere, M. M., Ramiah, A. A., Mastor, K. A., Barlow, F. K., Bonn, G., Tafarodi, R. W., Bosak, J., Cairns, E., Doherty, C., Capozza, D., Chandran, A., Chryssochou, X., latridis, T., …, & Storari, C. C. (2013). Nations' income inequality predicts ambivalence in stereotype content: How societies mind the gap. *The British Journal of Social Psychology, 52*(4), 726-746. http://doi.org/10.1111/bjso.12005

Eagly, A. H., & Karau, S. J. (2002). Role congruity theory of prejudice toward female leaders. *Psychological Review, 109*(3), 573-598. http://doi.org/10.1037/0033-295X.109.3.573

Eberl, J.-M., Melzer, C. E., Heidenreich, T., Herrero, B., Theorin, N., Lind, F., Berganza, R., Boogaarden, H. G., Schemer, C., & Strömbäck, J. (2018). The European media discourse on immigration and its effects: a literature review. *Annals of the International Communication Association, 42*(3), 207-223. http://doi.org/10.1080/23808985.2018.1497452

Ellemers, N., & van den Bos, K. (2012). Morality in groups: On the social-regulatory functions of right and wrong. *Social and Personality Compass, 6*(12), 878-889. http://doi.org/10.1111/spc3.12001

Ellenbroek, M., Verkuyten, M., Thijs, J., & Poppe, E. (2014). The fairness of national decision-making procedures: The views of adolescents in 18 European countries. *Journal of Community & Applied Social Psychology, 24*(6), 503-517. http://doi.org/10.1002/casp.2189

Entman, R. M., & Gross, K. A. (2008). Race to judgment: Stereotyping media and criminal defendants. *Law and Contemporary Problems, 71*(4), 93-133. http://www.jstor.org/stable/27654685

Fang, C. Y., Sidanius, J., & Pratto, F. (1998). Romance across the social status continuum: Interracial marriage and the ideological asymmetry effect. *Journal of Cross-Cultural Psychology, 29*(2), 290-305. http://doi.org/10.1177/0022022198292002

Fassin, D., & Rechtman, R. (2007). Asile. Dans D. Fassin & R. Rechtman (dirs.), *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime* (pp. 367-401). Flammarion.

Fassin, E. (2011). « Immigration et délinquance » : La construction d'un problème entre politique, journalisme et sociologie. *Cités, 46*(2), 69-85. http://doi.org/10.3917/cite.046.0069

Febvrel, D. (2020). La crise de la Covid-19, révélatrice des inégalités sociales et territoriales de santé. *Les Cahiers du Développement Social Urbain, 72*(2), 13-14. http://doi.org/10.3917/cdsu.072.0013

Figgou, L., Sapountzis, Bozatzis, N, Gardikiotis, A., & Pantazis, P. (2011). Constructing the stereotypes of immigrants' criminality: Accounts of fear and risk in talk about immigration in Greece. *Journal of Community & Applied Social Psychology, 21*(2), 164-177. http://doi.org/10.1002/casp.1073

Fiske, S. T., Cuddy, A. J. C., & Glick, P. (2007). Universal dimensions of social cognition: warmth and competence. *Trends in Cognitive Sciences, 11*(2), 77-83. http://doi.org/10.1016/j.tics.2006.11.005

Fiske, S. T., Cuddy, A. J. C., Glick, P., & Xu, J. (2002). A model of (often mixed) stereotype content: Competence and warmth respectively follow from perceived status and competition. *Journal of Personality and Social Psychology, 82*(6), 878-902. http://doi.org/10.1037/0022-3514.82.6.878

Florack, A., Rohmann, A., Palcu, J., & Mazziotta, A. (2014). How initial cross-group friendship prepare for intercultural communication: The importance of anxiety reduction and self-

confidence in communication. *International Journal of Intercultural Relations, 43*, 278-288. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2014.09.004

Forsterlee, L., Horowitz, I. A., Forsterlee, R., King, K., & Ronlund, L. (1999). Death penalty attitudes and juror decisions in Australia. *Australian Psychologist, 34*(1), 64-69. http://doi.org/10.1080/00050069908257427

Fougère, D., Kramarz, F., Rathelot, R., & Safi, M. (2011). Social housing and location choices of immigrants in France. *International Journal of Manpower, 34*(1), 56-69. http://doi.org/10.1108/01437721311319656

Fourot, A.-C. (2013). *L'intégration des immigrants*. Presses de l'Université de Montréal.

Frigoli, G., & Manier, M. (2013). Les « femmes de l'immigration » et le récit républicain. *Lien Social et Politique,* (69), 107-124. http://doi.org/10.7202/1016487ar

Fritsche, I., Koranyi, N., Beyer, C., Jonas, E., & Fleischmann, B. (2009). Enemies welcome: Personal threat and reactions to outgroup doves and hawks. *Revue Internationale de Psychologie Sociale, 22*(3-4), 157-179.

Froehlich, L., & Schulte, I. (2019). Warmth and competence stereotypes about immigrant groups in Germany. *PLos ONE, 14*(9): e0223103. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0223103

Gagnon, A. (2018). La construction des attitudes envers les Roms : Le cas français. *Politique et Sociétés, 37*(1), 3-30. http://doi.org/10.7202/1043572ar

Galanter, M., Umubyeyi, M., & Israël, L. (2013). « Pourquoi c'est toujours les mêmes qui s'en sortent bien ? » : Réflexions sur les limites de la transformation par le droit. *Droit et Société, 85*(3), 575-640. http://doi.org/10.3917/drs.085.0575

Garcia, M, & Dubé, R. (2017). Une enquête théorique et empirique sur les menaces externes à l'indépendance judiciaire dans le cadre du sentencing. *Revue Générale de Droit, 47*(1), 5-45. http://doi.org/10.7202/1040495ar

Garland, D. (2001). *The culture of control, crime and social order in contemporary society*. Oxford University Press.

Garland, D. (2007). Adaptations politiques et culturelles des sociétés à forte criminalité. *Déviance et Société, 31*(4), 387-403. http://doi.org/10.3917/ds.314.0387

Gastaut, Y. (2007). La délinquance immigrée : Tranche d'histoire d'un préjugé à la peau dure. *Migrations et Société, 109*(1), 49-70. http://doi.org/10.3917/migra.109.0049

Gautron, V., & Retière, J.-N. (2016). La décision judicaire : Jugements pénaux ou jugements sociaux ? *Mouvements, 4*(88), 11-18. http://doi.org/10.3917/mouv.088.0011

Geisser, V. (2021). Un séparatisme « venu d'en haut ». Rhétorique identitaire pour élites en mal de légitimité populaire. *Migrations Sociétés, 183*(1), 3-15. http://doi.org/10.3917/migra.183.0003

Giacinti, M. (2021). « Débarrasser la société de femme[s] de ce genre-là » : Appréhender les archives judicaires au prisme du genre pour enquêter sur les féminicides. *GLAD!, 11*. https://journals.openedition.org/glad/3217#text

Giguère, B., Lalonde, R., & Lou, E. (2010). Living at the crossroads of cultural worlds: The experience of normative conflicts by second generation immigrant youth. *Social and Personality Compass, 4*(1), 14-29. http://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2009.00228.x

Glick, P., & Fiske, S. T. (2001). An ambivalent alliance. Hostile and benevolent sexism as complementary justifications for gender inequality. *American Psychologist, 56*(2), 109–118. https://doi.org/10.1037/0003-066X.56.2.109

Goffman, E. (1977). *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Éditions de Minuit.

Goguikian Ratcliff, B., & Rossi, I. (2014). Santé mentale et sociétés plurielles. *Alterstice, 4*(2), 3-12. http://doi.org/10.7202/1077421ar

Golding, J. M., Bradshaw, G. S., Dunlap, E. E., & Hodell, E. C. (2007). The Impact of mock juror gender composition on deliberations and conviction rates in a child sexual assault trial. *Child Maltreatment, 12*(2), 182-190. https://doi.org/10.1177/1077559506298995

González-González, J. M., & Zarco, V. (2008). Immigration and femininity in Southern Europe: A gender-based psychological analysis. *Journal of Community & Applied Social Psychology, 18*(5), 440-457. http://doi.org/10.1002/casp.937

González, A. L., Freilich, J. D., & Chermak, S. M. (2014). How women engage homegrown terrorism. *Feminist Criminology, 9*(4), 344-366. http://doi.org/10.1177/1557085114529809

Goodwin, G. P., Piazza, J., & Rozin, P. (2014). Moral character predominates in person perception and evaluation. *Journal of Personality and Social Psychology, 106*(1), 148-168. http://doi.org/10.1037/a0034726

Goodwin, R., Kaniasty, K., Sun, S., & Ben-Ezra, M. (2017). Psychological distress and prejudice following terror attacks in France. *Journal of Psychiatric Research, 91*, 111-115. http://doi.org/10.1016/j.jpsychires.2017.03.001

Goodwin, S. A., Operario, D., & Fiske, S. T. (1998). Situational power and interpersonal dominance facilitate bias and inequality. *Journal of Social Issues, 54*(4), 677-698. http://doi.org/10.1111/0022-4537.901998090

Gordon, M. M. (1964). *Assimilation in American life. The role of race, religion and national origins*. Oxford University Press.

Gourdeau, C. (2015). Une politique d'intégration au service des femmes étrangères ? L'exemple français du Contrat d'accueil et d'intégration. *Femmes et Migrations, 1311*, 23-29. http://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3239

Graham, S., & Lowery, B. S. (2004). Priming unconscious racial stereotypes about adolescent offenders. *Law and Human Behavior, 28*(5), 483-504. https://doi.org/10.1023/B:LAHU.0000046430.65485.1f

Grange, J. (2010). Genre et sexe : Nouvelles catégories épistémologiques des sciences humaines. *Cités, 44*(4), 107-121. http://doi.org/10.3917/cite.044.0107

Graves, T. D. (1967). Psychological acculturation in a tri-ethnic community. *Southwestern Journal of Anthropology, 23*(4), 337-350. http://www.jstor.org/stable/3629450

Green, E. G. T., Thomsen, L., Sidanius, J., Staerklé, C., & Potanina, P. (2009). Reactions to crime as a hierarchy regulating strategy: The moderating role of social dominance orientation. *Social Justice Research, 22*(4), http://doi.org/10.1007/s11211-009-0106-3

Guénif-Souilamas, N. (2000). *Des beurettes aux descendants d'immigrants nord-africains*. Grasset.

Guerraoui, Z., & Reveyrand-Coulon, O. (2011). *Transmission familiale et interculturelle : Rupture, aménagements, création*. Broché.

Guimond, S. (2010). *Psychologie sociale : Perspective multiculturelle*. Mardaga.

Guimond, S., Dambrun, M., Michinov, N., & Duarte, S. (2003). Does social dominance generate prejudice? Integrating individual and contextual determinants of intergroup cognitions. *Journal of Personality and Social Psychology, 84*(4), 697-721. https://doi.org/10.1037/0022-3514.84.4.697

Guimond, S., de la Sablonnière, R., & Nugier, A. (2014). Living in a multicultural world: Intergroup ideologies and the societal context of intergroup relations. *European Review of Social Psychology, 25*(1), 142-188. http://doi.org/10.1080/10463283.2014.957578

Guimond, S., De Oliveira, P., Kamiesjki, R., & Sidanius, J. (2010). The trouble with assimilation: Social dominance and the emergence of hostility against immigrants.

International Journal of Intercultural Relations, 34(6), 642-650. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2010.01.002

Guiraudon, V. (2003). L'Européanisation des politiques publiques de migration. Dans M. Aligisakis (dir.), *L'Europe face à l'Autre : Politiques migratoires et intégration européenne* (pp. 32-52). Euryopa, Institut européen de l'Université de Genève. https://www.unige.ch/gsi/files/4014/0351/6359/aligisakis21.pdf

Güngör, D., & Bornstein, M. H. (2009). Gender, development, values, adaptation, and discrimination in acculturating adolescents: The case of Turk heritage youth born and living in Belgium. *Sex Roles, 60*(7-8), 537-548. http://doi.org/10.1007/s11199-008-9531-2

Haeth, A. F., Rothon, C., & Kilpi, E. (2008). The second generation in Western Europe: Education, unemployment, and occupational attainment. *Annual Review of Sociology, 34*(1), 211-235. http://doi.org/10.1146/annurev.soc.34.040507.134728

Halidi, A. I. (2016). *Délinquance et immigration : un lien avéré ? Étude sur les mineurs délinquants dans les Bouches-du-Rhône*. L'Harmattan.

Hall, D. L., Matz, D. C., & Wood, W. (2010). "Why don't we practice what we preach? A meta-analytic review of religious racism": Erratum. *Personality and Social Psychological Review, 14*(2), 258-258. http://doi.org/10.1177/1088868310364151

Hall, E. V., Phillips, K. W., & Townsend, S. S. M. (2015). A rose by any other name? The consequences of subtyping "African-Americans" from "Blacks". *Journal of Experimental Social Psychology, 56*, 183-190. http://doi.org/10.1016/j.jesp.2014.10.004

Hamilton, C. (2007). The gender politics of political violence: Women armed activist in ETA. *Feminist Review, 86*(1), 132-148. https://doi.org/10.1057%2Fpalgrave.fr.9400338

Harris, A. C. (1994). Ethnicity as a determinant of sex role identity: A replication study of item selection for the Bem Sex Role Inventory. *Sex Roles, 31*(3-4), 241-273. http://doi.org/10.1007/BF01547717

Hayes, A. F. (2013). *Introduction to mediation, moderation, and conditional process analysis: A regression-based approach*. Guilford Press.

Heilman, M. E., & Okimoto, T. G. (2007). Why are women penalized for success at male tasks? The implied communality deficit. *Journal of Applied Psychology, 92*(1), 81–92. https://doi.org/10.1037/0021-9010.92.1.81

Heilman, M. E., Wallen, A. S., Fuchs, D., & Tamkins, M. M. (2004). Penalties for success: Reactions to women who succeed at male gender-typed tasks. *Journal of Applied Psychology, 89*(3), 416-427. http://doi.org/10.1037/0021-9010.89.3.416

Héran, F. (2017). Avec l'immigration : Mesurer, débattre, agir. *Migrations et Société, 169*(3), 135-142. http://doi.org/10.3917/migra.169.0135

Herbert, M., & Regany, F. (2018). Traitement iconographique de la femme dans un support de presse ethnique : Une approche par le carré sémiotique. *Carnets de la Consommation,* (1). http://doi.org/10.48748/M6YQ-NE20

Herpin, N. (2013). Deux approches de la justice en France et aux États-Unis. L'application de la loi en perspective. *Droit et Société, 85*(3), 614-652. http://doi.org/10.3917/drs.085.0641

Hewstone, M., Clare, A., Newheiser, A.-K., & Voci, A. (2011). Individual and situational predictors of religious prejudice: Impact of religion, social dominance orientation, intergroup contact, and mortality salience. *TPM-Testing, Psychometrics, Methodology in Applied Psychology, 18*(3), 143-155.

Hindriks, P., Verkuyten, M., & Coenders, M. (2014). Dimensions of social dominance orientation: The roles of legitimizing myths and national identification. *European Journal of Personality, 28*(6), 538-549. http://doi.org/10.1002/per.1955

Ho, A. K., Sidanius, J., Kteily, N., Sheehy-Skeffington, J., Pratto, F., Henkel, K. E., Foels, R., & Stewart, A. L. (2015). The nature of social dominance orientation: Theorizing and measuring preferences for intergroup inequality using the new SDO scale. *Journal of Personality and Social Psychology, 109*(6), 1003-1028. https://dx.doi.org/10.1037/pspi0000033

Ho, A. K., Sidanius, J., Pratto, F., Levin, S., Thomsen, L., Kteily, N., & Sheehy-Skeffington, J. (2012). Social Dominance Orientation, Revisiting the Structure and function of a variable predicting social and political attitudes. *Personality and Social Psychology Bulletin, 38*(5), 583-606. http://doi.org/10.1177/0146167211432765

Ho, J. (2010). Acculturation gaps in Vietnamese immigrant families: Impact on family relationships. *International Journal of Intercultural Relations, 34*(1), 22-23. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2009.10.002

Hodson, G., & Costello, K. (2007). Interpersonal disgust, ideological orientations, and dehumanization as predictors of intergroup attitudes. *Psychological Science, 18*(8), 691-698. http://doi.org/10.1111/j.1467-9280.2007.01962.x

Hoffman, A. J., & Wallach, J. (2007). The effects of media bias. *Journal of Applied Social Psychology, 37*(3). http://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2007.00177.x

Hofstede, G. (1980). *Culture's consequence: International differences in work-related values.* Sage.

Hogg, M. A., & Adelman, J. (2013). Uncertainty-identity theory: Extreme groups, radical behavior, and authoritarian leadership. *Journal of Social Issues, 69*(3), 436-454. http://doi.org/10.1111/josi.12023

Huddy, L., Feldman, S., Taber C., & Lahav, G. (2005). Threat, anxiety, and support for antiterrorism policies. *American Journal of Political Science, 49*(3), 593-608. http://doi.org/10.2307/3647734

Hurwitz, J., & Peffley, M. (1997). Public perceptions of race and crime: The role of racial stereotypes. *American Journal of Political Science, 41*(2), 375-401. http://doi.org/10.2307/2111769

Hurwitz, J., & Peffley, M. (2005). Explaining the great racial divide: Perceptions of fairness in the US criminal justice system. *The Journal of Politics, 67*(3), 762-783. http://doi.org/10.1111/j.1468-2508.2005.00338.x

Imbach, R. (2021, 1er septembre). Qui sont les millions de réfugiés afghans, en France et dans le monde ? *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/08/31/qui-sont-les-refugies-afghans-en-france-et-dans-le-monde_6092924_4355770.html

Institut français d'opinion publique (IFOP). (2021). *Le rapport des Français à la religion* (Rapport No. 118372). https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/09/118372-Rapport.pdf

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2022, 1er mars). *L'essentiel sur… les immigrés et les étrangers*. https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212

Jasinskaja-Lahti, I., Mähönen, T. A., & Liebkind, K. (2011). Ingroup norms, intergroup contact and intergroup anxiety as predictors of the outgroup attitudes of majority and minority youth. *International Journal of Intercultural Relations, 35*(3), 346-355. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2010.06.001

Jobard, F., & Névanen, S. (2007). La couleur du juge- ment. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965–2005). *Revue Française de Sociologie, 48*(2), 243–272. https://doi.org/10.3917/rfs.482.0243

Johnson, D. (2009). Anger about crime and support for punitive criminal justice policies. *Punishment and Society, 11*(1), 51-66. http://doi.org/10.1177/1462474508098132

Johnson, M. A. (2010). Incorporating self-categorization concepts into ethnic media research. *Communication Theory, 20*(1), 106-125. http://doi.org/10.1111/j.1468-2885.2009.01356.x

Jones, C. S., & Kaplan, M. F. (2003). The effects of racially stereotypical crimes on juror decision-making and information-processing strategies. *Basic and Applied Social Psychology, 25*(1), 1-13. http://doi.org/10.1207/S15324834BASP2501_1

Jost, J. T., & Thompson, E. P. (2000). Group-based dominance and opposition to equality as independent predictors of self-esteem, ethnocentrism, and social policy attitudes among African Americans and European Americans. *Journal of Experimental Social Psychology, 36*(3), 209-232. http://doi.org/10.1006/jesp.1999.1403

Joutet, K. (2014). Le rôle du discours médiatique dans la construction d'une représentation culturelle de l'immigré interne en Catalogne : L'exemple du journal *Avui*. *Signes, Discours et Sociétés,* (12).

Kaluszynski, M. (2007). La fonction politique de la justice : regards historiques. Du souci d'historicité à la pertinence de l'historicisation. Dans J. Commaille & M. Kaluszynski (dirs.), *La fonction politique de la justice* (pp. 7-23). La Découverte. http://doi.org/10.3917/dec.comma.2007.01.0007

Kamiejski, R., De Oliveira, P., & Guimond, S. (2012). Ethnic and religious in France. In D. Landis & R. D. Albert (Eds.), *International and cultural psychology* (pp. 483-506). Springer. https://doi.org/10.1007/978-1-4614-0448-4_18

Kassin, S. M., & Wrightsman, L. S. (1981). Coerced confessions, judicial instructions, & mock juror verdicts. *Journal of Applied Social Psychology, 11*(6), 489-506. http://doi.org/10.1111/j.1559-1816.1981.tb00838.x

Kastenmüller, A., Greitemeyer, T., Ai, A. L., Winter, G., & Fisher, P. (2011). In the face of terrorism: Evidence that belief in literal immortality reduces prejudice under terror threat.

Journal of the Scientific Study of Religion, 50(3), 604-616. http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-5906.2011.01578.x

Kemmelmeier, M. (2005). The effects of race and social dominance orientation in simulated juror decision making. *Journal of Applied Social Psychology, 35*(5), 1030-1045. https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2005.tb02158.x

Kergoat, D. (2011). Comprendre les rapports sociaux. *Raison Présente,* (178), 11-21. http://doi.org/10.3406/raipr.2011.4300

Kerouedan, D. (2019). Éléments relatifs à la santé et au recours aux soins des personnes migrantes en France. *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine, 203*(1-2), 13-22. http://doi.org/10.1016/j.banm.2019.02.002

Kim, J. (2016). The effects of collective anger and fear on policy support in response to terrorist attacks. *The Journal of Social Psychology, 156*(5), 455-468. http://doi.org/10.1080/00224545.2015.1119669

Klein, O., Marchal, C., & Van der Linden, N. (2008). L'analyse de médiation en psychologue sociale expérimentale : Une introduction non technique. *Revue électronique de Psychologie Sociale,* (2), 53-62. https://docplayer.fr/4758832-L-analyse-de-mediation-en-psychologie-sociale-experimentale-une-introduction-non-technique.html

Klein, O., Wollast, R., & Eberlen, J. (2018). Cognitions, attitudes et comportements intergroupes : État des lieux dans le monde professionnel et dans nos sociétés. Dans K. Faniko, D. Bourguignon, O. Sarrasin, & S. Guimond (dirs.), *Psychologie de la discrimination et des préjugés : De la théorie à la pratique* (pp. 37-54). De Boeck.

Kofman, E., & Sales, R. (1998). Migrant women and exclusion in Europe. *European Journal of Women's Studies, 5*(3-4), 381–400. http://doi.org/10.1177/135050689800500307

Kotzur, P. F., Friehs, M.-T., Asbrock, F., & van Zalk, M. H. W. (2019). Stereotype content of refugee subgroups in Germany. *European Journal of Social Psychology, 49*(7), 1344-1358. http://doi.org/10.1002/ejsp.2585

Krieg-Planque, A., & Oger, C. (2010). Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication. Mots. *Les langages du politique, 94*, 91-96. http://doi.org/10.4000/mots.19870

Kteily, N. S., Sidanius, J., & Levin, S. (2011). Social dominance orientation: Cause or "mere effect"? Evidence for SDO as a causal predictor of prejudice and discrimination against ethnic and racial outgroups. *Journal of Experimental Social Psychology, 47*(1), 208-214. http://doi.org/10.1016/j.jesp.2010.09.009

Kugler, M. B., Cooper, J., & Nosek, B. A. (2010). Groupe-based dominance and opposition to equality correspond to different psychological motives. *Social Justice Research, 23*(2-3), 117-155. http://doi.org/10.1007/s11211-010-0112-5

Kunst, J. R., & Sam, D. L. (2014). "It's on time that they assimilate" – Differential acculturation expectations towards first- and second-generation immigrants. *International Journal of Intercultural Relations, 39*(1), 188-195. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2013.10.007

Kunst, J. R., Sadeghi, T., Tahir, H., Sam, D., & Thomsen, L. (2015). The vicious circle of religious prejudice: Islamophobia makes the acculturation attitudes of majority and minority members clash. *European Journal of Social Psychology, 46*(2), 249-259. http://doi.org/10.1002/ejsp.2174

Kydjian, M. (2015). Penser l'immigration maghrébine avec l'histoire coloniale. *Les Cahiers de Framespa*, (19). http://doi.org/10.4000/framespa.3333

Lagrange, H. (2010). *Le déni des cultures*. Seuil.

Le Bohec, G., & Lebon, K. (2021). *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, sur les*

stéréotypes de genre (Rapport No. 4517). https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b4517_rapport-information

Le Graët, A. (2014). *Les hommes et les femmes mis en cause par les services de la police nationale en 2013. La criminalité en France*. Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (INHESJ).

Le, T. N., & Stockdale, G. D. (2011). The influence of school demographic factors and perceived student discrimination on delinquency trajectory in adolescence. *The Journal of Adolescent Health, 49*(4), 407-413. http://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2011.02.003

Leach, C. W., Bilali, R., & Pagliaro, S. (2015). Groups and morality. In M. Mikulincer, P. R. Shaver, J. F. Dovidio, & J. A. Simpson (Eds.), *APA handbook of personality and social psychology, Vol.2. Group processes* (pp. 123-149). American Psychological Association. http://doi.org/10.1037/14342-005

Leach, C. W., Ellemers, N., & Barreto, M. (2007). Group virtue: The importance of morality (*vs*. competence and sociability) in the positive evaluation of in-groups. *Journal of Personality and Social Psychology, 93*(2), 234-249. http://doi.org/10.1037/0022-3514.93.2.234

Leach, C. W., Minescu, A., Poppe, E., & Hagendoorn, L. (2008). Generality and specificity of out-group power and benevolence: Views of Chechens and Jews in the Russian Federation. *European Journal of Social Psychology, 38*(7), 1165-1174. http://doi.org/10.1002/ejsp.577

Leborgne, M. (2018). La justice face aux discriminations : Les enjeux d'une reconnaissance. *Les Cahiers de la LCD, 6*(1), 141-156. http://doi.org/10.3917/clcd.006.0141

Lee, I.-C., Pratto, F., & Johnson, B. T. (2011). Intergroup consensus/disagreement in support of group-based hierarchy: An examination of socio-structural and psycho-cultural factors. *Psychological Bulletin, 137*(6), 1029-1064. http://doi.org/10.1037/a0025410

Lee, T. L., & Fiske, S. T. (2006). Not an outgroup, not yet an ingroup: Immigrants in the Stereotype Content Model. *International Journal of Intercultural Relations, 30*(6), 751-768. https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2006.06.005

Lee, T. L., Fiske, S. T., Glick, P., & Chen, Z. (2010). Ambivalent sexism in close relationships: (hostile) power and (benevolent) romance shape relationship ideals. *Sex Roles, 62*(7-8), 583-601. http://doi.org/10.1007/s11199-010-9770-x

Lee, W.-N., & Tse, D. K. (1994). Changing media consumption in a new home: Acculturation patterns among Hong Kong immigrants to Canada. *Journal of Advertising, 23*(1), 57-70. http://www.jstor.org/stable/4188915

Lejeune, A., & Spire, A. (2020). Inégalités sociales et judiciaires face au tribunal. *Droit et Société, 106*(3), 517-526. http://doi.org/10.3917/drs1.106.0517

Lelièvre, M., & Léonard, T. (2012). Une femme peut-elle être jugée violente ? Les représentations de genre et les conditions de leur subversion lors des procès en comparution immédiate. Dans C. Cardi & G. Pruvost (dirs.), *Penser la violence des femmes* (pp. 275-285). La Découverte.

Lemyre, L., Turner, M. C., Lee, J. E. C., & Krewski, D. (2006). Public perception of terrorism threats and related information sources in Canada: Implications for the management of terrorism risks. *Journal of Risk Research, 9*(7), 755-774. http://doi.org/10.1080/13669870600924477

Léonard, T. (2010). Ces papiers qui font le jugement. Inégalités entre français et étrangers en comparution immédiate. *Camp Pénal, 7*. http://doi.org/10.4000/champpenal.7879

Leone, R. M., & Parrott, D. J. (2018). Hegemonic masculinity and aggression. In J. L. Ireland, P. Birch, & C. A. Ireland (Eds.), *The Routledge international handbook of human aggression: Current issues and perspectives*. Routledge.

Lerner, M. J. (1980). *The belief in a just world. A fundamental delusion*. Plenum.

Levin, S., Matthews, M., Guimond, S., Sidanius, J., Pratto, F., Kteily, N., Pitpitan, E. V., & Dover, T. (2012). Assimilation, multiculturalism, and color- blindness: Mediated and moderated relation- ships between social dominance orientation and prejudice. *Journal of Experimental Psychology*, *48*(1), 207–212. https://doi.org/10.1016/j.jesp.2011.06.019

Levy, R. (2021). Social media, news consumption, and polarization: Evidence from a field experiment. *American Economic Review*, *111*(3), 831-870. http://doi.org/10.1257/aer.20191777

Leyens, J.-P., Yzerbyt, V., & Schadron, G. (1994). *Stereotypes and social cognition*. Sage Publications.

Liebkind, K., & Jasinskaja-Lahti, I. (2000). Acculturation and psychological well-being among immigrant adolescents in Finland. *Journal of Adolescent Research, 15*(4), 446-469. http://doi.org/10.1177/0743558400154002

Liogier, R. (2012). *Mythe de l'islamisation. Essai sur une obsession collective*. Seuil.

Lockhart, C., Sibley, C. G., & Osborne, D. (2020). Religion makes – and unmakes – the status quo: religiosity and spirituality have opposing effects on conservatism via RWA and SDO. *Religion, Brain & Behavior*, *10*(4), 379-392. http://doi.org/10.1080/2153599X.2019.1607540

Loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035932811/

Loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037284450

Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000886460/

Lorenzi-Cioldi, F. (2009). *Dominants et dominés : Les identités des collections et des agrégats*. PUG.

López-Ródriguez, L., Zagefka, H., Navas, M., & Cuadrado, I. (2014). Explaining majority members' acculturation preferences for minority members: A mediation model. *International Journal of Intercultural Relations, 38*, 36-46. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2013.07.001

MacLin, M. K., & Herrera, V. (2006). The criminal stereotype. *North American Journal of Psychology, 8*(2), 197-208.

Madec, A., & Murard, N. (2002). Insécurité : Les raisons d'une passion. *Mouvements, 23*(4), 35-40. http://doi.org/10.3917/mouv.023.0035

Mahalik, J. R., Locke, B. D., Ludlow, L. H., Diemer, M. A., Scott, R. P. J., Gottfried, M., & Freitas, G. (2003). Development of the conformity to Masculine Norms Inventory. *Psychology of Men & Masculinity, 4*(1), 3-25. http://doi.org/10.1037/1524-9220.4.1.3

Mahalingam, R., & Leu, J. (2005). Culture, essentialism, immigration and representations of gender. *Theory & Psychology, 15*(6), 839-860. http://doi.org/10.1177/0959354305059335

Mahalingam, R., Balan, S., & Haritatos, J. (2008). Engendering immigrant psychology: an intersectionality perspective. *Sex Roles, 59*(5-6), 326-336. http://doi.org/10.1007/s11199-008-9495-2

Mahfud, Y., Badea, C., & N'Gbala, A. (2015). Distance culturelle et préjugés à l'égard des immigrés en France : Le rôle des modèles d'intégration. *Revue Internationale de Psychologie Sociale, 28*(2), 53-79. https://www.cairn.info/revue-internationale-de-psychologie-sociale-2015-2-page-53.htm

Maisonneuve, C., & Testé, B. (2007). Acculturation preferences of host community: The effect of immigrant acculturation strategies on evaluation and impression formation.

International Journal of Intercultural Relations, 31(6), 669-688. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2007.06.001

Maisonneuve, C., Testé, B., Taillandier-Schmitt, A., & Dambrun, M. (2014). Host populations' perceptions toward migrants: The effect of private/public settings and the moderating role of threat. *International Journal of Intercultural Relations, 41*, 45-56. https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2014.05.006

Malewska-Peyre, H. (1982). *Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés*. La Documentation Française.

Malewska-Peyre, H. (1983). L'image de soi des jeunes. *Bulletin Psychologique, 359,* 363-376.

Malewska-Peyre, H. (1989). Problèmes d'identité des adolescents enfants de migrants et travail social. Dans C. Camilleri & M. Cohen-Emerique (dirs.), *Chocs de cultures : Concepts et enjeux pratiques de l'interculturel* (pp. 117-134). L'Harmattan.

Malti, T., Killen, M., & Gasser. L. (2012). Social judgments and emotion attributions about exclusion in Switzerland. *Child Development, 83*(2), 697-711. http://doi.org/10.1111/j.1467-8624.2011.01705.x

Mange, J., Sharvit, K., Margas, N., & Sénémeaud, C. (2016). Do I shoot faster because I am thinking about an outgroup or a threatening outgroup? *Social Psychology, 47*(1), 29-37. http://doi.org/10.1027/1864-9335/a000255

Marques, J. M., & Paez, D. (1994). The 'black sheep effect': Social categorization, rejection of ingroup deviates, and perception of group variability. *European Review of Social Psychology, 5*(1), 37–68. https://doi.org/10.1080/14792779543000011

Martin, M. J., McCarthy, B., Conger, R. D., Gibbons, F. X., Simons, R. L., Cutrona, C. E., & Brody, G. H. (2011). The enduring significance of racism: Discrimination and delinquency among black American youth. *Journal of Research on Adolescence, 21*(3), 662-676. http://doi.org/10.1111/j.1532-7795.2010.00699.x

Marx, K., & Engels, F. (1845). *L'idéologie allemande*. Éditions Sociales. http://doi.org/doi:10.1522/cla.mak.ide

Mastro, D. E. (2009). Racial/ethnic stereotyping and the media. In R. L. Nabi & M. B. Oliver (Eds.), *The SAGE handbook of media processes and effects* (pp. 377-391). SAGE.

Mateo, M. A., & Fernández, J. (1991). The dimensional nature of concepts of masculinity and femininity. *Investigaciones Psicológicas*, *9*, 95–116.

Mayer, N., & Tiberj, V. (2016). Who were the "Charlie" in the streets? A socio-political approach of the January 11 rallies. *International Review of Social Psychology, 29*(1), 59-68. http://dx.doi.org/10.5334/irsp.63

Mazabraud, D. (2020). Phénoménologie du jugement judiciaire. *Les Cahiers de la Justice, 4*(4), 647-659. http://doi.org/10.3917/cdlj.2004.0647

McAvay, H. (2018). Quels logements et quels quartiers ? L'intégration résidentielle des immigrés en France. *Population, 73*(2), 351-380. http://doi.org/10.3917/popu.1802.0351

McCoy, S. K., & Major, B. (2007). Priming meritocracy and the psychological justification of inequality. *Journal of Experimental Social Psychology, 43*(3), 341-351. http://doi.org/10.1016/j.jesp.2006.04.009

McKimmie, B. M., Masters, J. M., Masser, B., Schuller, R. A., & Terry, D. J. (2013). Stereotypical and counterstereotypical defendants: Who is he and what was the case against her? *Psychology Public Policy and Law, 19*(3), 343-354. http://doi.org/10.1037/a0030505

Mégie, A., & Pawella, J. (2017). Juger dans le contexte de la "guerre contre le terrorisme » : Les procès correctionnels des filières djihadistes. *Les Cahiers de la Justice, 2*(2), 235-251. http://doi.org/10.3917/cdlj.1702.0235

Menabe, C. (2016). L'appréhension pénale du terrorisme. *Civitas Europa, 36*(1), 171-177. http://doi.org/10.3917/civit.036.0171

Meron, M. (2009). Statistiques ethniques : Tabous et boutades. *Travail, genre et sociétés, 21*(1), 55-68. http://doi.org/10.3917/tgs.021.0055

Mignard, J.-F. (2018). Les effets sociaux des politiques antiterroristes. *Hommes & Libertés,* (184), 24-25. https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/04/HL184-Actualité-6.-Les-effets-sociaux-des-politiques-antiterroristes.pdf

Milano, L. (2017, 17 août). La conventionalité de la législation anti-terroriste française. *Revue des Droits et Libertés Fondamentaux (RDLF),* (28). http://www.revuedlf.com/cedh/la-conventionnalite-de-la-legislation-anti-terroriste-francais/

Mokounkolo, R., & Pasquier, D. (2008). Stratégies d'acculturation : Cause ou effet des caractéristiques psychosociales ? L'exemple de migrants d'origine algérienne. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, *79*(3), 57-67. http://doi.org/10.3917/cips.079.0057.

Montaruli, E., Bourhis, R. Y., Azurmendi, M.-J., & Larrañaga, N. (2011). Social identification and acculturation in the Basque autonomous community. *International Journal of Intercultural Relations, 35*(4), 425-439. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2011.02.007

Montreuil, A., & Bourhis, R. Y. (2001). Majority acculturation orientations toward « valued » and "devalued" immigrants. *Journal of Cross-Cultural Psychology, 32*(6), 698-719. http://doi.org/10.1177/0022022101032006004

Montreuil, A., & Bourhis, R. Y. (2004). Acculturation orientations of competing host communities toward valued and devalued immigrants. *International Journal of Intercultural Relations, 28*(6), 507-532. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2005.01.002

Montreuil, A., Bourhis, R. Y., & Vanbeselaaere, N. (2004). Perceived threat and host community acculturation orientations toward immigrants: Comparing Flemings in Belgium and francophones in Quebec. *Canadian Ethnic Studies Journal, 36*(3), 113-137.

https://link.gale.com/apps/doc/A132192619/LitRC?u=anon~5c3ce810&sid=googleScholar&xid=335522f8

Moro, M. R. (2013). Les débats autour de la question culturelle en clinique. Dans T. Baubet & M. R. Moro (dirs.), *Psychopathologie transculturelle* (pp. 37-48). Elsevier Masson.

Morokvasic, M. (2011). L'(in)visibilité continue. *Cahiers du Genre, 51*(2), 25-47. http://doi.org/10.3917/cdge.051.0025

Morrison, K. R., & Ybarra, O. (2008). The effects of realistic threat and group identification on social dominance orientation. *Journal of Experimental Social Psychology, 44*(1), 156-163. https://doi.org/10.1016/j.jesp.2006.12.006

Morrison, K. R., & Ybarra, O. (2009). Symbolic threat and social dominance among liberals and conservatives: SDO reflects conformity to political values. *European Journal of Social Psychology, 39*(6), 1039-1052. https://doi.org/10.1002/ejsp.606

Morrison, K. R., Fast, N. J., & Ybarra, O. (2009). Group status, perceptions of threat, and support for social inequality. *Journal of Experimental Social Psychology, 45*(1), 204-210. https://doi.org/10.1016/j.jesp.2008.09.004

Mucchielli, L. (2003). Délinquance et immigration en France : Un regard sociologique. *Criminologie, 36*(2), 27–55. https://doi.org/10.7202/007865ar

Mucchielli, L. (2006). Immigration et délinquance : fantasmes et réalités. Dans N. Guénif-Souilamas (dir.), *La république mise à nu par son immigration* (pp. 39-61). La Fabrique.

Mucchielli, L. (2010). L'évolution de la délinquance des mineurs. Données statistiques et interprétation générale. *Agora Débats/Jeunesses, 56*(3), 87-101. http://doi.org/10.3917/agora.056.0087

Mucchielli, L. (2016). *Immigration, délinquance et terrorisme : erreurs et dangers d'une assignation identitaire persistante. Vers la guerre des identités ? De la fracture coloniale à la révolution ultranationale*. La Découverte.

Mythen, G., & Walklate, S. L. (2006). Criminology and terrorism: Which thesis? Risk society or governmentality? *British Journal of Criminology, 46*(3), 379-398. http://dx.doi.org/10.1093/bjc/azi074

Nacos, B. L. (2005). The portrayal of female terrorists in the media: Similar framing patterns in the news coverage of women in politics and in terrorism. *Studies in Conflict & Terrorism, 28*(5), 435-451. http://doi.org/10.1080/10576100500180352

Nadeau, L. Johnson-Lafleur, J., Jaimes, A., & Bolduc, E. (2020). L'engagement dans les soins en collaboration en santé mentale jeunesse pour les familles migrantes : des lieux cliniques ancrés dans leurs contextes institutionnel et sociopolitique. *Santé Mentale au Québec, 45*(2), 19-38. http://doi.org/10.7202/1075386ar

Nader, L., & Armengaud, F. (2006). Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes. *Nouvelles féministes, 25*(1), 12–24. https://doi.org/10.3917/nqf.251.0012

Navarrete, C. D., McDonald, M. M., Molina, L. E., & Sidanius, J. (2010). Prejudice at the nexus of race and gender: An outgroup male target hypothesis. *Journal of Personality and Social Psychology, 98*(6), 933-945. http://doi.org/10.1037/a0017931

Navarro, L., Ross, K., & Saitta, E. (2019). Stéréotypes dans l'exercice du journalisme. Introduction. *Sur Le Journalisme, About Journalism, Sobre Jornalismo, 8*(2), 6-13. http://doi.org/10.25200/SLJ.v8.n2.2019.396

Navas, M., García, M. C., Sánchez, J., Rojas, A. J., Pumares, P., & Fernández, J. S. (2005). Relative acculturation extended model (RAEM): New contributions with regard to the study of acculturation. *International Journal of Intercultural Relations, 29*(1), 21-37. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2005.04.001

Navas, M., Rojas, A. J., García, M. C., & Pumares, P. (2007). Acculturation strategies and attitudes according to the Relative Extended Acculturation Model (REAM): The

perspectives of natives versus immigrants. *International Journal of Intercultural Relations, 31*(1), 67-86. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2006.08.002

Niget, D. (2012). « Bad girls ». La violence des filles : généalogie d'une panique morale. Dans C. Cardi & G. Pruvost (dirs.), *Penser la violence des femmes* (pp. 300-313). La Découverte.

Noor, M., Kteily, N., Siem, B., & Mazziotta, A. (2019). "Terrorist" or "Mentally Ill": Motivated biases rooted in partisanship shape attributions about violent actors. *Social Psychological and Personality Science, 10*(4), 485–493. https://doi.org/10.1177/1948550618764808

Nossek, H. (2008). "New media" – media events: Terrorist acts as media events. *Communications, 33*(3), 313-330. http://doi.org/10.1515/COMM.2008.020

Nshom, E., & Croucher, S. M. (2018). Acculturation preferences towards immigrants: Age and gender differences among Finnish adolescents. *International Journal of Intercultural Relations, 65*, 51-60. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2018.04.005

Nugier, A., Oppin, M., Cohu, M., Kamiejski, R., Roebroeck, E., & Guimond, S. (2016). « Nouvelle laïcité » en France et pression normative envers les minorités musulmanes. *International Review of Social Psychology, 29*(1), 15-30. http://doi.org/10.5334/irsp.11

O'Brien, L. T., Blodorn, A., Adams, G., Garcia, D. M., & Hammer, E. (2015). Ethnic variation in gender-STEM stereotypes and STEM participation: An intersectional approach. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology, 21*(2), 169–180. http://doi.org/10.1037/a0037944

Obaidi, M., Kunst, J. R., Kteily, N., Thomsen, L., & Sidanius, J. (2018). Living under threat perception drives anti-Muslim and anti-Western hostility in the age of terrorism. *European Journal of Social Psychology, 48*(5), 567-584. http://doi.org/10.1002/ejsp.2362

Oswald, D. L. (2005). Understanding anti-Arab reactions post-9/11: The role of threats, social categories, and personal ideologies. *Journal of Applied Social Psychology, 35*(9), 1775–1799. http://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2005.tb02195.x

Ouassak, F. (2020). Femmes des quartiers populaires et Covid-19 : premières réflexions. *Les Cahiers du Développement Social Urbain, 72*(2), 15-17. http://doi.org/10.3917/cdsu.072.0015

Ousey, G. C., & Unnever, J. D. (2012). Racial–ethnic threat, out-group intolerance, and support for punishing criminals: A cross-national study. *Criminology: An Interdisciplinary Journal, 50*(3), 565–603. https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2012.00275.x

Paek, H.-J., Nelson, M. R., & Vilela, A. M. (2011). Examination of gender-role portrayals in television advertising across seven countries. *Sex Roles, 64*(3), 192-207. http://doi.org/10.1007/s11199-010-9850-y

Pagliaro, S., Brambilla, M., Sacchi, S., D'Angelo, M., & Ellemers, N. (2013). Initial impressions determine behaviours: Morality predicts the willingness to help newcomers. *Journal of Business Ethics, 117*(1), 37-44. http://doi.org/10.1007/s10551-012-1508-y

Pailhé, A. (2008). Inégalités racistes et sexistes dans l'accès à l'emploi en France. *Nouvelles Questions Féminines, 27*(1), 92-112. http://doi.org/10.3917/nqf.271.0092

Paillet, A., & Serre, D. (2014). Les rouages du genre. La différenciation des pratiques de travail chez les juges des enfants. *Sociologie du Travail, 56*(3), 242-364. http://doi.org/10.1016/j.soctra.2014.06.015

Palidda, S. (1999). La criminalisation des migrants. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 129*(1), 39-49. http://doi.org/10.3406/arss.1999.3302

Pan Ké Shon, J.-L. (2011). La ségrégation des immigrés en France : État des lieux. *Population & Sociétés, 477*(4), 1-4. http://doi.org/10.3917/popsoc.477.0001

Pêcheux, M., & Fuchs, C. (1975). Mises au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours. *Langages,* (37), 7-80. http://doi.org/10.3406/lgge.1975.2612

Perkins, J. E., & Bourgeois, M. J. (2006). Perceptions of police use a deadly force. *Journal of Applied Social Psychology, 36*(1), 161-177. http://doi.org/10.1111/j.0021-9029.2006.00056.x

Perrineau, P. (2005). Préface. Dans S. Brouard & V. Tiberj (dirs.), *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque* (p. 9). Presses de Sciences Po.

Perrot, M. (2020). Féminisme pluriel. *Pouvoirs, 173*(2), 5-13. http://doi.org/10.3917/pouv.173.0005

Persson, A. V., & Musher-Eizenman, D. R. (2005). College students' attitudes toward Blacks and Arabs following a terrorist attack as a function of varying levels of media exposure. *Journal of Applied Social Psychology, 35*(9). https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2005.tb02200.x

Pettigrew, T. F. (1998). Intergroup contact theory. *Annual Review of Psychology, 49*, 65-85. http://doi.org/10.1146/annurev.psych.49.1.65

Pettigrew, T. F. (2016). In pursuit of three theories: Authoritarianism, relative deprivation, and intergroup contact. *Annual Review of Psychology, 67*, 1–21. http://doi.org/10.1146/annurev-psych-122414-033327

Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R. (2006). A meta-analytic test of intergroup contact theory. *Journal of Personality and Social Psychology, 90*(5), 751-783. http://doi.org/10.1037/0022-3514.90.5.751

Pettigrew, T. F., Tropp, L. R., Wagner, U., & Christ, O. (2011). Recent advances in intergroup contact theory. *International Journal of Intercultural Relations, 35*(3), 271-280. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2011.03.001

Pew Research Center (2011, 27 janvier). *Muslim population by country*. https://www.pewforum.org/2011/01/27/table-muslim-population-by-country/

Phinney, J. S., Ong, A., & Madden, T. (2000). Cultural values and intergenerational value discrepancies in immigrant and non-immigrant families. *Child Development, 71*(2), 528-539. http://doi.org/10.1111/1467-8624.00162

Pollet, M. (2012, 2 février). PFUE : La santé devrait être la priorité, estiment les Français dans une étude. *Euractiv*. https://www.euractiv.fr/section/politique/news/pfue-la-sante-devrait-etre-la-priorite-estiment-les-francais-dans-une-etude/

Powell, J. W. (1880). *Introduction to the study of Indian languages* (2nd ed.). U. S. Government Printing Office.

Powell, K. A. (2011). Framing Islam: An analysis of U.S. media coverage of terrorism since 9/11. *Communication Studies, 62*(1), 90-112. http://doi.org/10.1080/10510974.2011.533599

Pratto, F., Liu, J. H., Levin, S., Sidanius, J., Shih, M., Bachrach, H., & Hegarty, P. (2000). Social dominance orientation and the legitimization of inequality across cultures. *Journal of Cross-cultural Psychology, 31*(3), 369-409. http://doi.org/10.1177/0022022100031003005

Pratto, F., Sidanius, J., Stallworth, L. M., & Malle, B. F. (1994). Social dominance orientation: A personality variable predicting social and political attitudes. *Journal of Personality and Social Psychology, 67*(4), 741-763. http://doi.org/10.1037/0022-3514.67.4.741

Prentice, D. A., & Carranza, E. (2002). What women should be, shouldn't be, are allowed to be, and don't have to be: The contents of perspective gender stereotypes. *Psychology of Women Quarterly, 26*(4), 269–281. https://doi.org/10.1111/1471-6402.t01-1-00066

Qribi, A., Courtinat, A., & Prêteur, Y. (2010). Socialisation interculturelle et dynamiques identitaires chez les jeunes adultes issus de l'immigration maghrébine en France. *International Review of Education, 56*(5-6), 683-703. http://doi.org/10.1007/s11159-010-9179-3

Quas, J. A., Bottoms, B. L., Haegerich, T. M., & Nysse-Carris, K. L. (2002). Effects of Victim, defendant, and juror gender on decisions in child sexual assault cases. *Journal of Applied Social Psychology, 32*(10), 1993-2021. http://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2002.tb02061.x

Ragazzi, F., Davidshofer, S., Perret, S., & Tawfik, A. (2018). *Les effets de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation sur les populations musulmanes en France*. Centre d'Étude sur les Conflits, Liberté et Sécurité (CCLS). https://scholarlypublications.universiteitleiden.nl/access/item%3A2976678/view

Redfield, R., Linton, R., & Herskovits, M. J. (1936). Memorandum for the study of acculturation. *American Anthropologist, 38*(1), 149-152. http://doi.org/10.1525/aa.1936.38.1.02a00330

Réfugiés et Migrants (s. d.). *Définitions*. https://refugeesmigrants.un.org/fr/d%C3%A9finitions

Reid, P. T., & Comas-Diaz, L. (1990). Gender and ethnicity: Perspectives on dual status. *Sex Roles, 22*(7-8), 397-408. http://doi.org/10.1007/BF00288160

Reid, S. A. (2012). A self-categorization explanation for the hostile media effect. *Journal of communication, 62*(3), 381-399. http://doi.org/10.1111/j.1460-2466.2012.01647.x

Reyna, C., Dobria, O., & Wetherell, G. (2013). The complexity and ambivalence of immigration attitudes: Ambivalent stereotypes predict conflicting attitudes toward immigration policies. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology, 19*(3), 342-356. http://doi.org/10.1037/a0032942

Richards, A. (2011). The problem with radicalization: The remit of "Prevent" and the need to refocus on terrorism in the UK. *International Affairs, 87*(1), 143-152. https://www.jstor.org/stable/20869615

Richards, Z., & Hewstone, M. (2001). Subtyping and subgrouping processes for the prevention and promotion of stereotype change. *Personality and Social Psychology Review, 5*(1), 52-73. http://doi.org/10.1207/S15327957PSPR0501_4

Richardson, R., den Buijs, T. O., & van der Zee, K. (2011). Changes in multicultural, Muslim and acculturation attitudes in the Netherlands armed forces. *International Journal of Intercultural Relations, 35*(5), 580-591. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2011.04.004

Richeson, J. A., & Ambady, N. (2003). Effects of situational power on automatic racial prejudice. *Journal of Experimental Social Psychology, 39*(2), 177-183. http://doi.org/10.1016/S0022-1031(02)00521-8

Rigoni, I. (2010). Les luttes de dénomination autour des « médias des minorités ethniques ». Réflexions méthodologiques et épistémologiques. *Migrations Société, 128*(2), 95-110. http://doi.org/10.3917/migra.128.0095

Rigoni, I. (2012). Médias, ethnomarketing et segmentation de l'espace public. *Tic & Société, 6*(1). http://doi.org/10.4000/ticetsociete.1213

Rigouste, M. (2017). L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire. *Cultures et Conflits*, (67), 157-174. http://doi.org/10.4000/conflits.3128

Roberts, J. V., Stalans, J., Indemaur, D., & Hough, M. (2002). *Penal populism and public opinion: Lessons from five countries*. Oxford University Press.

Rossier, F. (2022, 24 mars). « J'ai l'impression d'avoir heurté un mur d'angoisses » : Comment la guerre en Ukraine affecte notre santé mentale. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/03/24/comment-la-guerre-en-ukraine-affecte-notre-sante-mentale_6118869_3244.html

Rouyer, V., Croity-Belz, S., & Prêteur, Y. (2010). La socialisation de genre : Le point de vue du sujet. Dans V. Rouyer, S. Croity-Belz, & Y. Prêteur (dirs.), *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte. Expliquer les différences, penser l'égalité* (pp. 7-13). Erès.

Sabatier, C., & Boutry, V. (2006). Acculturation in francophone European societies. In D. L. Sam & J. W. Berry (Eds.), *Cambridge handbook of acculturation psychology* (pp. 249-367). Cambridge University Press.

Sabatier, C., & Schadron, G. (2010). Les déterminants des décisions des jurés. Dans P. Morchain & A. Somat (dirs.), *La psychologie sociale : Applicabilité et applications* (pp. 157-188). Presses Universitaires de Rennes.

Saeed, A. (2007). Media, racism and islamophobia: The representation of Islam and Muslims in the media. *Sociology Compass, 1*(2), 443-462. http://doi.org/10.1111/j.1751-9020.2007.00039.x

Safdar, S., Dupuis, D. R., Lewis, R. J., El-Geledi, S., & Bourhis, R. Y. (2008). Social axioms and acculturation orientations of English Canadians toward British and Arab Muslims immigrants. *International Journal of Intercultural Relations, 32*(5), 415-426. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2008.03.002

Said, E.W. (1978). *Orientalism*. Vintage Books.

Salas, D. (2010). Opinion publique et justice pénal : Une rencontre impossible ? *Le Temps des Médias, 15*(2), 99-110. http://doi.org/10.3917/tdm.015.0099

Salas, D. (2021). Justice et médias, duo ou duel ? *Pouvoirs, 178*(3), 87-96. http://doi.org/10.3917/pouv.178.0087

Sanders, J. A. (2015). *Is social dominance in the criminal justice system? An examination of the combined effects of gender, social dominance orientation and socioeconomic status* [Doctoral thesis, The California State University]. The California State University Theses and Dissertations Archive. https://scholarworks.calstate.edu/concern/theses/pk02cc99z?locale=fr

Saraceno, F. (2014). L'impact économique des fortes inégalités : Problèmes et solutions. *Revue de l'OFCE, 134*(3), 187-200. http://doi.org/10.3917/reof.134.0187

Saunders, B. A., Kelly, E., Cohen, N. P., & Guarino, C. (2016). Right-wing authoritarianism and social dominance orientation indirectly predict support for the New Your City's Stop-&-Frisk policy through prejudice. *Current Psychology, 35*(1), 92-98. https://doi.org/10.1007/s12144-015-9364-4

Savelkoul, M., Scheepers, P., Tolsma, J., & Hagendoorn, L. (2011). Anti-Muslim attitudes in the Netherlands: Tests of contradictory hypotheses derived from ethnic competition theory and intergroup contact theory. *European Sociological Review, 27*(6), 741-758. http://doi.org/10.1093/esr/jcq035

Sayad, A. (1999). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Seuil.

Scharnitzky, P., & Kalampalikis, N. (2007). Analyse lexicale des sources d'influence dans les jurys d'assises. *Bulletin Psychologique, 491*(5), 425-432. http://doi.org/10.3917/bupsy.491.0425

Scharrer, E., & Ramasubramanian, S. (2015). Intervening in the media's influence on stereotypes of race and ethnicity: The role of media literacy education. *Journal of Social Issues, 71*(1). http://doi.org/10.1111/josi.12103

Schemer, C. (2014). Media effects on racial attitudes. Evidence from three-wave panel survey in a political campaign. *International Journal of Public Opinion Research, 26*(4), 531-542. http://doi.org/10.1093/ijpor/edt041

Schmidt, S., Bliesener, T., & van der Meer, E. (2019). Risk and protective factors of delinquency that are sensitive to migration and culture. *Psychology, Crime & Law, 25*(8), 847-873. http://doi.org/10.1080/1068316X.2019.1597088

Schnall, S., Haidt, J., Clore, G. L., & Jordan, A. H. (2008). Disgust as embodied moral judgment. *Personality and Social Psychology Bulletin, 34*(8), 1096-1109. http://doi.org/10.1177/0146167208317771

Schneider, L. J., Mori, L. T., Lambert, P. L., & Wong, A. O. (2009). The role of gender and ethnicity in perceptions of rape and its aftereffects. *Sex Roles, 60*(5), 410-421. http://doi.org/10.1007/s11199-008-9545-9

Seurrat, A. (2010). Déconstruire les stéréotypes pour « lutter contre les discriminations » ? Le cas de dispositifs de « lutte contre les discriminations » et de « promotion de la diversité » dans les médias. *Communication & Langage, 165*(3), 107-118. http://doi.org/10.4074/S0336150010013098

Sèze, R. (2021). Sécuritisation des politiques sociales et politisations des identités musulmanes en Europe : les cas français et britanniques. *Cahiers de la Sécurité et de la Justice,* (46), 112-120. https://www.ihemi.fr/sites/default/files/articles/files/2020-01/csj_46_seze_0.pdf

Sheets, P., Bos, L., & Boomgaarden, G. (2016). Media cues and citizen support for right-ring populist parties. *International Journal of Public Opinion Research, 28*(3), 307-330. http://doi.org/10.1093/ijpor/edv014

Sidanius, J. (1988). Political sophistication and political deviance: A structural equation examination of context theory. *Journal of Personality and Social Psychology, 55*(1), 37-51. http://doi.org/10.1037/0022-3514.55.1.37

Sidanius, J. (1993c). The psychology of group conflict and the dynamics of oppression: A social dominance perspective. In S. Lyengar & W. J. McGuire (Eds.), *Explorations in political psychology* (pp. 183-219). Duke University Press.

Sidanius, J., & Liu, J. H. (1992). The Gulf War and the Rodney King beating: Implications of the general conservatism and social dominance perspectives. *The Journal of Social Psychology, 132*(6), 685-700. http://doi.org/10.1080/00224545.1992.9712099

Sidanius, J., & Pratto, F. (1993a). Racism and support of free-market capitalism: A cross-cultural analysis. *Political Psychology, 14*(3), 381-401. http://doi.org/10.2307/3791704

Sidanius, J., & Pratto, F. (1993b). The inevitability of oppression and the dynamics of social dominance. In P. Sniderman & P. Tetlock (Eds.), *Prejudice and politics in American society* (pp. 173-211). Stanford University Press.

Sidanius, J., & Pratto, F. (1999). *Social Dominance: An intergroup theory of social hierarchy and oppression.* Cambridge University Press. http://doi.org/10.1017/CBO9781139175043

Sidanius, J., & Pratto, F. (2012). Social dominance theory. In P. A. M. Van Lange, A. W. Kruglanski, & E. T. Higgins (Eds.), *Handbook of theories of social psychology* (pp. 418-438). Sage Publications Ltd. http://doi.org/10.4135/9781446249222.n47

Sidanius, J., Cling, B. J., & Pratto, F. (1991a). Ranking and linking as a function of sex and gender role attitudes. *Journal of Social Issues, 47*(3), 131-149. http://doi.org/10.1111/j.1540-4560.1991.tb01827.x

Sidanius, J., Devereux, E., & Pratto, F. (1992). A comparison of symbolic racism theory: Explanations for racial policy attitudes. *The Journal of Social Psychology*, *132*(3), 377-395. http://doi.org/10.1080/00224545.1992.9924713

Sidanius, J., Levin, S., Federico, C. M., & Pratto. F. (2001). Legitimizing ideologies: The social dominance approach. In J. T. Jost & B. Major (Eds.), *The psychology of legitimacy: Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations* (pp. 307-331). Cambridge University Press.

Sidanius, J., Liu, J. H., Shaw, J. S., & Pratto, F. (1994). Social dominance orientation, hierarchy attenuators and hierarchy enhancers: Social dominance theory and the criminal justice system. *Journal of Applied Social Psychology, 24*(4), 338-366. http://doi.org/10.1111/j.1559-1816.1994.tb00586.x

Sidanius, J., Mitchell, M., Haley, H., & Navarrete, C. D. (2006a). Support for harsh criminal sanctions and criminal justice beliefs: A social dominance perspective. *Social Justice Research, 19*(4), 433-449. http://doi.org/10.1007/s11211-006-0026-4

Sidanius, J., Pratto, F., Martin, M., & Stallworth, L. M. (1991b). Consensual racism and career track: Some implications of social dominance theory. *Political Psychology, 12*(4), 691-721. http://doi.org/10.2307/3791552

Sidanius, J., Sinclair, S., & Pratto, F. (2006b). Social Dominance Orientation, gender, and increasing educational exposure. *Journal of Applied Social Psychology, 36*(7). 1640-1653. http://doi.org/10.1111/j.0021-9029.2006.00074.x

Simon, P. (2014). La question des statistiques ethniques en France. Dans M. Poinsot (dir.), *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs* (pp. 297-306). La Découverte. http://doi.org/10.3917/dec.poins.2014.01.0297

Simon, P., & Clément, M. (2006). Comment décrire la diversité des origines en France ? Une enquête exploratoire sur les perceptions des salariés et des étudiants. *Population et Société, 425*(7), 1-4. https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2006-7-page-1.htm

Sjoberg, L., & Gentry, C. E. (2007). *Mothers, monsters, whores: Women's violence in global politics*. Zed Books.

Sjoberg, L., Cooke, G. D., & Neal, S. R. (2011). Women, Gender and Terrorism. In L. Sjoberg & C. E. Gentry (Eds.), *Women, Gender, and Terrorism* (pp. 1-2). The University of Georgia Press.

Skitka, L. J., Bauman, C. W., & Mullen, E. (2004). Political tolerance and coming to psychological closure following the September 11, 2001, terrorist attacks: An integrative approach. *Personality and Social Psychology Bulletin, 30*(6), 743-756. http://doi.org/10.1177/0146167204263968

Sniderman, P. M., & Hagendoorn, L. (2007). *When ways of life collide: Multiculturalism and its discontents in the Netherlands*. Princeton University Press.

Sobel, M. E. (1982). Asymptomatic confidence intervals for indirect effects in structural equations models. In S. Leinhard (Ed.), *Sociological methodology* (pp. 290-312). Jossey-Bass.

Son Hing, L. S., & Zanna, M. P. (2010). Individual differences. In J. F. Dovidio, M. Hewstone, P. Glick, & V. M. Esses (Eds.), *The SAGE handbook of prejudice, stereotyping and discrimination* (pp. 163-178). SAGE Publication. http://doi.org/10.4135/9781446200919.n10

Sorel-Sutter, M. (2011). *Immigration, intégration, le langage de vérité.* Mille et une nuits.

Spire, A. (1999). De l'étranger à l'immigré : La magie sociale d'une catégorie statistique. *Acte de Recherche en Sciences Sociales, 129*(4), 50-56. http://doi.org/10.3406/arss.1999.3303

Staerklé, C. (2008). Déviance et attitudes disciplinaires : Une approche représentationnelle. *Revue Électronique de Psychologie Sociale,* (3), 57-69. https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_FD14EF82AF09.P001/REF

Stansfield, R., & Stone, B. (2018). Threat perceptions of migrants in Britain and support for policy. *Sociological Perspectives, 61*(4), 592-609. http://doi.org/10.1177/0731121417753369

Steffensmeier, D., & Demuth, S. (2006). Does gender modify the effects of race-ethnicity on criminal sanctioning? Sentences for male and female White, Black and Hispanic defendants. *Journal of Quantitative Criminology, 22*(3), 241-261. http://doi.org/10.1007/s10940-006-9010-2

Steffensmeier, D., Kramer, J., & Ulmer, J. (1995). Age differences in sentencing. *Justice Quaterly, 12*(3), 583-602. http://doi.org/10.1080/07418829500096151

Steinbach, M., & Grenier, N. (2013). « Nous autres aussi on aimerait ça garder notre culture » : Les attitudes des élèves d'origine québécoise envers les élèves issus de l'immigration. *McGill Journal of Education, 48*(1), 183-202. http://doi.org/10.7202/1018408ar

Stive, S. (2022, 02 mars). Guerre en Ukraine : Comment la France se prépare à accueillir les réfugiés ukrainiens ? *FranceInfo*. https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/guerre-en-ukraine-comment-la-france-se-prepare-a-accueillir-les-refugies-ukrainiens_4989084.html

Taillandier-Schmitt, A., & Combalbert, N. (2017). Influence of acculturation strategies on the judgement and punishment of an offender of North African descent. *Psychology, Crime & Law, 23*(9), 859-873. http://doi.org/10.1080/1068316X.2017.1335731

Taillandier, A., & Maisonneuve, C. (2005). Mise en évidence d'une norme de non-racisme dans la mesure des orientations d'acculturation de la communauté d'accueil. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, 3-4*(67-68), 33-53. http://doi.org/10.3917/cips.067.0033

Tajfel, H. (1982). Social psychology of intergroup relations. *Annual Review of Psychology, 33*, 1-39. http://doi.org/10.1146/annurev.ps.33.020182.000245

Tajfel, H., & Turner, J. C. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. In S. Worchel & W. Austin (Eds.), *The Social psychology of intergroup relations* (pp. 33-48). Pacific Grove, CA/Brooks/Cole.

Tajfel, H., & Turner, J. C. (1986). The social identity theory of intergroup behavior. In S. Worchel & W. Austin (Eds.), *Psychology of intergroup relations* (2nd Ed., pp. 7-24). Nelson-Hall.

Talbot, R. (2001). Myths in the representations of women terrorists. *Eire-Ireland, 35*(3-4), 165-186. http://doi.org/10.1353/eir.2000.0032

Tam, K.-P., Leung, A. K. Y., & Chiu, C. Y. (2008). On being a mindful authoritarian: Is need for cognition always associated with less punitiveness? *Political Psychology, 29*(1), 77-91. http://doi.org/10.1111/j.1467-9221.2007.00613.x

Tapia, C. (2017). Peurs collectives et terrorisme. *Connexions, 107*(1), 35-51. http://doi.org/10.3917/cnx.107.0035

Tersigni, S. (2001). « Honneur maghrébin », différence culturelle et intégration : Variations sur quelques mots/maux des sciences sociales. *Confluences Méditerranée, 39*(4), 55-65. http://doi.org/10.3917/come.039.0055

Thomsen, L., Green, E. G. T., & Sidanius, J. (2008). We will hunt them down: How social dominance orientation and right-wing authoritarianism fuel ethnic persecution of immigrants in fundamentally different ways. *Journal of Experimental Social Psychology, 44*(6), 1455-1464. http://doi.org/10.1016/j.jesp.2008.06.011

Timmers, M., Fischer, A. H., & Manstead, A. S. R. (2003). Ability versus vulnerability: Beliefs about men's and women's emotional behavior. *Cognition and Emotion, 17*(1), 41-63. http://doi.org/10.1080/02699930302277

Tip, L. K., Zagefka, H., González, R., Brown, R., Cinnirella, M., & Na, X. (2012). Is support for multiculturalism threatened by… threat itself? *International Journal of Intercultural Relations, 36*(1), 22-30. http://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2010.09.011

Tournier, V. (2011). Modalités et spécificités de la socialisation des jeunes musulmans de France. Résultats d'une enquête grenobloise. *Revue Française de sociologie, 52*(2). 311-352. http://doi.org/10.3917/rfs.522.0311

Townsend, T. N. (1996). *Is justice color blind? The effect of race on perceptions of crime severity*. Temple University.

Trippenbach, I. (2021, 4 novembre). La théorie complotiste du « grand remplacement » chemine avec Éric Zemmour. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/11/03/la-theorie-complotiste-du-grand-remplacement-chemine-avec-eric-zemmour_6100783_823448.html

Trippenbach, I. (2022, 20 Janvier). Présidentielle 2022 : La droite et l'extrême droite impriment leurs idées sur l'immigration et l'identité. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/01/20/presidentielle-2022-la-droite-et-l-extreme-droite-impriment-leurs-idees-sur-l-immigration-et-l-identite_6110249_6059010.html

Turner, J. C., Hogg, M. A., Oakes, P. J., Reicher, S. D., & Wetherell, M. S. (1987). *Rediscovering the social group: A self-categorization theory*. Basil Blackwell.

Unger, R. O. (1986). *The critical legal studies movement*. Harvard University Press.

Unnever, J. D. (2018). Ethnicity and crime in the Netherlands. *International Criminal Justice Review, 29*(2), 187-204. http://dx.doi.org/10.1177/1057567717752218

Unnever, J. D., & Cullen, F. T. (2010). Racial-ethnic intolerance and support for capital punishment: A cross-national comparison. *Criminology: An Interdisciplinary Journal, 48*(3), 831-864. http://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2010.00203.x

Valencia Espinosa, L. L. (2021). *« Le ciment de la France unie » vs. « Le séparatisme islamiste » : Approche discursive des discours officiels sur la laïcité et l'islam* [Thèse de doctorat, Université des Andes]. Repositorio. https://repositorio.uniandes.edu.co/bitstream/handle/1992/54065/Valencia_Laura.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Van de Plas, K. (2016). *La figure du monstre-criminel : Paradoxe entre une figure esthétique singulière de mise en forme des peurs et une représentation collective commune de la société* [Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain]. Digital Master Thesis Archive. https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:7581

Van Leeuwen, N., Rodgers, R. F., Bui, E., Pirlot, G., & Chabrol, H. (2012). Relations between acculturation orientations and antisocial behavior in adolescents and young adults from immigrant families. *International Journal of Culture and Mental Health, 7*(1), 68-82. http://doi.org/10.1080/17542863.2012.699534

Van Oudenhoven J. P., Prins, K. S., & Buunk, B. P. (1998). Attitudes of minority and majority members towards adaptation of immigrants. *European Journal of Social Psychology, 28*(6), 995-1013. https://psycnet.apa.org/doi/10.1002/(SICI)1099-0992(1998110)28:6%3C995::AID-EJSP908%3E3.0.CO;2-8

Velasco González, K., Verkuyten, M., Weesie, J., & Poppe, E. (2008). Prejudice towards Muslims in the Netherlands: Testing integrated threat theory. *British Journal of Social Psychology, 47*(4), 667-685. http://doi.org/10.1348/014466608X284443

Verdugo, G. (2011). Logement social et ségrégation résidentielle des immigrés en France, 1968-1999. *Population, 66*(1), 171-196. http://doi.org/10.3917/popu.1101.0171

Veresiu, E., & Giesler, M. (2018). Beyond acculturation: Multiculturalism and the institutional shaping of an ethnic consumer subject. *Journal of consumer Research, 45*(3), 553-570. http://doi.org/10.1093/jcr/ucy019

Verkuyten, M., & Martinovic, B. (2012). Social identity complexity and immigrants' attitude toward the host nation: The intersection of ethnic and religious group identification. *Personality and Social Psychology Bulletin, 38*(9), 1165-1177. http://doi.org/10.1177/0146167212446164

Vissandjée, B., Denetto, S., Migliardi, P., & Proctor, J. (2014). Female genital cutting (FGC) and the ethics of care: community engagement and cultural sensitivity at the interface of migration experiences. *BMC International Health and Human Rights, 14*(13). http://doi.org/10.1186/1472-698X-14-13

Wagner-Guillermou, A.-L., Tisserant, P., & Bourhis, R. Y. (2013). Propension à discriminer et acculturation. *Revue Internationale de Psychologie Sociale, 26*(1), 5-34. https://www.cairn.info/revue-internationale-de-psychologie-sociale-2013-1-page-5.htm?try_download=1

Weber, M. (2013). *La domination* (I. Kalinowski, Trad.). La Découverte.

Wernet, S. (2018). L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme. *Politique Étrangère,* (2), 133-144. https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2018-2-page-133.htm

Williamson, H., Fay, S., & Miles-Johnson, T. (2019). Fear of terrorism: Media exposure and subjective fear of attack. *Global Crime, 20*(1), 1-25. http://doi.org/10.1080/17440572.2019.1569519

Wojciszke, B., Bazinska, R., & Jaworski, M. (1998). On the dominance of moral categories in impression formation. *Personality and Social Psychology Bulletin, 24*(12), 1251-1263. http://doi.org/10.1177/01461672982412001

Wrede, O., Ask, K., & Strömwall, L. A. (2015). Sad and exposed, angry and resilient? Effects of crime victims' emotional expressions on perceived need for support. *Social Psychology, 46*(1), 55-64. http://doi.org/10.1027/1864-9335/a000221

Zagefka, H., & Brown, R. (2002). The relationship between acculturation strategies, relative fit and intergroup relations: Immigrant-majority relations in Germany. *European Journal of Social Psychology, 32*(2), 171-188. http://doi.org/10.1002/ejsp.73

Zagefka, H., Tip, L. K., González, R., Brown, R., & Cinnirella, M. (2012). Predictors of majority members' acculturation preferences: Experimental evidence. *Journal of Experimental Social Psychology*, *48*(3), 654-659. http://doi.org/10.1016/j.jesp.2011.12.006

Zerhouni, O., Rougier, M., & Muller, D. (2016). Who (really) is Charlie? French cities with lower implicit prejudice towards Arabs demonstrated larger participants rates in Charlie Hebdo rallies. *International Review of Social Psychology*, *29*(1),69-76. http://doi.org/10.5334/irsp.50

Zick, A., Wagner, U., van Dick, R., & Petzel, T. (2001). Acculturation and prejudice in Germany: Majority and minority perspective. *Journal of Social Issues*, *57*(3), 541-557. http://doi.org/10.1111/0022-4537.00228

Annexes

Annexe 1. Scénarios d'agression utilisés pour « Jamila L. »

- **Annexe 1-A : Conséquences faibles**

Le 13 mars 2015, vers 15h, dans la rue du Marais à Bordeaux, plusieurs personnes sont témoins d'une altercation entre deux femmes. Mme. Jamila L. frappe à plusieurs reprises le visage de Mme. Valérie C. sans avoir échangé de mots avec elle. Très rapidement, Mme. Valérie C. arrive à s'échapper en courant.

Mme. Jamila L. est immédiatement appréhendée par les forces de l'ordre. Au cours de son audition au commissariat, elle se montre agressive envers les agents de police et peu coopérative. Elle déclare ne pas connaître la victime. Elle affirme que Mme. Valérie C. aurait eu « un regard agressif » envers elle et qu'elle n'aurait pas « supporté ce regard noir ».

Les auditions des témoins mettent en évidence que Mme. Valérie C. n'aurait pas provoqué la bagarre. En revanche, Mme. Jamila L. aurait été particulièrement virulente envers la victime, sans raison apparente.

- **Annexe 1-B : Conséquences élevées**

Le 13 mars 2015, vers 15h, dans la rue du Marais à Bordeaux, plusieurs personnes sont témoins d'une altercation entre deux femmes. Mme. Jamila L. frappe à plusieurs reprises le visage de Mme. Valérie. C sans avoir échangé de mots avec elle. Très rapidement, Mme Valérie. C reste au sol, inanimée après le dernier coup asséné.

Mme. Jamila L. est immédiatement appréhendée par les forces de l'ordre. Au cours de son audition au commissariat, elle se montre agressive envers les agents de police et peu coopérative. Elle déclare ne pas connaître la victime. Elle affirme que Mme. Valérie C. aurait eu « un regard agressif » envers elle et qu'elle n'aurait pas « supporté ce regard noir ».

Les auditions des témoins mettent en évidence que Mme. Valérie C. n'aurait pas provoqué la bagarre. En revanche, Mme. Jamila L. aurait été particulièrement virulente envers la victime, sans raison apparente.

Annexe 2. Scénarios d'acculturation utilisés pour « Mme. Jamila L. »

- **Annexe 2-A : Profil d'assimilation**

Mme. Jamila L. est maghrébine, elle vit en France depuis environ dix ans. Au cours de l'enquête, elle a indiqué que lorsqu'elle est arrivée, elle se demandait comment les choses allaient se passer, son pays et la France étant différents. Elle explique que son mari et elle sont marocains, mais depuis qu'ils vivent en France, leur culture d'origine n'est plus vraiment importante à leurs yeux. Elle ajoute qu'ils ne participent plus à des activités liées à cette culture (repas de fêtes, …). En revanche, ils sont très ouverts à la culture française à laquelle ils accordent beaucoup de valeur et qu'ils cherchent à connaître le plus possible. Ils n'ont que des amis français et pas d'amis maghrébins. Elle précise que c'est très important pour eux de vivre en respectant la culture du pays dans lequel ils vivent.

Mme. Jamila L. explique que pour sa famille, elle ne souhaiterait pas que ses enfants et petits-enfants apprennent à parler leur langue maternelle. Elle déclare qu'il est surtout essentiel de parler couramment la langue française et d'apprendre avant tout à connaître et à respecter les traditions et les valeurs de la culture française. Ils ne vont plus au pays, car ils n'ont plus de liens, ni avec leur famille ni avec leur culture. Concernant leur fille, elle souligne qu'elle préfèrerait qu'elle épouse un garçon français plutôt que maghrébin.

Dans le cadre professionnel, Mme. Jamila L. dit qu'elle préfère travailler avec des collègues français plutôt qu'avec des collègues maghrébins. Elle pense, en effet, que les relations professionnelles avec des collègues de culture française sont plus harmonieuses et enrichissantes qu'avec des collègues de culture maghrébine. Elle ajoute qu'elle arrive donc à coopérer et à communiquer plus facilement avec des collègues français. Mme. Jamila L. souhaite obtenir la nationalité française et a commencé des démarches dans ce sens.

- **Annexe 2-B : Profil d'intégration**

Mme. Jamila L. est maghrébine, elle vit en France depuis environ dix ans. Au cours de l'enquête, elle a indiqué que lorsqu'elle est arrivée, elle se demandait comment les choses allaient se passer, son pays et la France étant différents. Elle explique qu'elle et son mari font partie de la communauté maghrébine, qu'ils sont très fidèles à toutes leurs coutumes car leur culture d'origine est toujours très importante à leurs yeux. D'après elle, même s'ils continuent tous les deux à participer à des activités liées à cette culture (repas de fêtes…), ils sont en même temps très ouverts à la culture française à laquelle ils accordent beaucoup de valeur et qu'ils cherchent à connaître le plus possible. Elle conclut qu'ils vivent en intégrant des éléments de leur culture d'origine et de la culture française.

Mme. Jamila L. explique que, pour sa famille, elle souhaiterait que ses enfants et petits-enfants puissent parler leur langue maternelle aussi bien que la langue française, qu'elle aimerait qu'ils apprennent à connaître et à respecter autant les traditions et valeurs de leur culture d'origine que celles de la culture française. Ils vont au moins une fois par an « au pays » pour ne pas perdre les liens avec leur famille et la culture. Elle souligne que même si elle préférerait que sa fille épouse un garçon maghrébin, elle ne s'opposerait pas à ce qu'elle épouse un français si c'est son choix.

Dans le cadre professionnel, Mme Jamila L. dit qu'elle apprécie autant travailler avec des collègues maghrébins que français. Elle déclare que les relations professionnelles avec des personnes de sa culture d'origine et de la culture française peuvent être aussi harmonieuses et enrichissantes l'une que l'autre. Elle ajoute qu'elle arrive autant à coopérer et à communiquer avec ces différents types de collègues.

Mme. Jamila L. envisage d'avoir la double nationalité, elle a commencé des démarches dans ce sens.

- **Annexe 2-C : Profil de séparation**

Mme Jamila L. est maghrébine, elle vit en France depuis environ dix ans. Au cours de l'enquête, elle a indiqué que lorsqu'elle est arrivée, elle se demandait comment les choses allaient se passer, son pays et la France étant différents. Elle explique que son mari et elle sont marocains, qu'ils sont très fidèles à toutes leurs coutumes car leur culture d'origine est toujours très importante à leurs yeux et ils la respectent beaucoup. Elle ajoute qu'ils continuent tous les deux à participer le plus fréquemment possible à des activités liées à cette culture (repas de fêtes, …). Elle précise qu'ils cherchent peu à connaître la culture française. Ils ne côtoient que des amis maghrébins et ils n'ont pas d'amis français.

Mme Jamila L. explique que pour sa famille, elle souhaiterait que ses enfants et petits-enfants puissent parler couramment leur langue maternelle. Elle pense qu'il est surtout essentiel d'apprendre à connaître et à respecter les traditions et valeurs de leur culture d'origine. Ils ont d'ailleurs envoyé les enfants suivre leurs études dans un collège et un lycée au pays, afin qu'ils s'imprègnent de la culture marocaine. Quant à eux, ils vont au moins une fois par an au pays pour ne pas perdre les liens avec leur famille et leur culture. Elle souligne que, concernant leur fille, cela l'ennuierait beaucoup qu'elle épouse un français même si c'est son choix.

Dans le cadre professionnel, Mme. Jamila L. dit qu'elle préfère travailler avec des collègues qui sont maghrébins plutôt qu'avec des personnes d'origine française. Elle ajoute que les relations professionnelles avec des gens ayant la même culture d'origine qu'elles sont plus harmonieuses et enrichissantes que celles avec des gens de culture française. Elle arrive donc à coopérer et à communiquer plus facilement avec des collègues maghrébins. Mme. Jamila L. n'envisage pas d'adopter la nationalité française et souhaite conserver la nationalité marocaine.

- **Annexe 2-D : Profil de marginalisation**

Mme Jamila L. est maghrébine, elle vit en France depuis environ dix ans. Au cours de l'enquête, elle a indiqué que lorsqu'elle est arrivée, elle se demandait comment les choses allaient se passer, son pays et la France étant différents. Elle explique que son mari et elle n'ont jamais adhéré à leur culture, car elle se demande quelle serait l'utilité de maintenir une culture maghrébine en France. Elle ajoute que malheureusement la culture française ne leur convient pas non plus. Ils ne se reconnaissent ni dans l'une ni dans l'autre des deux cultures.

Mme. Jamila L. explique que pour sa famille, elle pense qu'il faut s'adapter, au moins pour les enfants. Que ses enfants et petits-enfants parlent leur langue maternelle ou le français lui importe peu. Elle précise qu'ils ne vont plus au pays, car ils n'ont plus de liens ni avec la famille ni avec leur culture. En France, elle n'a pas noué de liens avec des Français et elle ne s'investit pas dans la vie publique, elle se demande à quoi cela pourrait lui servir. Concernant sa fille, elle souligne qu'elle est libre d'épouser qui elle veut.

Dans le cadre professionnel, Mme. Jamila L. dit qu'elle n'a que peu de liens avec ses collègues et ceux-ci sont strictement professionnels. Elle conclut en disant que globalement elle a peu d'amis. Elle ajoute qu'avec son mari, ils passent beaucoup de temps tous les deux.

Mme. Jamila L. n'envisage pas d'adopter la nationalité française et ne voit pas les avantages que cela pourrait lui apporter.

Annexe 3. Mesures de jugement pour les études 1 et 2

- **Annexe 3-A : Jugement de l'acte**

Estimez la gravité du délit.
Pas grave du tout 1 2 3 4 5 6 7 Extrêmement grave

Selon vous, Jamila L. devrait-elle être sanctionnée ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Selon vous, à quel point la peine devrait-elle être sévère ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Extrêmement

Selon vous, si une peine de prison devait être prononcée, dans quelle mesure opteriez-vous pour un emprisonnement avec sursis[17] ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Selon vous, si une peine de prison devait être prononcée, dans quelle mesure opteriez-vous pour un emprisonnement ferme[18] ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

- **Annexe 3-B : Explication du comportement**

Selon vous, le comportement de Jamila L., lors de l'altercation, dépend-il du contexte ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Selon vous, le comportement de Jamila L, lors de l'altercation dépend-il d'elle-même ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Selon vous, Jamila L. peut-elle bénéficier de circonstances atténuantes[19] ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Selon vous, Jamila L. a-t-elle des circonstances aggravantes[20] ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

[17] La prison avec sursis désigne une condamnation pénale que le condamné n'a pas à effectuer sauf nouvelle condamnation pour une autre infraction. Il ne fait pas l'objet d'une incarcération.
[18] Le condamné doit effectuer la peine de prison.
[19] Les circonstances atténuantes sont définies comme des excuses judiciaires permettant d'abaisser la peine établie par la loi et qui diminuent la gravité objective du délit.

[20] Les circonstances aggravantes correspondent à des modalités qui augmentent la peine fixée par la loi. Elles peuvent être liées à l'infraction (arme, victime mineure, effraction…), à l'auteur du délit (récidive, exercice d'une profession ou fonction précise…), ou à la fois à la matérialité de l'acte et à l'accusé (préméditation, autres mobiles).

- **Annexe 3-C : Jugement de l'agresseuse**

Selon vous, Jamila L. est-elle coupable de l'acte qu'on lui reproche ?
Oui ***Non***

Indiquez le niveau de certitude en votre décision sur l'échelle suivante :
Pas du tout certain 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait certain

Selon vous, Jamila L. est-elle quelqu'un d'agressif ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Selon vous, Jamila L. est-elle quelqu'un de violent ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Selon vous, dans quelle mesure Jamila L. peut-elle être qualifiée de dangereuse ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Quelle est votre impression générale sur Jamila L. ?
Très mauvaise 1 2 3 4 5 6 7 Très bonne

Selon vous, Jamila L. présente-t-elle un risque de récidive élevé ?
Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait

Annexe 4. Mesure d'attribution des traits masculins et féminins

Selon vous, Jamila est-elle une personne émotive ?
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Selon vous, Jamila a-t-elle une forte personnalité ?
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Selon vous, Jamila est-elle une personne sensible aux besoins des autres ?
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Selon vous, Jamila est-elle une personne qui prend des décisions facilement ?
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Selon vous, Jamila est-elle est une personne autoritaire ?
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Selon vous, Jamila est-elle une personne douce ?
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Annexe 5. Échelle d'orientation à la dominance sociale (Duarte et al., 2004 ; Sidanius & Pratto, 1999)

Il y aurait moins de problèmes si certains groupes acceptaient de rester à leur place.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Dans la mesure du possible, nous devons agir pour que les conditions des différents groupes soient égales. (item inversé)
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Pour aller de l'avant dans la vie, il est parfois nécessaire d'écraser d'autres groupes.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Améliorons l'égalité sociale. (item inversé)
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

C'est probablement une bonne chose qu'il y ait certains groupes au sommet et d'autres au plus bas niveau.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Il y aurait moins de problèmes si l'on traitait les gens de façon plus égalitaire. (item inversé)
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Les groupes inférieurs devraient rester à leur place.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Ce serait bien si les groupes pouvaient être égaux. (item inversé)
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Parfois, il faut maintenir les autres groupes à leur place.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

L'égalité des groupes devrait être notre idéal. (item inversé)
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait d'accord

Annexe 6. Scénarios du terroriste présumé

- **Annexe 6-A : Profil des hommes français et maghrébins**

Le samedi 21 décembre 2019 aux alentours de 16h15, à l'abord du centre commercial « Italie deux » dans le 13ème arrondissement de Paris, un homme se tient pendant plusieurs minutes sans bouger à l'intérieur devant les portes de l'entrée principale. Il regarde autour de lui sans rien faire. Il est brusquement interpellé par les forces de l'ordre. Il portait une ceinture explosive sous son blouson. La surveillance des autorités policières avait permis de localiser l'individu et d'agir rapidement grâce aux caméras de surveillance situées dans la galerie marchande.

Les premiers éléments transmis par les autorités policières révèlent que l'homme se nomme Monsieur T. Roche/A. Abdelkadi, il est âgé de 29 ans. Il est employé dans un bureau de poste en Ile-de-France. Actuellement, il est placé en détention provisoire en attente de son jugement.

- **Annexe 6-B : Profil des femmes françaises et maghrébines**

Le samedi 21 décembre 2019 aux alentours de 16h15, à l'abord du centre commercial « Italie deux » dans le 13ème arrondissement de Paris, une femme se tient pendant plusieurs minutes sans bouger à l'intérieur devant les portes de l'entrée principale. Elle regarde autour d'elle sans rien faire. Elle est brusquement interpellée par les forces de l'ordre. Elle portait une ceinture explosive sous son blouson. La surveillance des autorités policières avait permis de localiser l'individu et d'agir rapidement grâce aux caméras de surveillance situées dans la galerie marchande.

Les premiers éléments transmis par les autorités policières révèlent que la femme se nomme Madame T. Roche/A. Abdelkadi, elle est âgée de 29 ans. Elle est employée dans un bureau de poste en Ile-de-France. Actuellement, elle est placée en détention provisoire en attente de son jugement.

Annexe 7. Contenu des stéréotypes et *bias map* (Carrier et al., 2014 ; Cuddy et al., 2007 ; Fiske et al., 2002)

Sur une échelle de type Likert en 7 points *(*1, *Pas du tout d'accord* à 7, *Tout à fait d'accord*).

- **Annexe 7-A : Contenu des stéréotypes**

Pour décrire la personne interpellée, vous diriez qu'il/elle est :

1. Compétent.e
2. Ambitieux.se
3. Honnête
4. Chaleureux.se
5. Ingénieux.se
6. Sûr.e de lui/elle
7. Intelligent.e
8. Sympathique
9. Sincère
10. Sociable
11. Déterminé.e
12. Fiable

- **Annexe 7-B : Émotions suscités**

Quand vous pensez à la personne interpellée, vous ressentez :

1. De la pitié
2. De l'envie
3. Du mépris
4. De la fierté
5. De la compassion
6. De la jalousie
7. De l'admiration
8. Du dégoût

- **Annexe 7-C : Intentions comportementales**

Dans quelle mesure pourriez-vous adopter les comportements ci-dessous envers la personne interpellée :

1. L'aider
2. Le/la combattre
3. Coopérer avec lui/elle
4. L'exclure
5. Le ou la protéger
6. L'agresser
7. Vous associez avec lui/elle
8. Le/la dénigrer

Annexe 8. Mesures de jugement pour les études 3 et 4

Indiquez dans quelle mesure la personne interpellée est coupable de l'acte qu'on lui reproche
Pas du tout coupable 1 2 3 4 5 Tout à fait coupable

Il/elle allait passer à l'acte et commettre un attentat.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

Indiquez son degré de responsabilité dans les faits reprochés
Pas du tout responsable 1 2 3 4 5 Tout à fait responsable

La personne interpellée appartient à une organisation extrémiste.
Oui Non

La personne interpellée est un.e fondamentaliste religieux.se
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

La personne interpellée a agi sous l'influence d'autres personnes.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

La personne interpellée a été victime d'endoctrinement.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

La personne interpellée présente un risque de récidive élevé.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

La personne interpellée peut être qualifiée d'agressive.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

La personne interpellée peut être qualifiée de violente.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

La personne interpellée peut être qualifiée de dangereuse.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

La personne interpellée exerce une menace pour les valeurs de la société française.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

La personne interpellée exerce une menace pour la sécurité des personnes en France.
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

Selon vous, à quel point la peine devrait-elle être sévère ?
Pas du tout d'accord 1 2 3 4 5 Tout à fait d'accord

Chloé DOUGEZ

Juger une personne d'origine maghrébine dans un contexte judiciaire :

Effets des stratégies d'acculturation, de l'orientation à la dominance sociale et du sexe

Résumé

Peu d'études en France ont examiné les jugements envers les immigrés d'origine maghrébine dans un contexte judiciaire, alors même que ces derniers sont perçus comme des individus violents et acteurs de la délinquance. De plus, bien que l'intégration des femmes migrantes représente un enjeu sociétal dans la structuration des rapports sociaux, peu de recherches à notre connaissance ont porté sur la manière dont elles sont perçues dans la société. Ainsi, l'objectif visé par cette thèse est d'examiner plusieurs facteurs (dont les stratégies d'acculturation, l'orientation à la dominance, et le sexe) qui peuvent influencer les jugements de la population générale à l'égard d'une personne issue de l'immigration maghrébine, dans un contexte pénal. Plus spécifiquement, la première partie de la thèse concerne l'effet de la stratégie d'acculturation adoptée par une femme maghrébine qui a commis une agression, ainsi que l'influence du sexe des participants et de l'orientation à la dominance sociale, sur les jugements. La deuxième partie de cette recherche doctorale examine l'influence du sexe (homme *vs*. femme) et de l'origine ethnique (française *vs*. maghrébine) d'un terroriste présumé, sur les jugements portés à son encontre. Elle s'appuie sur le contenu des stéréotypes et sur le fondamentalisme religieux perçu. Globalement, les résultats obtenus dans cette recherche doctorale soutiennent l'existence des inégalités de jugement, sous-tendues par les stratégies d'acculturation des migrants, les rapports de domination (notamment en termes d'appartenance ethnique et de sexe), et le recours aux stéréotypes.

Mots-clés : jugements, orientation à la dominance, origine ethnique, sexe, stéréotypes, stratégies d'acculturation

Résumé en anglais

Few studies in France have focused on judgments about immigrants of North African origin in a judicial context, even though they are perceived as violent and players of delinquency. Moreover, although the integration of migrant women embodies a societal issue in the structuration of social relations, little research to our knowledge has been conducted on the way they are perceived in society. Thus, the objective of this thesis is to examine several factors (acculturation strategies, social dominance orientation and sex) that may influence the judgments of the general population towards a person of North African immigrant background, in a judicial context. Specifically, the first part of the thesis concerns the effect of the acculturation strategy adopted by a North African woman who committed an assault, as well as the influence of the participants' sex and social dominance orientation, on judgments. The second part of this doctoral research examines the influence of sex (men *vs*. women) and ethnicity (French *vs*. North African) on judgments made about a suspected terrorist. It is based, on the one hand, on the content of stereotypes and, on the other hand, on perceived religious fundamentalism. Overall, the results obtained in this doctoral research support the existence of inequalities of judgment, underpinned by the acculturation processes of migrants, relations of domination (particularly in terms of gender and ethnicity), and the use of stereotypes.

Key words: judgments, social dominance orientation, ethnic origin, sex, stereotypes, acculturation strategies